



# Bodleian Libraries

UNIVERSITY OF OXFORD

This book is part of the collection held by the Bodleian Libraries and scanned by Google, Inc. for the Google Books Library Project.

For more information see:

<http://www.bodleian.ox.ac.uk/dbooks>



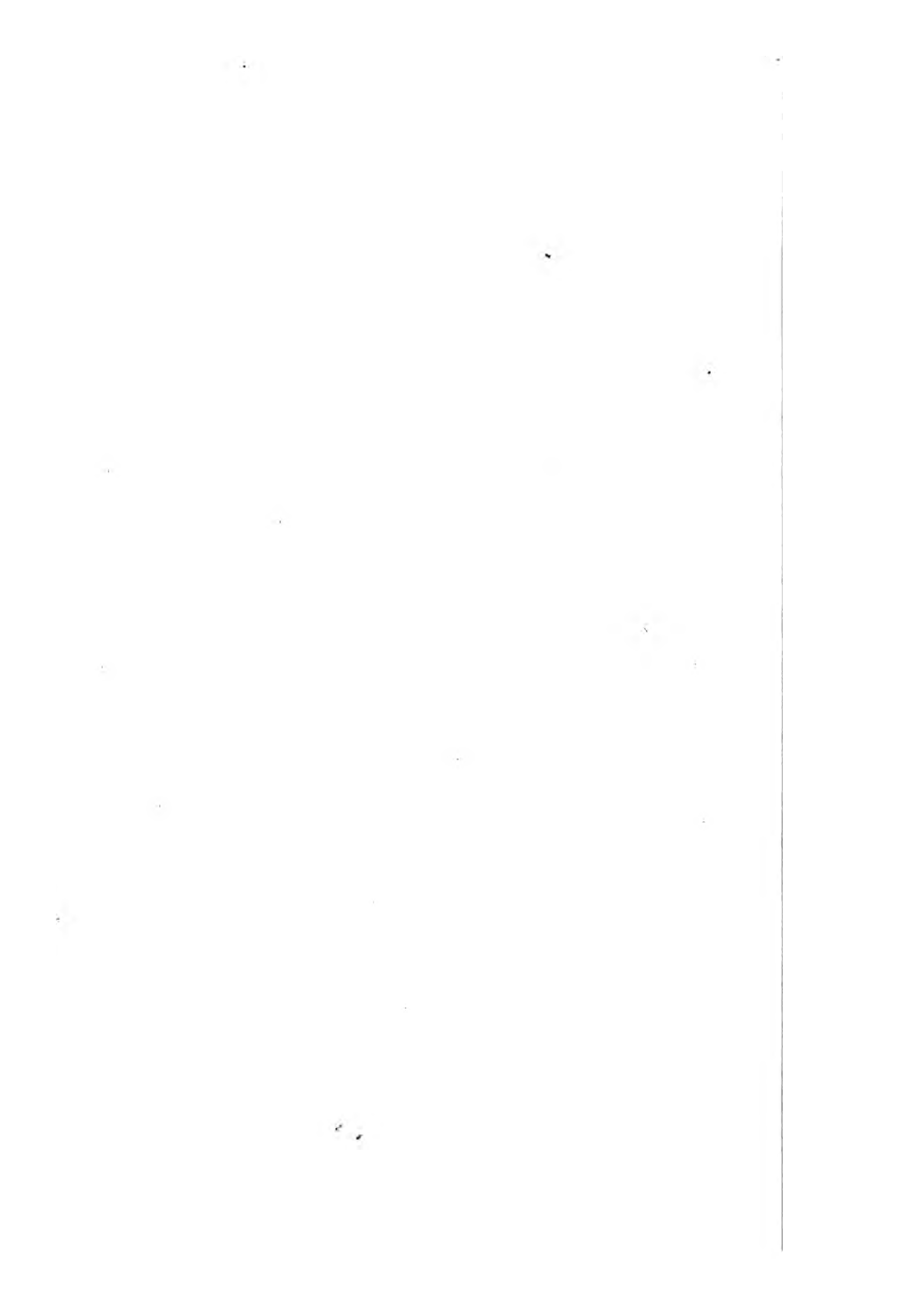
This work is licensed under a Creative Commons Attribution-NonCommercial-ShareAlike 2.0 UK: England & Wales (CC BY-NC-SA 2.0) licence.





84 a 2,





**L'ESPRIT  
DE L'ÉGLISE.**

## AVIS DE L'ÉDITEUR.

L'ACCUEIL avantageux que cet ouvrage a rencontré, non seulement en Belgique, mais encore en France, où on en a fait une contrefaçon, m'a porté à le publier avec les six volumes qui en sont la suite, et qui forment, de cette manière, dans son ensemble, une HISTOIRE PHILOSOPHIQUE ET POLITIQUE DE L'ÉGLISE DEPUIS LES APÔTRES JUSQU'À NOS JOURS. Cette édition complète est la seule reconnue par l'auteur.

IMPRIMERIE DE MADAME JEUNEHOMME-CREMIERE,  
RUE HAUTEFEUILLE, N° 20.

# L'ESPRIT DE L'ÉGLISE

OU

## CONSIDÉRATIONS

PHILOSOPHIQUES ET POLITIQUES

SUR

L'HISTOIRE DES CONCILES

ET DES PAPES,

DEPUIS LES APÔTRES JUSQU'À NOS JOURS;

*Par De Lotte.*

Il est toujours bon de dire la vérité, quand même il  
devroit en naître du scandale.

*Si autem de veritate scandalum sumitur, utilius  
permittitur nasci scandalum, quam veritas  
relinquatur.*

Sanct. Gregor. pap. I, libr. 1, homil. 7, in  
Ezechiel. n. 5, tom. 1, p. 1225.

TOME DEUXIÈME.

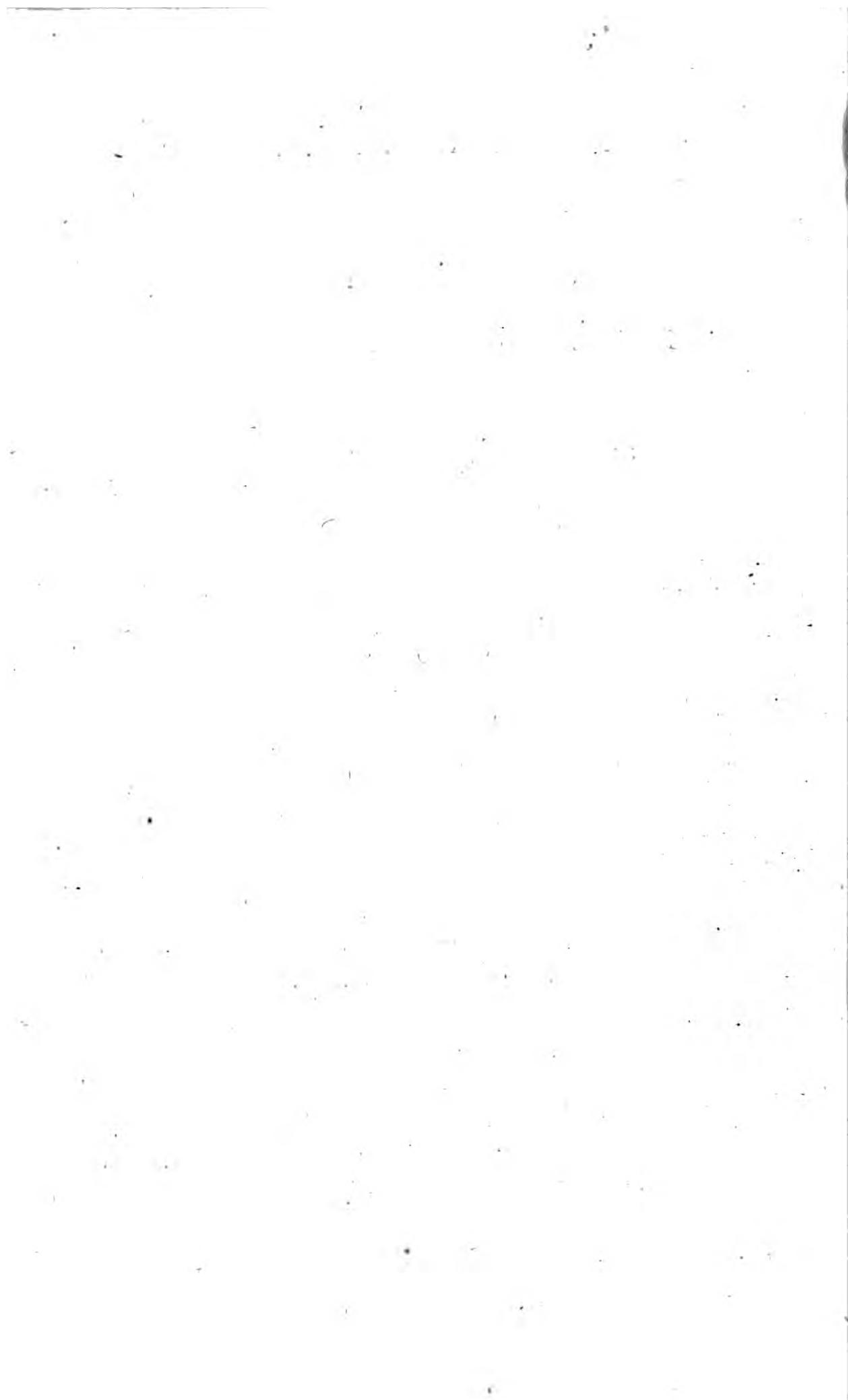
PARIS,

A LA LIBRAIRIE HISTORIQUE D'ÉMILE BABEUF,  
rue Saint-Honoré, n° 123;

Et chez PARMANTIER, Libraire, quai des Augustins, n° 17.

1821.





CONSIDÉRATIONS  
SUR  
L'HISTOIRE  
DES  
PRINCIPAUX CONCILES,  
DEPUIS LES APÔTRES  
JUSQU'AU GRAND SCHISME D'OCCIDENT.

---

CHAPITRE XII.

*Les consubstantialistes opprimés.*

---

ON n'avoit pas eu le temps de sentir, sous Jovien, tout le malheur de la seconde conversion des empereurs au christianisme. Il étoit réservé au règne de Valens, de faire renaître les maux, qui, depuis cinquante ans, avoient affligé l'état et les peuples. Valentinien, en montant sur le trône, s'étoit adjoint son frère Valens, dans le gouvernement de la chose publique. Après avoir laissé à ce

dernier les belles provinces orientales de l'empire, il s'étoit retiré dans l'Occident, où la disposition actuelle des circonstances politiques rendoit sa présence plus nécessaire.

Parallèle des  
empereurs Va-  
lens et Valen-  
tinien.

La modération (1) avec laquelle il professa le consubstantialisme, ne contribua pas peu à enraciner ce dogme dans toutes les églises, et à lui faire de nombreux prosélytes, parmi ceux qui, pour croire à ce que croit le grand nombre, ne demandoient qu'à ne pas y être forcés. Valens employa une politique absolument contraire (2), et qui produisit avec le temps malgré lui, les mêmes résultats. Ses persécutions donnèrent aux consubstantialistes orientaux une vigueur, qu'ils n'auroient point acquise sans elles, et qui sous les règnes suivans leur servit à reprendre en un moment toute leur prépondérance. Les horreurs commises par l'arien Valens (3) sur les consubstantialistes, ne procurèrent qu'une satisfaction momentanée aux partisans de ses opinions, et ne firent aucun tort réel au dogme qu'il vouloit combattre et anéantir. Valentinien au contraire, en affec-

---

(1) *Socrat. lib. 4, c. 1; Sozomen. lib. 6, c. 6; Ammian. Marcellin. l. 30, c. 9.*

(2) *Zonar. annal. imp. Valent.*

(3) *Sozomen. lib. 6, cap. 18; Theodorit. lib. 4, c. 17 et 18; Nicephor. Callist. l. 11, c. 16 et 21.*

tant hautement le consubstantialisme, ôta à ses adversaires le seul moyen qui pût encore les soutenir dans ses états. Les consubstantialistes devenus intéressants sous Valens, n'eurent qu'un pas à faire après lui, pour être les maîtres absolus, sous des empereurs d'une confession opposée. Les ariens, haïs avant le règne de Valentinien, et méprisés par lui, ne purent se relever jamais.

Le premier soin des diverses sectes, chaque fois qu'un souverain prenoit récemment en mains les rênes de l'empire, étoit de s'assembler en concile, et de confirmer l'opinion qu'elles professoient sous le règne précédent. Il résultoit de cette précaution, que le dogme qu'on vouloit perpétuer, recevoit en effet la sanction que le nouvel ordre de choses sembloit exiger; et de plus on avoit l'avantage de connoître ainsi l'opinion du prince, à laquelle, suivant les différents caractères et la disposition des circonstances où l'on se trouvoit, chacun pouvoit se résoudre alors à plier du moins en apparence, ou à résister ouvertement. Il arriva sous Valens (1), que les macédoniens obtinrent la permission de se réunir, par une méprise du gouverne-

---

(1) *Socrat. l. 4, c. 2 et seqq.; Sozomen. l. 6, c. 7; Theodorit. hæret. fabul.*

#### 4      CONSIDÉRATIONS SUR L'HISTOIRE

ment qui supposoit, que cette secte étoit d'accord avec lui; et que ceux-ci ratifièrent ce qu'ils avoient fait en d'autres temps, par une méprise pareille, sur les opinions du souverain. Cette dernière étoit plus pardonnable que l'autre, puisque Valens ne s'étoit encore publiquement déclaré, que contre les seuls défenseurs de la consubstantialité. Il les avoit chassés d'Antioche avec leur évêque, et en avoit même fait mourir plusieurs. Les macédoniens et, s'il en faut croire Sozomène, les catholiques s'étant réunis à Lampsaque, en 365, confirmèrent la foi d'Antioche et de Séleucie, et condamnèrent la confession que les Pères de Rimini avoient donnée au sémi-arianisme. Outre cela ils renforcèrent par un nouveau décret la déposition d'Acace, et celle d'Eudoxe, évêque de Constantinople. L'empereur ne fut nullement satisfait d'un résultat auquel il s'étoit si peu attendu; il exigea avec hauteur, que les macédoniens embrassassent sans réserve la doctrine arienne. C'est en cette circonstance que Socrate place le consentement forcé d'Eleusius de Cysique, le repentir de cet évêque, et la nomination d'Eunome pour le remplacer, contre la volonté du peuple, qui retenoit son premier pasteur malgré lui, et s'obstinoit à ne pas vouloir accepter les services

Concile de  
Lampsaque.

d'Eunome. Nous avons, avec tous les auteurs ecclésiastiques, rendu compte de ces faits sous le règne de Constance (1). Mais revenons aux disgrâces des macédoniens, qui, ne faisant plus qu'un corps de secte avec les consubstantialistes, attirèrent bientôt sur eux toute la colère de Valens.

La cruauté des ariens fut ce qui réunit leurs antagonistes (2). Nous avons vu les opérations du concile de Lampsaque ; on joignit bientôt à la doctrine professée dans cette ville, le terme *consubstantiel*, quoiqu'on l'expliquât toujours par son équivalent, *semblable quant à la substance*. On se servit spécialement de ce mot consacré, dans l'épître synodique, où fut confirmée définitivement, contre la malignité arienne, la foi des trois cent dix-huit Pères de Nicée, sans restriction et sans aucun changement, par conséquent aussi sans l'article de la descente aux enfers, ajouté depuis la première convocation générale (3). Cette épître et celles des conciles tenus récemment à Smyrne, en Pisidie, Isaurie, Pamphylie, Lycie, etc., toutes écrites dans le même style, et formées d'après le

Réunion de  
macédoniens  
et des consubs-  
tantialistes.

---

(1) Voyez chapitre 10 de cet ouvrage.

(2) *Socrat. l. 3, c. 12 ; Sozomen. l. 6, c. 10 et seqq.*

(3) Voyez chapitre 10 de cet ouvrage.

modèle de celle de Lampsaque, furent envoyées à Libérius, évêque de Rome. On peut se figurer avec quelle joie celui-ci les reçut, dans les circonstances difficiles où se trouvoit l'église, puisqu'outre le symbole de Nicée, elles contenoient la condamnation des ariens, sabelliens, marcionites, photiniens, etc. Les orientaux rentrèrent ainsi dans la communion romaine, et leurs députés reçurent des lettres très-flatteuses pour leur patrie. Ils en prirent d'autres encore en Sicile, dans un concile qu'ils avoient fait réunir pour ce seul motif, et pour professer à la face des occidentaux la même foi consubstantielle. Basile se plaint de la trop grande facilité de Libérius et des autres évêques ses partisans, en cette occurrence. Il accuse les macédoniens d'avoir feint cette réunion, et la soumission au siège de Rome, pour augmenter leurs forces, contre la persécution dont ils étoient menacés, ou du moins pour avoir par ce moyen un plus grand nombre de compagnons d'infortune. Je n'ose point hasarder un pareil soupçon sur l'autorité du Père oriental que j'ai cité, sur-tout lorsque je considère l'envie naturelle à ceux de sa nation contre les pasteurs d'Occident qui avoient le plus de pouvoir. Je connois, d'un autre côté, la trop grande simplicité et l'ignorance

même, dont l'église occidentale a donné la preuve évidente en bien des occasions. Je me contenterai par conséquent de faire seulement connoître au lecteur, les circonstances qui prouvent que l'accord proposé par les pasteurs venus d'Orient, n'étoit point aussi général qu'on auroit pu se l'imaginer d'abord. En effet un concile déjà indiqué à Tarse en Cilicie, l'an 368, au sujet du retour des envoyés de Lampsaque, ne put avoir lieu, parce que trente-quatre évêques asiatiques, rassemblés dans la Carie, refusèrent nettement d'admettre le mot fatal, dont on vouloit maintenant se faire une égide. Ils exigèrent de nouveau qu'on s'en tint aux formules de Lucien le martyr, publiées à Antioche et à Séleucie.

Les évêques asiatiques se séparent de nouveau.

Il ne nous reste plus à remarquer, en Orient, à cette époque, avant de passer à l'empire de Valentinien, que la séparation définitive d'Eunome, de la communion d'Eudoxe de Constantinople. Les promesses de la réhabilitation et réception d'Aétius, renouvelées si souvent et toujours violées, avoient jetté parmi eux de l'aigreur. La rigidité des eunomiens, et leur refus de céder en la moindre chose, pour se joindre à la secte dominante de l'arianisme, achevèrent



de les brouiller (1). Malgré les miracles opérés par les évêques Eunome, Léontius et ceux de leur parti, d'après le rapport de l'historien Philostorgius, Eudoxe continua à s'emporter publiquement contre ses imprudents émules ; et, sûr de la protection de Valens, qu'il avoit eu l'art de se concilier, il les accabla en tous lieux d'injures et d'outrages. Euzoïus, évêque d'Antioche, suivit l'exemple d'Eudoxe comme il l'avoit fait auparavant, et, depuis lors, les eunomiens demeurèrent sans domicile et sans juridiction fixes. Ils errèrent continuellement d'une église à l'autre ; ils y réglèrent les affaires des chrétiens de leur confession, et administrèrent tout par leurs propres conseils et de leur autorité privée. Ils continuèrent ainsi à former une communauté à part, par haine pour leurs persécuteurs, qui enseignoient cependant presque les mêmes dogmes, et avec lesquels, sans ce motif, ils auroient très-bien pu se réunir. Nous dirons aussi, en passant, qu'Athanase, au milieu des troubles d'Alexandrie, ne se crut nullement en sûreté, et s'éloigna des fidèles commis à sa garde, de peur qu'on ne lui imputât les désordres que

Chute des eunomiens.

---

(1) *Socrat. lib. 3, c. 13 ; Sozomen. l. 6, c. 12 ; Philostorg. l. 9, n° 1, 3 et 4 ; S. Epiphani. hæres. 76.*

leur esprit inquiet et turbulent faisoit à chaque instant reparoître sous une autre face. J'avertirai cependant le lecteur que cette fuite ne fut que momentanée. L'empereur se vit bientôt obligé de reproduire Athanase, afin d'apaiser les alexandrins. Tournons maintenant nos yeux du côté de l'Occident.

On professoit généralement le consubstantialisme dans cette partie de l'empire; et tous les évêques étoient d'accord sur ce point, si l'on en excepte Auxence, évêque de Milan, qui étoit encore demeuré attaché à la doctrine arienne (1). Un concile ne devoit donc être nullement difficile à réunir en Occident, et il ne pouvoit que procurer au souverain la satisfaction de voir son opinion approuvée sans réserve, et celle de son frère et collègue blâmée généralement par tous les Pères occidentaux. Ce concile, tenu à Rome vers l'an 370, par Damase, évêque de cette ville, et composé de plus de quarante-vingt-dix évêques italiens et gaulois, envoya une épître synodique aux évêques d'Illyrie. « On y dit que plusieurs pasteurs, plutôt par ignorance et par simplicité que par quelque mauvaise intention, continuent à prê-

Concile consubstantialiste à Rome.

---

(1) *Sozomen. l. 6, c. 25; Theodorit. l. 2, c. 22; Nicephor. Callist. l. 11, c. 31.*

cher une fausse doctrine; qu'ils n'en sont pour cela pas moins condamnables. Les Pères alors nomment Auxence, et ajoutent qu'il n'est point d'autre remède à ces maux divers, que de conserver toujours le mur que les trois cent dix-huit Pères de Nicée (et les envoyés du siège de Rome, dit le seul Théodoret) ont élevé contre la puissance du diable, en déclarant que le Père et le Fils sont d'une seule divinité, d'une seule figure et d'une même vertu. » Le concile conclut de là, on ne sait pas trop par quel raisonnement, que le St.-Esprit doit naturellement se croire de la même substance; il veut en outre, que ceux qui s'y opposeront à l'avenir, soient considérés comme étrangers à l'église, et que les évêques soient privés de leurs sièges. « Il n'y a point de conséquence à tirer, disent encore les Pères occidentaux, du grand nombre d'évêques assemblés à Rimini, lorsqu'ils s'élevèrent contre la foi orthodoxe, puisqu'il est constant qu'il n'y eut jamais pour ce concile de consentement de la part de l'évêque de Rome (ce que l'on devoit attendre avant toute autre chose), ni de Vincent (1), qui a conservé si long-temps sans tache le vénérable caractère de prêtre. » Le

---

(1) Voyez chap. 7 de cet ouvrage.

concile d'Illyrie ne fut point sourd à ces exhortations ; tous les évêques qui le composaient se hâtèrent de souscrire aux décrets proposés, en confirmant la doctrine nicéenne pure, et ils ordonnèrent de la recevoir généralement en tous lieux, immédiatement après l'élection d'Ambroise, dont nous parlerons dans la suite. Valentinien lui-même voulut contribuer au triomphe de la religion catholique, et servir à étendre l'église orthodoxe sur toute la terre. Il écrivit une lettre au diocèse d'Asie, par laquelle il fit connaître les décisions du concile précédent, « afin, dit-il, qu'on ne s'excuse plus, en disant qu'on suit aveuglément la religion de l'empereur ; et qu'ayant dorénavant un peu plus en vue les loix éternelles, on cesse enfin de persécuter ceux qui ont le courage de ne pas prendre en ce cas la cour pour modèle. » Cette lettre étoit accompagnée de l'épître synodique du concile d'Illyrie. Les évêques y établissent la consubstantialité absolue des trois Personnes de la Trinité, comme une croyance nécessaire à tous ceux qui désirent entrer dans le royaume des cieux. Ils lancent anathème contre tous ceux qui la rejettent, soit sémi-ariens, soit ariens primitifs, et contre ceux encore qui communiquent avec les mécréants. On parle ensuite de la discipline dans

Et en Illyrie.

Trinité consubstantielle.

les élections des évêques , discipline si négligée avant cette époque, et qui ne s'observa pas davantage après le nouveau règlement, comme nous le verrons dans la suite. La politique humaine violoit tous les canons, et prenoit pour prétexte, en le faisant, un ordre exprès de la providence. Outre les translations d'évêques (1), les évêques élus avant qu'ils ne fussent chrétiens (2), ceux qui désignoient leurs successeurs (3), et les sièges mêmes qui étoient occupés à la fois par deux pasteurs différents (4), il s'étoit glissé, dans

(1) Contre le concile de Nicée, canon 15, etc. Voyez chap. 8 de cet ouvrage.

(2) Contre le 79<sup>e</sup> canon des apôtres, et le 2<sup>e</sup> de Nicée, etc. (voyez chap. 12 de cet ouvrage).

(3) Contre les canons (apost. 75; nicæn. concil. 8; antiochen. 23, etc.) Voyez les chapitres 9 et 10 de cet ouvrage.

(4) Contre les canons 75 des apôtres, 8 de Nicée, etc. (voyez chapitre 10 de cet ouvrage). Ces canons furent tous sans effet, aussi souvent que la nécessité l'exigea. Le lecteur en a vu plusieurs exemples; j'ajouterai seulement sur l'avant-dernier article, que Boniface II, créé évêque de Rome, en 530, se constitua un successeur; que le concile rassemblé pour confirmer cette prédésignation, non-seulement l'approuva, mais encore s'engagea par serment à la maintenir. Boniface ensuite se repentit et brûla tous les écrits qui parloient de cette affaire (vid. Anastas. biblioth. vit. Bonifat. II).

les élections aux dignités de l'église, un nombre infini d'autres abus, auxquels les illyriens voulurent alors porter quelque remède. Le lecteur a vu plusieurs exemples des irrégularités que je viens de citer : il ne cessera d'en rencontrer encore dans cet ouvrage, et je le prie de les conserver dans sa mémoire, afin de m'épargner des répétitions tédieuses, en les lui faisant encore désormais remarquer. Les Pères occidentaux ordonnèrent cette fois de rendre, le plus possible, les évêchés héréditaires, en élisant les fils des évêques orthodoxes, pour remplir les sièges vacants par la mort de leurs pères ; et, à leur défaut, ils voulurent qu'on choisît des prêtres déjà consacrés. Au reste, le mode d'élection, proposé en cette circonstance, n'étoit pas nouveau dans l'église. Eusèbe (1) nous en a laissé un exemple dans Domnus, évêque d'Antioche, fils de Démétrien, et son successeur au siège de cette ville. Enfin l'épître synodique est terminée par les noms des évêques *ariomanites* déposés dans le concile.

Les évêchés  
héréditaires.

Après qu'on eut ainsi pensé aux ariens d'Orient, il ne restoit plus qu'à chercher à arrêter aussi les progrès de l'*apollinarisme* (2),

(1) *Euseb. hist. eccl. l. 7.*

(2) *Sozomen. l. 6, c. 25 et 27; Philostorg. l. 8, n° 13.*

Schisme des  
apollinaristes.

qui, selon Sozomène, s'étoit, avec les premiers sectaires, partagé tout l'empire de Valens. L'anoméisme régnoit, depuis la Cilicie et le mont Taurus, jusqu'à l'Hellespont et Constantinople; on suivoit les opinions d'Apollinaire, depuis la Phénycie, jusqu'à la Cilicie. Nous avons déjà parlé de ce dernier à la fin du règne de Constance (1), et des motifs qui le séparèrent, ainsi que son fils (tous deux chefs de l'hérésie nouvelle), des sémi-ariens qui dominoient alors. Sozomène ajoute que la liaison qu'il y avoit eu entre les Apollinaire et Athanase (liaison qu'Epiphane (2) avoue également, en l'étendant à tous les catholiques contemporains d'Apollinaire), fut la cause qui les éloigna de la communauté de George, évêque d'Alexandrie. Philostorgius, outre les témoignages déjà cités, rapporte dans son histoire, un fait qui est absolument contradictoire à la narration de tous les autres écrivains ecclésiastiques. «Grégoire de Naziance, dit-il, et son compagnon Basile-le-grand prêchoient publiquement que le fils de Dieu ne s'est point fait homme, mais qu'il a habité dans l'homme; raison pour laquelle Apollinaire évita la commu-

---

(1) Voyez chap. 10 de cet ouvrage.

(2) *S. Epiphan. hæres. 77.*

nion de ces consubstantialistes.» Le même auteur accuse seulement le chef de parti dont nous parlons maintenant, de n'avoir point admis la résurrection des morts. D'autres autorités (1) nous portent à croire qu'Apollinaire, loin de nier cette résurrection, vouloit au contraire qu'après qu'elle auroit eu lieu, on fût de nouveau forcé de se soumettre à la loi, à la circoncision, aux sacrifices et au temple pendant mille ans. Quoi qu'il en soit des dogmes de ces chrétiens, leur communauté alla toujours en croissant. Vitalis, prêtre d'Antioche, s'étoit joint à eux par le puissant ressort que nous avons déjà vu jouer si souvent dans les révolutions religieuses, celui de l'amour-propre offensé. Méprisé par Flavien, son collègue dans l'église d'Antioche, et que nous verrons bientôt évêque de cette ville, Vitalis se déclara partisan zélé des opinions nouvelles. Epiphane (2) nous le donne pour un homme très-religieux dans sa vie, et réglé dans ses mœurs. Cet auteur n'ose point condamner ouvertement Apollinaire, qui avoit souffert l'exil en haine des ariens. L'historien déjà cité,

---

(1) *S. Basil. ep. 74 ad occidental.*; *S. Epiphane. hæres. 77.*

(2) *S. Epiphane. hæres. 77.*



nous dit seulement qu'entre ses disciples, les uns croyoient que Jésus-Christ avoit apporté son corps du ciel, d'autres nioient qu'il eût pris une ame humaine, et ceux de la troisième division vouloient que son corps fût consubstantiel à la divinité. Lorsqu'il en vint à Vitalis, il lui fait accorder au fils de Dieu, après son incarnation, outre la nature divine, un corps et une ame véritable, tout enfin, hormis la faculté intellectuelle dont la divinité lui devoit tenir lieu. Il y eut aussi des *dimœrites* ou apollinaristes qui firent habiter charnellement Marie avec Joseph, après la naissance du Christ, et qui admirerent le règne de mille ans (1). Au reste, la crédule et ignorante église romaine reçut Vitalis dans la communion des orthodoxes (2). L'évêque Damase le recommanda même avec chaleur à l'église d'Alexandrie.

---

(1) Voyez chapitre 3 de cet ouvrage.

(2) Elle avoit de tous temps commis de pareilles gaucheries. Dans le milieu du deuxième siècle, Eleuthère, évêque de Rome, recommanda aux églises d'Asie, les mêmes *montanistes* qu'Épiphane a depuis accusé de sacrifier un enfant (S. Epiphan. hæres. 48). Par une légèreté aussi condamnable que l'avoit été sa précipitation, il retira bientôt ses bons offices (vid. Euseb. hist. eccl. lib. 5, c. 3. Voyez aussi chap. 14 de cet ouvrage).

Bientôt il changea de sentiment, et envoya à cette même église des anathèmes contre les dogmes apollinaristes, sans cependant en nommer les auteurs.

J'ai voulu rassembler dans un seul article, ces deux conciles occidentaux, sous l'empire de Valentinien. Je reprendrai maintenant les détails de circonstances moins importantes, mais qui peuvent cependant encore intéresser le lecteur, dans l'histoire des deux églises. Il y a d'abord l'élection des évêques, dont on vient de parler (1). A la mort d'Auxence, évêque de Milan, ordonné par les ariens, il s'éleva des troubles violents dans cette ville. Ambroise, recteur ou président de la province, voulut les appaiser, en vertu de l'autorité que lui donnoit son emploi. Le peuple jugea à propos de l'élire lui-même à la place du défunt. On le baptisa à l'instant, et l'empereur, malgré les canons (2), le fit ordonner évêque. La consécration du successeur de Libérius à Rome,

Élection  
d'Ambroise,  
évêque de  
Milan.

(1) *Socrat. lib. 4, c. 30; Sozomen. l. 6, c. 24; Theodorit. l. 4, c. 7.*

(2) *Can. apost. 79, et concil. nicæn. c. 2.*

Ces canons défendent d'élire les cathécumènes, si ce n'est quand le choix est visiblement dû à l'inspiration de la divinité. Il n'étoit pas difficile d'appliquer cette exception à tous les cas.

ne s'étoit pas passée plus tranquillement. La possession du siège de cette ville , qui déjà à cette époque apportoit avec elle à celui qui l'occupoit , d'immenses richesses , et la faculté de mener la vie la plus délicate et la plus dissolue , étoit l'objet de l'ambition et des brigues du clergé. On n'épargnoit rien pour arriver à une aussi haute dignité. A peine la mort de Libérius eut-elle laissé l'église de Rome sans pasteur , que le diacre Ursicinus et Damase furent élus évêques (1). Les divers partis soutinrent leurs protégés avec tant d'acharnement , qu'on en vint aux mains , et un très-grand nombre de personnes perdit la vie dans cette lutte théologique. On enleva cent trente-sept cadavres de la seule basilique *sicinina*. Enfin la victoire demeura à Damase , et les hommes qui ne jugent les événements que par leurs suites , reconnurent que l'élection de cet évêque avoit été seule légitime et régulière. Malgré cette décision , le préfet de la ville , Maximin , fit mourir plusieurs des plus mutins en cette circonstance , sans distinguer s'ils étoient ou prêtres ou séculiers. L'historien Rufin nous dépeint,

Deux évêques  
à Rome.

Massacres.

---

(1) *Socrat. lib. 4, c. 29* ; *Sozomen. l. 6, c. 23* ; *Ammian. Marcellin. l. 27, c. 3* ; *Rufin. hist. eccl. l. 2, c. 10.*

à ce sujet, Maximin, comme un homme cruel et méchant autant qu'impie.

Les chrétiens d'Orient n'étoient ni plus heureux ni plus sages (1). Eudoxe, évêque de Constantinople, après avoir initié tout à la fois l'empereur Valens, aux mystères du christianisme et aux dogmes ariens, n'avoit cessé de profiter depuis lors de l'ascendant qu'il avoit pris sur son disciple, pour tourmenter les consubstantialistes d'une manière inconnue jusqu'à cette époque, malgré les heureux essais d'intolérance, en ce genre, qui avoient déjà été faits avant lui. Il poussa tellement à bout la patience de ses adversaires, qu'Eusèbe, évêque de Samosates, déposé par lui, revêtit l'habit militaire, et courut d'église en église pour ordonner des évêques et des prêtres orthodoxes; extrémité à laquelle nous n'avons encore vu se porter aucune secte, et que l'on a cependant trouvée louable, malgré l'opposition de toutes les règles ecclésiastiques, sous prétexte qu'Eusèbe avoit agi ainsi pendant les circonstances difficiles, par l'ordre immédiat de l'Esprit-Saint. Enfin Eudoxe mourut; il laissa après lui un assez bel espace à parcourir dans

Persécutions  
à Constantino-  
ple.

---

(1) *Theodorit. lib. 4, c. 13; Socrat. l. 4, c. 14 et 15; Sozomen. l. 6, c. 13 et 14.*

la carrière des cruautés religieuses, et ses successeurs ne manquèrent pas d'en profiter. Les consubstantialistes lui substituèrent Evagrius, que le vieux Eustathe ordonna. Ils furent bientôt, par un nouveau coup de sévérité de l'empereur, également exilés tous deux. Cependant la persécution continuoit en tous lieux dans l'Orient avec la même force, parce que, dit Sozomène, les ariens étoient devenus orgueilleux et sanguinaires, défauts naturels aux sectes dominantes. Ils s'étoient choisis Démophile pour évêque à Constantinople (1); et Théodore, évêque d'Héraclée en Thrace, l'avoit ordonné, malgré l'opposition de tout le peuple, qui, par une acclamation contraire à celle usitée en pareilles circonstances, le déclara publiquement indigne du poste qu'il alloit occuper. Ce nouveau pasteur arien fit connoître, par ses sermons dans la capitale, la raison pour laquelle le Père éternel s'étoit vu obligé de se donner un fils et un aide. Selon lui, il falloit nécessairement qu'il y eût un intermédiaire entre Dieu et les hommes, principalement pour former ces mêmes hommes, qui, sans cela, auroient trop participé de la divi-

---

(1) *Philostorg. lib. 9, n° 10 et 13; Suid. in Demophilo.*

nité, s'ils avoient été immédiatement faits par elle; ce qui eût même pu multiplier le nombre des dieux. L'évêque Théodore, dont nous venons de parler, appelé autrement Dorothee, alla, de concert avec Démophile, visiter le siège de Cysique, vacant depuis le départ d'Eunome. Le peuple de cette ville, toujours attaché à la doctrine sémi-arienne qu'Eleusius lui avoit inculquée, refusoit tous les pasteurs qu'on lui proposoit. Les missionnaires ariens employèrent un subterfuge qui cependant ne leur réussit qu'à moitié. Ils condamnèrent d'abord Aétius et Eunome, les anathématisèrent avec tous les anoméens, leurs sectateurs, et parvinrent ainsi à faire résoudre les cysicéniens à l'élection libre d'un évêque; mais, contre toute attente, ceux-ci choisirent un consubstantialiste.

Je veux interrompre ces scènes désagréables par le récit d'un événement dont le lecteur, sans doute, ne ressentira aucune peine; je veux dire la mort d'Athanase (1). Ce fougueux athlète du consubstantialisme n'est pas, il est vrai, celui qui a le plus ensanglanté les pages de cet écrit, pendant les disputes cruelles sur cette doctrine; et sa longue cons-

Mort d'Athanase.

---

(1) *Socrat. lib. 4, c. 20; Sozomen. l. 6, c. 19; Theodorit. l. 4, c. 20.*

tance, au milieu de tant d'exemples de bassesse et de légèreté, est admirable à certains égards; mais il s'est trouvé mêlé dans des circonstances si dégoûtantes, et son nom s'est répété tant de fois avec les noms des sectaires séditieux, dont nous rapportons l'histoire, que j'annonce avec joie sa totale disparition de dessus la scène religieuse de cette époque. Il avoit siégé pendant quarante-six ans; et Pierre, qu'il avoit désigné contre les canons, pour faire vivre encore après lui son esprit et ses opinions, lui succéda l'an 373 de l'ère vulgaire.

Horreurs  
commises à  
Alexandrie.

Euzoïus, évêque d'Antioche (1), l'ami et le compagnon d'Eudoxe que nous avons vu sur le siège de Constantinople, ne put souffrir patiemment qu'Athanase se procurât un triomphe aussi facile, et insultât même en quelque manière, alors qu'il n'étoit plus, à la suprême volonté de l'empereur. Il alla, par ordre de celui-ci, à Alexandrie, avec une force imposante et à main armée : il y arrêta Pierre pour substituer à sa place le pasteur arien Lucius, évêque de Samosates, depuis la mort d'Eusèbe dont nous avons parlé. Ce violent déplacement, comme on peut bien

---

(1) *Socrat. l. 4, c. 21 et 22; Philostorg. l. 9, n° 14; Theodorit. l. 4, c. 22 et 21; S. Epiphan. hæres. 68*

se le figurer , occasionna de nouveau une proscription terrible contre tous ceux du parti vaincu. Soit clercs , soit laïcs , il suffisoit d'avoir été partisan d'Athanase pour éprouver les plus terribles vexations. On exila des évêques , des prêtres et des diacres : il y en eut même de condamnés à mort ; d'autres furent exposés aux bêtes féroces. Les vierges consacrées périrent sous le glaive des persécuteurs. Pierre lui-même , dans une lettre que rapporte Théodoret , nous a laissé de ces horreurs un détail qui fait frémir. Cet évêque infortuné réussit à se soustraire à la rage de ses ennemis , et alla à Rome se recommander à l'évêque Damase. Euzoïus , après sa mort , fut remplacé par Théodore , évêque d'Héraclée.

Enfin la doctrine anoméenne , malgré les malheurs d'Eunome et d'Aétius , triomphoit dans tout l'Orient (1). Cette secte devint tellement insolente dans la prospérité , qu'elle ne voulut plus avoir absolument aucune con-

Insolence des  
ariens.

---

(1) *Sozomen. l. 6, c. 26 ; Philostorg. l. 10, n° 4 ; Theodorit. hæret. fabul. lib. 4, cap. 3 ; Balsamon. in concil. œcumen. II, c. 1.*

Le canon 49 des apôtres ordonne trois immersions , et tous les anciens Pères sont d'accord sur cet article. Voyez Tertullien , S. Athanase , S. Ambroise , S. Augustin , etc.



Nouveau  
baptême.

sidération pour les autres confessions chrétiennes, et qu'elle se sépara de leur communion, méprisant également leurs rites et leurs cérémonies. Les eunomiens avoient falsifié la tradition apostolique, pour appuyer sur elle le baptême qu'ils avoient institué; baptême entièrement opposé à celui qui se pratiquoit avant cela dans l'église. Ils n'admettoient qu'une seule immersion, et baptisoient au nom de la mort de Jésus-Christ, soufferte une seule fois, disoient-ils, et non deux ou trois fois. Tous ceux qui se convertissoient à leur opinion, devoient, comme s'ils avoient été corrompus par le baptême ordinaire, subir l'initiation nouvelle, qui étoit considérée comme la seule valable. Socrate recule, jusqu'à la fin du règne de Théodose, cette grande rigueur des eunomiens, et le changement qu'ils apportèrent dans la manière d'administrer le baptême. Il me paroît que le rapport de cet historien s'accorde mieux avec l'ordre accoutumé des choses, et le caractère naturel aux hommes, puisqu'alors seulement le mépris dans lequel tombèrent enfin les ariens, pour ne plus s'en relever en Orient, devint pour eux un motif bien plus plausible de leur haine contre toutes les autres sectes, et de la barrière insurmontable derrière laquelle ils se retirè-

rent, que la prospérité de leur hérésie. C'est après cette époque également que l'arianisme en général adopta la coutume de ne plus recevoir les consubstantialistes dans son sein, qu'après les avoir rebaptisés (1); ce qui demeura encore pendant très-long-temps en usage (2). Au reste, il n'y eut que les moines dans l'Orient, sous l'empire de Valens, qui ne se soumirent point à la doctrine arienne enseignée alors hautement en tous lieux (3). Ils ne voulurent jamais renoncer à la foi de Nicée, et préférèrent souffrir toutes les persécutions de Lucius, évêque d'Alexandrie. Ce dernier ne jouit pas beaucoup de la faveur que d'heureuses circonstances lui avoient procurée. Pierre arriva de Rome avec des lettres de Damase pour les fidèles d'Égypte; et le peuple, afin de le mieux recevoir, chassa l'évêque arien (4).

Cela étoit arrivé, lorsque Valens avoit un peu mitigé sa funeste intolérance. Un dis-

Valens ralentit son fanatisme.

---

(1) *Vita S. Fulgent. c. 21.*

La conséquence du second baptême devoit être la réordination des clercs, comme cela se faisoit en effet (vid. libellum precum. Faustin. Marcellin. presbyter.)

(2) Voyez chap. 13 de cet ouvrage.

(3) *Socrat. lib. 4, c. 24; Sozom. lib. 6, c. 20; Theodorit. l. 4, c. 21.*

(4) *Socrat. l. 4, c. 37; Sozomen. l. 6, c. 39.*

cours du philosophe Thémiste en fut, dit Socrate, la seule cause. Cet orateur avoit comparé les différentes sectes du christianisme, avec les écoles séparées de philosophie, qui toutes, par une route diverse, tâchent de conduire les hommes à une seule et même fin, celle de l'amour de la sagesse. Thémiste prétend que, malgré l'opposition des moyens mis en usage par les nombreuses confessions nées dans le sein de l'église chrétienne, il est, outre l'égalité du but auquel elles aspirent, une autre raison pour les respecter toutes également; c'est que Dieu lui-même se plaît dans cette diversité de rites et de cérémonies. Quoi qu'il en soit des raisons qui portèrent Valens à ralentir ses proscriptions religieuses, il est certain que, vers la fin de son règne, il rendit la liberté à tous les cultes du christianisme, en exceptant cependant les consubstantialistes de cette loi nouvelle, quoiqu'il n'osât plus les vexer aussi ouvertement qu'il l'avoit fait jusqu'alors.

L'Occident  
consubstantialiste.

C'est ainsi que, lorsque Valentinien étoit parvenu par sa douceur et sans de grandes difficultés, à remettre en peu de temps le catholicisme en honneur, dans les provinces occidentales de l'empire, Valens au contraire, vit avant sa mort, manquer le ressort qu'il avoit cru pouvoir toujours employer

avec confiance, pour obtenir un effet contraire, je veux dire celui de la force (1). Sans parler ici des prodiges opérés pour sauver Basile de Césarée, que l'empereur ne réussit jamais ni à faire passer dans le parti arien, ni à renvoyer pour son obstination, puisque toutes les plumes refusoient de prêter leur ministère à la signature de l'ordre d'exil; sans parler, dis-je, de ces miracles de fabrication consubstantialiste, il me suffira d'avoir représenté aux yeux du lecteur, Valens luttant en vain contre l'opinion de ses sujets, obligé enfin de ralentir ses inutiles efforts, et mourant avec la certitude de la perte totale de son parti; tandis que son frère, en prenant une route opposée, assura à jamais dans l'Occident son système, et l'influence des opinions qu'il avoit professées, sans avoir cependant forcé personne à imiter son orthodoxie. Les règnes suivants nous feront mieux connoître encore les résultats des moyens divers employés par les deux souverains.

---

(1) *Theodorit. l. 4, c. 19.*

---

## CHAPITRE XIII.

*Fin de l'arianisme.*

---

Comment  
il faut écrire  
l'histoire.

LE plus grand profit que l'on puisse tirer de la lecture de l'histoire, est de se bien convaincre que les mêmes causes n'ont jamais cessé de produire des effets semblables. Comme un miroir fidèle rend toujours les images exactes des objets qui lui sont présentés, l'histoire, écrite avec sagesse et avec fruit, doit constamment réveiller dans l'esprit des hommes, au récit des événements présents, le souvenir de ce qui doit avoir précédé, et la prescience de l'avenir. Rien n'y est dû aux combinaisons insensées d'un aveugle hasard. Faites connoître à un historien éclairé tous les ressorts qui ont joué à une certaine époque, la politique que l'on a mise en œuvre, la disposition des esprits et des circonstances, et il en déduira avec certitude les résultats qui en ont été réellement

la suite. Cependant malgré l'immense provision de sagesse, dont l'expérience de tant de siècles devrait maintenant nous avoir rendus les heureux possesseurs ; malgré la prudence consommée, la politique sûre, qui, au moins dans les cas ordinaires, devraient en être découlées, pour tous les souverains et pour les gouvernements quels qu'ils soient, les mêmes erreurs renaissent continuellement. La longue série d'exemples malheureux pour ceux qui commettent ces fautes, n'a pu encore réussir à nous dessiller les yeux, sur la démence de vouloir conserver le moindre espoir de réussite en les commettant. L'histoire est devenue un ob-  
jet d'amusement, et nullement une instruction utile. C'est un spectacle où l'on voit avec plaisir des figures artistement disposées, jouer chacune son rôle, sans jamais songer aux fils qui les font mouvoir ; sans réfléchir qu'en employant les mêmes moyens, on obtiendra absolument des mouvemens semblables, et qu'après avoir dirigé comme on le désiroit le drame, moitié comique, moitié larmoyant, que les hommes représentent sur le grand théâtre du monde, on le terminera par un dénouement tel qu'on se le proposoit. Est-ce la faute des lecteurs, ou les écrivains y ont-ils aussi contribué de leur part ? Certaine-

Inutilité de la lecture.

ment du moins l'histoire elle-même n'en est nullement comptable. D'inhables historiens ont pu rendre presque invisibles ou méconnoissables les ressorts qui conduisoient leurs principaux acteurs. Ils ont pu, par ignorance et par préjugés, se tromper sur ces ressorts. La partialité et le peu de rectitude les auront poussés même par fois à vouloir tromper les autres. Mais combien de fois aussi les lecteurs inattentifs n'ont-ils recherché dans les grands tableaux des siècles passés, rien que ces seuls tableaux eux-mêmes, sans aucun retour sur le principe des biens et des maux, dont la peinture leur délectoit la vue ! Combien de fois encore, après avoir aperçu ces principes, ne se sont-ils pas mis hors d'état d'en retirer la moindre utilité, soit que leur examen ait été superficiel, soit que les passions les aient absolument détournés dans la suite de cet heureux retour sur le passé, qui peut seul, lorsqu'on le considère avec attention, régler le présent, de manière à ce qu'il nous produise l'avenir le plus favorable que nous puissions espérer.

Mais je le répète, l'inutilité presque générale de l'histoire n'offense aucunement sa majesté. Puisse un concours heureux de circonstances exempter cet ouvrage du destin qu'ont eu jusqu'à présent, malheureusement

pour les hommes, la plupart des tableaux où les vices de l'espèce humaine sont peints d'après nature ! Puisse l'expérience funeste de tant de proscriptions religieuses ne pas être entièrement perdue pour la postérité !

Nous avons vu l'effet constant de la protection exclusive accordée à certaines sectes, et de la persécution qui s'efforce de les anéantir. Ces moyens extrêmes, propres à flatter la vanité des hommes ou à irriter cette dangereuse passion, font également naître les sectes, et servent à les perpétuer. La protection nourrit momentanément le culte auquel elle s'attache; la persécution lui donne un ressort qui le rendra pour l'avenir capable des plus grands excès. L'oubli et le mépris seuls portent aux religions un coup mortel, dont elles se relèvent difficilement dans la suite. La protection attachée exclusivement et à jamais à une secte, et la proscription qui envelopperoit éternellement toutes les autres, produiroient enfin le but qu'on auroit pu raisonnablement se proposer en pareil cas. Mais quel empereur romain a pu se flatter de régner encore par son influence au-delà du tombeau, et de voir ses opinions et sa politique réparties après sa mort, dans toutes les branches du gouvernement de la chose publique? Nous



**Constantin.** avons représenté Constantin s'appant les fondements de la grandeur de sa patrie , pour créer , dans le premier et le plus fatal des conciles , la doctrine consubstantielle. En la professant , il lui gagna tous les jours de nouveaux sectateurs ; mais avant de finir son long règne , il avoit également protégé les ennemis de la foi nouvelle. Les catholiques crurent leur dogme indirectement persécuté , et se préparèrent à une résistance obstinée et vigoureuse ; les ariens acquirent assez de force pour oser tout entreprendre , si le règne suivant le leur eût permis.

**Constance.** Constance fut plutôt ennemi des consubstantialistes qu'Arien. Les provinces orientales virent sous cet empereur , la religion dominante commencer à se faire à elle-même le mal que ses adversaires lui réservoient pour des temps plus favorables à leurs desseins. L'Occident n'avoit point encore cessé d'être consubstantialiste. Cette doctrine satisfaisoit à la fois , par son dogmatisme , l'ignorance plus généralement répandue dans cette partie de l'empire , et la haine que l'on y nourrissoit contre les orientaux. On les contredisoit sans crainte , sous des souverains aussi envieux de leurs égaux , dans l'empire , que les peuples l'étoient les uns des autres ; et on les contredisoit dans la partie la plus sensible , celle d'un dogme

qu'ils défendoient avec tant de chaleur, par des moyens qu'ils croyoient devoir les rendre invincibles, je veux dire ceux du raisonnement. Les occidentaux, dans leur inflexibilité, ne raisonnoient point : l'arme avec laquelle ils combattoient leurs rivaux, proscrivoit la dispute et les rendoit invulnérables. Mais Constance porta la terreur de son gouvernement dans leurs provinces, et les consubstantialistes prirent dans le silence, un poids avec lequel, sous les règnes suivans, ils écrasèrent à jamais l'arianisme. Les choses parurent un moment, il est vrai, changer de face ; mais les suites prouvèrent assez que les déserteurs de la consubstantialité, sous Constance, n'avoient été que le rebut de cette secte, et ses plus foibles soutiens. Julien, après lui, remit les choses dans leur état naturel : elles cédèrent à l'impulsion qu'elles avoient retenue des règnes précédents. Julien, qui vouloit rétablir le gentilisme, finit par n'avoir fait qu'exciter davantage tous les schismes qui déshonoroient alors l'église du Christ. Valens renouvella dans l'Orient, avec plus de cruauté que ne l'avoit fait Constance, les scènes dont cet empereur lui avoit donné l'exemple ; nous venons de voir avec quel succès. Valentinien trouva le consubstantialisme en honneur parmi les oc-

Julien.

Valens.

cidentaux : il l'honora encore davantage, et, par une douceur entre-mêlée de fermeté, il le rendit enfin dominant et presque exclusif dans tous les états qu'il gouvernoit. Il est à remarquer encore, dans cette partie de l'histoire philosophique des schismes, que Valentinien, modéré dans les troubles religieux, étoit juste et rigide même dans toutes les autres branches de son gouvernement ; qu'il sut, en guerrier valeureux, tenir en bride les ennemis du nom romain, tandis que le lâche Valens, son frère, persécuteur fanatique, après avoir été vaincu de toute part au dehors, fut également incapable au dedans de régir les provinces qui lui étoient tombées en partage (1). Cette réflexion, émise ici en passant, pourra encore s'appliquer à plusieurs autres difficultés historiques : elle pourra même peut-être se généraliser aux époques les plus mémorables dans la science précieuse de l'histoire. Mais, pour en revenir à l'arianisme, nous verrons comment le système des règnes suivants auroit pu enfin faire entièrement disparaître ce fléau du théâtre du monde, si des événements impossibles à prévoir, et que toute la politique des hommes ne pouvoit plus prévenir, n'a-

---

(1) *Zozim. hist. l. 4.*

voient de nouveau renversé momentanément l'édifice d'orthodoxie que l'humaine prudence et la contradiction, moyen plus efficace encore, avoient élevé à si grands frais.

Après avoir rappelé en abrégé les vicissitudes du consubstantialisme et de la doctrine arienne, il me reste à démontrer, en deux mots, les effets du gouvernement sur l'arianisme lui-même, pour achever, par cette courte récapitulation, le tableau en raccourci des troubles dont ce chapitre aura rapporté les dernières scènes. L'opinion d'Arius étoit dans le génie des occidentaux de cet âge. Il laissoit le champ libre au raisonnement, et permettoit à l'œil scrutateur des théologiens de pénétrer dans les mystères les plus secrets de la nature, ceux qui regardent le créateur lui-même. Il ne vouloit pas, à la vérité, que Dieu pût se concevoir entièrement par les hommes (la mysticité qu'il laissoit à cet égard, contribuoit encore à augmenter la curiosité de ses disciples); mais il le composoit de plusieurs parties, comme le lui reproche Philostorgius (1), et il donnoit à chacun la faculté d'en comprendre un peu, suivant la force de son entendement. Il disoit que Dieu n'est ni substance, ni hypos-

Vicissitudes  
de l'arianisme.

---

(1) *Philostorg. l. 10, n° 2 et 3.*

tase, ni rien de ce qu'on croit ordinairement. Il fixoit la relation du Père au Fils dans un sens opposé à celui des consubstantialistes. Mais bientôt, pour plaire à Constantin, le dogme arien devint une opinion mitoyenne entre les deux extrêmes projetés, et il se borna à une ressemblance vague entre ces deux Personnes divines. Dès-lors la porte fut ouverte aux subdivisions les plus multipliées, dans cette secte dominante sous l'empire de Constance, et par-là même portée à la division et au dépérissement. Les uns plaçoient la similitude dans la préscience que le Fils et le Père avoient des choses à venir; d'autres dans leur nature d'être dieux; d'autres enfin en ce qu'ils avoient également la puissance de créer de rien. L'incompréhensibilité de l'essence de Dieu fut alors reportée par ces semi-ariens sur la génération de son Fils unique, connue seulement de celui qui en étoit l'auteur. Toutes ces branches de l'arianisme primitif éprouvèrent, d'après les principes établis plus haut, les vicissitudes auxquelles les assujettirent la conduite des divers souverains envers elles, ou les caprices sans cesse renaissans d'un seul. Mais les ariens rigoristes ne furent pas détruits sous le règne de la persécution. Ils se relevèrent à la voix de Julien, et, protégés par Valens, ils

Les ariens  
persécuteurs.

servirent à nourrir les consubstantialistes, leurs plus cruels ennemis, comme ils avoient été nourris eux-mêmes dans le sang et dans le carnage; car le demi-arianisme n'avoit pas été non plus exempt de ces cruautés. Selon Philostorgius, les partisans de cette opinion se rendirent coupables des plus grands excès pendant leur domination. En outre, comme toutes les sectes qui croient n'avoir plus rien à craindre, ils vendirent et achetèrent le sacerdoce, après s'être entièrement adonnés aux voluptés et aux plaisirs de la vie: c'est ainsi que par des routes opposées, le consubstantialisme marchoit à une victoire que le lecteur lui verra enfin remporter complètement.

Proscriptions  
sémi-ariennes.

A peine Gratien est-il monté sur le trône, qu'il cherche à faire plier l'Orient aux loix que son père Valentinien avoit données aux provinces occidentales de l'empire (1). Il condamne hautement la cruauté de son oncle Valens, et, sans persécuter aucune secte, il s'attache seulement à tenir en honneur celle qu'il professe. A cet effet, il permet que tous les chrétiens, de quelque opinion qu'ils soient, puissent se réunir en églises, excep-

---

(1) *Socrat. l. 5, c. 2; Sozomen. l. 7, c. 1 et 4; Theodorit. l. 5, c. 2.*

Voyez le code théodosien (lib. 16), sous les titres : *De fide catholica; de hæreticis, etc.*

té seulement les confessions dont les dogmes s'éloignoient trop des idées communément reçues. Tels sont les eunomiens, les ariens primitifs, les photiniens et les manichéens. Il rappelle tous les évêques exilés, et veut qu'on rende les édifices aux chrétiens qui communiquent avec Damase, évêque de Rome. La même modération n'eut pas toujours également lieu, comme nous le verrons bientôt, lorsque, par un échange assez curieux dû à l'esprit de contradiction qui régnoit continuellement entre les deux empires et leurs chefs, l'Orient, sous Théodose, protégea la consubstantialité, et l'Occident s'étaya d'un monarque porté à la doctrine arienne. En effet, le premier de ces empereurs, qui devoit tout à Gratien, ordonna qu'on embrassât généralement à Constantinople la foi enseignée par Pierre, prince des apôtres, et prêchée par Damase, évêque de Rome, et par Pierre d'Alexandrie. Il déclara que c'étoient là les sentiments de l'église catholique, et que toutes les autres sectes avoient dévié de cette route la seule bonne, selon lui. Mais cependant la persécution n'alla jamais jusqu'à la cruauté sanguinaire, dont nous avons vu de déplorables exemples; et par conséquent, outre les changements déjà arrivés, elle n'en opéra que de très-peu

considérables dans la croyance des peuples, changements encore que l'on peut attribuer pour la plupart à d'autres causes, comme nous le verrons dans la suite.

Cependant les macédoniens, mêlés avec les consubstantialistes depuis leur commune légation à l'évêque Libérius, se séparèrent bientôt d'une secte avec laquelle on ne leur laissa pas long-temps partager tous les privilèges (1). Ils se rassemblèrent de nouveau, et adoptèrent une autre fois le *semblable*, quant à la substance, c'est-à-dire le sémi-arianisme touchant la divinité des deux Personnes. Après cette légère commotion, survint l'affaire plus considérable du schisme d'Antioche entre les consubstantialistes de cette ville. Le lecteur se souviendra sans doute des orthodoxes de Paulin et de ceux de Mélétius (2) : Apollinaire de Laodicée occasionna bientôt une troisième division par la nouveauté de ses dogmes. Cependant tous s'étoient réunis contre l'arianisme, ennemi naturel de la consubstantialité, sous quelle

Les macédoniens se séparent des consubstantialistes

Troubles de l'église d'Antioche.

(1) *Socrat. l. 5, c. 4; Sozomen. l. 7, c. 2.*

(2) *Theodorit. l. 5, c. 3 et 9; Socrat l. 5, c. 5 et 9; Sozomen. l. 7, c. 3 et 11; epist. 5 episcop. ital.; epist. 2 concil. aquilejens. ad Theodos. imp.; et epist. 1 et 2 concil. ital. ad Theodos. imp.*

Voyez chap. 11 de cet ouvrage.



forme qu'elle se montrât. Les trois schismes prêchoient également ce dogme, et communiquoient entr'eux, tout en retenant chacun ses opinions particulières, ce qui, selon Théodoret, fit naître plusieurs hérésies dans la suite, telles sont l'*eutychianisme* (1) et la secte des *théopaschites* (2). Il existoit, outre les différends déjà cités, entre les deux prétendants catholiques au siège d'Antioche, une autre dispute; c'étoit celle sur les hypostases, dont nous avons parlé plus haut (3). Les mélétiens admettoient trois hypostases dans la Trinité, et les *eustathiens*, Paulin à leur tête, n'en vouloient reconnoître qu'une seule. Athanase les avoit déjà réconciliés à l'aide d'Eusèbe, évêque de Verceil, dans le concile tenu à Alexandrie (4), en leur défendant de se servir désormais du mot sur lequel rouloit toute leur querelle, et en leur enjoignant de ne rechercher dorénavant que ce qu'avoit décidé le premier concile œcuménique. Cependant cette logomachie ne se calma point par un remède aussi peu efficace (5). Damase, évêque de Rome, qui ne

---

(1) Voyez chap. 17 de cet ouvrage.

(2) Ibid.

(3) Voyez chap. 11 de cet ouvrage.

(4) Ibid.

(5) *S. Hieronym. epist. 15 et 16 ad Damas.*

vouloit alors irriter aucun des partis, ne cessa point de communiquer avec Paulin (1), sous prétexte que celui-ci entendoit par hypostase la substance de laquelle seulement il nioit, avec raison, la triplicité. Damase envoya cependant aussi des légats au concile d'Antioche, présidé par Mélétius, vers l'an 378. L'empereur ayant expédié dans cette ville les officiers chargés de l'exécution de ses décrets, pour le rétablissement du bon ordre dans les églises, l'un d'eux remit à Mélétius seul les édifices consacrés au culte des fidèles, et Paulin fut obligé de rassembler dans les campagnes ceux qui ne s'étoient pas encore soustraits à sa surveillance. Cette distinction humiliante, pour les fidèles de Paulin, les détermina à se séparer totalement du sein de la grande église. Ils prirent les noms d'eustathiens, de celui du prédécesseur de leur évêque actuel, et persévérèrent dans leur schisme, pendant plus de cent ans, jusqu'à ce que Calendion, patriarche catholique d'Antioche, eut rétabli leur honneur, et satisfait à leur amour-propre, en transportant les restes d'Eustathe dans cette vil-

---

(1) *Epist. 5 episcop. Ital.; epist. 2 concil. aquilejens. ad Theodos. august.*

le (1), sous l'empire de Zénon. Nous verrons un trait de douceur et de politique, absolument pareil à celui-ci, réussir dans une occasion semblable (2). Au reste, l'historien Théodoret que nous venons de citer, rapporte, peut-être par une partialité trop marquée envers Mélétius et son successeur Flavien, que le premier avoit proposé à Paulin de diviser entr'eux l'administration de l'église d'Antioche, dont le siège seroit enfin demeuré en entier à celui des deux pasteurs qui auroit survécu; mais que Paulin rejetta ces conditions. Socrate et Sozomène (3) disent le contraire, et fondent même sur l'accord réellement conclu entre Mélétius et Paulin, après les troubles auxquels le retour de celui-ci avoit donné lieu, la séparation des *lucifériens* d'avec les autres consubstantialistes, sous prétexte qu'on ne pouvoit jamais en conscience conserver Mélétius, élu et ordonné par les ariens, ni traiter avec lui en

---

(1) *Theodor. lect. l. 2, n° 1; Victor. tunonens. in chron.*

(2) Voyez chap. 15 de cet ouvrage.

(3) Voyez à l'appui de la véracité de ces deux historiens, contre celle de l'évêque Théodoret, (ep. concil. aquilej. ad Theodos. imperat.; epist. 5 episcop. Ital. ad eumd., etc.)

aucune manière (1). Le nouvel arrangement fut cependant confirmé par toute l'église d'Antioche, et on fit en commun le serment solennel d'attendre la mort des deux évêques pour en nommer un nouveau ; mais ce serment fut un trop foible lien contre l'ambition des prêtres. Flavien est ordonné évêque d'Antioche à la mort de Mélétius, et accepte ce siège sans scrupule, malgré les plaintes de Damase, évêque de Rome. Je ne veux pas terminer cet article, sans faire observer au lecteur que Flavien, ainsi que Paulin, son collègue, avoient été tous deux déposés de la prêtrise, comme hérétiques, par l'évêque Léontius (2). Flavien est encore accusé par l'historien Philostorgius d'avoir le premier inventé la phrase consubstantialiste : gloire au Père, au Fils et au St.-Esprit, au lieu de la prière, d'abord usitée dans toute l'église, selon cet auteur, et qui disoit : gloire au Père, par le Fils, dans le St.-Esprit, ou simplement gloire au Père dans le Fils et le St.-Esprit, formule que les seuls ariens conservèrent. Au reste, le même concile qui avoit

Parjure de  
l'évêque Fla-  
vien.

---

(1) Voyez chapitre 11 de cet ouvrage. C'étoit communiquer avec les lapsi.

(2) *Philostorg. l. 3, n° 13 et 18.*  
Voyez chap. 10 de cet ouvrage.

préparé le parjure de Flavien, condamna à l'unanimité l'hérésie d'Apollinaire.

Second concile œcuménique.

Sur ces entrefaites, tout s'arrangeoit en Orient pour un concile œcuménique, le second qui porte ce titre. Je me suis conformé au sentiment de la plupart des auteurs, sur ce qui regarde la généralité des conciles. Plusieurs néanmoins, sans en porter le nom, mériteroient aussi bien cette dénomination que ceux qui l'ont retenue en effet, ayant rempli toutes les conditions exigées en pareilles circonstances, comme celui de Sardique, par exemple (1). Je me contenterai d'indiquer, dans des occasions semblables, la diversité d'opinions qui ont existé entre les différentes sectes aux époques dont je parle. Quoi qu'il en soit, le concile de Constantinople, le quatrième de cette ville, étoit assemblé pour régler en masse les affaires du christianisme, et faire généralement reconnoître la doctrine qu'on donnoit de nouveau pour orthodoxe. Il falloit aussi qu'on songeât à nommer un évêque pour la capitale. Grégoire, le dernier qui occupoit ce siège, s'étoit volontairement démis de sa dignité (2),

Grégoire de Naziance.

---

(1) Voyez chap. 9 de cet ouvrage.

(2) *Socrat. l. 5, c. 6 et 7; Sozomen. l. 7, c. 3, 5 et 7; Theodorit. l. 5, c. 8; Rufin. hist. eccl. l. 2, c. 9; epist. 5 episcop. Ital. ad Theodos. imp.*

à cause des murmures que sa translation de l'évêché de Sasimes, où il siégeoit auparavant, occasionnoit parmi le peuple. Mélétius l'avoit cependant confirmé pour cette raison, comme évêque de Constantinople, dans un concile tenu à Antioche peu avant l'assemblée générale; et Grégoire avoit réellement pris possession de sa charge nouvelle, sans que pour cela aucun de ses titres pût lui servir en la moindre chose, pour le consolider dans son poste. Il étoit au contraire par là même devenu à la fois également odieux aux occidentaux et aux orientaux. Aux premiers, parce qu'il avoit été ordonné par Mélétius, évêque d'Antioche, tandis que les occidentaux ne reconnoissoient que Paulin, ce qui leur avoit fait accorder des lettres communicatives à Maxime, compétiteur de Grégoire. Les orientaux le haïssoient, parce qu'à la mort de Mélétius, il avoit reconnu Paulin, par amour de la paix dans l'église; tandis que la faction orientale, par haine des occidentaux, lui avoit substitué Flavien, contre la foi des promesses et des serments, comme nous l'avons déjà vu. Grégoire, dans son discours d'adieu, se plaint de ce schisme entre l'Occident et l'Orient, et de ce que les deux partis lui sont également contraires. On pouvoit cependant reprocher avec justice à ce-

lui-ci , que , lors de son intronisation , le siège de Constantinople étoit en effet occupé par Maxime , qui , à la vérité , de philosophe cynique , avoit été ordonné évêque , mais dont cependant la consécration s'étoit faite régulièrement par trois évêques égyptiens envoyés par Pierre d'Alexandrie. Après l'installation de Grégoire , il y eut un autre schisme particulier entre l'église égyptienne et celle de Constantinople : la première communiquoit avec Maxime ; la cour et presque tout l'Orient s'étoient décidés pour Grégoire. Il paroît que les occidentaux tenoient également le parti du premier , puisque Maxime , orthodoxe d'ailleurs dans toute la rigueur de ce terme , leur avoit communiqué son élévation , et que ceux-ci , dans le concile d'Aquilée , l'avoient approuvée solennellement , en même temps qu'ils avoient condamné l'intrusion irrégulière de Grégoire. C'est cet évêque que l'on a appelé depuis Grégoire de Naziance , parce qu'il alla prendre possession du siège de cette dernière ville , quoique desservi alors par son père , et que lui-même eût occupé déjà celui de la capitale (1).

---

(1) Je prie le lecteur d'observer combien d'irrégularités se trouvent à la fois en un seul individu consacré au ministère des évêques. Grégoire passe de l'évêché de Sasimes à celui de Constan-

Nous remarquerons que le même Grégoire, dans ses vers iambiques sur sa vie, ne rapporte de cette histoire que ce qui lui est favorable, et contraire à la fois à l'évêque Maxime, qu'il cherche toujours à faire passer pour un homme également abominable et ridicule. Cependant Grégoire quitte Constantinople, et Théodose, fâché du départ d'un pasteur qu'il protège, en chasse en même temps Démophile, le chef des ariens de cet évêché, et déjà nommé dans cet ouvrage. Enfin Théodose convoque le concile, dans le centre de son empire (1), l'an 381. Cent cinquante Pères y renouvellent, par leurs décrets, la foi publiée à Nicée, et élisent Nectaire évêque de Constantinople. C'étoit un vieillard non encore baptisé, et cette dernière irrégularité, commise par un concile qui vouloit prévenir désormais la moindre transgression des règles, s'excuse par les

---

tinople, pendant la vie du légitime pasteur de cette ville. Il avoit déjà siégé, avec son père, à Naziance, comme évêque coadjuteur; il lui succéda à, en vertu d'une nomination de celui-ci, et désigna lui-même, en mourant, l'héritier de sa dignité (vid. Rufin. hist. lib. 2, c. 9; S. Gregor. orat. 8, et in carmin. de vit. sua; S. Hieronym. de scriptor. eccles. c. 117).

(1) *Socrat. l. 5, c. 8; Sozomen. l. 7, c. 7, 8 et 9; Nicephor. Callist., l. 12, c. 13.*



Symbole sur  
le St.-Esprit.

orthodoxes, en la mettant sur le compte de Dieu même, qui, par une inspiration expresse et immédiate, entretenoit ainsi le désordre et la contradiction dans son église. Trente-six évêques macédoniens qui se trouvèrent présents à cette assemblée, persévérèrent dans leur schisme. Les catholiques y firent un symbole presque semblable à celui de Nicée, où le changement le plus remarquable consista, en ce qu'ils supplèrent à tout ce qui manquoit au premier, concernant la divinité et la procession du Saint-Esprit, contre ces mêmes macédoniens rebelles qui menaçoient de faire subir à la troisième Personne divine, les nombreuses vicissitudes qu'avoit déjà souffertes la seconde. Le Saint-Esprit fut déclaré Seigneur vivifiant, qui procède du Père (1). Nous devons cette formule vulgairement appelée symbole de Nicée (2), à Grégoire de Nyssa en Cappadoce, qui avoit été exilé par Valens, pour raison de consubstantialité, et que l'on réintégra, en 378,

---

(1) Il ne procéda du Père et du Fils que près de quatre cents ans après, lorsque les orientaux se séparèrent à jamais de la communion romaine. Celle-ci parut ainsi ne pas les rejeter, à cause de ses propres prétentions, mais bien les fuir comme hérétiques. Voyez chapitre 20 de cet ouvrage.

(2) *Christ. Lup. schol. ad concil. constant. æcumen. II, c. 4.*

dans le concile d'Antioche, en même temps qu'on le députa aux églises d'Arabie, pour le service de la foi. Au reste, le second concile général anathématisa toutes les hérésies connues. Il voulut que désormais les églises se réglassent d'après les anciens canons, ce dont il ne donnoit pas trop bien l'exemple lui-même, comme nous venons de le voir. Il défendit aussi aux évêques de s'ingérer dans les ordinations qui ne leur compétoient point de droit; ce qui étoit souvent arrivé, dit-il, pour cause de persécutions, et pour résister aux hérétiques. Il permit aux synodes provinciaux de décider librement et en dernier ressort, sur tout ce qui les intéressoit. Il décida enfin que Maxime, hérétique et apollinariste, n'avoit jamais été évêque, puisque de philosophe païen et cynique qu'il étoit auparavant, des égyptiens l'avoient ordonné furtivement dans la capitale; il voulut par conséquent que tout ce qu'avoit fait le même Maxime, fût considéré comme de nulle valeur et d'aucun poids dans l'église : ce qui ne devoit pas peu embarrasser le cours des affaires ecclésiastiques de ce temps-là, déjà assez embrouillées, sans qu'on y ajoutât encore un nouvel obstacle.

Nous avons remarqué que c'étoit l'époque à laquelle l'évêque de Rome manifesta le

Comparaison  
de l'évêque de  
Rome ancien-  
ne avec celui  
de la nouvelle  
Rome.

moins de prétentions. Aussitôt que les deux empires marchaient d'accord dans la croyance, la prépondérance devoit naturellement être toute entière du côté du patriarche de Constantinople. Celui de Rome ne reprenoit le courage et la vigueur que lorsque les schismes et les disputes, en séparant les orientaux de sa communion, le rendoient sans opposition le maître absolu de tout l'Occident, qui lui demeuroit alors, et où il avoit par le fait acquis une prépondérance, à laquelle tous ses collègues pouvoient d'abord prétendre avec droit. On étoit prêt en Orient à accorder des prérogatives à l'évêque de Rome, aussitôt qu'il n'en demandoit point. Le concile de Constantinople voulut que le pasteur de l'ancienne capitale eût le pas sur celui de la nouvelle; Rome la jeune ne méritoit pas en effet les mêmes déférences que son aînée. Mais ces honneurs étoient rendus à la décrépitude. Damase avoit cédé sur l'ordination de Grégoire de Naziance : il céda également sur celle de Nectaire, à laquelle il avoit commencé par être contraire, et pour les mêmes raisons. On le récompensa de tant de complaisance; et, comme si elle devoit toujours durer, on se donna à soi-même une puissance absolue et réelle, en lui laissant la dignité suprême. Nous verrons dans la suite comment

le siège de Rome, en abusant de ces imprudentes concessions, prépara peu à peu le grand schisme qui devoit la séparer à jamais des orientaux, et qui mettra fin à cet ouvrage.

Le concile de Constantinople écrivit une épître synodique (1) aux évêques qui s'étoient réunis à Rome en 382, pour un motif semblable à ce qui avoit occasionné la seconde assemblée œcuménique. On fit d'abord une courte récapitulation des maux soufferts dans tout l'Orient, pour cause de l'arianisme qui alloit être étouffé par les nouvelles mesures prises contre ce dangereux dogme. Les Pères constantinopolitains rendirent compte à cet effet à l'église romaine, de leur foi dans une Trinité consubstantielle, distinguée en trois hypostases ou trois personnes, contre les opinions erronées des sabelliens, eunomiens, ariens et *pneumatomaches* ou anti-spiritistes. Ces décisions furent généralement reçues dans toute l'église, et on ne comprend pas trop pour quel motif Hilarion, évêque de Rome (2) en 461, n'accorda pas autant d'autorité au concile de Constantinople, deuxième œcuménique, qu'il en avoit donné au premier, au troi-

Concile à  
Rome.

---

(1) *Theodorit. l. 5, c. 9 et seqq.*

(2) *Anastas. bibl. vit. Hilar.*

sième et au quatrième, le seul alors sur lequel on disputât. Au reste, Damase répondit aux évêques de Constantinople, en condamnant de son côté l'hérésie qui troubloit alors les provinces orientales, je veux dire l'apollinarisme (1). Il écrivit aussi à Paulin, évêque d'Antioche, le seul reconnu alors par les occidentaux, à cause du parjure frauduleux qui avoit valu le même siège à Flavien, comme nous l'avons rapporté plus haut. Damase, outre les hérésies condamnées par ses correspondants, et par lui-même, dans les deux épîtres précédentes, y lance encore anathème, nommément contre les macédoniens (2). Il y décide aussi que les évêques qui seront passés d'une église à une autre, demeureront excommuniés jusqu'à ce qu'ils se soient de nouveau rendus à leur premier siège, où ils attendront, sans juridiction et sans titre, la mort de l'évêque qui les aura remplacés, dans le cas où on leur auroit donné un successeur, pendant leur absence. Je prierai le lecteur d'observer, dans cette dernière lettre de Damase, que l'exemplaire

Subtilité de  
l'évêque Da-  
mase.

---

(1) Combattu par Grégoire de Naziance (orat. 46 ad Nectar., et in duab. epist. ad Cledonium, seu orat. 51 et 52).

(2) On peut les confondre avec les pneumomaches, ou ennemis du St.-Esprit.

latin ne correspond pas toujours avec la traduction grecque que Théodoret nous a conservée, dans son histoire ecclésiastique. Entr'autres contradictions, le latin parle toujours, à la suite du concile de Nicée, de celui tenu à Rome dans le même temps, comme d'une espèce de ratification nécessaire, donnée par l'évêque de cette dernière ville et par l'église occidentale, aux décisions des orientaux sous l'empire de Constantin. Le grec ne porte nullement cette partie de la lettre, ce qui nous fait de plus en plus voir les prétentions si souvent renouvelées, du siège de l'ancienne capitale, et l'infatigable constance, avec laquelle il amassoit toujours d'autres titres, ou en feignoit d'anciens, qui, dans des circonstances plus favorables, pussent servir à appuyer ses droits à la suprématie qu'il ambitionnoit. L'Orient gardoit le silence sur ces petites subtilités, dont pour le moment il n'avoit rien à craindre, et qu'il auroit toujours pu repousser par la force, lorsqu'on eut véritablement cherché à les poser comme bases d'usurpations plus importantes et plus réelles. Soit donc que l'article du concile de Rome, sous Sylvestre, évêque de cette ville, en approbation de celui de Nicée, ait été inséré par Damase lui-même, ou ajouté par d'autres a-

près lui, dans la persuasion intime de la nécessité de ce concile occidental, soit que nous le devions à la fraude des siècles postérieurs, qui avoient adopté cette croyance, on pourra toujours, en augmentant les doutes sur la réalité du synode romain (1), détruire enfin totalement la légitimité et la validité du premier concile œcuménique, le principe et le fondement de tout ce qui s'est fait par l'église dans la suite; la règle constante de la foi et de la discipline ecclésiastique (2). Le lecteur voit facilement les conséquences d'une pareille conclusion; ainsi je lui laisserai le libre choix du parti qu'il y a à prendre en cette circonstance.

Il y eut bientôt dans l'église de nouveaux troubles (3), dont furent cause les persécutions de Théodose, quelque douces et passives qu'elles fussent, si l'on peut s'expri-

---

(1) Il en est parlé pour la première fois par Damase (epist. 1 ad Paulin. antioch.), cinquante-sept ans après qu'il devoit avoir eu lieu. Ce concile admet, comme un fait indubitable, le baptême de Constantin par le pape Sylvestre, à Rome, et d'abord après la victoire contre Maxence, etc. (Voyez chapitre 7 de cet ouvrage).

(2) S. Léon, pape (epist. 81 ad Julian. episc.), croit que toute la discipline ecclésiastique tombe en ruine, aussitôt que le moindre précepte du concile de Nicée est violé.

(3) *Socrat. l. 5, c. 10; Sozomen. l. 7, c. 12.*

mer ainsi. Cependant l'empereur n'en poussa pas moins son projet avec vigueur. Il assembla, l'an 383, un nouveau concile à Constantinople, le cinquième de cette ville, où il exigea une profession de foi de chacune des sectes alors existantes. Il ne reçut absolument que celles qui admettoient la consubstantialité. Mais sa sévérité se borna à ce seul dogme. Les novatiens orthodoxes en ce point, continuèrent à être honorés comme les catholiques, et Agélius, leur évêque dans la capitale, s'accorda avec Nectaire, pour la défense et la propagation d'une vérité si chère à toute la cour (1). Théodose sanctionna ensuite par des loix, les décrets des pasteurs de l'église (2). Il défendit par l'une d'elles, aux hérétiques de se réunir; et par une autre, il étendit cette prohibition jusqu'à leurs réunions dans les campagnes, en adjugeant au fisc les édifices, où de pareilles assemblées se tenoient auparavant. Le seul fruit que l'empereur retira de cette sévérité si déplacée, fut de mériter aux catholiques la haine d'une partie de son peuple, au point que le bruit d'une défaite générale des ar-

Concile et troubles de Constantinople.

---

(1) Voyez chapitre 3 de cet ouvrage.

(2) *Cod. theodos. de hæret. lib. 16, tit. 5, l. 11 et 12.*



mées de Théodose s'étant répandu (1), les ariens de Constantinople coururent en triomphe incendier la maison du consubstantialiste Nectaire. Il paroît que Théodose se repentit bientôt d'une trop injuste rigueur, puisque nous le voyons dans la suite, la restreindre aux seuls eunomiens, dont il exila de nouveau le chef. Il permit aux autres ariens et aux macédoniens d'enseigner publiquement, et d'avoir des églises hors de la ville. Les novatiens les conservèrent dans l'intérieur, comme ils les avoient eues autrefois. Je sais qu'on a opposé au sentiment de Socrate, sur la tolérance qu'il prête à Théodose, dans cette circonstance, les diverses loix qu'on trouve dans son code, faites vers le même temps, et toujours tendantes à la destruction totale de toutes les hérésies (2). Mais ces loix peuvent avoir été émises, et être demeurées par le fait sans exécution. Il se peut que la volonté de l'empereur fût la seule cause du peu de force de pareilles loix, dont Théodose lui-même devoit déjà avoir connu l'inutilité, et ce qui est pis encore, le mauvais effet sur l'esprit des peuples. Nous

---

(1) *Socrat. l. 5, c. 13 et 20; Sozomen. l. 7, c. 14 et 17.*

(2) *Baron. annal. ad ann. 388, n° 60.*

serons certes plus portés à en croire Socrate, contemporain de Théodose, et qui habitoit la capitale de l'empire, que le cardinal Baronius, né plus de onze siècles après, et dont l'immense érudition ne détruisoit pas tous les préjugés; sur-tout lorsque l'histoire elle-même nous démontrera, que les révolutions, compagnes ordinaires de l'intolérance religieuse, n'eurent plus lieu de la part des ariens, ni sous le règne de Théodose, ni quand Arcadius son fils lui succéda.

Peu après ce que nous venons de rapporter, arriva l'entière extinction du schisme entre les consubstantialistes d'Antioche (1). Paulin étant mort, ses partisans lui donnèrent Evagrius pour successeur, malgré les efforts de l'évêque Flavien, et de tout ceux qui communiquoient avec lui. L'évêque historien Théodoret ayant une fois pris le parti de Mélétius dans cette affaire, ne l'abandonne plus dans la suite de son récit. Il continue à nous dépeindre Flavien, successeur du même Mélétius, comme un très-saint personnage, et il donne en même temps Evagrius pour un intrus, succédé à Paulin contre toutes les règles ecclésiastiques: 1<sup>o</sup> constitué par Paulin lui-

Fin du schisme d'Antioche.

---

(1) *Socrat. l. 5, c. 15; Sozomen. l. 7, c. 15; l. 8, c. 3; Theodorit. l. 5, c. 23.*

même (1); 2<sup>o</sup> sans l'intervention des évêques provinciaux (2); 3<sup>o</sup> ordonné sans que trois évêques assistassent à la cérémonie (3). Cela avoit perpétué la forte inimitié entre les églises romaine, égyptienne et celle d'Orient, comme nous avons déjà vu; mais la prompte mort d'Evagrius vint heureusement applanir bientôt toutes les difficultés. Pour cette fois, Flavien fut le plus fort. Le troupeau confié d'abord à la garde de Paulin, continua encore, il est vrai, à se réunir, et à célébrer séparément les cérémonies religieuses, sans différer en rien sur le dogme, des autres substantialistes; mais cela devint d'une bien petite importance, aussitôt qu'on eut enfin réussi à lui ôter le chef, auquel il devoit toute sa prépondérance. Flavien demeuré seul, eut peu de peine à se réconcilier avec Théophile, évêque d'Alexandrie, par l'entremise de Jean Chrysostôme, et ensuite avec Damas de Rome, par la médiation de l'évêque Théophile lui-même. On pardonna à l'évêque d'Antioche son ambitieuse duplicité, en faveur de la concorde.

---

(1) Contre le canon apostolique 75, et le concile d'Antioche (c. 23), qui défendent d'ordonner quelqu'un en sa place.

(2) Contre le canon 19 du concile d'Antioche.

(3) Contre le concile de Nicée (c. 4).

L'Occident n'étoit pas aussi tranquille. Justine épousée par Valentinien, pendant la vie de Sévère sa première femme (1), Justine, dis-je, mère de l'empereur Valentinien II, qui régnoit seul dans ces provinces, depuis la mort de Gratien, protégea hautement l'arianisme, déjà presque totalement détruit dans cette partie de l'empire, et y persécuta les consubstantialistes, c'est-à-dire tous ceux qui avoient le malheur de vivre sous sa domination. Elle s'attacha principalement à Ambroise, le défenseur le plus ardent de la doc-

Persécutions  
de l'impératri-  
ce Justine.

---

(1) Quelques auteurs prétendent même qu'à cette occasion, l'empereur catholique Valentinien I, permit à tous ses sujets, par une loi, de prendre à la fois deux femmes épousées légitimement (vid. Nicephor. Callist. l. 11, c. 33; Paul. diacon. brev. l. 11). Si Valentinien avoit répudié Sévère, il n'y auroit plus rien d'aussi étonnant dans son fait. Le mariage étoit dissoluble, dans la primitive église (voyez Tertul. ad uxor. lib. 2, c. 1), et nommément pour adultère (vid. Matth. cap. 19, v. 9; Tertullian. de monogam. c. 9, 10 et 11; contr. Marcion. c. 34, etc.) Il est vrai que le concile d'Elvira (c. 9) prive de la communion dans un pareil cas, la femme divorcée, jusqu'à ce qu'elle ait renoncé à son second mari. Mais on avoit si souvent violé le concile d'Elvira; et puis on pouvoit exempter l'empereur de cette loi, comme on exempta dans la suite Valentinien II, son fils, de la nécessité de recevoir le baptême (voyez chap. 4 de cet ouvrage).

trine nicéenne. C'est à la même arienne que l'on doit toutes les loix données en Italie à cette époque, en faveur de ceux qui, à son exemple, avoient embrassé la religion de la cour. Il leur fut permis de s'assembler librement en tous lieux, et sans aucune restriction (1). L'éternelle émulation entre les deux empires, et l'envie des souverains qui les gouvernoient, étoient probablement les seuls motifs de cette diversité de dogmes entre l'Orient et l'Occident. Quoi qu'il en soit, les évêques ariens et catholiques en profitèrent également de toutes parts, et ils combattirent avec acharnement entr'eux, en s'appuyant sur l'autorité du prince, et en se servant des anathèmes et des injures, leurs armes accoutumées.

Acharnement  
des évêques a-  
riens et catho-  
liques.

Cependant cette guerre générale et éloignée ne suffit pas au courage et à l'ambition des orientaux. Les chrétiens de Théodose voulurent y joindre encore les dissensions civiles, en attaquant les ennemis qu'ils avoient dans leur voisinage. Ils ne trouvoient plus la même facilité à sévir contre les ariens, leurs adversaires accoutumés: bientôt ils tour-

Proscriptions  
contre les gen-  
tils.

---

(1) *Cod. theodos. de fid. catholic. lib. 16. tit. 1, l. 4.*

Il est à remarquer que cette loi s'est glissée dans un recueil d'édits contre les hérétiques.

nèrent leurs armes contre la caste plus nombreuse des gentils. Lorsqu'on voulut enfin que les ariens continuassent à se réunir librement hors des villes, dans tout l'empire d'Orient (1), il fallut une compensation aux chrétiens, et Théodose transporta leur cruauté naturelle (2) sur les partisans qui restoient encore à l'ancienne religion des romains. Il ajouta à ce qu'avoient fait jusqu'à cette époque les empereurs, ses prédécesseurs. Constantin avoit seulement dépouillé les temples: Constance empêcha les sacrifices; Valens les permit de nouveau; Théodose les abolit définitivement. Il avoit essayé de convertir à la foi le sénat de Rome, en employant des moyens de persuasion et de douceur (3). Ses tentatives furent vaines, et il se vit obligé, pour que les sacrifices païens ne pussent plus avoir lieu, de renverser les temples où on les offroit. Ce fut le moment que choisirent les chrétiens pour se venger des persécutions

---

(1) *Socrat. l. 5, c. 15 et 16; Liban. protemplis, et in epist. passim; Theodorit. l. 5, c. 21; Sozomen. l. 7, c. 15.*

(2) Valentinien avoit été obligé d'arrêter par une loi, l'acharnement des prêtres et évêques chrétiens, qui insultoient les païens jusque dans leurs tombeaux (cod. theodos. novell., D. Valentiniani, tit. 5 de sepulchris).

(3) *Zozim. hist. l. 4.*

Violences et  
massacres.

de Julien, et mettre désormais leurs princes hors d'état d'embrasser une autre fois le parti qu'avoit pris cet empereur, de peur qu'une seconde tentative ne réussît mieux que la première. Les chrétiens, qui n'avoient pas besoin d'être excités pour porter en tous lieux les désordres et les troubles, commirent les violences les plus condamnables, aussitôt qu'ils se virent appuyés dans leurs criminels projets par le gouvernement lui-même. Les gentils, poussés à l'extrême, défendirent avec vigueur, ce à quoi ils n'auroient sans cela peut-être jamais pensé. Il y eut à Alexandrie, un tumulte effroyable (1), suivi d'une émeute populaire et de massacres épouvantables, dès qu'on y sut que l'évêque avoit obtenu de l'empereur la permission de faire abattre les temples, et les autres monuments consacrés au culte de leurs pères. Les païens s'emparent du temple de Sérapis, et de là, comme d'un lieu fortifié, se jettent sur les chrétiens, se retirent avec les prisonniers qu'ils ont faits, les forcent de sacrifier aux dieux, et mettent en croix quiconque refuse d'obéir; dans d'autres provinces encore, les mêmes excès se répètent avec la même cruauté. Marcellus, évêque d'Apamée en Sy-

---

(1) *Socrat. l. 5, c. 16; Sozomen. l. 7, c. 15.*

rie, se porte avec une troupe de soldats et de gladiateurs armés pour renverser le temple d'Aulon (1). Il est défait par les païens, et paie par sa mort l'indignité d'une action aussi contraire à la véritable morale, qu'à tous les codes religieux auxquels elle a donné lieu en divers temps. Ses enfants voulurent le venger, lorsqu'un concile s'opposa à cet éternel revirement de haines et de vengeances, qui auroit bientôt armé tout l'empire d'Orient contre lui-même, et l'auroit détruit par les guerres civiles et le carnage continuel. Le concile, pour ne pas trop irriter les esprits (car on ne sauroit croire qu'il pensât sincèrement comme il s'exprime), défendit de souiller une aussi belle mort comme celle de l'évêque Marcellus, par la moindre vengeance; et voulut que, loin d'en témoigner du regret, on rendit grâces à Dieu de l'avoir appelé vers lui, dans une occasion aussi belle et aussi glorieuse.

J'ai ajouté ces détails sur les persécutions des gentils, par Théodose, pour faire mieux connoître le caractère d'un empereur dont la modération, dans la conduite envers une

---

(1) Aulon ou Aulocrène, temple bâti près de la fontaine où Apollon disputa avec Marsias, non loin d'Apamée en Syrie.



Persécutions  
partielles con-  
tre les ariens.

partie de ses sujets, fut bien rachetée par sa cruauté à l'égard de tout le reste. J'en reviens maintenant aux ariens. Ils ne furent, comme nous avons dit, ni assez soutenus, ni proscrits avec assez de rigueur dans aucune des deux parties de l'empire, pour pouvoir reprendre leur vigueur première, à la mort du monarque qui avoit bien voulu s'occuper d'eux. Cependant, malgré cela, chaque fois qu'on cherchoit à mettre quelque nouvelle borne à leur liberté religieuse, il falloit combattre de nouveau, gagner le terrain pied à pied, et enfin le conquérir, en les mettant hors d'état d'être encore vexés de la même manière. Il arriva, sous le pontificat de Jean Chrysostôme, vers le commencement du Ve siècle (1), que les ariens de Constantinople, en se rendant hors de la ville aux églises dont le gouvernement leur avoit laissé la possession libre; il arriva, dis-je, que les ariens chantèrent des hymnes qui déplurent aux catholiques. L'évêque Jean opposa à ces chants hérétiques, des processions d'orthodoxes chargés de les contredire. On en vint aux mains, et il résulta des batailles et des massacres, d'une circonstance qu'on auroit pu éviter à beaucoup moins de frais. On défen-

---

(1) *Socrat. l. 6, c. 8; Sozomen. l. 8, c. 8.*

dit aux ariens de chanter publiquement à l'avenir, et les hymnes catholiques conservèrent seuls, depuis lors, la prérogative d'avoir été composés par Ignace, évêque d'Antioche, à l'instar de ce que ce pasteur avoit vu se pratiquer par les anges dans le ciel. Les macédoniens se vengèrent d'une manière plus originale et moins sanglante, dans la Phrygie pacatienne, des maux que les catholiques leur faisoient souffrir. Théodose, évêque de Synnadis, sous le règne d'Honorius et de Théodose le jeune, persécutoit à toute outrance, dans la vue de s'approprier les biens de ceux qu'il parvenoit à faire condamner comme hérétiques. Ce pasteur, peu imbu, dit Socrate (1), des sentiments de la véritable église, qui a la persécution en horreur, ce pasteur, non-content d'avoir armé les clercs contre l'hétérodoxie, se rendit à Constantinople pour y obtenir du secours, et de nouveaux moyens de faire le mal. Pendant son absence, l'évêque macédonien Agapet, qui ne doutoit nullement du succès de la démarche de son ennemi, persuada à son troupeau d'embrasser le catholicisme, et occupa le siège de Synnadis. Théodose arriva en effet de la capitale avec des lettres du pré-

---

(1) *Socrat. l. 7, c. 3.*

fet du prétoire ; mais , ayant vu les choses disposées comme nous venons de le dire , il s'en retourna promptement avec de nouvelles plaintes , et demanda justice à Constantinople. Atticus , alors évêque de cette ville , trouva la circonstance trop profitable à l'église , et le changement opéré trop heureux pour chercher de nouveau à faire naître du trouble. Il exhorta donc Théodose à la patience , et écrivit à l'évêque converti (Agapet) de tenir ferme dans ses résolutions , qu'aucun mal ne lui seroit fait pour son invasion , et qu'il le défendrait contre quiconque voudroit l'insulter dans la possession tranquille de son nouvel emploi. Le persécuteur Nestorius , qui monta bientôt sur le siège de Constantinople , ne s'y prit pas avec autant de douceur et de prudence. Il trouva les ariens réduits presque à la dernière extrémité , et chercha à profiter de leurs dépouilles. Ils mirent , dans la capitale , le feu à leur propre église , pour ne pas la voir passer en des mains étrangères (1). Antoine , évêque de Germas , à l'exemple et à l'instigation de Nestorius , proscrivit avec une égale fureur les macédoniens de sa juridiction (2).

---

(1) *Socrat. l. 7, c. 29.*

(2) *Socrat. l. 7, c. 31.*

Il demeura la victime de son faux zèle, et paya de sa vie l'imprudence d'avoir irrité des sectaires au désespoir. Nestorius leur enleva aussitôt tous les édifices consacrés à l'usage de leur culte.

Mais enfin les ariens tournèrent contre eux-mêmes le peu de forces qui leur restoit, et se divisèrent à l'infini en une quantité immense de sectes toutes peu différentes les unes des autres aux yeux du spectateur passif, mais cependant assez pour qu'elles pussent se haïr et se persécuter sans miséricorde. Ariens, eunomiens et macédoniens suivirent le même exemple (1); leurs différends rouloient sur les questions les plus abstruses et les plus incohérentes, comme de savoir si le Père étoit père avant la naissance de son fils, etc. La capitale renfermoit ordinairement les pasteurs les plus éclairés de toutes les confessions, et qui finissoient par réunir les partis, et par leur défendre de disputer encore; mais les provinces demeuroient séparées. Bientôt l'arianisme et toutes ses branches périrent dans l'obscurité et dans l'oubli. L'Orient, toujours avide de changements, vit alors naître dans son sein des opinions et des hérésies nouvelles, dont ré-

L'arianisme  
divisé à l'infini  
en Orient.

---

(1) *Socrat. l. 5, c. 23 et 24.*

sultèrent, sous mille et mille aspects, les mêmes horreurs que nous avons vu se commettre au nom du plus ou moins de divinité attribué au Christ par les différents partis ; c'est ce que le lecteur apprendra en détail, dans les chapitres suivants. De temps en temps encore l'arianisme essayoit de se relever, et il concevoit des espérances qui peut-être n'eussent pas toujours été vaines, si le charme de la nouveauté n'avoit pas alors attiré tous les yeux vers des objets plus attrayants par ce seul motif. Anastase (1), par exemple, dont l'oncle Cléarque professoit la doctrine arienne, tandis que sa mère l'avoit nourri dans les principes de Manès ; Anastase, dis-je, en montant sur le trône vers la fin du V<sup>me</sup> siècle, réveilla l'idée d'un triomphe prochain pour les deux sectes. Cet empereur eut le bon esprit de ne favoriser ni l'une ni l'autre, et il jouiroit dans l'histoire de l'honneur, si rare à cette époque, d'avoir su se conserver absolument indifférent, s'il n'avoit voulu, de cette vertu même, créer une secte nouvelle sous le nom de *douteurs* ou *acéphales*, prétention ridicule et funeste, qui rendit bientôt nuls tous les bons effets de sa résolution. L'Occident fut conquis aux

L'Occident  
arien et es-  
clave.

---

(1) *Theodor. lect. l. 2, c. 7.*

dogmes ariens par les armes des barbares. Ils avoient puisé cette doctrine dans les provinces orientales, lorsque celles-ci, sous Valens, combattoient la foi consubstantialiste des romains (1). Tellement l'aveugle fortune se joue des desseins des mortels! Mais enfin les choses rentrèrent dans leur ordre accoutumé. Les peuples du Nord, chrétiens autant que la profession des armes, et la rudesse de leur esprit leur permettoient de l'être, ne connoissoient encore ni l'intolérance ni la persécution religieuse. Les seuls vandales et alains d'Afrique doivent être exceptés de cette règle générale: ils sévirent avec une fureur dont l'histoire offre peu d'exemples sous leurs rois Genseric, Honoric, Trasamond, contre les consubstantialistes en masse, et principalement contre les prêtres; mais tous leurs efforts furent inutiles (2). Sans parler ici du miracle qui rendoit plus éloquents encore les catholiques à qui on coupoit la langue, pourvu qu'ils ne couchassent point avec leurs femmes, je me contenterai de rappeler au lecteur qu'après cent ans à-peu-près de proscription et d'es-

Cruauté des  
vandales et des  
alains.

---

(1) *Paul. diacon. l. 11 breviar.*

(2) *Paul. diacon. lib. 14, 16 et 17 breviar.; Evagr. l. 4, c. 14, 15 et 17.*

Tolérance  
des barbares  
d'Italie.

clavage, l'Afrique, sous Justinien, fut une autre fois aussi orthodoxe qu'elle l'avoit jamais été; et les vengeances des catholiques, en cette occasion, ne contribuèrent pas peu aux succès brillants et rapides du général romain Bélisaire (1). Dans les autres provinces de l'empire, les goths et les lombards, comme l'avoue Grégoire, évêque de Rome, dans ses ouvrages (2), laissèrent les catholiques en paix; et peu à peu, en adoptant les lumières et les coutumes des vaincus, ils se confondirent également avec eux pour la croyance et pour le culte. Nous voyons, après la conquête de l'Italie par les barbares, les évêques occidentaux demeurer encore librement en communication avec l'Orient, autant que la jalousie et la haine des deux peuples le leur permettoient. Ils professent avec la même liberté chez eux, et enseignent, sans obstacle, leur dogme de la consubstantialité. Leurs pasteurs se succèdent tranquillement les uns aux autres; et, quand leur propre ambition et leur turbulence les portent à quelque désordre, les barbares viennent à leur secours, sans jamais rien exiger

---

(1) *Procop. de bello vandil. l. 1.*

(2) *S. Gregor. magn. lib. 1, epist. 17 ad univers. episcop. Ital., et l. 6, epist. 53 ad Virgil. episcop.*

d'eux qui puisse blesser leur délicatesse et leur conscience ; témoin le goth Théodoric (1) qui, au commencement du VI<sup>me</sup> siècle, calme les disputes entre les deux prétendants au siège de Rome, et, par la seule vigueur avec laquelle il force les catholiques d'en reconnoître un seul à leur choix, il empêche ces prêtres ambitieux de souiller davantage de carnages et de meurtres, l'ancienne capitale du monde. Les auteurs (2) rapportent que, dans cette guerre pontificale, on tua plusieurs prêtres, des clercs, et un grand nombre de fidèles ; que les vierges sacrées furent exposées nues, et frappées de verges à la vue du peuple. Théodoric permit aux inconstants romains de rappeler tour-à-tour le pasteur qui avoit gagné leur confiance. Il accorda aux vœux du sénat un évêque visiteur contre les canons ecclésiastiques ; enfin tout fut appaisé par ses soins paternels. Il est vrai que ce roi barbare prétendit dans la suite, qu'on accordât à Constantinople la même liberté à ceux de sa secte, ou du moins que le vieux Justin, qui tenoit alors les rênes de l'empire d'Orient, cessât

Théodoric.

Guerre pontificale à Rome.

(1) Voyez les éloges de ce roi barbare et arien, dans Procope (de bello goth., l. 1), Jornandès (de reb. gethic.) etc.

(2) *Anastas. biblioth. in vit. Symmac.*



L'évêque  
Jean, ambas-  
sadeur des  
goths.

enfin de tourmenter une partie de ses sujets, au nom de Dieu et de l'orthodoxie. Ce qu'il y a de plus remarquable dans cette ambassade, c'est que Jean, évêque de Rome, fut lui-même chargé, par le roi des goths, d'être l'interprète de ses sentiments en cette rencontre. Théodoric menaçoit, en cas que sa démarche fût infructueuse, de traiter les consubstantialistes d'Italie, comme on en agissoit envers les ariens des provinces romaines. Il fut assez modéré et assez équitable pour ne punir que l'évêque Jean et ses compagnons, lorsqu'il eut appris que ce pontife, loin d'avoir rempli les bienfaisantes intentions de son maître, avoit entièrement abjuré le caractère d'un véritable chrétien, en excitant encore davantage l'empereur grec contre les hérétiques, et en portant même son aveugle rage jusqu'à vouloir imiter en Occident les mêmes scènes de fanatisme. C'est de cette façon que le cardinal Baronius lui-même explique la sévérité de Théodoric envers l'évêque de Rome (1). Ceux qui prétendent au contraire, d'après le témoignage de quelques écrivains anciens (2), que Jean a-

---

(1) *Baron. annal. eccl. ad ann. 521, n° 1.*

(2) *Paul. diacon. breviar. libr. 17; Anastas. biblioth. vit. Johann.*

Le premier de ces auteurs, pour récompenser

voit tout obtenu de l'empereur grec, en faveur des hérétiques, se basent sur les soupçons assez bien fondés que les goths avoient conçus à cette époque, de quelques correspondances criminelles entre les catholiques d'Italie et ceux d'Orient. Quoi qu'il en soit, nous voyons, l'an 501, reparoître une autre fois les ariens, dans une conférence tenue dans les Gaules, entre ceux-ci et les catholiques, par ordre de Gondebaud, roi des Bourguignons (1). Malgré les efforts des derniers et principalement d'Avitus, alors évêque de Vienne en Dauphiné, le prince barbare refusa constamment de se convertir à une religion qui, professée par les francs, ses ennemis, ne les empêchoit pas de lui faire la guerre la plus terrible et la plus injuste; cependant il ne persécuta personne. Enfin nous trouvons qu'il est fait une autre fois mention des goths ariens, à la fin de ce même VI<sup>me</sup> siècle, environ vers l'an 580; et c'est de nouveau pour nous donner un exemple de modération et d'équité, dans une matière où ces deux vertus ne se rencontrent presque jamais.

Ariens des  
Gaules.

Doucencr des  
goths d'Espa-  
gne.

---

Théodoric de sa bonté envers l'évêque Symmaque, et de sa justice à l'égard de l'évêque Jean, le fait tourmenter après sa mort par ces deux pontifes romains.

(1) *S. Gregor. turonens. chron. ; et collat. episcop. adv. arian. apud Sirmond.*

Léovigilde, un des rois de cette nation en Espagne, changea les cérémonies usitées dans son culte, afin de rapprocher les esprits et de les porter à une réunion quelconque, même aux dépens des intérêts de sa propre secte. Il ordonna que les ariens cesseroient de rebaptiser les consubstantialistes qui se rendroient à eux, comme cela s'étoit fait jusqu'alors, même en Orient, selon le témoignage d'Evagrius. C'est ainsi que le gigantesque empire romain s'étoit tellement abâtardi, qu'il fallut que les barbares du Nord vissent apporter à ses provinces occidentales, avec l'esclavage et l'ignorance, les principes d'un gouvernement juste et sage. L'Orient, par des circonstances particulières de position topographique, et d'autres raisons hors de mon sujet, conserva plus long-temps sa liberté et ses lumières ; mais elles ne lui servirent qu'à nourrir de ses entrailles, ses enfants qui s'en disputoient les restes avec un acharnement indicible, et à laisser après lui, à la postérité la plus reculée, la honteuse réputation d'avoir surpassé en lâcheté et en perfidie tous les peuples de la terre.

Lâcheté et  
perfidie des  
grecs.

Lecteur, oublions à jamais les ariens, et le rôle à la fois horrible et ridicule qu'ils jouent dans l'histoire. Tournons maintenant nos yeux vers des scènes non moins puériles et

non moins abominables que les premières, pour les effacer ensuite également de notre mémoire. N'y conservons que les réflexions utiles que ces diverses considérations auront fait naître dans notre esprit, et la ferme résolution de ressembler le moins possible, dans un siècle où nous avons heureusement pu réunir l'expérience de tant d'autres, à des hommes qui en méritent si peu le nom.

---

## CHAPITRE XIV.

*Priscillien.*

---

LA religion chrétienne n'étoit d'abord qu'une secte mystique du judaïsme. Mais bientôt le schisme qui lui avoit donné naissance, eut également lieu dans son sein; et soumise aux loix de toutes les choses de ce monde, le principe même de la vie devint dans elle, la source de la division et de l'affoiblissement. A mesure que le christianisme se formoit, il prenoit de la consistance, et, si l'on peut s'exprimer ainsi, de la matérialité. Dès-lors il s'éloigna de sa direction primitive, et ceux qui voulurent rentrer dans la route frayée d'abord, furent, d'après la règle si souvent mise en usage dans cet écrit, pour l'explication de l'origine de l'orthodoxie (1), mis au rang des hérétiques. De ce nombre

---

(1) Voyez chap. 4 de cet ouvrage.

sont les *gnostiques*, dont Epiphane nous a laissé l'histoire, sous tant de noms différents; et desquels il nous a décrit les dogmes, et les principales habitudes. Ce que nous pouvons retirer de plus certain du récit des auteurs ecclésiastiques, c'est que ces sectaires tendoient tous également à une mysticité parfaite. Ils vouloient suivre plus exactement qu'on avoit encore fait jusqu'à cette époque, l'impulsion que leurs premiers instituteurs avoient cherché à donner aux hommes. D'après cela, on sent bien que les défauts propres à cette manière de dénaturiser la noblesse de l'esprit humain, devinrent leur partage au plus haut degré. Les sectes gnostiques par excellence (je comprends sous ce nom, toutes les hérésies mystérieuses, enthousiastes et prétendues inspirées), devoient, outre l'affectation de mysticisme, et la superstition cabalistique ordinaires à tous les chrétiens, envelopper encore d'un secret plus impénétrable leurs moindres opérations, et y mêler un goût plus décidé que celui de leurs frères primitifs, pour la magie et les effets extraordinaires dus à des causes simples et naturelles. Il y a un autre résultat, non moins dans l'ordre accoutumé des choses, qui devoit découler de l'établissement d'une mysticité systématique et parfait-

Tendance  
du christia-  
nisme vers  
la mysticité.

te, c'est la haine du vulgaire et les crimes attribués à la société nouvelle. De même que les gentils avoient accusé les chrétiens, bientôt les chrétiens accusèrent les gnostiques, comme nous l'avons déjà vu. Ils voulurent alors, que les forfaits dont on les avoit aussi injustement crus coupables, ne fussent nés que de l'erreur (commune d'abord à toutes les nations, et assez pardonnable) de ne reconnoître qu'un seul christianisme, dans toutes les sectes auxquelles cette religion avoit donné naissance. Les chrétiens ne crièrent plus à la calomnie contre les gentils, dès qu'ils crurent n'en avoir plus rien à craindre. Ils avouèrent les faits, pour les rejeter avec toute leur horreur, sur les frères qu'ils persécutoient à leur tour. Nous avons maintenant d'autres données, pour en agir plus charitablement, et peut-être avec plus de justice, envers les hommes qui ont vécu avant nous. Les grands crimes, même chez les individus, sont heureusement plus rares qu'on ne le suppose communément; ils le sont presque autant que les grandes vertus. Le crime prêché à toute une société, ne peut ni se soutenir lui-même, ni soutenir long-temps la réunion de laquelle il prétendoit être la base: le désordre ne sauroit enfanter la durée. Outre cela, ajoutons encore que le secret et le mystère

Une société  
ne peut se fonder  
sur le crime.

sont rarement pardonnés par quiconque n'y participe point; et que la vengeance la plus naturelle en pareil cas, est de satisfaire son amour-propre, par la supposition que les assemblées qui les prescrivent, se sont rendues indignes de nous recevoir au milieu d'elles. L'expérience a tant de fois démontré cette vérité, que nous pouvons au moins la mettre au rang des choses probables, alors que le contraire n'est pas démontré rigoureusement. Ce n'est pas que je veuille nier absolument que les sociétés secrètes ne fassent, par cela même qu'elles sont secrètes, naître parmi les individus qui les composent, des désordres qu'on auroit évités, en ne fuyant pas avec autant de soin la lumière du grand jour. Le mystère, en ce cas, favorise principalement les passions que l'on doit à l'influence du climat, et qui précipitent alors dans la dissolution la plus grande, quiconque cesse de trouver, dans l'éducation, les loix et sur-tout la pudeur si naturelle aux hommes exposés à la vue de leurs semblables, un remède contre l'impétuosité de ces passions, ou un frein qui les rende plus retenues et moins nuisibles. Mais je pose seulement en fait, que ces honteux excès, fortifiés par le mystère, n'en ont jamais été la cause, et que quelque dissolues que nous

Le mystère  
favorise les  
passions.



voyions les mœurs des individus qui composent une société, nous ne devons jamais en conclure pour cela, que l'oubli de toute morale en ait formé le code. Il faut encore se souvenir que le débordement des passions en ces circonstances, doit toujours flatter ces passions elles-mêmes, et nullement les contrarier; qu'il peut être, dans l'état de civilisation, un abus des inclinations naturelles à l'homme, mais qu'il ne sauroit heurter à la fois la nature et l'humanité.

Quoique ces considérations doivent diminuer de beaucoup le nombre et la force des accusations intentées par les catholiques aux gnostiques leurs frères, je ne laisserai pas cependant de rapporter ici en abrégé, une partie des crimes dont on a entaché leur mémoire, et les dogmes ridicules qu'on leur a attribués, afin que le lecteur, complètement instruit, puisse après cela fixer son jugement, comme il le jugera convenable. Soit qu'on les appelle *simoniens*, *nicolaites*, *secundiens*, *ptolémaïtes*, *ophites*, etc., qu'on leur donne pour maîtres et instituteurs Saturnin, Basilidès, Carpocrate, Cérinthus, Valentin, Cerdon (1), ou d'autres rê-

---

(1) Tertullien (adv. hæret. c. 29 et seqq.; adv.

veurs du même genre, leurs opinions sont à peu de chose près les mêmes, et démontrent également la foiblesse et l'extravagance de leur esprit (1). La plupart d'entr'eux reconnoissoient une infinité de puissances ou vertus, comme ils les appelloient, dépendantes en quelque manière du principe suprême et absolu; et ils rendoient ainsi raison des défauts que l'entendement humain croit découvrir dans l'arrangement général des choses, puisque ces puissances secondaires avoient été particulièrement chargées de la fabrication des mondes, et que ceux-ci avoient dû nécessairement participer à leur imperfection (2). Ils donnoient à ces puissances les noms les plus ridicules et les plus barbares, et avoient composé sur leur généalogie des contes plus absurdes et moins agréables que ceux de la théogonie des anciens. Les uns admettoient la loi de Moïse,

Dogmes des  
gnostiques.

---

Marcion; adv. Valentin.) s'est particulièrement occupé des valentiniens et des marcionites.

(1) *S. Epiphanius. hæres. 21 et seqq. ad 65; Tertullianus. de præscript. cap. 46 et seqq. ad fin.; S. Justinus. apol. 2; S. Clement. alexandr. lib. 2, 3 et 7 stromat. et passim.; S. Irenæus. lib. 1, c. 23 et seqq.; Eusebius. hist. eccl. l. 3, c. 2, et l. 4, c. 6.*

(2) Arnobe (adv. gent. lib. 2) avoue que Dieu ne peut avoir créé l'homme, un être si imparfait et si misérable.

et n'observoient qu'elle seule; d'autres la rejetoient absolument, et l'avoient en horreur. Celui-ci ne reconnoissoit que la divinité du Christ, et lui faisoit apporter son corps du ciel, en déclarant ses dépouilles mortelles une simple illusion de nos sens; celui-là au contraire le revêtoit de l'humanité la plus ordinaire, et le faisoit naître de Joseph et de Marie, en mariage légitime, ou tout au plus du commerce de cette dernière avec l'Esprit-Saint. L'un lui substituoit Simon au moment de sa mort; l'autre le faisoit ressusciter avec le commun des hommes: presque tous s'accordoient à nier la résurrection des morts, comme l'entendoient les catholiques; et ceux qui la conservoient, avoient inventé à cet effet un corps particulier et aérien, qu'on pouvoit appeller spirituel, lorsqu'on le comparoit avec notre corps matériel et terrestre (1). Leurs crimes mainte-

Leurs crimes.

---

(1) Les gentils s'étoient toujours moqués des chrétiens, pour leur croyance à la résurrection de la chair (vid. Arnob. l. 2; Origen. l. 5, n° 14, cont. Celsum; Lucian. de mort. Peregrin. et alib.) Arnobe croyoit avec Marcion, Basilidès, Origène, etc., que cette résurrection seroit celle de l'homme intérieur ou de l'ame. Tertullien (lib. de resurrect. carn. cap. 40) réfute ces opinions. Lactance veut que les impies ne jouissent pas de la faveur de ressusciter pour le dernier jugement.

nant sont d'avoir institué des mariages abominables, aussi contraires aux droits de la nature, qu'à ceux de toute morale et de toute religion quelconque. Ils rejettoient le mariage ordinaire, comme un reste impur de l'ancienne alliance, et propre seulement à perpétuer la race humaine aussi imparfaite que la source d'où elle tiroit son origine. Ils avoient la virginité en particulière vénération, ne la faisant cependant consister qu'en la stérilité absolue du commerce des sens. Ils s'adonnoient, sans réserve, à toutes les voluptés les plus sales et les plus repréhensibles, lorsque, comme eux, on en sépare le seul but que la nature réclame, et que la loi et la société sanctifient. Ils avoient, disent les auteurs ecclésiastiques, établi parmi eux la communauté des femmes; ils proscrivoient la naissance des enfans, et quand le hasard vouloit qu'une vierge (ils appelloient ainsi les femmes qui n'avoient point enfanté) conçût, ils détruisoient ce fruit du crime, par un crime plus grand encore, et se nourrissoient ensuite des membres dégoûtants et à peine formés, qu'ils avoient arrachés en lambeaux aux loix éternelles. Leurs assemblées étoient des rendez-vous de débauche; leurs repas des festins d'anthropophages. Ils cultivoient la magie, reconnoissoient l'effi-

cacité des philtres, croyoient à l'esprit prophétique et aux prestiges, et se munissoient d'amulettes et d'autres images, auxquelles ils attribuoient des effets miraculeux. On sent bien qu'après des accusations aussi réelles et aussi graves, il seroit inutile de nous arrêter aux objections moins importantes qu'on a faites aux gnostiques, par exemple d'assister sans scrupule aux fêtes des gentils, de se nourrir indifféremment de ce qui avoit été offert aux idoles, et autres transgressions puériles de la loi des apôtres, que déjà les chrétiens eux-mêmes avoient cessé d'observer. Je veux plutôt ajouter ici quelques mots sur les sectaires d'entr'eux, qui, non contents d'avoir mis leurs propres crimes en système, cherchèrent encore à donner à ce même code monstrueux un effet rétroactif, en honorant les hommes dont la tradition et l'histoire nous ont laissé les portraits les plus affreux. Tels étoient les *cainites*. Leurs héros sont Caïn, les habitans de Sodome, Judas, etc. Ils détestoient les bons comme des êtres sans force et sans énergie. La vertu n'étoit qu'une honteuse foiblesse à leurs yeux. C'est probablement d'après cela que les marcionites firent descendre Jésus aux enfers, pour en retirer Caïn, Coré, Dathan, et tous ceux qui leur ont ressemblé, y abandonnant sans

secours, Abel, Énoch, Noë, Abraham, Isaac, et en un mot, tous les hommes à qui les livres sacrés des juifs et des chrétiens ont accordé la palme de la vertu et de la perfection.

Quoi qu'il en soit des détails sur les dogmes secrets et la vie privée de ces hérétiques, il est certain qu'ils se répandirent avec rapidité dans toutes les provinces de l'empire, et particulièrement en Orient. Du temps de l'historien Epiphane, c'est-à-dire vers la fin du IV<sup>me</sup> siècle, les *encratites* étoient établis dans la Pisidie, la Phrygie brûlée, les provinces d'Asie, l'Isaurie, la Pamphilie, la Cilicie, la Galatie, etc., à Rome et à Antioche. Les *cataphryges* (1) vivoient dans la Cappadoce, la Galatie, la Phrygie, la Cilicie et à Constantinople. Les *tatiens* avoient semé leurs opinions valentiniennes dans tout l'Orient; et les marcionites (2) avoient pénétré à Rome, en Italie, en Egypte, en Palestine, en Arabie, en Syrie, en Chypre, dans la Thébaïde, la Perse, etc. Le gnosticisme, comme toutes les superstitions connues, s'étoit principalement

Provinces infectées.

Influence des femmes.

(1) Ainsi appelés de la Phrygie, qu'ils habitoient d'abord, et où ils furent toujours en plus grand nombre (vid. S. August. de hæres. c. 26). Il en a souvent été question dans cet ouvrage.

(2) Marcion étoit fils d'évêque. Son propre père l'avoit excommunié pour viol. (vid. Tertull. libr. de præscript. c. 51).

propagé par le moyen des femmes, et par les hommes d'une classe inférieure, dont la faiblesse naturelle et les autres défauts qui déparent leur caractère, peuvent les faire ranger parmi les personnes du sexe. Nous avons vu (1) que les gentils reprochoient à tous les chrétiens de prêcher dans les carrefours, leurs dogmes aux artisans et aux femmes; il appartenait aux catholiques d'adresser à leurs frères le même reproche. Si par ce moyen, le culte mystique des premiers fidèles avoit pu se répandre, combien plus encore le mysticisme né de celui-ci, ne devoit-il pas s'en servir avec efficacité? Il ne sera point hors de propos de faire ici, en peu de mots, quelques réflexions sur la reconnoissance que firent éclater les nouvelles religions, pour un sexe qui avoit si bien mérité d'elles. Il y en eut qui admirent les femmes à tous les grades du sacerdoce; les gnostiques *quintilliens* sont de ce nombre : d'autres, et notamment les marcionites, leur permettoient seulement d'administrer le baptême. D'autres reconnoissoient parmi elles des êtres supérieurs, des prophétesses, des espèces de divinités. Ainsi faisoient les cathaphryges et les *elxéens*. La grande église où le catholicis-

---

(1) Voyez chap. 3 de cet ouvrage.

me avoit aussi reconnu quelque habileté aux femmes, pour parvenir jusqu'au sacerdoce (1); cependant l'ordre seul des *diaconisses* a eu Diaconisses une vogue bien suivie, et a été adopté généralement. Les apôtres en parlent : ils les nomment *veuves* (2), et veulent qu'elles aient donné preuve de prudence et de bonne conduite, en gouvernant sagement leur propre maison. Elles doivent être instruites (3), et avoir au moins quarante ans (4). Clément, successeur des disciples de Jésus-Christ, nous dépeint les diaconisses (5), comme ne devant servir qu'à prêcher aux femmes, les dépouille de tous leurs vêtements, et les oindre entièrement nues, lors de leur baptême, ainsi qu'on en usoit dans la primitive église. Epiphane (6) nous fait le même récit. Les diaconisses ne pouvoient déjà plus de son temps outrepasser ce grade; elles devoient s'être consacrées à la virginité, depuis leur naissance, ou se résoudre à vivre dans une continence volontaire, si elles étoient mariées, ou en-

---

(1) *Concil. laodicoen. can. 10.*

(2) *Epist. ad Titum. c. 2, v. 3; ad Timoth. I, c. 5, v. 9; Tertullian. de veland. virgin. c. 9.*

(3) *Concil. carthag. IV, c. 12.*

(4) *Concil. chalcedon. c. 15.*

(5) *S. Clement. constit. l. 3, c. 15, l. 8, c. 26.*

(6) *S. Epiph. hæres. 79, collyridian. c. 4; et exposit. fid. catholic.*



fin être veuves d'un seul mari. Sans égard à laquelle de ces trois classes elles appartenoient, elles continuèrent cependant, en vertu de l'institution première, à garder la dernière dénomination, celle de veuves, avec le titre de diaconisses. Elles furent principalement en usage dans l'Orient, où l'influence du climat rendoit plus praticables les cérémonies qui requéroient leur ministère, et où il eût été, en pareil cas, plus dangereux de vouloir se passer d'elles. L'Occident les connut moins, et enfin les conciles d'Orange I(1), d'Orléans II (2) et d'Epaune(3), les abolirent définitivement. Les empereurs orientaux, avant et après cette époque, se virent souvent obligés de fixer par des loix civiles, ce qui regardoit ces femmes consacrées, afin de diminuer les abus qui s'étoient glissés avec le temps, dans de pareilles institutions. Théodose voulut qu'on ne reçût que les femmes déjà mères, et âgées de plus de soixante ans(4), d'après le précepte des apôtres, et des conciles qui les suivirent. Justinien fixa à cinquante ans l'âge requis pour être agrégé à ces col-

---

(1) *Concil. arausic. I, c. 26.*

(2) *Concil. aurelian. II, c. 18.*

(3) *Concil. epaonens. c. 21.*

(4) *Cod. theod. de episc. eccles. et cler. lib. 16, tit. 2, l. 27.*

lèges de prêtresses, et défendit de nouveau qu'elles eussent passé à de secondes noces (1). On doit bien se garder de confondre les veuves ou diaconisses, avec les vierges qui se vouoient à la divinité. Les premières acceptoient dans l'église, un ministère qui les rendoit utiles à la communauté; les secondes offroient seulement à Dieu une privation particulière, et en conservant la pureté qu'elles croyoient lui être agréable, elles se préparoient ainsi à elles-mêmes un avenir plus heureux, et des récompenses proportionnées à leur mérite et au sacrifice qu'elles avoient fait. Dès l'âge de vingt-cinq ans, celles-ci étoient reçues par l'église (2). Les diaconisses étoient astreintes à l'observation des règles imposées à leurs corps: les vierges n'étoient liées que par leur propre vœu. Cyprien (3), à la vérité, ordonne à celles qui le violent, de faire pénitence, et de mériter ainsi la réconciliation avec les autres fidèles; mais il leur permet,

Vierges consacrées.

---

(1) *Novell. 6, coll. 1, c. 6.*

(2) *Concil. carthag. III, c. 4.*

Le même canon regarde les diacres.

(3) *S. Cyprian. epist. 62 ad Pompon.*

Voyez à l'appui de cela S. Épiphane (*hæres. 60, n° 7*), et le concile de Valence I (canon 2), sous Damase; on punissoit les vœux violés comme la bigamie (vid. concil. ancyran. c. 19, et chapitre 4 de cet ouvrage.)

après avoir émis le vœu de chasteté, et s'être liées par une consécration solennelle, de bien examiner, à la moindre tentation, leurs inclinations naturelles, et les forces qu'elles se sentent pour y résister. Cyprien étoit dans ces sortes de cas, peut-être moins rares alors que dans la primitive église, beaucoup plus indulgent que le concile d'Elvira. Ce concile (1) excommunie au-delà de la mort, les vierges consacrées qui ont fait quelque brèche à leur chasteté, et qui ne se sont point repenties, depuis leur faute; tandis que l'évêque de Carthage conseille de se marier promptement, à celles qui se croient désormais incapables de garder la continence, et même à celles qui ne manquent pour cela que de bonne volonté. Il paroît que le libertinage des vierges étoit alors aussi répandu, que l'étoit l'habitude des femmes *introduites* chez les prêtres; on concilioit ainsi à la fois la facilité de satisfaire à ses passions, avec la vénération qu'on s'attiroit, en paroissant aux yeux du monde, avoir renoncé à tous les plaisirs et à tous les besoins de la vie. Cyprien, dans la même lettre, veut que l'on vérifie d'abord l'état des vierges, qui auront résolu de demeurer telles; et qu'on défende ensuite sévèrement

---

(1) *Concil. eliberin. c. 13.*

à celles qui le seront en effet, d'habiter encore avec les hommes. L'évêque de Carthage adopte cette sévérité, à cause d'un diacre qu'on avoit découvert dans son église, et qui depuis long-temps vivoit avec les vierges consacrées, dans un commerce défendu aussi bien aux uns qu'aux autres. Mais il est temps d'en revenir aux gnostiques.

Toutes les sectes aussi horribles que superstitieuses, dont nous avons parlé jusqu'à présent, avoient seulement réussi à se fixer dans l'Orient. L'imagination des peuples de ces contrées, plus vive que celle des occidentaux, devoit les entraîner facilement dans des erreurs spéculatives, et leurs passions, à la fois plus fortes et plus impérieuses, étoient intéressées au soutien de mystères, qui, dans leur corruption, sembloient faits pour elles. Aussi rien n'égale-t-il la sévérité des mesures qu'on crut devoir prendre contre des sectes si attrayantes. Sous le règne de Théodose (1), il y eut à Sida, un concile présidé par Amphilocheus, évêque d'Icone, qui proscrivit principalement la doctrine gnostique des *messaliens* (2). On condamna à perpétuité tous

---

(1) *Theodorit. lib. 4 c. 10; Nicephor. Callist. l. 11, c. 15; S. Epiphan.; Phot. biblioth. c. 52.*

(2) On les appelloit aussi : enthousiastes, *euchites*, encratites, *phundaïtes*, *bogoniles*, *lycopétriens*, etc.

ceux qui professeroient cette doctrine à l'avenir, ou qui seroient soupçonnés de la professer même en simples paroles; et on décida que mille pénitences ne pourroient suffire dorénavant pour effacer une tache aussi abominable; mais nous ne nous sommes proposés ici de parler que des gnostiques occidentaux. Un égyptien, né à Memphis, et appelé Marc (1), avoit apporté en Espagne, vers le milieu du IV<sup>me</sup> siècle, les dogmes déjà corrompus du gnosticisme. Agape, dame noble de cette province, et le rhéteur Helpidius, furent ses premiers disciples. Priscillien se joignit bientôt à eux, et mérita d'abord le nom de chef de toute la secte. Depuis lors, gnostiques ou priscillianistes ne furent plus en Europe qu'une seule et même chose. Priscillien avoit toutes les qualités requises pour se faire des sectateurs, et le mérite des opinions qu'il embrassoit, croissoit encore aux yeux de la multitude, par le mérite du prédicateur. Il étoit jeune, noble, riche, plein d'instruction et de savoir. Doué d'un esprit inquiet et d'un talent inné pour la dispute, il étoit également capable de profiter des circonstances heureuses qui se pré-

Gnosticisme  
d'Espagne.

Priscillien.

---

(1) *S. Sulp. Sever. hist. sacr. l. 2, cap. 61, usque ad fin.*

·sentoient à lui, et il savoit résister avec courage aux revers et à l'infortune. Il souffroit patiemment la faim, la soif et les veilles. Les plus grandes privations ne coûtoient rien à son tempérament, et il savoit s'y astreindre à propos pour acquérir ainsi le respect des sots et des esprits foibles. Les femmes surtout servirent beaucoup à ses desseins. Mais il n'en étoit plus comme avant la conversion des empereurs : une secte alors pouvoit croître, se fortifier dans le silence et dans l'ombre, et se répandre au loin, avant d'arriver à la connoissance de ceux qui étoient le plus intéressés à en arrêter les progrès. Tous les chrétiens maintenant se connoissoient les uns les autres. Chaque membre de la communauté étoit un témoin dangereux des actions de ses frères, et tous les fidèles vivoient en un contact immédiat avec leurs surveillants et leurs chefs. Le gouvernement lui-même, comme partie de cette religion qu'il persécutoit d'abord, devoit particulièrement veiller à ce que rien ne s'y passât à son insçu, et il avoit en main tous les moyens nécessaires pour être promptement instruit de ce qui s'y pratiquoit de plus secret. Aussi les priscillianistes, du temps de Sulpice Sévère, furent-ils découverts en Espagne comme il le dit lui-même. Il les appelle une secte exé-

Facilité de découvrir les hérésies à cette époque.

crable de gnostiques, qui enveloppe du mystère le plus impénétrable, sa superstition honteuse et ses moindres opérations. Priscillien avoit mêlé les dogmes du gnosticisme à ceux des manichéens (1). Il y ajouta, de son autorité privée, que la dissimulation et le parjure étoient des subtilités permises en conscience à tous ses sectateurs. C'étoit pour eux le seul moyen d'échapper, autant que les circonstances le permettoient, aux recherches de leurs ennemis. Ils se mêloient avec les autres catholiques, feignoient d'observer leurs cérémonies, de se soumettre à leurs rites, et ils renioient sans scrupule les opinions qui les séparoit de leurs frères. « Jurez, parjurez, leur avoit dit Priscillien, mais ne trahissez jamais le secret. » Aussi les premières précautions, que les évêques rassemblés en concile prirent contre la nouvelle faction religieuse, fut de défendre toute assemblée secrète et particulière; ce qu'autrefois on n'auroit point pu faire, le christianisme ne consistant alors tout entier que dans des assemblées clandestines, contre lesquelles les gentils se mettoient en garde, de même qu'à leur tour les chrétiens devoient

---

(1) *S. August. de hæres. c. 70; S. Leon. epist. 15 ad Turribium.; S. Epiphan. hæres. 26.*

s'en défier. Les Pères ajoutèrent que quiconque recevoit la communion (le pain eucharistique) dans l'église, et ne l'y consommeroît point, seroit soumis à un anathème perpétuel. Je ferai voir à la fin de ce chapitre, pourquoi cette dernière prohibition du concile avoit pu devenir nécessaire, et de quelle manière on avoit agi contradictoirement dans les premiers siècles de l'église.

Cependant le priscillianisme faisoit de grands progrès chez les espagnols. Plusieurs évêques de cette nation, entr'autres Instantius et Salvien, embrassèrent les dogmes qu'il enseignoit; tous conjurèrent avec le chef des nouveaux hérétiques, et rivalisèrent de zèle et de soins dans l'établissement de leur secte. Avant l'an 383 (1), les catholiques tinrent plusieurs synodes contre ces gnostiques; le plus considérable est le concile de Sarragosse, où se firent les deux célèbres réglemens dont nous venons de parler. L'évêque orthodoxe, Idatius, dit Sulpice Sévère, avoit augmenté le mal, et fait d'une étincelle un vaste incendie, en poursuivant avec trop de fureur son collègue Instantius et ses partisans. Quoi qu'il en soit, on condamna les évêques Instantius et Salvien, les laïcs Priscillien et

Concile de  
Sarragosse.

---

(1) *Fl. Lucius Dexter, an. 384.*



Helpidius le rhéteur, et enfin tous ceux qui auroient désormais osé rendre la communion aux hérétiques, que le concile venoit d'anathématiser, quoique absents. L'évêque Ithacius demeura chargé de faire connoître en tous lieux le décret des Pères, et nommément de notifier la sentence d'excommunication à l'évêque Hygin, le premier qui avoit découvert les priscillianistes, et d'après l'avis duquel on s'étoit décidé à les poursuivre, et qui lui-même s'étoit déclaré ensuite un de leurs plus chauds sectateurs.

Malgré cet acte d'autorité et de rigueur, l'hérésie, bien loin de se calmer, acquéroit chaque jour des forces nouvelles, et prenoit en même temps une forme plus stable et plus régulière. Priscillien, de simple fidèle ou laïc, comme on les appelloit alors, est ordonné évêque par les évêques, ses partisans, flattés de voir en lui leur collègue et le plus ferme soutien de leur communauté naissante. Siricius, évêque de Rome, après Damase, et contemporain de Priscillien, dit que ces élections irrégulières n'ont eu lieu que deux fois dans l'église, et cela par un cas de nécessité, contre l'influence des hérétiques, dans les nominations d'Hilaire et d'Ambroise. Le lecteur peut se convaincre par lui-même de l'erreur de Siricius en ce point.

Nous avons déjà rapporté plusieurs autres ordinations d'évêques, non-seulement laïcs, mais encore païens. Enfin les zélés catholiques, Idacius et Ithacius, se décidèrent, pour résister au torrent d'hétérodoxie, qui menaçoit d'envahir toute l'Espagne, de s'adresser au bras séculier. Ils demandèrent qu'on sévît contre les nouveaux sectaires, et qu'on les fît sortir des villes qu'ils habitoient. Sulpice Sévère condamne hautement ce recours des évêques, et se plaint avec véhémence de ce qu'après beaucoup de ces honteuses démarches, Idacius ait enfin obtenu de l'empereur Gratien un ordre qui exiloit les priscillianistes, non-seulement des villes, mais encore de toute l'Espagne. Les évêques gnostiques, étant plus exposés à la vue du peuple et mieux connus, se retirèrent effectivement ; leurs troupeaux furent dispersés par la crainte. Instantius, Salvien et Priscillien se rendirent à Rome, où ils comptoient pouvoir se disculper devant l'évêque Damase, que l'empereur avoit muni de son autorité dans cette affaire, par le même sentiment de respect et de vénération dont nous avons déjà vu d'autres souverains encore avoir fait profession envers cette église (1). En passant par les

Les catholiques recourent au bras séculier.

---

(1) Voyez chap. 5 de cet ouvrage.

Gaules , les trois évêques, que nous venons de nommer , infectèrent de leur gnosticisme une grande partie des peuples qui se trouvoient sur leur route, lorsqu'ils se dirigeoient vers l'Italie. On les suivoit de toutes parts, et les femmes sur-tout s'empressoient de les accompagner dans leur voyage, qui, de cette manière, ressembloit à une marche triomphale. On comptoit parmi ces dernières Eulichrocia, femme du rhéteur Delphidius, célébré par le poète Ausone, et Procula sa fille. Sulpice Sévère rapporte que la voix publique accusa Priscillien d'avoir vécu avec cette dernière, dans un commerce que leur secte ne regardoit pas comme défendu, et que Procula s'étant ensuite trouvée enceinte contre toutes les règles du gnosticisme, il fallut pendant la route, employer certaines herbes, pour se débarrasser d'un poids aussi fatigant que contraire à l'esprit de la secte nouvelle. Arrivés à Rome, Damase, bien loin de les admettre dans sa communion, ne voulut pas même les entendre. Il n'auroit rien gagné, en confirmant le jugement déjà porté contre les hérétiques, et il ne voyoit pas comment il auroit pu décemment le contredire. Ils firent des efforts également vains près d'Ambroise, lorsqu'à leur retour vers les Gaules, ils passèrent à Milan. C'étoient là,

Procula.

Les priscillianistes rebutés à Rome et à Milan.

dit Sulpice Sévère , les deux évêques occidentaux dont le pouvoir étoit le plus grand. Les priscillianistes s'étant ainsi convaincus de l'inutilité de toutes leurs tentatives près des évêques , leurs adversaires , ils tournèrent leurs regards vers la cour : bientôt ils surent s'y procurer un accès facile , et le résultat de leurs démarches leur devint favorable. Macédonius , le maître des offices de Gratien , est corrompu par les présents , et obtient de l'empereur le retour des gnostiques en Espagne. Ithacius, à cette nouvelle, fuit dans les Gaules. Il court demander justice au préfet du prétoire, qui s'empresse de faire saisir les coupables. Après cela il en réfère à l'empereur, mais inutilement. Les dons des priscillianistes avoient tellement bien opéré dans une cour où tout étoit au plus offrant, que, loin d'aider son protégé Ithacius, le préfet Grégoire parvint à faire donner un ordre contre lui , par lequel il fut enjoint aux officiers de Gratien, dans les Gaules, de chercher cet évêque, et de le reconduire en Espagne. Heureusement pour celui-ci qu'il parvint à se soustraire à la vigilance des émissaires envoyés à sa poursuite. C'est ici qu'on pourroit, à la vue de la vénalité et des fluctuations d'un gouvernement foible, aussi fatal aux peuples qu'à lui-même, comparer

Nullité de  
Gratien.

avec plus de raison peut-être que ne l'a fait Philostorgius (1), Gratien à Néron, non pas tant pour le mal que le premier faisait personnellement, que pour celui qu'il laissoit faire aux autres, vu sa nullité et son peu d'énergie (2). Les peuples ne distinguent point avec raison ces deux manières de lui nuire, mais ils en accusent également le souverain, à qui seul elles doivent être attribuées.

Maxime, tyran des Gaules

Cependant Maxime est déclaré empereur par l'armée de la Bretagne. Il ajoute bientôt les Gaules à ses autres possessions, et Ithacius s'adresse à lui à Trèves, pour obtenir la vengeance qu'il attendoit depuis si long-temps. Il ne pouvoit être malreçu par un prince qui, décoré du nom d'usurpateur et de tyran, devoit chercher avec ardeur, toutes les voies de se concilier les peuples, par une politique orthodoxe et cruelle même, si les circonstances le commandoient. Ithacius accuse donc les hérétiques de toute espèce de crimes, et parvient à indisposer tellement le nouvel empereur contre Priscillien et ses partisans, que Maxime convoque à Bordeaux, en 385, un concile, où il cite les principaux gnostiques. L'évêque Instantius y parla le premier, et a-

Concile de Bordeaux.

(1) *Philostorg. l. 10, n° 5.*

(2) *Paul. diacon. breviar. l. 11.*

près qu'on eut écouté sa défense, on le jugea indigne de l'épiscopat : il fut déposé. Priscillien, après un exemple si décourageant, refusa de s'expliquer devant les Pères, et demanda à être renvoyé à l'empereur. « Cet appel est écouté favorablement, dit Sulpice Sévère, à cause de la légéreté et de l'imprudencce des catholiques, qui auroient dû condamner d'abord les priscillianistes, sur leur seule obstination à ne vouloir point se défendre, ou bien abandonner leur jugement à d'autres évêques, sans permettre, que l'empereur connût de crimes aussi abominables et aussi notoires. » Quoi qu'il en soit, les hérétiques et leurs accusateurs, les évêques Idatius et Ithacius parurent devant Maxime, et y plaidèrent chacun leur cause. L'auteur orthodoxe duquel j'extrais ces détails, dit librement que les catholiques, en cette circonstance, lui déplurent beaucoup plus que les sectaires, contre lesquels ils s'acharnoient. « En effet, ajoute-t-il, les premiers n'étoient conduits que par le seul désir de vaincre, dans cette dégoûtante dispute, et par la soif de la vengeance. » Sulpice Sévère nous dépeint l'évêque Ithacius comme un homme audacieux, emporté, bavard, impudent, adonné au luxe et aux plaisirs de la table. Il vouloit, pour que ses défauts ne frappassent

Acharnement  
de l'évêque catholique Ithacius.

pas autant l'esprit de la multitude, que les hommes d'un aspect plus austère que le sien, et plus sévères dans leurs mœurs, fussent déjà à moitié convaincus des crimes dont on noircissoit à cette époque le caractère des priscillianistes. Il appelloit ces vertus, le masque de l'hérésie, et il suffisoit d'aimer l'étude, et de se macérer par des jeûnes et d'autres pratiques religieuses, pour être entaché de gnosticisme à ses yeux. Il accusa entr'autres de cette erreur, Martin, évêque de Tours, et personnage célèbre à cette époque.

Martin, évêque de Tours.

Celui-ci se trouvoit alors à la cour, où il faisoit tous ses efforts, pour qu'Ithacius se désistât de son accusation. Il supplioit Maxime d'épargner le sang des malheureux, lui disant qu'il suffisoit de les avoir fait condamner par les évêques, et de les avoir fait chasser de l'église; que c'eût été une innovation des plus dangereuses et des plus injustes, que de laisser le juge séculier décider, en une cause absolument ecclésiastique. L'empereur, soit qu'il fût vaincu par ces raisons, soit qu'il cédât aux importunités, soit enfin par dissimulation, promit à Martin de ne pas permettre que la sentence qui devoit se prononcer fût capitale. « Mais bientôt, dit Sulpice Sévère, les évêques Rufus et Magnus rendirent vaine cette détermination de la cour, par

leurs sollicitations criminelles. Maxime remit toute l'affaire entre les mains du préfet Evodius, homme dur et cruel, et bientôt le glaive de la justice menaça la vie des coupables. Convaincus d'avoir enseigné une doctrine obscène; de s'être assemblés de nuit, dans des réunions de débauche avec des femmes perdues; de s'être dépouillés de leurs vêtements, lorsqu'ils adressoient en commun leurs prières à Dieu, plusieurs priscillianistes furent condamnés à perdre la tête. Parmi ces derniers, se trouvoient l'évêque d'Abila, Priscillien lui-même, et Euchrocia, femme du rhéteur Elpidius. Le reste fut exilé, et leurs biens passèrent au fisc; « car, dit Sulpice Sévère, l'empereur, outre ses autres raisons de sévérité, avoit encore eu celles de convoiter les dépouilles des malheureux gnostiques (1). » Aussi quand Ithacius, pour éviter les reproches de ses collègues, dont les voix s'élevoient de toutes parts contre lui, se désista de son accusation, peu avant l'exécution de Priscillien, c'est-à-dire lorsque tout étoit déjà décidé, et qu'il ne restoit plus rien à faire, Maxime substitua à cet évêque, un officier fiscal, qui ne manqua pas de faire son devoir dans toute l'étendue du terme, et se-

Priscillianistes condamnés à mort.

---

(1) Voyez aussi S. Sulpice Sévère, dialogue 3.



lon que son emploi et son caractère l'exigeoient.

Faction ithacienne.

La conduite d'Ithacius, qu'on n'avoit pas encore pu s'accoutumer à regarder comme régulière et sainte, révolta la plus grande partie des évêques catholiques de ce temps-là ; mais, comme il étoit protégé par la cour, il eut également ses partisans aussi bien que ses ennemis, et un nouveau schisme se fit remarquer dans l'église. « On s'abstint de communiquer avec la faction ithacienne (1), dont le chef avoit préféré au saint caractère d'évêque, celui de délateur, de satellite et de bourreau ; et qui, non-content d'avoir enlevé les propriétés et les biens, avoit encore voulu tremper ses mains cruelles dans le sang. » Un évêque, nommé Théogniste, trouva l'action d'Ithacius si horrible, que, sans l'intervention d'un concile, il excommunia, de son autorité privée, ce pasteur et tous ceux qui communiqueroient jamais avec lui (2). Il est certain qu'Ithacius fut déposé et exilé, à cause de la mort de Priscillien (3) ; et un autre évêque de son parti donna sa démission volontairement, par le seul senti-

---

(1) *Pacat. in panegir. Theodos. imp. c. 29.*

(2) *S. Sulp. Sever. dialog. 3, c. 15.*

(3) *Isidor. de vir. illustrib. c. 2 ; S. Sulp. Sever. hist. sacr. l. 2.*

ment de sa faute : « action louable , dit Sulpice Sévère , et qu'il est malheureux que ce pasteur ait souillé depuis , en redemandant sa place et sa dignité première. »

Mais l'exécution des priscillianistes n'éteuffa aucunement cette hérésie : cet acte atroce lui donna au contraire une vigueur nouvelle. On honora en tous lieux Priscilien comme un martyr ; on jura par son nom comme si c'étoit le serment le plus respectable et le plus sacré. L'empereur Honorius eut beau porter des loix contre les gnostiques (1), il les força à feindre et non pas à abjurer. Par-là les persécutions devinrent une arme terrible entre les mains des méchants ; car , dès qu'il n'y eut plus aucune marque certaine à laquelle on pût reconnoître les coupables , personne n'osa se flatter de ne point l'être , et tous pouvoient le devenir un jour , s'ils avoient des ennemis assez puissants pour les dénoncer et soutenir leurs accusations. Les priscillianistes , préparés à la défense , échappoient à toutes les recherches ; les catholiques succomboient au moindre effort. « Enfin , dit Sulpice Sévère , dans le dernier chapitre de son histoire sacrée , des troubles s'élevèrent en tous lieux

Persécutions  
générales.

---

(1) *Cod. theodos. l. 40, de hæret. lib. 16, tit. 5.*

entre les évêques, et ils s'engagèrent dans des disputes interminables, dans lesquelles tout se traitoit par les passions, la haine, l'envie, la faveur, l'inconstance, l'esprit de faction, l'avarice, la dissolution des mœurs, l'arrogance et la paresse. Le grand nombre se liguoit contre le petit pour l'écraser par son poids, et les gens de bien se voyoient insultés et méprisés par tout le monde (1). Le prisillianisme, vers l'an 418, reprit alors plus de vigueur qu'il n'en avoit jamais eu.

Martin communique avec les ithaciens, pour sauver les hérétiques.

Je ne puis terminer cet extrait sur l'histoire des gnostiques d'Espagne, sans parler encore de la fameuse communication de Martin, évêque de Tours, avec Ithacius (2), et de la pénitence qu'en fit le premier, comme étant une suite naturelle de l'hérésie dont nous avons rapporté les principaux traits, et le plus bel exemple de douceur et de tolérance de la part d'un évêque, dont les annales ecclésiastiques fassent mention. Pendant le schisme qui s'étoit élevé entre les ithaciens et leurs adversaires, les premiers s'étoient mis à l'abri, sous la protection immédiate de l'empereur, contre les plaintes réitérées que les évêques ne cessoient de

---

(1) *Dexter, in chronico.*

(2) *S. Sulp. Sever. in dialog. et vit. B. Martin.*

faire sur leur conduite sanguinaire et atroce. Ils avoient tellement réussi à fasciner l'esprit de Maxime , qui habitoit alors la ville de Trèves, que ce monarque les défendoit lui-même de toute poursuite étrangère, et par ce moyen rendoit vains tous les efforts de l'église des Gaules en cette occurrence. Cependant la protection de Maxime avoit attiré au parti ithacien une infinité de pasteurs qui, en communiquant avec lui, avoient embrassé sa cause. Déjà un nouvel ordre étoit signé pour rechercher les hérétiques d'Espagne, et les traîner du tribunal au supplice. « Un grand nombre de saints alloit être enveloppé dans cet arrêt de proscription, dit l'auteur que je copie : la pâleur de leur teint, leurs yeux baissés, et l'habit négligé qu'ils portoient ordinairement, devoient, avec une égale force, déposer contr'eux, et les exposer à une mort certaine. Martin alors se rendit près de Maxime. Les évêques coupables tremblèrent à son approche. Ils craignirent l'influence du jugement de leur austère collègue sur l'esprit des peuples, et se crurent perdus sans ressource, si Martin refusoit de communiquer avec eux : tout fut en alarmes. L'empereur, à la sollicitation des ithaciens, envoya à la rencontre de l'évêque de Tours un officier chargé de lui demander

nettement *la paix*, pour les pasteurs que la cour avoit pris sous son égide, ou lui interdire absolument l'entrée de la ville : Martin promit tout ce qu'on désiroit de lui. Admis à la présence de Maxime, il ne s'intéressa que pour les malheureux. Il implora d'abord le pardon de deux partisans de Gratien, qui, pour être restés trop long-temps fidèles à l'attachement qu'ils portoient à leur maître, avoient mérité toute la haine de l'empereur, son ennemi. Il ajouta ensuite à cette demande celle de la grâce des hérétiques, ou que du moins on ne leur ôtât pas la vie. Maxime différa, pendant quelque temps, de répondre à l'évêque. Plusieurs raisons le pousoient à ne pas écouter Martin favorablement, et l'avarice sur-tout vouloit qu'il ne lui accordât point ce que ce dernier exigeoit au nom de la religion et de l'humanité. Cet empereur, comme nous l'avons déjà dit, étoit aussi avide des biens des priscillianistes, que les ithaciens l'étoient de leur sang. Ceux-ci coururent de nouveau représenter au souverain combien l'exemple, que donnoit Martin, étoit dangereux à l'autorité impériale. La mort de Priscillien, selon eux, pouvoit être comptée pour rien, si Martin étoit admis à défendre encore cet hérétique. Cet évêque n'étoit plus content de se montrer ouvertement l'a-

pologiste de l'hétérodoxie ; il vouloit encore en être le vengeur. Que l'empereur prenne bien garde , ajoutèrent-ils , d'armer de toute l'autorité d'un pasteur aussi téméraire , l'audace de Théogniste , qui a osé lui seul , et sans consulter personne , condamner les évêques catholiques , et Maxime lui-même , d'après les ordres duquel ils avoient toujours agi. L'empereur alors , sans cependant vouloir tout d'un coup rebuter Martin , tâcha de le convaincre , et de l'attirer à son parti. « Il l'assura que les hérétiques avoient été condamnés pour leurs crimes contre l'état , et nullement à l'instigation des évêques ; que Théogniste avoit été conduit par la haine qu'il nourrissoit contre Ithacius , et qu'enfin , dans son innovation , il n'avoit réussi à se faire appuyer par aucun des évêques , ses collègues. » Mais tous ses efforts furent inutiles : Martin demeura inébranlable , et Maxime donna ordre aux bourreaux d'exécuter la sentence déjà prononcée. A ce coup inattendu , Martin ne résiste plus. Il compte pour rien son propre devoir , dès qu'il s'agit de la vie de tant d'infortunés , et il dit qu'il est prêt à communiquer avec les ithaciens , si l'on épargne ceux qu'on venoit de condamner si cruellement. Maxime lui accorde sa demande , et le lendemain l'évêque de Tours

Pénitence de  
Martin.

assiste à l'ordination de Félix, saint personnage, dit Sulpice Sévère, et qui méritoit de recevoir la consécration en des circonstances plus régulières. Dès ce moment, Martin ne cessa de pleurer comme un crime, l'action louable qu'il avoit commise; et, malgré les consolations qu'un ange en personne lui apporta du ciel, pour le remercier de ce qu'il avoit su si à propos céder à des circonstances difficiles, cet évêque gaulois, pendant les seize années qu'il vécut encore, se retira absolument du monde, et refusa d'assister à aucune assemblée d'évêques, à aucun des conciles que ses collègues lui indiquèrent.

J'ai promis, au commencement de ce chapitre, de rapporter quelques détails sur la communion primitive des chrétiens, et sur ce qu'on avoit pu introduire dans l'église, l'usage ou l'abus, comme on veut l'appeller, de recevoir le pain eucharistique, pour l'emporter chez soi; abus dont les gnostiques d'Espagne surent se prévaloir, pour feindre de ne former qu'une seule secte avec tous les autres frères, et auquel le concile de Sarra-  
gosse (1) remédia par un terrible anathême.  
Tous les fidèles, ce que nous appellons main-

Communion  
primitive des  
chrétiens.

---

(1) *Concil. cæsar.-aug. c. 3; concil. toletan. c. 14.*

tenant laïcs, alloient à l'autel, dans les premiers siècles du christianisme, pour y prendre le pain consacré : un prêtre le leur remettoit dans la main, et ils se retiroient avec cette portion de communion, signe caractéristique de la paix dans laquelle ils vivoient avec leurs frères, et de leur conduite irréprochable envers toute la communauté. Une lettre de Denys d'Alexandrie à Xyste, évêque de Rome (1), sert à prouver ce que j'avance. Le concile de Laodicée (2) défendit aux femmes de s'avancer elles-mêmes vers l'autel. Mais ce ne fut que par le concile *trullien* en 692 (3), que les hommes furent assujettis à la même prohibition. Dès-lors ceux-ci furent obligés d'attendre qu'on leur mît le pain consacré dans la main, vu la défense expresse de le recevoir dans un vase, quel qu'il peut être (4); et les femmes durent tendre un linge fin et très-blanc, dans lequel le prêtre déposoit la part de la communion qui leur étoit destinée (5). Corneille, évêque de Ro-

---

(1) *Euseb. hist. eccl. l. 7, c. 9.*

(2) *Concil. laodicæen. c. 44.*

(3) *Concil. in trullo, c. 28.*

(4) *S. Chrysostom. l. 3, de sacerdot. c. 3; concil. in trullo, c. 101.*

(5) *S. August. serm. 229 in dedication. eccles.; concil. antisiodorens. c. 36 et 42.*



me, dans sa lettre à Fabius d'Antioche, Clément d'Alexandrie (1), Cyprien (2), Ambroise (3), Augustin (4), nous font tous clairement connoître que l'eucharistie se donnoit dans la main, à tous les chrétiens indifféremment. Nous avons vu, dans l'histoire de Sérapion (5), que le pain mystérieux fut remis par le prêtre à un enfant qui le demandoit au nom d'un malade excommunié. L'enfant le lui porta en effet, le délaya dans de l'eau, et Sérapion communia de ses mains : le concile de Reims abolit une pareille coutume (6). Enfin on portoit sa part d'eucharistie avec soi, on la mettoit dans sa poche, on la conservoit dans sa maison, et on en faisoit usage quand on le jugeoit convenable. Tertullien (7) veut que la femme communie secrètement le matin, sans que son mari le sache, et que, s'il la voit manger, il ne puisse pas au moins soupçonner que ce soit le pain dont nous parlons (ce sont là les expressions de Tertullien). Cyprien (8)

---

(1) *S. Clement. alexandr. stromat. l. 1.*

(2) *S. Cyprian. de laps., et de bono patient.*

(3) *S. Ambros. passim.*

(4) *S. August. cont. epist. Parmen. l. 2, c. 7.*

(5) Voyez chap. 3 de cet ouvrage.

(6) *Statut. synod. eccl. remens. c. 10.*

(7) *Tertullian. ad uxor. l. 2, c. 5.*

(8) *S. Cyprian. de lapsis.*

parle de l'armoire où l'on renfermoit la communion ; et , dans un autre livre attribué au même Père africain (1), nous voyons les chrétiens de son temps si empressés à se rendre aux spectacles des gentils , que , sans déposer préalablement l'eucharistie chez eux , ils l'emportoient aux théâtres comme ils l'avoient reçue , et s'asséyoient ainsi au milieu des païens et des courtisanes. Les chrétiens de Constantinople , sous l'empereur Justinien , conservoient de temps immémorial l'habitude de conduire leurs enfants dans les édifices sacrés , afin qu'ils y mangeassent les restes du repas mystique , ou , comme le dit Evagrius (2), du corps immaculé du Christ , notre Dieu. Nicéphore Calliste (3) rapporte également un exemple qui atteste une pareille coutume , et ajoute que , pendant sa jeunesse , c'est-à-dire vers le commencement du XIII<sup>e</sup> siècle , il avoit lui-même participé à cette faveur. Je ne prétends point prouver par-là que , dans les premiers siècles de l'église , on n'avoit point encore admis sur le mystère de l'eucharistie les opinions qui ont prévalu par la suite. Les hommes sont assez

---

(1) *S. Cyprian. de spectaculis.*

(2) *Evagr. l. 4, c. 35.*

(3) *Nicephor. Callist. l. 17, c. 25.*

extravagants, et l'on peut leur accorder la plus grande vénération pour les objets qu'ils paroissent mépriser davantage. Mais je me garderai bien aussi de vouloir établir, par une supposition absolument gratuite, que les fidèles ont toujours reconnu ces mêmes dogmes. Je laisse cela aux auteurs polémiques, dont le seul but, dans leurs écrits, a été de soutenir une pareille thèse, ou de renverser les preuves qu'avoient émises leurs adversaires; et je me restreins à mon seul office d'observateur et d'historien. Il me suffit que le lecteur ait remarqué la différence totale entre les usages de l'église primitive, et ceux qu'elle adopta postérieurement dans d'autres siècles; différence, comme on le voit, qui ne porte point sur des pratiques légères et de peu d'importance, mais sur les mystères et les cérémonies fondamentales du christianisme. C'est ainsi que les conciles d'Arles, I et II (1), furent obligés le premier de défendre aux diacres d'offrir le corps mystique du Christ, et le second, de le distribuer aux fidèles. C'est encore ainsi que Cyprien, évêque de Carthage, combat ceux qui ne mêloient point le vin et l'eau pour la communion, comme le vouloit l'institution

---

(1) *Concil. arelat. I, c. 15; arelat. II, c. 15.*

de ce rite , et qu'il cesse lui-même d'avoir en vue cette institution, en ne s'opposant pas aux innovateurs qui , en dépit d'elle et de l'exemple qu'elle nous avoit laissé, défendoient de célébrer le soir les collectes ou synaxes. Cyprien n'appuie cette exception que sur des raisons spirituelles seulement. Du temps de Tertullien (1), on indiquoit indifféremment à toutes les heures de la journée, le soir ou le matin, les réunions mystérieuses des fidèles. Dans le siècle de l'évêque de Carthage, que nous venons de nommer, la coutume de s'assembler le matin prévalut. Augustin, près de cent ans après Cyprien, alléguait le premier le motif de la nécessité du jeûne avant la communion. Il avoue cependant qu'à cette époque, plusieurs chrétiens avoient encore retenu l'habitude de communier le soir, au moins une fois l'année, c'est-à-dire lorsque l'église rappelle, par une fête, le jour où ce saint repas eut lieu pour la première fois; et Augustin n'ose point décider si, en cette circonstance, il faut jeûner ou non jusqu'à la nuit.

Je laisse à chacun à faire sur ces détails les réflexions qu'il lui plaira. Déjà ce chapitre

---

(1) *Tertullian. de coron. milit.*

contient assez d'observations qui m'appartiennent, sans que je fatigue davantage le lecteur judicieux, par des considérations absolument étrangères au sujet que je me suis proposé.

---

## CHAPITRE XV.

### *Les Origénistes.*

ON ne peut se flatter d'une gloire éternelle. Cela est sur-tout vrai, quand la réputation est fondée sur un savoir de pure convention, que la mode et le caprice varient à l'infini, et dont le système entier bâti sur le sable, change, au moindre vent, de direction et de forme. Dès que les chrétiens, et principalement ceux de l'école d'Alexandrie, eurent joint à leur sagesse théologique, la philosophie, comme on l'entendoit à cette époque, il en résulta deux maux, qui infectèrent toute la société des nouveaux frères. D'abord la science religieuse prit un aspect absolument différent de celui que lui avoient imprimé ses premiers instituteurs, comme les païens eux-mêmes le reprochèrent aux disciples du Christ (1). A la mysticité grossière des chrétiens primitifs, telle que celle

Mélange du christianisme et de la philosophie.

---

(1) *Euseb. hist. eccl. l. 6, c. 19.*

dont nous avons vu les abus dans le chapitre précédent, se joignit un savoir plus délié et plus mondain, étranger à tous égards à une secte, dont les fondements étoient puisés dans la théologie matérielle des juifs. Des parties aussi hétérogènes entr'elles, ne pouvoient produire qu'un tout incohérent, et dont l'assemblage monstrueux devoit révolter également l'esprit et la raison humaine. Le second inconvénient du prétendu secours que les chrétiens voulurent tirer de la philosophie, pour établir les principales vérités de leur système religieux, fut de multiplier encore à l'infini les disputes et les querelles, déjà naturellement si fréquentes parmi eux, et de perpétuer les contradictions et les troubles. En effet, selon les enseignements de l'école en vogue à diverses époques, les propositions les plus opposées entr'elles, recevoient un degré de force et de valeur, qu'elles perdoient bientôt ensuite, en vertu des enseignements d'une école contraire. Ce qui étoit en un siècle, vérité et orthodoxie, devenoit en un autre hétérodoxe et fabuleux; et celui qui avoit reçu pendant sa vie, le titre honorable de Père de l'église, ne pouvoit pas se flatter de ne point être, après sa mort, condamné comme hérétique, anathématisé, et dépossédé de tous ses honneurs, par des

hommes qui n'avoient d'autre avantage que celui de n'être point nés avant lui.

Il se présentoit encore un nouveau sujet de difficulté. C'est que les autorités dont les écrivains chrétiens se servoient en un temps, cessoient de l'être en un autre. L'église n'étoit pas d'accord sur les livres qu'elle devoit admettre, et il en résultoit que, s'appuyant tous les uns sur les autres, dès qu'il venoit à en manquer un seul, une infinité d'autres étoient entraînés avec lui dans sa ruine. C'est ce dont nous donnerons plusieurs preuves dans ce chapitre. J'en citerai d'abord quelques-unes, prises au hasard parmi celles que l'histoire ecclésiastique fournit sans nombre, à l'observateur curieux. On remarquera en premier lieu, comme nous l'avons déjà dit (1), que l'église fut bien long-temps sans connoître elle-même les ouvrages qui avoient servi à établir sa divinité. Ce fut seulement, lors des dernières persécutions, que toutes ces productions obscures virent le jour, pour la première fois. On s'apperçut d'abord du mal qu'elles pouvoient faire, et on se hâta de rejeter au moins les plus mauvaises et les plus contradictoires. Mais chacun le faisoit suivant la force de son propre entendement, sans uni-

Incertitude de l'église concernant les livres sacrés.

---

(1) Voyez chapitre 6 de cet ouvrage.



té, sans accord. D'ailleurs on étoit encore retenu bien souvent, par l'usage que des chrétiens révévés avoient fait de ces livres, et, pour un passage emprunté par un des Pères de l'église, on se voyoit obligé de respecter un auteur tout entier, avec ses absurdités et ses ridicules. Mais on étoit alors quelquefois en opposition avec un autre auteur ecclésiastique, non moins respectable que le premier, et qui avoit été d'un sentiment contraire. Eusèbe (1), dès le commencement de son histoire ecclésiastique, nous fournit des exemples de la diversité d'opinions, sur ce point très-important du christianisme. Clément d'Alexandrie (2) rapporte dans ses ouvrages, des écritures contredites depuis cette époque, ou sur la légitimité desquelles on a disputé. Parmi les livres apocryphes selon lui, ou du moins douteux, il en cite d'autres qui ont été depuis ce temps-là reçus également dans toute l'église. Denys d'Alexandrie (3), en réfutant le dogme du règne temporel que les millénaires (4) attribuoient à Jésus-Christ, combat l'apocalypse, d'où cette opinion est tirée. « Il dit que plusieurs chrétiens instruits ont

Apocalypse.

---

(1) *Euseb. hist. eccl. l. 3, c. 25.*

(2) *Apud Euseb. hist. eccl. l. 6, c. 13 et 14.*

(3) *Apud Euseb. hist. eccl. l. 7, c. 25.*

(4) Voyez chap. 3 de cet ouvrage.

suffisamment prouvé que ce livre est écrit en dépit du bon sens, et contre tout raisonnement sain : que son titre seul est une fausseté abominable, puisque l'évangéliste Jean n'en est certainement pas l'auteur, et que l'on ne peut point appeler révélation, une production aussi insensée, couverte d'un voile épais d'ignorance et de sottise.» Denys ajoute, que non seulement aucun des apôtres n'a écrit un pareil ouvrage, mais qu'il ne l'a été, ni par un prêtre chrétien, ni même par un simple fidèle. Cyprien (1) cite souvent l'apocalypse. Tertullien (2), Justin le martyr, Origène, Hilaire, Ambroise, Jérôme, etc., l'ont attribuée à l'apôtre Jean. D'autres écrivains lui donnent un auteur différent, mais cependant la regardent comme écriture canonique ou régulière, c'est-à-dire insérée dans la liste de celles qui avoient été inspirées par l'Esprit-Saint. Nous trouvons encore dans Eusebe (3), pour appuyer mon sentiment, la croyance où l'on étoit dans les premiers siècles, que les sybilles avoient prédit la venue du sauveur; opinion qui a eu bien de la pei-

---

(1) *S. Cyprian. testim. ad Quirin. l. 3, n° 16 et passim.*

(2) *Tertullian. adv. Marcion. l. 4, c. 5.*

(3) *Euseb. orat. imp. Constant. ad synod. Tyri, c. 18, 19 et seqq.*

ne à s'effacer de l'esprit des Pères de l'église (1), et qui cependant n'étoit basée que sur la fraude pieuse, la plus mal-adroite que les chrétiens eussent jamais mise en usage, lors de leurs continuelles suppositions de livres canoniques. Le zèle alors excusoit tout : c'étoit après avoir émis un sentiment, qu'on en fabriquoit les preuves; et si l'on ne vouloit point se donner cette peine, on en trouvoit en tous lieux, qui devenoient incontestables pour des esprits prévenus. C'est ainsi que, selon eux, Virgile avoit été doué du même esprit prophétique, qui animoit les sybilles. Je donnerai enfin pour dernier exemple de ce que j'ai avancé, la narration des amours des anges avec les filles des hommes, que Justin, Athénagore, Clément d'Alexandrie (2), Tertullien (3), Cyprien (4), Lactance (5), Commodien, Sulpice Sévère, etc., ont puisé dans les livres d'Enoch, reconnus depuis eux

Amours des  
anges.

---

(1) *S. Justin. orat. parænet. ad græc.*; *Lactant. l. 2, c. 12*; *l. 4, c. 15, etc.*; *S. August. de civitat. Dei, lib. 18, c. 23*; *S. Hieronym. cont. Jovinian. l. 1, n° 41.*

(2) *S. Clement. alexand. hypotypos. apud Phot. biblioth. c. 109.*

(3) *Tertullian. idol. c. 9*; *cult. femin. l. 1, c. 2*; *virgin. veland. c. 7.*

(4) *S. Cyprian. de habit. virgin.*

(5) *Lactant. l. 2, c. 14.*

pour apocryphes, quoique les apôtres eux-mêmes y eussent puisé. Bientôt une partie de ces auteurs eurent le même sort, et les autres furent exceptés, on ne sait pas trop pour quelle raison. A la fin du Ve siècle, Gélase et son concile de Rome déclarèrent apocryphes les écrits de Tertullien (1), de Lactance et de Commodien.

D'après ce court exposé, le lecteur ne s'étonnera plus si Origène, l'auteur ecclésiastique qui ait le plus contribué au mélange de la philosophie avec les dogmes du christianisme, s'est vu, en différents temps, l'objet de l'admiration de ses frères et celui de leur haine; s'il a été en exécration aux uns, tandis que d'autres voyoient en lui la source la plus pure de la sagesse et de la véritable piété. Origène avoit essayé de fonder sur des bases plus raisonnables et plus solides, le système religieux déjà édifié avant lui. Il s'appuya à cet effet de la philosophie de Platon et de celle de Pythagore (2). Je ne dirai point si son choix fut éclairé, mais je sais bien qu'il dénatura tout ce qui lui passa par les mains, et que, dès que l'on eut tracé une route nouvelle, il dut nécessairement devenir, aux

---

(1) *Gratian. decret. dist. 15, c. 3.*

(2) *Euseb. hist. eccl. l. 6, c. 19.*

yeux de bien des fidèles, un rêveur, un extravagant et un hérétique. Ce ne fut point seulement après sa mort que ce malheur lui arriva. Il avait été pendant sa vie également en butte aux contrariétés et aux persécutions. Ses contemporains envioient son mérite, et la réputation gigantesque qu'il avait su se créer. Il eut l'imprudence de donner souvent prise à la critique et à la méchanceté, et on en profita pour chercher à le perdre. Dans sa première ardeur pour les études philosophiques et théologiques, dont il nourrissoit son esprit, il prit une résolution qui prouve bien la force de son caractère et son désir immodéré de célébrité et de gloire : il se mutila lui-même (1), pour éviter les tentations qui le détournoient de ses travaux. Démétrius, alors évêque d'Alexandrie, admira d'abord l'action d'Origène, mais bientôt il changea de ton et de langage. Origène commençoit déjà à se faire connoître ; sa célébrité se répandoit peu à peu dans tout l'Orient, et les deux évêques les plus respectables de la Palestine, celui de Césarée et celui de Jérusalem, se disputèrent l'honneur de l'ordonner prêtre. Alors Démétrius ne garda plus aucune mesure. Il écrivit avec chaleur à tous

Conciles contre Origène.

---

(1) *Euseb. hist. eccl. l. 6, c. 8.*

les évêques du monde chrétien, blâma Origène sous tous les rapports, et accusa les évêques, qui lui avoient conféré les ordres, d'avoir commis une action contraire à tous les droits et à toutes les règles ecclésiastiques. Eusèbe ne nous dit pas si c'est parce que l'ordination s'étoit faite hors de son diocèse. L'évêque Démétrius n'eut plus les mêmes yeux aussitôt que les circonstances eurent cessé d'être les mêmes. Ce qu'il avoit d'abord considéré dans Origène, comme le comble de la constance et de la vertu, lui paroît maintenant un crime atroce. Il convoque dans sa haine, deux conciles contre le nouveau prêtre (1) : par le premier, il le fait chasser de l'église d'Alexandrie ; le second le démet de la prêtrise, en renouvelant contre lui les canons apostoliques (2), sur l'irrégularité des eunuques volontaires, si nous voulons nous en rapporter aux écrits de Pamphile (3). Jérôme prétendit dans la suite qu'Origène fut excommunié ; mais il paroît que ce Père prit ce qu'il désiroit effectivement, pour des faits réels, manière de raisonner assez peu exacte. Ce qu'il y a de remarqua-

---

(1) *Phot. biblioth. c. 118.*

(2) *Canon. apostol. 21 et 22.*

(3) *Pamphil. apolog. pro Origen.*

Ses admirateurs.

ble dans toute cette affaire, c'est qu'Origène ne cessa jamais d'être reconnu prêtre, et d'exercer en tous lieux ses fonctions comme tel (1). Cela nous feroit supposer avec fondement, d'après le principe établi dans les chapitres précédents, que les autres églises ne ratifièrent aucunement la sentence de Démétrius ; cependant Rufin dit (2) qu'elle fut approuvée par l'univers entier. Cet auteur, par une figure très en usage parmi les hommes, aura sans doute appelé l'univers les provinces qu'il habitoit. Le reste de l'histoire d'Origène, telle que sa chute véritable ou prétendue (3), n'entre aucunement dans le plan de cet ouvrage. Qu'il me suffise de faire voir au lecteur que ce philosophe chrétien, disciple de Clément d'Alexandrie (4), et son successeur dans l'école de cette ville, fut considéré pendant sa vie par le fameux Firmilien, évêque de Césarée en Cappadoce (5), Théoctiste de Césarée en Palestine, et

(1) *Euseb. hist. l. 6, passim. ; Pamphil. apolog.*

(2) *Rufin. in apolog.*

(3) Eusèbe (*hist. eccl. l. 6, c. 39*) n'en parle aucunement ; S. Epiphane nous en donne les détails (*hæres. 64*), en véritable anti-origéniste, et d'autres auteurs l'ont suivi (*vid. Nemes. de natur. homin. c. 30*).

(4) *Phot. biblioth. c. 118.*

(5) *Euseb. hist. eccl. l. 6, c. 27.*

par Alexandre que nous avons vu passer d'après un ordre exprès de la divinité, d'un évêché situé dans la première de ces provinces, au siège plus considérable de Jérusalem (1). Origène eut, entr'autres disciples, Grégoire le Pontique, surnommé Thaumaturge (2), et Denys d'Alexandrie. Il demeura, après sa mort, dans l'estime et la vénération de tous ses frères en général; il fut lu, étudié et goûté par les Pères les plus célèbres dont l'église s'honore. Ce fut sur-tout lors des fameuses disputes sur la consubstantialité, qu'il reprit toute sa vigueur première. Il avoit été admiré et commenté par le docte Didyme (3) : Basile, évêque de Césarée en Cappadoce, et Grégoire de Naziance se firent un devoir et une gloire de puiser dans les œuvres d'Origène (4). Il est vrai que les ariens s'appuyoient également sur les passages de ce philosophe alexandrin; mais les consubstantialistes instruits prétendirent, au rapport de Sozomène, que c'étoit là la preuve la plus péremptoire de leur ignorance et de leur incapacité en pareille ma-

---

(1) Voyez chap. 8 de cet ouvrage.

(2) *Socrat. l. 4, c. 27.*

(3) *Socrat. l. 4, c. 25; S. Hieronym. adv. Rufin, l. 1, n° 6 et passim.; Sozomen. l. 3, c. 15.*

(4) *Socrat. l. 4, c. 26; Sozomen. l. 6, c. 17.*



tière. Socrate nous raconte aussi, même avec étonnement, que deux prêtres, ses contemporains (1), persévérèrent, malgré leur savoir, dans l'arianisme. Il ne peut concevoir comment l'un, occupé continuellement à la lecture de Platon, n'a point aperçu dans ce philosophe l'éternité de la seconde et de la troisième causes, et que le second, qui s'étoit appliqué à Origène, n'a point avoué avec cet auteur, que le Fils est coéternel comme le Père. Enfin le prêtre Rufin d'Aquilée, et le fameux Jérôme, se servirent tous deux également, vers la fin du IV<sup>e</sup> siècle, des écrits d'Origène, quoique le second fût son ennemi juré. C'est peut-être ici le moment de faire remarquer quelques traits de la sincérité des auteurs ecclésiastiques. Jérôme, dans son catalogue des écrivains de l'église (2), ne parle aucunement de Rufin, parce que celui-ci avoit suivi le parti origéniste. Eusèbe également ne cite point Méthodius, en traitant le même article, mais pour une raison contraire (3). Pour en re-

Ses ennemis.

---

(1) *Socrat. l. 7. c. 6.*

(2) *S. Hieronym. de script. eccl.*

(3) La même partialité se remarque parmi les auteurs ecclésiastiques modernes. Le cardinal Belarmin oublie de parler du célèbre S. Firmilien de Cappadoce, à cause de ses différends avec l'évêque de Rome, Étienne (voyez chap. 4 de cet ouvrage).

venir à Origène, les siècles anti-philosophiques s'avançoient à grands pas, et cet écrivain devoit naturellement tomber avec les idées qui lui avoient acquis tant de célébrité. La plupart des pasteurs réellement instruits dans l'église, continuoient encore à se prévaloir de son témoignage, mais la foule s'éleva contr'eux. Le vulgaire vouloit des conceptions plus matérielles et plus palpables, si l'on peut se servir de cette expression : déjà on n'avoit plus l'entendement assez délié pour suivre Platon dans ses sublimes rêveries. Bientôt Origène fut honni, méprisé et anathématisé de toute part. On n'osa plus avouer publiquement d'être son sectateur : le seul soupçon d'un pareil crime devint l'arrêt de proscription le plus redoutable.

Ici je puis reprendre la narration au point où je l'ai laissée dans l'avant-dernier chapitre. J'ai dû d'abord remonter aux premiers siècles de l'église, afin de mieux faire connoître un écrivain, sous le nom duquel on avoit formé un nombre infini de sectes, dans la communauté chrétienne. Je reviens maintenant à la fin du règne de Théodose. Les principaux personnages qui se présentèrent alors sur la scène de l'histoire ecclésiastique, furent précisément ceux qui figurèrent le plus dans les

querelles dont j'entretiendrai le lecteur. Il ne sera pas hors de propos de lui mettre encore sous les yeux, quelques traits remarquables de leur carrière religieuse. Au reste, l'origénisme remplaça immédiatement et fit oublier les ariens.

Jean Chrysostôme, évêque de Constantinople.

A la mort de Nectaire, évêque de Constantinople, on plaça sur ce siège Jean (1), prêtre d'Antioche, surnommé depuis Chrysostôme, aussi célèbre par son éloquence que par sa sévérité envers le clergé, et par ses malheurs qui en furent la suite (2). Son élection eut lieu par ordre de l'empereur, avec le consentement unanime du peuple et des évêques appelés à cet effet dans la capitale. Le seul Théophile, évêque d'Alexandrie, s'opposa à cette nomination, dans la vue secrète de favoriser le prêtre Isidore, qu'il protégeoit. Celui-ci, pendant la guerre de Théodose avec le tyran Maxime, avoit été chargé par Théophile d'une commission très-délicate. Il étoit porteur de lettres que l'évê-

---

(1) Voyez sur Jean Chrysostôme, George, évêque d'Alexandrie, historien de ce patriarche (apud. Phot. biblioth. c. 96). George rapporte plus en détail ce qu'on va lire : il ne faut pas tout croire, selon Photius, mais on peut faire un choix.

(2) *Socrat. lib. 6, cap. 2; Sozom. lib. 8, c. 2; Theodorit. l. 5, c. 27.*

que avoit adressées seulement *au vainqueur*, et qui par conséquent ne pouvoient être remises qu'après l'événement. Théophile, pour s'assurer encore davantage du secret, et récompenser Isidore de son exactitude, vouloit l'élever sur le siège de Constantinople. Mais des personnes instruites de toute l'affaire, menacèrent Théophile d'un jugement, s'il ne se désistoit pas de ses poursuites. Il consentit à l'élection de Jean, et remit sa vengeance à des circonstances plus propices. Elles ne tardèrent guères à se présenter. Les premiers pas de l'évêque de Constantinople furent des fautes (1); il ne connoissoit pas assez les mœurs de son siècle. Avec des remèdes lents et appliqués à propos, il auroit pu être réellement utile à ses contemporains: son extrême rigueur ne rendit point meilleurs ceux qui l'entouroient, et elle l'entraîna lui-même vers sa perte. C'est contre le clergé sur-tout, la classe de la société alors la plus puissante et la plus corrompue, qu'il dirigea ses attaques. Il courut en Asie, y fit et défit plusieurs évêques. Il démit des prêtres à Constantinople, à cause de leur luxe et du débordement de leurs mœurs (2). Bientôt

---

(1) *Socrat. l. 6, c. 4; Sozomen. l. 8, c. 3, 6, 9 et 10; Theodorit. l. 5, c. 28.*

(2) Voyez chapitre 5 de cet ouvrage.

on n'entendit de toutes parts que plaintes et accusations. Jean est dépeint comme un homme extravagant et colère; on lui fait un crime de la manie qu'il avoit de vouloir toujours manger seul. Il augmente encore l'envie et la haine, en parlant sans aucun ménagement des grands de la capitale. L'eunuque consulaire Eutrope (1) avoit publié une loi qui abolissoit les franchises des lieux saints. Par un revers ordinaire de la fortune, il est lui-même contraint de se sauver dans une église, et l'évêque Jean Chrysostôme a la cruauté de se déclarer contre lui, au moment de sa disgrâce, et même en sa présence.

Corporéité  
de Dieu.

Voilà en quel état se trouvoient les choses, lorsqu'éclata la fameuse dispute sur la corporéité de Dieu (2). Cette opinion avoit eu de tout temps des apologistes célèbres, et entr'autres le savant Tertullien (3), Arnobe, Lactance (4), etc. Eusèbe nous rapporte,

(1) *Socrat. l. 6, c. 5.*

(2) *Socrat. l. 6, c. 7; Sozom. l. 8, c. 11 et 12; Theodorit. l. 5, c. 22.*

Cette opinion a été combattue par Gennadius (de eccles. dogmat. c. 11), S. Augustin (de civit. Dei l. 4, c. 27), Eusèbe (præparat. evangel. l. 8, c. 10), Theodoret (cont. græc. serm. 5, de natur. hom.), etc.

(3) *Gennad. de dogmat. eccl. c. 4.*

(4) *Lactant. c. 2 ad Donat.*

Cet auteur fait Dieu immatériel, en d'autres passages.

dans son histoire (1), sans y rien trouver à redire, un ouvrage de Méliton qui dépeint la divinité matérielle. A l'époque dont nous parlons maintenant, les moines d'Égypte prétendoient que, sans la plus grande impiété, on ne pouvoit nier une vérité aussi palpable et aussi démontrée. Théophile, évêque d'Alexandrie, soutenoit au contraire que Dieu étoit un esprit pur et immatériel; il fut même assez attaché à cette opinion, pour se permettre de condamner en masse tous ceux qui la combattoient. Impatients d'une pareille contradiction, les moines se rendirent à Alexandrie, avec le dessein hautement manifesté, de tuer leur patriarche. Dans ce péril imminent, Théophile se porte en tremblant à leur rencontre, et d'aussi loin qu'il les aperçoit, il les salue, les appelant *visages de Dieu*. Cette apostrophe qui à la fois flattoit l'amour-propre des moines, et qui étoit conçue dans le sens de l'opinion qu'ils venoient défendre, calma à l'instant leur fureur. Ils se contentèrent d'exiger de Théophile la condamnation d'Origène, sur les écrits duquel les partisans de la spiritualité de Dieu se

---

(1) *Euseb. hist. eccl. l. 4, c. 26.*

Le même historien défend la spiritualité de Dieu (*Euseb. de eo quod vult Deus l. 4*).

fondoient principalement pour établir leur doctrine. L'évêque d'Alexandrie n'avoit rien à leur refuser en un pareil moment. Il sacrifia Origène, et retint près de lui, pour les ordonner prêtres, deux de ces moines égyptiens, surnommés les *Longi* et frères de l'évêque Dioscore. Bientôt l'avarice et les concussions de Théophile révoltèrent les cénobites. Ils cherchèrent tous les moyens de s'échapper d'Alexandrie, pour n'être plus ni les instruments, ni les témoins des vices du patriarche. Celui-ci les retint long-temps en prison. Il les relâcha enfin malgré lui, et les accusa près des moines leurs collègues, de suivre la doctrine d'Origène, et de refuser un corps à Dieu. De violentes disputes naquirent à ce sujet dans l'église. On prit parti de tous côtés, et deux schismes nouveaux existèrent dans le christianisme, celui des *origénistes* et celui des *anthropomorphites* (1) ou *audiens* (2); hérésie dans laquelle

---

(1) Il faut bien distinguer les anthropomorphites des *anthropiens*. Les premiers font Dieu corporel, les autres ne reconnoissent dans le Christ qu'un homme ordinaire (vid. S. Cyprian. et S. August. de hæres.).

(2) *Theodorit. hæret. fabul. lib. 4, c. 10; hist. eccl. l. 4, c. 10; S. Epiphan. hæres. audian. 70.*

Nous verrons plus bas, Épiphane accusé lui-même d'audianisme, quoiqu'il ait placé les secta-

s'engagèrent plusieurs personnages remarquables de cette époque.

Dioscore, évêque d'Hermopole, et les moines égyptiens ses frères, allèrent à Constantinople (1), devant l'évêque Jean Chrysostôme, se plaindre du traitement qu'ils avoient éprouvé. Le prêtre Isidore que nous avons vu favori de Théophile, s'étoit joint à eux, pour le motif suivant : il avoit convaincu son évêque de mensonge, et avoit été en conséquence chassé de l'église d'Alexandrie. Avant d'en venir à cette extrémité, Théophile avoit encore cherché à vexer Isidore de toutes les manières ; il alla jusqu'à payer un enfant pour qu'il accusât le prêtre d'avoir commis sur lui de honteuses violences. Jean reçut les accusateurs de Théophile dans sa communion, à la réserve cependant de la participation des mystères. L'évêque d'Alexandrie, furieux à cette nouvelle, veut déposer Jean, et il l'accuse d'origénisme, « ne se ressouvenant pas, dit Socrate, qu'Athanasé lui-même s'étoit servi d'un témoignage

---

teurs de cette opinion parmi les hérétiques. Il est vrai que l'évêque de Chypre traite les anthropomorphites avec beaucoup d'indulgence et de douceur.

(1) *Socrat. l. 6, c. 9 ; Sozomen. l. 8, c. 13 et 14 ; Pallad. in vit. S. Joan. Chrysostom.*



d'Origène, dans ses discours contre les ariens. »

Théophile, qui n'osoit pas se déclarer seul et ouvertement contre l'évêque de Constantinople, ne voulut pas cependant demeurer en aussi beau chemin, sans avoir porté à son ennemi quelque coup décisif (1). Il chercha d'abord à s'étayer d'un nom plus respecté dans l'église que le sien propre; et à cet effet, il s'adressa à Épiphane, évêque de Constance en Chypre, que nous avons déjà cité bien des fois, en traitant de l'histoire des hérésies. Ce zélé anti-origéniste étoit, à cette époque, en guerre avec Jean, évêque de Jérusalem, au sujet de la doctrine qui agitoit alors tous les esprits. Il lui avoit déjà écrit pour le détourner de l'origénisme (2), qu'il appelloit la source de la doctrine arienne, et de toutes les hérésies qui depuis ont paru sur la terre. « Je sais, dit-il, que votre fureur contre moi provient toute entière de ce que je vous ai contredit sur cet article; mais qui ne s'indigneroit, en entendant Origène avancer que le Fils ne peut voir le Père, ni le Saint-Esprit, le Fils (3)? que les anges après leur

Différends  
des évêques É-  
piphane et Jean  
de Jérusalem.

---

(1) *Socrat. l. 6, c. 10.*

(2) *S. Epiphan. epist. ad Joann. episcop. Hierosolym. D. Hieronym. interpr.*

(3) *Origen. de princip. passim.*

péché devinrent ames, et furent enfermés dans des corps humains ? que le diable cessera de souffrir, et redeviendra ce qu'il a été avant sa chute ? Les propositions d'Origène doivent être en exécration à tous les fidèles. Elles répugnent à la Divinité elle-même. » Épiphanes termine sa lettre, par prier Dieu qu'il délivre de l'origénisme, Jean et le prêtre Rufin d'Aquilée. Après cela, l'évêque de Chypre eut avec Jean son collègue une rencontre assez désagréable pour ce dernier, s'il en faut croire l'historien de la vie d'Épiphanes (1). Celui-ci étoit allé trouver l'évêque de Jérusalem, accusé par la voix publique d'avarice et de dureté envers les pauvres. Pour le corriger de ces défauts, Épiphanes emprunta, pour son propre usage, toute l'argenterie de Jean, ses vases, etc., et en fit aussitôt don aux indigens. A la vue d'un pareil procédé, l'évêque de Jérusalem l'accabla d'injures atroces, et Épiphanes lui répondit par une action plus indigne encore du caractère de pasteur : il lui cracha à la figure. Le ciel lui-même, à ce qu'il paroît, approuva et seconda une pareille insulte, puisqu'à l'instant l'évêque de Jérusalem fut, par miracle, privé de ses deux yeux. Mais Épiphanes se contenta

---

(1) *Polyb. episc. Rhinococ. vit. S. Epiphan.*

Conciles  
qui condam-  
nent les é-  
crits d'Ori-  
gène.

de la moitié de cette vengeance; il rendit un œil à Jean, et de plus il le convertit à la sagesse et à la charité. Quoi qu'il en soit, Théophile eut peu de peine à faire convoquer par l'évêque de Chypre, un concile dans lequel, l'an 401, Origène et tous ses écrits furent condamnés et proscrits; et on exhorta Jean Chrysostôme à ne plus désormais s'appliquer à leur lecture. Fort de cette autorité, Théophile qui, pour plaire à Épiphane, avoit feint d'être anthropomorphite, après avoir soutenu l'opinion contraire contre le même évêque, assembla aussitôt un autre concile qui décida dans le sens d'Épiphane, sans que Jean daigna y faire attention ou y répondre. Épiphane se rendit alors à Constantinople (1). Il y fit diverses ordinations, contre toutes les règles ecclésiastiques. Il réunit sous sa présidence, des évêques auxquels il fit approuver sa condamnation d'Origène. La plupart obéirent, à cause du respect qu'ils lui portoient; d'autres refusèrent, et nommément Théotime, évêque de Scythie, qui déclara hautement « ne pouvoir ni ne vouloir prononcer de sentence contre un homme déjà mort, et dont les écrits, comme il le prouva, avoient été très-utiles à l'église,

---

(1) *Socrat. l. 6, c. 12; Sozom. l. 8, c. 14.*

par les nombreux passages pleins d'orthodoxie et de vraie piété, qu'ils renfermoient. »

Mais Epiphane (1) ne cessoit de commettre journellement des fautes, tandis que Jean Chrysostôme accumuloit de son côté imprudences sur imprudences; ce qui, comme nous allons le voir, le conduisit bientôt à sa perte. Epiphane, si loué par Sozomène (2) pour ses vertus et ses miracles, continuoit à assembler dans la capitale, des *synaxes* contre les canons ecclésiastiques; à condamner publiquement Origène, ses ouvrages, Dioscore et tous ceux de leur parti; et à blâmer la conduite de Jean lui-même. Un des moines Longi reprocha à Epiphane sa légèreté et son inconséquence, pour s'élever ainsi contre des choses qu'il ne connoissoit aucunement, et sur de simples ouï-dire. Jean Chrysostôme se contenta de faire savoir charitablement à l'évêque de Chypre, qu'il commettoit des transgressions très-graves contre la discipline de l'église, et sur cet avis, Epiphane se retira chez lui.

L'évêque de Constantinople n'avoit pas usé de la même modération, en bien d'autres circonstances, et il ne tarda pas à en être

---

(1) *Socrat. l. 6, c. 14; Sozom. l. 8, c. 14 et 15.*

(2) *Sozom. l. 7, c. 27.*

Concile *ad*  
*quercum.*

la victime. Dans la supposition qu'Epiphane et Théophile n'avoient agi contre lui, que par l'instigation de l'impératrice (1), il prononça publiquement, pour se venger d'elle, un discours contre les femmes. Eudoxie fit aussitôt assembler à Chalcédoine, un concile, où elle eut la malicieuse politique de faire entrer tous les évêques asiatiques déposés par Jean, savoir Théophile, Sévérien et d'autres encore. Sévérien s'étoit peu auparavant, par le moyen de la même Eudoxie, réconcilié avec l'évêque de Constantinople, qui le haïssoit injustement (2). A cet effet, l'impératrice s'étoit vue obligée de s'abaisser beaucoup devant le pasteur, et de le prier très-humblement d'accorder une autre fois à Sévérien, son amitié et sa protection; circonstance qui n'avoit pas peu contribué à indisposer Eudoxie. Le concile condamna, comme on se l'imaginera facilement, l'évêque Jean Chrysostôme accusé de vingt-neuf délits différents, et le déposa quoiqu'absent, après l'avoir sommé quatre fois de comparoître. Les moines se repentirent pendant les ses-

---

(1) *Socrat. l. 6, c. 15; Sozom. l. 8, c. 16 et 17; Pallad. in vit. S. Chrysostom.; Zozim. hist. l. 5.*

(2) *Socrat. lib. 6, c. 11; Sozom. lib. 8, c. 10; Polyb. episc. Rhinococ. vit. S. Epiph.; Phot. bibliothec. c. 59.*

sions, de leur liaison avec le patriarche, et ils en demandèrent pardon aux évêques réunis. Théophile qui n'en vouloit pas davantage, communiqua aussitôt avec l'évêque Dioscore et avec les Longi, ses frères. Jean en appella à un concile général.

Cependant on étoit menacé de voir recommencer dans l'église, les scènes douloureuses qui avoient eu lieu sous Athanase. Immédiatement après le départ du patriarche Jean, les moines, ses ennemis, s'emparèrent des édifices religieux, et en empêchèrent l'entrée, avec la plus grande rigueur, à tous ceux qui ne professoient pas avec eux un même sentiment et une même doctrine. Le peuple de Constantinople, qui aimoit et protégeoit Chrysostôme (1), de concert avec les soldats de la capitale, se porta en foule contre ces arrogants cénobites. On en fit un massacre si épouvantable (2), que toutes les églises furent encombrées de cadavres. Alors l'empereur se vit enfin obligé, par crainte d'une révolte, de faire revenir Jean Chrysostôme dans la capitale. Celui-ci, après s'être déterminé forcément à ce qui devoit lui être si agréable, exigea, pour remplir les fonc-

Massacre de  
moines.

(1) *Socrat. l. 6, c. 16; Sozomen. l. 8, c. 18.*

(2) *Zozim. l. 5 histor.*

tions que lui imposoit sa place, une nouvelle violence de la part du peuple. Mais Théophile étoit loin d'être satisfait d'un pareil résultat. Ne sachant plus à qui s'en prendre, il accusa Héraclidès, évêque d'Ephèse (1), et que Jean avoit ordonné. Héraclidès ne se trouvoit point à Constantinople, et le procès qu'on vouloit lui intenter, amena d'abord la question de savoir, si l'on pouvoit en toute justice examiner la conduite d'un absent. Il y eut à ce sujet, dans la capitale, des disputes véhémentes, et même on en vint aux mains. Les alexandrins soutenoient le parti de leur évêque : les habitans de Constantinople défendirent la cause de Jean. Plusieurs personnes furent blessées dans l'affaire, et on laissa des deux parts, quelques morts sur la place. Enfin tout se termina par la fuite de Théophile et des siens, et Jean se trouva une autre fois bien affermi sur son siège.

Émente à  
Constantino-  
ple.

Pour avoir été malheureux, cet évêque n'en étoit pas devenu plus sage. A peine fut-il rétabli dans tous ses honneurs, qu'il se mit à prêcher publiquement contre une statue d'argent de l'impératrice Eudoxie, qui, selon lui (2), étoit érigée trop près de l'é-

---

(1) *Socrat. l. 6, c. 17; Sozomen. l. 8, c. 19.*

(2) *Socrat. l. 6, c. 18; Sozom. l. 8, c. 19 et 20.*

glise. Ses ennemis alors reprirent courage, et s'élevèrent avec force contre lui. On excita plusieurs évêques, et Jean fut une autre fois appelé pour rendre compte de sa conduite; il fut accusé de s'être remis de son chef, après sa première condamnation, sur le siège qu'il occupoit d'abord. Il répondit que soixante-cinq évêques avoient communiqué avec lui, et étoient censés avoir ainsi consenti à sa réhabilitation. En effet un concile de soixante évêques, à ce que dit Sozomène, avoit déclaré nulles les décisions de l'assemblée de Chalcédoine; cependant, avant cette réintégration, Jean Chrysostôme s'étoit acquitté des devoirs de son emploi, et avoit rempli toutes les fonctions d'évêque. Léontius, évêque d'Ancyra, lui objecta en outre, qu'un nombre de pasteurs plus considérable encore l'avoit condamné. Enfin

Chrysostôme  
exilé.

Jean est déposé de nouveau, et exilé, malgré ses plaintes sur ce qu'on osoit alléguer contre lui un canon arien, et (comme le dit Socrate) persécuter, pour ainsi dire, Athanase lui-même, en prenant pour modèle les décisions du concile des hérétiques d'Antioche.

Je prie le lecteur de se rappeler ici les principales circonstances de ce concile (1).

---

(1) Voyez chap. 9 de cet ouvrage.



Les ariens, pour la première fois, y établirent solidement leur doctrine, et donnèrent à l'église d'Orient une forme stable, par des canons, faits avec beaucoup d'art, afin de pouvoir nuire aux consubstantialistes, sans cependant paroître offenser en rien le concile de Nicée, et le régime ordinaire de l'église. Ces canons, bons par eux-mêmes sans aucun doute, furent reçus par les orientaux qui continuèrent à s'en servir, même après la renaissance du consubstantialisme dans leurs provinces, comme on l'a vu au concile de Chalcédoine. Voilà certainement la seule raison qui a pu porter l'Occident à ne pas les admettre. L'inflexibilité et le défaut de savoir, chez les évêques de cette partie de l'empire, se donnoient la main et se soutenoient mutuellement. Innocent, évêque de Rome (1), avoit écrit deux lettres; la première à Jean Chrysostôme, pour le consoler dans sa disgrâce; et l'autre au clergé de Constantinople. Il se plaignoit de l'injuste déposition de leur pasteur, et réprouvoit hautement les canons ariens, en vertu desquels elle s'étoit faite, en disant qu'il ne falloit pas s'en tenir seulement aux réglemens fixés à

---

(1) *Sozomen. lib. 8, c. 26; S: Innocent. pap. I, epist. 29, ad cler. constantinop.*

Nicée, mais encore qu'on étoit strictement obligé de condamner tous les autres. Cependant Jules, prédécesseur d'Innocent dans l'épiscopat de Rome, avoit, à l'époque du concile d'Antioche, écrit une épître synodique à ses très-chers frères Eusèbe de Nicomédie, Narcisse, Théodore et Maris. Hilaire, évêque consubstantialiste de Poitiers, reçut aussi les canons d'Antioche, pendant les plus grands troubles excités par l'arianisme. Jean Chrysostôme les rejetta, parce qu'ils lui étoient contraires, comme nous venons de le voir; mais enfin, traduits en latin par Denys Exiguus, l'église occidentale s'en servit aussi souvent qu'elle crut pouvoir en retirer quelque utilité et quelque profit. Quoi qu'il en soit, Jean avoit visiblement péché contre le concile d'Antioche (1), qui décidoit qu'un évêque déposé dans un synode, ne pouvoit être réintégré par un autre synode; moyen employé par les ariens contre Athanase, dit Sozomène, afin que ce pasteur persécuté ne trouvât plus aucun motif de justification, et qu'il fût même défendu de l'interroger encore sur les articles qui avoient fait le sujet de sa première condamnation. Le patriarche de Constantinople avoit transgressé le

Canons  
ariens reçus  
par les ca-  
tholiques.

---

(1) *Concil. antioch. c. 4.*

même concile (1), qui ne permettoit pas aux évêques de se rendre chez l'empereur sans des lettres du métropolitain et des autres évêques de la province, et qui vouloit que le diacre et le prêtre déposés par un synode, eussent recours à un synode plus nombreux, et nullement au souverain; déclarant en outre indigne de tout pardon, quiconque auroit osé prendre ce dernier parti.

Une seconde remarque à faire dans l'histoire des conciles contre Jean Chrysostôme, est le nombre des évêques qui les composoient. Trente-six évêques seulement, d'après le témoignage de Palladius (2), avoient assisté à celui de Chalcedoine, vulgairement appelé *ad quercum* (3): Photius (4) en compte quarante-cinq. Cependant l'évêque de Constantinople ne put se prévaloir du nombre prépondérant des soixante-cinq pasteurs qui le reçurent à son retour. Les commentateurs ont fait disparaître cette difficulté, en supposant que les quarante-cinq évêques *ad quercum* avoient obtenu, par écrit, l'assentiment de plusieurs autres de leurs collègues,

(1) *Concil. antioch. c. 11 et 12.*

(2) *Pallad. vit. S. Chrysostom.*

(3) Faubourg de Constantinople, autrement appelé faubourg de Rufin.

(4) *Phot. in biblioth. c. 59.*

sur la condamnation de Chrysostôme. Au reste, Théodoret, en rapportant les deux exils de Jean (1), paie à ce grand évêque le tribut d'admiration et de louanges qui lui sont dues ; mais aussi il estime trop ses ennemis pour pousser la partialité jusqu'à vouloir les dénigrer. Il se décide plutôt à ne point les nommer. Socrate loue également cet évêque ; mais il le reprend, avec raison, d'avoir été trop peu mesuré dans ses discours, et de s'être trop facilement laissé emporter par les premiers mouvements de son caractère impétueux. Jean mourut dans la disgrâce et loin de sa patrie. Il n'en fallut pas davantage pour échauffer l'imagination de ses partisans. Ils se séparèrent des autres fidèles à Constantinople, et prirent le nom de *joannites*. L'évêque de Rome n'avoit pas peu contribué à ce schisme (2), par ses plaintes sur la condamnation de son collègue, et la nécessité où, disait-il, se trouvoit l'église de convoquer un concile général pour terminer enfin tous ses troubles. Telle fut la réponse d'Innocent à une députation d'évêques joannites, et à une lettre signée par quarante d'entr'eux. L'évêque de Rome, afin de fixer le lieu de

Joannites.

---

(1) *Theodorit. l. 5, c. 34; Socrat. l. 6, c. 21.*

(2) *Sozomen. l. 8, c. 23 et seqq. ad 28.*

l'assemblée, envoya en effet cinq évêques et deux prêtres romains aux empereurs d'Orient, Arcadius et Théodose II, son fils : cette députation fut blâmée sans réserve par les ennemis de Jean, pour la honte que, selon eux, elle faisoit rejaillir sur l'empire oriental. Les joannites eurent un nouveau sujet de demeurer unis, lorsqu'on les persécuta. Ils furent accusés d'avoir incendié l'église de Constantinople au départ de leur évêque (1), et on parvint enfin, à force de vexations, à les déterminer à ne plus vouloir communiquer avec Arsacius, son successeur. On commit envers eux les barbaries les plus atroces (2). Les évêques ordonnés par Jean furent emprisonnés sans distinction ; on permit à ceux qu'il avoit démis de racheter leurs sièges. Ce fut alors qu'Innocent, évêque de Rome, voyant ses légats méprisés et maltraités, et, sur le refus qu'on lui fit d'un concile, excommunia Arcadius et Eudoxie, sa femme ; il désigna cette dernière « comme une nouvelle Dalila, couverte de péchés qui croissoient de jour en jour. » Innocent dégrada en même temps Arsacius, patriarche

Ils sont persécutés.

L'évêque de Rome excommunia l'empereur Arcadius.

---

(1) *Zozim. hist. l. 5.*

(2) *Nicephor. Callist. lib. 13, cap. 28 et seqq. ad 34.*

défunt de Constantinople ; il anathématisa Théophile , évêque d'Alexandrie , et , par ce moyen, « l'aliéna absolument de Jésus-Christ. » Il y eut , à cet effet , un schisme général dans tout l'Occident. Ce ne fut que vingt ans après cette division, qu'Atticus, patriarche de Constantinople , contraire d'abord à Jean Chrysostôme, réunit à l'église, sous le règne des empereurs Théodose le jeune et Valentinien III (1), une partie des joannites dont le nombre s'étoit considérablement accru ; il inséra de nouveau l'évêque Jean dans les *diptyques* ou catalogues des évêques légitimes, ce qui pouvoit être considéré comme une réhabilitation de sa mémoire. Ce qu'il y eut de plus remarquable dans cette affaire, ce fut la résistance du patriarche d'Alexandrie , le fameux Cyrille (2), dont nous aurons si souvent occasion de parler dans la suite. Il avoit , avec son siège , hérité de la haine de Théophile , son prédécesseur et son oncle, contre la mémoire de l'évêque de Constantinople ; et il répondit aux exhortations pacifiques d'Atticus, par des exhortations contraires , en le priant de faire disparaître une

---

(1) *Socrat. l. 7, c. 25.*

(2) *Nicephor. Callist. l. 14, c. 25, 26 et 27.*  
Voyez chap. 17 de cet ouvrage.

autre fois des diptyques le nom de Jean Chrysostôme, s'il vouloit qu'on pût encore communiquer en conscience avec le siège de la capitale. Proclus, successeur d'Atticus (1), apaisa enfin entièrement ces troubles, non par la force, mais en faisant transporter avec les plus grands honneurs, le corps de Jean à Constantinople. Ce pasteur catholique eut la sagesse et la prudence de se faire joannite, et la secte qui avoit pris ce nom disparut pour jamais de la capitale de l'empire.

Après cette époque, Origène et ses sectateurs demeurèrent pendant quelque temps dans l'oubli. L'histoire ecclésiastique n'en fait plus mention jusqu'au règne de Justinien. Il est vrai cependant que le *nestorianisme* et l'*eutychieisme*, qui remplacèrent les origénistes, tenoient en quelque sorte à ceux-ci, puisque les eutychiens paroisoient avoir puisé leurs dogmes dans les écrits d'Origène, pour combattre leurs adversaires qui sembloient trop s'en éloigner; mais cette analogie est peu fondée, et d'ailleurs les faits qui concernent ces deux hérésies, sont entremêlés de détails tellement étrangers à l'origénisme, qu'ils pourroient en faire perdre au

---

(1) *Socrat. l. 7, c. 45; Theodorit. l. 5, c. 36; Nicephor. Callist. l. 14, c. 43.*

lecteur la trace principale. J'ai cru en conséquence devoir consacrer un chapitre entier à Nestorius et à Eutychès; et, comme j'en ai averti dans mon introduction, je sacrifie une autre fois l'ordre chronologique pour pouvoir présenter en un seul tableau tout ce qui regarde les sectaires, qui nous occupent maintenant.

Macaire, évêque de Jérusalem (1), victime de la fraude et de la calomnie, fut renvoyé de son siège, l'an 548, par l'empereur Justinien, comme soutenant les opinions d'Origène. Les moines de la Palestine étoient alors divisés en deux partis, et les dogmes origénistes [principalement ceux qui établissent la préexistence des ames, et combattoient l'éternité des peines (2)] étoient les seuls sujets de leurs querelles. Ceux qui s'étoient montrés contraires à Origène, s'étoient déjà séparés de la communion de Macaire; ceux qui le défendoient, et entr'autres les

Justinien  
anti - origé-  
niste.

---

(1) *Evagr. l. 4, c. 36; S. Theophan. chronogr. p. 205; Nicephor. Callist. l. 17, c. 26 et 27.*

(2) Origène dit que les diables pourront se sauver encore (l. 1 de principiis c. 8, n° 4) : il soutient le contraire en d'autres endroits (vid. in epist. ad amic. Alexandr. ). S. Martin et S. Sulpice Sévère étoient du premier sentiment (vid. S. Sulpic. Sever. vit. B. Martin).



Conciles à  
Constantino-  
ple.

Origène ana-  
thématisé.

moines de la nouvelle *laura* (1), furent envoyés en exil par son successeur Eustochius (2) : la haine de tout ce qui pouvoit rappeler et faire regretter l'ancien patriarche, portoit uniquement ce dernier à agir ainsi en cette circonstance. Justinien ne crut pouvoir terminer ces différends, qu'en convoquant à Constantinople des conciles contre les origénistes. Les auteurs (3) sont peu d'accord entr'eux sur l'époque à laquelle ces assemblées eurent lieu, et combien il y en eut. Je me contenterai de rapporter les principales décisions qui en émanèrent. Ce fut d'abord la condamnation d'Origène, en réponse à l'empereur qui demandoit ce que l'on pensoit des ouvrages de ce philosophe chrétien. Le lecteur aura aisément deviné cette disposition du concile dans les conjonctures actuelles. A la réquisition de Pélage,

---

(1) On appelloit ainsi les bâtiments où tous les moines demeuroient réunis. Ceux où chacun avoit sa cellule particulière et isolée, se nommoient monastères.

(2) *Evagr. l. 4, c. 38; S. Theophan. in chronograph.*

(3) *Vid. Cave hist. litter.*

Il en compte trois, le premier sous le patriarche Méнас, en 541; le second par le pape Vigile alors à Constantinople, et trente autres évêques, en 547; le troisième, concile œcuménique, l'an 553.

alors *apocrisaire* (1) de l'évêque de Rome, Vigile, à Constantinople, et sur la demande de Ménas, patriarche de la capitale, on anathématisa Origène avec tous ses sectateurs, « pour avoir prétendu, dans ses productions impies, mêler à la simplicité des dogmes évangéliques, l'ivraie du gentilisme et des principes manichéens, et pour avoir été la source impure dans laquelle Manès, Sabellius, Arius et Eunome avoient puisé les dogmes empoisonnés dont ils avoient infecté l'univers. » Les Pères disent « qu'ils ont embarrassé fortement Origène dans les liens de l'excommunication, et, qu'ainsi garroté, ils l'ont jetté, comme un larron, hors de la respectable enceinte. » On fit outre cela des extraits pris dans les livres d'Origène et de ses principaux partisans, tels que Théodore de Mopsveste, Diodore de Tarse, le moine Didyme et le diacre hermite Evagrius, et on les exposa également à l'indignation des évêques. Les actes de ce concile furent signés par tous les patriarches (2).

Alors Théodore, évêque de Césarée en

---

(1) Les sièges patriarchaux avoient, comme les princes temporels, des chargés d'affaires près l'empereur grec. Les prêtres qui remplissoient cette fonction, portoient le nom d'apocrisaires.

(2) *Liberat. diacon.* c. 23.

Les trois cha-  
pitres.

Cappadoce , origéniste et *acéphale* (1), et sur-tout ennemi du diacre romain , Pélage, n'osant résister ouvertement à cette décision solennelle, et ne voulant pas cependant laisser aux adversaires d'Origène un triomphe aussi prompt et aussi facile, inventa les trois fameux *chapters* (2), au sujet desquels l'Orient fut une autre fois la proie des dissensions religieuses. Théodore vouloit que, puisqu'on condamnoit les auteurs chrétiens, même après leur mort, on soumit à la même sentence Théodore, évêque de Mopsveste (3), Théodoret, évêque de Cyrus, et Ibas, évêque d'Edesse. Le premier, antagoniste le plus terrible des eunomiens et des apollinaristes,

---

(1) Les acéphales étoient les partisans de l'édit de l'empereur Zénon, appelé le *concordat*. On les nommoit encore *douteurs*, parce qu'ils demeuroient indécis entre les eutychiens et les défenseurs du concile de Chalcédoine : quelques auteurs prétendent que la secte des acéphales a pris cette dénomination de ce qu'elle ne reconnoissoit pas d'évêques, de chefs, mais qu'elle se régloit d'après la volonté de l'empereur.

(2) Les trois chapitres ou trois *chefs* sont les trois raisons principales pour lesquelles on prétendoit pouvoir résister au quatrième concile. Ils sont composés des écrits de trois auteurs approuvés par ce synode, et que le synode général suivant condamna.

(3) *Liberat. diacon. c. 24.*

est loué par les évêques Jean Chrysostôme et Cyrille d'Alexandrie. Il l'est également par Ibas (1), Théodoret, Facundus d'Hermiana, et par Nicéphore Calliste. Ces écrivains, dans leurs ouvrages, se déclarent hautement ses admirateurs. Théodoret, sectateur de Jean d'Antioche et de tout le parti oriental (2), avoit composé, pendant la querelle sur le nestorianisme, une dyatribe contre le patriarche d'Alexandrie, qu'il croyoit s'être trop avancé lors de son opposition au patriarche Nestorius. Ibas n'étoit coupable que par son attachement pour Théodore de Mopsveste. Il avoit été destitué par les hérétiques du concile d'Ephèse appelé *le brigandage*, puis remis dans sa dignité première à Chalcédoine par l'assemblée générale, à laquelle il avoit appelé du premier jugement. Tous trois étoient regardés comme les adversaires les plus terribles des acéphales, puisque tous trois avoient également pris parti dans la question sur les deux natures de Jésus. Ils étoient opposés au concile de Chalcédoine, quoique cette assemblée ne les eût point condamnés. Ils furent déposés à Constantinople, et enfin toute l'é-

---

(1) *Epistol. ad Marim pers.* ; *vid. concil. V, coll. 6.*

(2) *Liberat. diacon., et act. synod. V.*

glise souscrivit à cette sentence (1). Voyons maintenant quel fut l'effet d'une pareille querelle dans la chrétienté.

Les dogmes nestoriens et étychiens étoient encore de trop fraîche date dans la mémoire des hommes, pour qu'ils ne pussent se réveiller au moindre effort, et exciter de nouveau, dans l'empire grec, les troubles dont nous parlerons dans un autre chapitre (2). Le concile général de Chalcédoine, en décidant à-peu-près le contraire du concile œcuménique d'Ephèse, avoit fortifié dans leurs opinions les sectateurs outrés de l'un et de l'autre dogme, qui, de cette manière, s'appuyoient également sur une décision universelle de l'église. Cette église elle-même avoit choisi un parti mitoyen entre les deux extrêmes, parti tellement difficile à saisir, que, pour peu qu'on penchât d'une ou d'autre part, on encouroit le soupçon d'hérésie; aussi il ne fut point au pouvoir des principaux soutiens de la religion, à cette époque, de ne pas paroître quelquefois suspects au moins d'une doctrine hétérodoxe. Le concile de Chalcédoine étoit depuis cent ans le jouet des circonstances et des caprices hu-

---

(1) *S. Gregor. pap. lib. 7, epist. 34 ad Eulog. episcop. et passim.*

(2) Voyez chap. 17 de cet ouvrage.

maines. On craignoit en l'acceptant, d'adopter les dogmes de Nestorius; on étoit euthychien, en refusant son adhésion. Théodore de Cappadoce persuada à l'empereur Justinien, que les écrits qui font le sujet des trois chapitres, étoient la seule cause de cette fluctuation éternelle et de tous les désordres. En effet, Théodoret, évêque de Cyrus, et Ibas d'Edesse avoient été rendus à leurs sièges, à Chalcédoine. Le premier cependant étoit évidemment sectateur de Nestorius, et le second avoit exalté le caractère et les ouvrages de Théodore de Mopsveste non moins nestorien que Théodoret. Le cinquième concile général (deuxième assemblée de ce nom, tenue à Constantinople) convoqué par Justinien (1), décida bientôt une question sur laquelle toute la puissance des empereurs n'avoit pu jusqu'alors établir une manière de penser uniforme. On avoit, par crainte de Justinien, condamné les trois chapitres dans quelques provinces de l'Orient; dans d'autres on avoit refusé cette sentence, en se référant au concile œcuménique. Celui-ci, composé de plus de cent soixante évêques, parmi lesquels se trouvoient tous les patriarches ou leurs légats, trancha enfin la diffi-

Cinquième  
concile œcu-  
ménique.

---

(1) *Nicephor. Callist. l. 17, c. 27.*

culté. On décréta que les morts pourroient être anathématisés en toute conscience; et, sur la demande de Justinien touchant les trois chapitres, les Pères décrétèrent: « nous condamnons 1<sup>o</sup> Théodore, évêque de Mopveste, déjà frappé de la même sentence, et dont le nom a été effacé des saints diptyques; 2<sup>o</sup> l'ouvrage de Théodoret, évêque de Cyrus, contre la foi et les douze chapitres de Cyrille; et 3<sup>o</sup> l'épître qu'on dit écrite au persan Maris, par Ibas, évêque d'Edesse. » Evagrius (1) et plusieurs autres auteurs terminent le cinquième concile par la condamnation d'Origène, celle de ses livres et de tous ses sectateurs; Zonaras le dit convoqué particulièrement à cet effet: cependant les actes de ce synode œcuménique ne parlent que des trois chapitres. Nicéphore Calliste dit que l'examen de l'origénisme eut lieu dans une seconde congrégation du même concile. Au reste, cette assemblée eut d'abord le patriarche Ménas pour chef ou président (2), et ensuite Eutychius qui lui succéda.

Il est à remarquer que Vigile, évêque de Rome, qui se trouvoit à Constantinople lors

---

(1) *Evagr. l. 4, c. 38; S. Theophan. chronogr.; chronicon. alexandr., etc.; Zonar. anal. vit. Justinian.; Nicephor. Callist.; Phot. biblioth. c. 18.*

(2) *Matth. Blastar. in procem. namocanum.*

du synode universel de cette ville, pour rendre compte de ses méfaits, ne voulut jamais y assister, ni en personne (sous prétexte qu'aucun de ses prédécesseurs n'avoit encore participé de cette manière à un concile général), ni par ses légats. Il craignoit le sort de Libérius, et toute sa politique ne fut pas assez forte pour l'y soustraire. Vigile, sur un ordre de l'impératrice eutychienne, Théodora, avoit, du vivant de l'évêque qui occupoit légitimement le siège de Rome, l'an 537, été appelé à l'épiscopat par Bélisaire, lorsque ce général fit déposer Silvérius, fils de l'évêque de Rome, Hormisdas, pour correspondance criminelle avec les goths (1). Cét évêque, à son arrivée à Constantinople, avoit eu l'insolence, dit Nicéphore (2), d'excommunier le patriarche Ménas qui ne manqua pas de lui rendre la pareille. Vigile dut, en cette circonstance, à la protection toute-puissante de Théodora, la douceur avec laquelle on le traita, et il ne dut certes qu'à elle seule la faveur singulière et inusitée de voir son nom précéder à Constantinople, celui de patriarche de cette ville, comme le

---

(1) *Anastas. biblioth. vit. Silver. Pp.*; *Paul. diacon. l. 17, breviar.*; *Evagr. l. 4, c. 19.*

(2) *Nicephor. Callist. l. 17, c. 26*; *S. Theophan. chronogr. p. 190 et 192.*



Vigile, pape  
eutychien.

rapporte Théophane. Déjà l'évêque de Rome avoit condamné les trois chapitres, et ses ennemis le comptoient parmi les sectateurs d'Eutychès. Il résista à l'assemblée œcuménique, qui confirmoit la sentence qu'il avoit prononcée, parce que ce concile n'étoit composé que d'orientaux seulement ; jusqu'à ce qu'enfin, épuisé par les souffrances (1) et les privations de toute espèce dont Justinien l'accabloit, il donna enfin un consentement qu'on pouvoit comparer à bien des égards, à celui extorqué à l'évêque de Rome par l'empereur Constance. Plusieurs évêques africains furent également persécutés pour les mêmes raisons, mais rien ne put ébranler leur constance. On compte parmi ceux-ci les écrivains Facundus d'Hermiana et Victor. Justinien nomma Pélage I pour succéder à Vigile, comme il le faisoit pour tous les sièges de son empire. Pélage tergiverse d'abord, puis il accède aux actes du cinquième concile, en déclarant cependant qu'il ne veut toucher en rien à l'intégrité du concile de Chalcédoine : phrase usitée à cette époque, dans une pareille matière, et qui prouve assez jusqu'à quel point on croyoit ces deux

---

(1) *Paul. diacon. ; Liberat. diacon. ; Isidor. de vir. illustrib. c. 25 ; Victor. tununens. in chron.*

synodes généraux contradictoires l'un à l'autre. Depuis lors, le cinquième concile eut le sort le plus précaire et le plus incertain. Quoiqu'il fût approuvé expressément par un évêque de Rome, Grégoire, autre pontife romain, dit dans la suite, qu'il ne reconnoissoit que quatre conciles qu'on dût respecter comme les quatre évangélistes. Il avoua (1) que les défenseurs des trois chapitres n'étaient nullement hérétiques. « Il permet, dit-il (2), (en traitant avec la reine de Lombardie, Théodelinde, qui en paroisoit scandalisée) de passer absolument sous silence le concile que quelques-uns appellent le cinquième œcuménique, et de le regarder comme non venu. » A la réception des lettres du pape Léon II, concernant le sixième concile œcuménique, tenu l'an 681, le concile de Tolède XIV (3) alla jusqu'à retrancher le cinquième concile des synodes légitimement universels. Il voulut qu'après le quatrième, on posât immédiatement celui convoqué contre les *monothélites*. La chose ne s'étoit pas passée aussi tranquillement, avant d'avoir

Doutes sur  
le cinquième  
concile.

---

(1) *S. Gregor. Pp. l. 4, epist. 14, ad Maximian. episcop.*

(2) *S. Gregor. Pp. lib. 4, epist. 39 ad Constant. episcop. mediolan.*

(3) *Concil. toletan. XIV, c. 5.*

Schismes en  
Occident.

adopté cette sage tolérance sur une assemblée qui causoit tant de troubles. Il y eut des schismes très-considérables, principalement dans l'Occident, parce qu'on ne vouloit pas y condamner les trois chapitres dont nous avons parlé. Les évêques d'Istrie, de Ligurie, d'Insubrie, de Venise, et sur-tout Paulin d'Aquilée et l'évêque de Milan s'opposèrent au cinquième synode œcuménique. Pélage eut besoin de toutes les forces de l'eunuque Narsés, général des armées grecques en cette province, pour les réprimer. Le pontife s'adressa à cet effet plusieurs fois à Narsés, et le pria sans détours, de faire arrêter ses deux collègues, les évêques de Milan et d'Aquilée (1). Les schismatiques d'Italie acquirent tant de pouvoir et d'autorité, qu'ils condamnèrent le cinquième synode général, dans un concile tenu contre la volonté de Pélage II, qui étoit monté l'an 577 sur le siège de Rome. Cet évêque écrivit particulièrement à Élie, évêque d'Aquilée, sur cette matière (2); mais il fut finalement obligé d'avoir recours à la puissance civile, et sur ses instances, Smaragdus, exarque de Ravenne, fit éprouver à Élie les plus grands

---

(1) *Pelag. I, epist. 3 et 5 ad Narsetem.*

(2) *Paul. diacon. breviar. l. 18.*

désagréments. Cependant le même Pélage avoit assisté par ses légats, à un concile de schismatiques tenu à Grado, l'an 579, et y avoit tellement confirmé le concile de Chalcédoine, qu'on pouvoit naturellement en déduire l'exclusion de l'assemblée générale qui l'avoit suivie (1). Quoi qu'il en soit, malgré tous les efforts et les violences contre les schismatiques (renouvelées une autre fois sous le pape Grégoire, et dont je ne donnerai pas ici un plus long détail), ce ne fut que pendant le pontificat de Serge I, à la fin du VII<sup>e</sup> siècle (2), que les trois chapitres furent universellement rejetés, et le cinquième concile reconnu catholique. Aussi le cardinal Baronius (3) accuse-t-il d'une suite infinie de dissensions, de massacres, de vexations et de schismes de toute espèce, ce fatal concile commencé sous d'aussi malheureux auspices; et il ne l'admet comme légitime que pour la confirmation qu'il reçut à diverses époques, d'abord par Vigile, puis par Pélage (4), Grégoire (5) et Nico-

---

(1) *Murator. rerum italicar. tom. 12, chronic. Dandol.*

(2) *Anastas. biblioth. vit. Serg. Pp.; Paul. diac. l. 18; Venerab. Bed. sex ætat.*

(3) *Baron. annal. eccl. ad ann. 553.*

(4) *Epist. Pelag. Pp. I ad Narset.*

(5) *S. Gregor. Pp. lib. 1, epist. 25 ad Joann.*

las I (1), pontifes romains. Il avoit été également ratifié par les synodes suivants, sixième et septième œcuméniques.

Après nous être arrêtés aussi long-temps à l'histoire de Justinien, il ne sera pas hors de propos de faire connoître au lecteur la fin de cet empereur des grecs. Pendant son règne, les factions civiles des *bleus* et des *verds* avoient fait ruisseler le sang dans les rues de la capitale : les juifs, les samaritains et les chrétiens s'étoient massacrés sans miséricorde dans la Palestine. Peu content de ces horreurs, auxquelles il n'avoit pas une part directe et immédiate, l'empereur des romains, dans cet intervalle, épouisoit toute sa cruauté contre les hérétiques et contre ceux qui se séparoient de l'unité de l'église. Il se fit bientôt hérétique lui-même, et voulut être chef de secte et faire schisme ; tant la sottise touche de près à la méchanceté (2) ! Justinien déclara par un édit, le corps du Christ impassible et incorruptible, aussi bien avant qu'après la résurrection ; d'où il suivoit naturellement que sa mort et sa passion n'a-

Justinien  
apthartodo-  
cite.

---

*episcop. constantinop.* 1 ; *l. 2, epist. 51 ad univers. episcop.* ; et *l. 3, epist. 10 ad Savin.*

(1) *Nicol. Pp. I, epist. 7 ad Michael. imp.*

(2) *Evagr. l. 4, c. 38, 39, 40 et 41 ; Nicephor. Callist. l. 17, c. 29, 30 et 31.*

voient été que fantastiques et illusoires. Il est peu de moyens de salut, quand le sectaire est monarque et tyran. Les évêques sujets de Justinien répondirent d'abord qu'ils ne pouvoient signer l'édit de l'empereur, avant d'avoir reçu la décision d'Anastase, évêque d'Antioche. Celui-ci résista ouvertement aux *aphthartodocites* (c'est ainsi qu'on appelloit les nouveaux hérétiques). Ses collègues suivirent tous son exemple, et les persécutions étoient commencées par l'exil d'Eutychius, patriarche de Constantinople (1), quand Justinien mourut, et alla aux enfers, dit Évagrius, où les supplices étoient préparés. Nicéphore croit au contraire, avec le sixième concile œcuménique, que cet empereur a pu être sauvé, quoique hérétique, à cause des grands avantages auxquels l'église avoit participé sous son règne.

Justin II, son successeur (2), renvoya chez eux tous les évêques qui s'étoient assemblés par ordre de Justinien : il leur permit de penser et d'agir librement, comme ils avoient fait auparavant. Il rappella tous ceux qui avoient été condamnés à l'exil pour cause

---

(1) *Nicephor. Callist. l. 17 c. 29; Evagr. l. 5, cap. 1.*

(2) *Evagr. lib. 5, c. 1, et 4; Nicephor. Callist. l. 17, c. 33 et 35.*

Edit de Justin sur la foi.

d'opinions. L'an 566, le nouvel empereur, dans un édit, exposa et expliqua la foi orthodoxe, comme elle l'avoit déjà été par les précédents conciles, contre toutes les hérésies nées jusqu'alors. Cet édit très-verbeux fut signé sans aucune difficulté, par tous les évêques, mais il ne procura aucun bien à l'église, et n'opéra aucune réunion. Justin avoit d'ailleurs ordonné que tout demeurât dans l'ordre accoutumé. Il défendit expressément qu'on disputât à l'avenir sur les personnes ou sur les syllabes; qu'on parlât de nestorianisme et d'eutychianisme; en laissant cependant à cet égard liberté entière de conscience. Nous remarquerons encore que le même Anastase, évêque d'Antioche, qui devoit être persécuté pour son orthodoxie sous l'empereur Justinien, fut chassé de son siège sous Justin (1), à cause de sa prodigalité et de son insolence.

Ainsi furent oubliés à jamais Origène et les trois chapitres dus à ses sectateurs. L'état et l'église en furent-ils plus heureux et plus tranquilles? Nous verrons bientôt, par les deux derniers chapitres de cet ouvrage (2), que le fanatisme et la fureur religieuse ne

---

(1) *Nicephor. Callist. l. 17, c. 36.*

(2) Voyez chap. 18 et 19 de cet ouvrage.

**manquent** jamais de prétextes pour **tourmenter** les hommes, quand les souverains **sont** assez cruels pour y donner lieu, ou **assez** foibles pour ne pas l'empêcher.



---

## CHAPITRE XVI.

### *Les Pélagiens.*

---

LA plus fameuse question qui ait jamais occupé les diverses écoles de philosophie, est certes celle qui traite de la liberté de l'homme. L'opinion par laquelle on l'établit a eu, nous ne pouvons en disconvenir, de terribles adversaires, mais elle a été également soutenue avec succès. Il est vrai que le raisonnement sévère, en marchant de conséquence en conséquence, ne peut découvrir qu'une faculté aussi peu libre que celle dont il jouit lui-même; mais dans tous les temps, et chez toutes les nations du monde, la conscience intime et le sentiment ont toujours penché vers une liberté absolue et entière, et n'ont pas peu contribué à faire incliner la balance en sa faveur, lorsque quelque raisonneur morose tâchoit de priver ses semblables du seul don qui, aux yeux de la rai-

Le libre arbitre est une vérité de sentiment.

son, les distingue de la brute et des objets inanimés. En effet, avec sa volonté libre et indépendante, l'homme perd à la fois sa dignité, ses droits à sa propre estime, et à celle des êtres qui possèdent les mêmes facultés que lui : il perd à jamais toute possibilité de mériter et de démériter par aucune de ses actions. Soumis à une nécessité aveugle, il est sans cesse le jouet de tout ce qui l'entoure, et l'intelligence dont il est doué devient pour lui le don le plus fatal. Il ne doit se connoître que pour se mépriser, et s'il parvient à élever son esprit jusqu'à une première cause externe, à laquelle il suppose l'intention d'avoir mis quelque finalité dans la disposition des choses, il ne peut que la haïr, ou ses sentiments sont ceux d'un vil esclave. Comment pourroit-il baiser les chaînes dont un maître odieux le charge, et bénir le joug sous lequel il ne cesse de gémir? . . . Heureusement que les philosophes les plus acharnés contre la liberté humaine ont toujours été, par une suite de cette même liberté qu'ils dénigroient, assez inconséquents pour ne point se porter aux extrémités que je viens de décrire. Ils étoient parvenus, à force de raisonnement, à faire taire la voix intérieure de leur conscience; mais ils agissoient toujours comme s'ils n'enten-

doient qu'elle. La seule loi de la nécessité à laquelle ils n'avoient pu se soustraire (lorsqu'ils faisoient tous leurs efforts pour se soumettre à cette même nécessité), étoit celle qui les forçoit à être libres.

Le christianisme ne fit que changer le nom des choses, en s'emparant de ce vaste sujet de disputes et de querelles. Il est probable qu'avant qu'on s'en occupât, les chrétiens étoient dans la ferme persuasion où sont tous les hommes qui ont le bonheur de ne point avoir été égarés par le raisonnement, ou qui du moins, en raisonnant, n'ont point perdu le fil de la vérité par une entière renonciation à eux-mêmes; il est probable, dis-je, que les chrétiens se croyoient libres, et qu'en vertu de cette qualité seulement, ils établissoient l'étroite relation dans laquelle ils espéroient se trouver avec des êtres plus parfaits qu'eux. Mais, comme il arrive toujours, les vérités reçues avec le plus d'universalité, quand elles le sont tacitement, ne manquent pas de trouver des contradicteurs aussitôt que quelqu'un veut positivement les établir; et le mauvais choix que font alors les hommes, en manquant rarement d'adopter l'erreur nouvelle, et de rejeter l'opinion véritable dont ils avoient jusqu'alors été intimément convaincus, en

est une conséquence ordinaire. Cela a lieu principalement quand le sophiste, qui se fait ainsi l'apologiste du mensonge, étale son plaidoyer de quelques raisonnements spécieux et d'un talent naturel quelconque, ou, s'il s'agit de religion, quand le nouveau sectaire donne à ses dogmes un air d'abnégation de soi-même et de résignation parfaite aux ordres d'une providence qui, devenue par ce motif, seul motrice et puissante sans aucune borne, plaît davantage aux dévots mystiques et peu éclairés.

C'est exactement le cas qui se présente à nous dans ce chapitre. Augustin, d'abord hérétique manichéen, s'étoit converti aux dogmes de l'église alors universelle. Mais, en renonçant aux opinions des enthousiastes de sa secte, et aux deux causes absolues, il n'avoit pu se défaire entièrement des impressions que le mauvais principe avoit laissées dans son esprit; il introduisit la doctrine du péché originel et de la fatalité. Moyennant un vernis de catholicité orthodoxe, et le voile de piété dont il enveloppa ses dogmes, il parvint à les répandre dans toute l'église, et à faire anathématiser ceux qui prétendoient soutenir la croyance consolante qu'avoient embrassée tous les fidèles avant

Augustin, évêque et fataliste.

cette époque. Augustin (1) lui-même me servira à prouver ce que j'avance. Il avoue, dans ses écrits, qu'on a l'air de défendre le fatalisme, quand on prêche la grâce, et qu'on paroît nier celle-ci, lorsqu'on soutient le libre arbitre. D'après ces données, il auroit dû traiter un peu plus charitablement ses adversaires, qui peut-être ne l'étoient que de nom; et il auroit sans doute été mieux traité à son tour par des frères, dont l'opposition à ses sentiments n'étoit également qu'apparente. Mais l'évêque d'Hippone étoit homme; aux foiblesses de l'humanité, il joignoit encore celles que le sacerdoce entraîne après lui. Ses ennemis avoient malheureusement les mêmes qualités, et la dispute fut portée aux derniers extrêmes, jusqu'à ce qu'un des deux partis eut remporté une victoire complète. Dès-lors les *pélagiens* ne furent plus que des sectaires orgueilleux et impies, qui osèrent tout attendre de leurs propres forces, et Augustin devint le défenseur de la grâce divine. L'évêque africain réduisoit réellement le dieu des chrétiens, aux fonctions d'un destin aveugle et barbare; et il parut seulement combattre les enseignements blas-

---

(1) *S. August. de grat. Christ. c. 47.*

phématoires de ceux qui plaçoient la providence dans le honteux repos des divinités d'Epicure. Tellement on abuse des termes pour égarer l'esprit humain, et tellement les hommes se laissent entraîner par des mots vagues, à des erreurs dont ils portent le remède en eux-mêmes !

Pélage et Augustin s'étoient connus à Rome, au commencement du V<sup>me</sup> siècle (1). Ils avoient contracté entr'eux une amitié qui ne pouvoit durer qu'autant de temps qu'il en falloit, pour que l'un de ces deux écrivains enviât l'autre. Dès l'an 405, le premier répandoit déjà, dans l'ancienne capitale, ses opinions favorites sur la liberté et la dignité de l'homme, par des commentaires sur St. Paul (2), qui justement paroissoit le plus contraire à sa doctrine. Augustin, dans le même temps, établissoit son système de la grâce, et contredisoit absolument tout ce qu'avoit avancé son rival. Cependant le sentiment de Pélage triomphoit; ses disciples se multiplièrent à l'infini dans un très-court espace de temps (3); et pour augmenter en-

Pélage et Céleste.

(1) *S. August. de gest. Pelag. c. 22 et passim.*

(2) *Mar. Mercator. commonit. super nomin. Cælest. c. 2, et cont. script. Julian. n<sup>o</sup> 3; S. August. de peccator. meritis, l. 3; de peccato origin. c. 21.*

(3) *S. August. epist. ad Hilar. 157.*

core le malheur d'Augustin , il s'en trouva parmi eux qui valoient leur maître , et même qui le surpassoient peut-être en ardeur et en zèle. Tel fut Céleste : écrivain subtil et habile dialecticien , comme Pélage , il ne lui manquoit de celui-ci que la politique et la prudence (1). Il remplaçoit ces qualités par un courage et une activité que les circonstances pouvoient également rendre utiles. Pélage étoit passé en Afrique , l'an 410 , lors de la prise de Rome par Alaric. Ses opinions l'y suivirent, et fermentèrent bientôt en cette province, comme déjà elles avoient fait en Italie. La doctrine qui a prévalu dans la suite étoit perdue sans ressources, si l'on ne se fût hâté de s'opposer au torrent dont l'impétuosité menaçoit de tout envahir. Bientôt il se présenta une occasion favorable : on la saisit avec esprit, et le succès répondit à l'attente qu'on s'étoit proposée. L'affaire des donatistes n'étoit pas encore entièrement terminée (2), lorsque Céleste demanda à être ordonné prêtre. Il s'adressoit à ses ennemis, et leur réponse fut une sommation formelle de rendre raison de ses dogmes devant le con-

---

(1) *S. August. cont. duas epist. pelagian. l. 2, cap. 2; de peccato original. c. 6 et 12 et passim; S. Hieronym., etc.*

(2) Voyez chap. 6 de cet ouvrage, vers la fin.

cile qui, en 412, alloit se tenir à Carthage (1). Paulin, diacre d'Ambroise, évêque de Milan, fut l'accusateur de Céleste. Il lui reprocha, devant Aurélius, évêque de Carthage, de ne point admettre le péché originel, de rejeter la nécessité du baptême pour les enfants, et de prétendre que l'homme, par ses propres forces, peut arriver à la justice et à la vertu. Céleste nia quelques-unes de ces accusations, ou du moins s'opposa aux conséquences que ses adversaires vouloient en tirer, et il en pallia d'autres. Mais tous ses efforts furent vains; sa perte étoit résolue (2). Il fut déposé et excommunié selon les uns; le concile, selon d'autres, laissa la question indécise, ce qui paroît peu probable. Quoi qu'il en soit, Céleste en appella à Rome, et se rendit de Carthage à Ephèse, où il exerça les fonctions du sacerdoce.

Dogmes de  
Céleste, con-  
damnés.

Sur ces entrefaites, Pélage s'étoit dirigé vers la Palestine. Il y eut d'abord une guerre à soutenir contre Jérôme (3), le prêtre de

---

(1) *S. August. de gest. Pelag. cap. 11 et 35; de peccat. origin. c. 3 et 11; epist. 157 ad Hilar. cap. 3.*

(2) *Mar. Mercator. ; Facund. hermianens. l. 7, cap. 3.*

(3) *S. Hieronym. epist. 133 ad Ctesiphont., et in dialog. cont. pelagian.*



son temps, qui avoit la réputation la plus grande et la plus étendue. Paul Orose, historien espagnol, qui avoit quitté sa patrie pour se rendre en Afrique dans le seul dessein de connoître Augustin dont il étoit un des plus zélés admirateurs, avoit également pris le chemin de Jérusalem. Encore imbu de ce qu'Augustin lui avoit communiqué sur les opinions nouvelles, leur danger, la nécessité de la grâce, etc., il lit et il prône en tous lieux la lettre que cet évêque écrivoit à Hilaire à ce sujet, et il semble ne brûler que du seul désir de combattre l'hérésie à côté d'un pasteur aussi célèbre. Jean, qui occupoit alors le siège de Jérusalem, voulut s'instruire un peu mieux du fond de la dispute, avant de donner son assentiment à l'un ou à l'autre des partis. Il assembla son clergé en 415 (1), et permit à Orose de s'appuyer de toute l'autorité des écrits d'Augustin. Les prêtres frémissent à l'ouïe des blasphêmes dont Pélagé étoit soupçonné; mais l'évêque Jean ne fut pas tout-à-fait de leur avis. Il désiroit que Pélagé fût accusé plus formellement et selon toutes les règles, afin de trouver par-là l'occasion de le mieux défendre,

---

(1) *S. Augustin. de gest. Pelag. c. 14, 15, 16 et 30; Paul. Oros. in apologet. cont. Pelag.*

et de l'absoudre enfin à l'égard des sentiments que lui-même n'étoit pas éloigné de regarder comme orthodoxes. Il vouloit un concile et non une simple assemblée comme celle de Jérusalem, où il n'y avoit eu d'autre évêque que lui seul. Mais il ne put venir à bout de ses desseins. Le clergé se contenta de rendre compte de ce qui s'étoit fait en Afrique contre Céleste. Jean alors se décida à écrire à Innocent, évêque de Rome, afin que son jugement, dit-il, pût servir de règle à celui que devoit porter l'église entière, sur la question nouvelle. En attendant la réponse, il défendit à Pélage d'enseigner, et à ses adversaires de l'insulter aussi publiquement qu'ils le faisoient. D'après cette résolution, Jean refusa de recevoir Orose, parce que celui-ci avoit avancé une proposition impie et hérétique, en disant que l'homme, même avec l'aide de la grâce, ne pouvoit jamais être sans péchés. Orose ne manqua pas, dans son apologie, de se défendre avec véhémence contre ce reproche, et d'attaquer en même temps l'évêque de Jérusalem. Cependant Héros et Lazare, tous deux chassés de leurs évêchés des Gaules, se trouvoient alors en Palestine. Le premier étoit disciple de Martin de Tours; et Prospère (1) nous

---

(1) *S. Prosper, in chron. an. 414.*

apprend qu'il fut renvoyé d'Arles par le peuple, quoiqu'il n'eût pas commis la moindre faute, et sans qu'on pût l'accuser d'aucun crime. Pour perdre Pélage, et faire condamner sa doctrine à Jérusalem, il s'étoit adjoinct Lazare, jadis évêque d'Aix. Jean se plaignit amèrement de l'infraction des ordres qu'il avoit donnés, pour empêcher de pareilles disputes. On assembla à Diospolis, un concile (1), auquel assistèrent quatorze évêques, entr'autres Jean lui-même, et Eulogius, évêque de Césarée, à qui les deux pasteurs gaulois avoient présenté leur acte d'accusation. Pélage y comparut; ses accusateurs refusèrent de s'y rendre, et donnèrent pour excuse la maladie de l'un d'eux. Orose ne se montra point, pendant tout le temps que dura cette réunion. Alors Jean, évêque de Jérusalem, s'étant vu provoquer aussi ouvertement sur le compte de Pélage, ne garda plus les ménagements dont il avoit fait usage au premier concile de Palestine. D'après Augustin (2), il favorisa Péla-

Pélage absous  
à Diospolis.

---

(1) *S. August. contr. Julian. lib. 1, cap. 5 et 7; de gest. Pelag. cap. 1, 14, 15, 16, 25 et 26; S. Hieronym. præfat. ad dialog. adv. pelagian.; Oros. in apolog.*

Diospolis ou Lydda, aujourd'hui Rama en Palestine.

(2) *S. August. de gest. Pelag. cap. 4 et seqq. usque ad 20.*

ge, sans détours, et termina enfin l'assemblée par l'absoudre. On n'avoit exigé de celui-ci que l'explication des principales propositions qui lui étoient imputées. Pélagé se chargea lui-même de sa défense. Il interpréta favorablement la plupart des passages qu'on lui objectoit dans ses écrits; il anathémisa les autres, avec le concile, et alléguâ, ou qu'ils ne se trouvoient point dans l'ouvrage de Céleste son disciple, ou que s'ils y étoient réellement, cela ne devoit influer en rien sur ce qui le regardoit personnellement. Au reste, Jean récita les actes du concile du Jérusalem; il prétendit et il prouva que Pélagé admettoit la grâce, et il s'emporta violemment contre les évêques Héros et Lazare, persécuteurs de ce dernier. Pélagé, outre la défense dont nous venons de parler, avoit produit des lettres que plusieurs évêques célèbres lui avoient écrites, et dont les expressions flatteuses devoient servir à lui concilier l'estime générale. Entr'autres, il y en avoit une d'Augustin lui-même, dans laquelle (1) celui-ci faisoit des vœux pour son très-cher frère Pélagé, et le remercioit de ce qu'il avoit daigné correspondre avec lui. Elle étoit écrite vers l'an 413.

---

(1) *S. Augustin. epist. 146 ad Pelagium.*

Cette absolution de Pélagé, dans un concile où, comme dans l'assemblée de Jérusalem, tenue précédemment, on s'étoit très-peu compris, puisque l'évêque de cette ville et ceux de tout l'Orient n'avoient pu s'expliquer qu'en grec devant les africains et les occidentaux, dont les connoissances se bornoient à la seule langue latine; cette absolution de Pélagé, dis-je, fut diversement reçue dans l'église, selon les dispositions différentes de ceux qui, à cette époque, avoient quelque prépondérance. Jérôme (1) appelle l'assemblée de Diospolis un misérable concile. Augustin au contraire, traite toujours les évêques qui y assistèrent, de Pères très-catholiques et très-pieux, et, selon lui, ils n'auroient jamais absous Pélagé, si celui-ci n'avoit pas condamné lui-même les erreurs qu'on lui reprochoit (2). Innocent, évêque de Rome, dit qu'il ne pouvoit ni approuver ce jugement, ni le critiquer (3). Cependant Pélagé se hâta de profiter d'une circonstance aussi favorable pour lui. Il continua d'enseigner en tous lieux, en se vantant à chaque instant d'avoir été reconnu généralement comme

---

(1) *S. Hieronym. epist. ad August. et Alyp.*

(2) *S. August. de gest. Pelag. cap. 2 et 3; cont. Julian. l. 1, c. 5.*

(3) *S. August. epist. 183 ad Aurelium.*

orthodoxe; et il écrivit de nouveau sur le libre arbitre. Théodore, alors évêque de Mopsveste en Cilicie, et que le lecteur se souviendra sans doute, d'avoir entendu nommer dans cet ouvrage (1); Théodore, un des hommes les plus instruits et les plus conséquents que le christianisme nourrissoit dans son sein à cette époque, s'éleva avec force contre le prêtre Jérôme et ses dangereuses innovations. Il l'appella (2) l'inventeur de l'hérésie du péché originel.

On sent bien que pendant que cela se passoit en Orient, Augustin n'avoit pas languï dans un repos honteux, contre un adversaire dont les succès devoient animer de plus en plus son courage, et contre lequel il s'étoit déclaré avec assez de force, pour que son honneur ne dépendît pas moins de la chute de Pélage que de celle des donatistes, à laquelle il paroïsoit si heureusement avoir mis la dernière main. En effet, comme écrivain, il avoit employé contre son rival toutes les armes qui étoient en son pouvoir. Déjà il l'avoit accusé dans ses traités (3), à la face de l'univers; il avoit prêché contre sa doctrine. Il fit plus encore;

---

(1) Voyez chap. 15 de cet ouvrage.

(2) *Phot. biblioth. c. 177.*

(3) *S. Augustin. de perfect. justit. c. 1.*

Concile de  
Carthage con-  
tre les péla-  
giens.

à force de louer la patience et la douceur de l'église à l'égard des pélagiens (1), il finit par lui faire adopter un système contraire, et l'an 416 on assemble contre eux à Carthage, un nouveau concile d'environ soixante-dix évêques. On n'y tergiversa plus sur aucun article; on ne se contenta plus de la condamnation des erreurs contre la grâce et le péché originel, on alla jusqu'à la racine du mal. Pélage, et Céleste devenu prêtre en Orient (2), furent anathématisés (3), comme étant visiblement les auteurs de l'hérésie nouvelle. « Les lettres des saints Pères Héros et Lazare, disent les évêques dans leurs épîtres synodiques (4), nous ont appris quelles étoient les erreurs de Céleste et de Pélage. Nous avons cru, en conséquence, devoir examiner de nouveau ce qui avoit été fait à ce sujet, il y a cinq ans, à Carthage. Il paroît, continuent-ils, que Céleste, à cette époque, a été retranché du corps de l'église. Cepen-

---

(1) *S. Augustin. serm. 294 de baptism. parvul. cont. pelagian.*

(2) *Mar. Mercator. commonit. supr. nom. Cælest. c. 1, et cont. script. Julian. n° 2; Paul. Oros. in apologet. cont. Pelagium; S. Prosper. in carm. de ingratis. c. 1.*

(3) *S. August. epist. 186 ad Paulin.*

(4) *S. Augustin. epist. 175 ad Innocent.*

dant il s'est élevé depuis lors jusqu'à la prétrise ; mais ce grade ne doit point le sauver d'une condamnation nouvelle. » Les Pères expliquent après cela les sentiments des sectaires leurs ennemis. Ils les font consister, comme nous avons déjà dit, dans la trop grande confiance de l'homme en ses propres facultés, sans recours à la grâce de Dieu, et en ce que les enfants sont supposés pouvoir être sauvés, sans le baptême, puisque le sang de Jésus-Christ n'a point été versé pour ces créatures innocentes. Ils accusent Céleste de s'être manifestement contredit, lorsqu'il a avoué à Carthage même, la nécessité du baptême pour les enfants ; comme Augustin avoit déjà accusé Pélage d'avoir anathématisé en Orient, ce dont l'Afrique demandoit compte à ce dernier. Ils concluent de là que ces opinions doivent être condamnées sans restriction. Ils veulent que le siège apostolique, alors occupé par Innocent à qui la lettre synodique est adressée, renforce encore par son adhésion, la sentence qui condamne les hérétiques. « Nous avons appris, disent-ils, que le même Innocent a confirmé l'absolution de Pélage par les orientaux (1) ; mais cela n'empêche aucunement qu'il ne con-

---

(1) *Vid. Possidium, vit. S. Augustin. c. 18.*



damne maintenant sa propre erreur..... Les dogmes des pélagiens renversent la religion chrétienne de fond en comble : on ne sauroit être trop sévère à leur égard. Soit donc, ajoutent les Pères carthaginois, que Pélage et Céleste aient conçu un saint repentir de leurs fautes, soit que les écrits qu'on leur oppose ne puissent avec justice leur être attribués, nous condamnons et anathématisons quiconque professera les mêmes sentiments, etc.»

Concile à  
Milévis.

On tint, la même année, un second concile en Afrique, dans la ville de Milévis. On y condamna également les opinions des pélagiens, mais on se servit d'expressions différentes de celles que nous venons de rapporter. La lettre qui fut écrite par cette assemblée à l'évêque Innocent (1), dit : « que les erreurs graves, nées depuis peu dans l'église, consistent en ce qu'on veut porter les fidèles à ne plus demander à Dieu son secours contre les tentations, et à négliger le baptême des enfants. On prétend, dit encore cette épître, que Pélage et Céleste sont les chefs de cette secte pernicieuse ; que celui-ci a été ordonné prêtre en Asie, et que le premier a séduit nos frères de Jérusalem.

---

(1) *S. Augustin. epist. 176 ad Innocent.*

Cependant nous préférerions que ces chrétiens se corrigéassent plutôt dans le sein de l'église, que de devoir les en séparer.» Non contents de ces précautions, cinq évêques d'entre ceux qui avoient assisté aux deux conciles, écrivirent une troisième lettre à Rome<sup>(1)</sup> Ils communiquèrent à Innocent leurs craintes sur l'augmentation rapide des partisans de Pélage. Ils ne croyoient pas que leurs épîtres synodiques d'Afrique et de Numidie pussent suffire dans un cas aussi pressant et d'une telle importance pour le salut de l'église. « Les uns se font pélagiens, dirent les évêques, parce qu'ils sont intimément persuadés de la vérité de la doctrine enseignée par leur maître. Les autres abhorrent cette doctrine, mais ils croient Pélage innocent, et en donnent pour preuve le jugement des Pères orientaux de Diospolis. Il n'y a donc de remède que dans la prompt sollicitude à appeler Pélage devant le tribunal du siège de Rome, ou à l'interroger par lettre, afin qu'il explique nettement ce qu'il entend par la grâce qu'il dit admettre. Si nous négligeons une pareille précaution, nous verrons ses disciples croître de jour en jour, en nombre et en arrogance,

---

(1) *S. Augustin. epist. 177 ad Innocent.*

sous nos propres yeux , sans que nous puissions y apporter aucun remède. »

Augustin écrivit en outre à Jean , évêque de Jérusalem (1) , afin qu'il lui fit parvenir les actes du concile de Diospolis. Il vouloit voir par lui-même , comme il l'avoit avancé , si Pélage s'étoit rétracté , ou du moins si , pour obtenir son absolution , il avoit nié les opinions qu'on lui reprochoit en Palestine ; et en cas que l'événement répondît à son espérance , il vouloit s'en servir pour achever de convaincre ceux qui étoient encore d'un sentiment contraire. Il demeuroit toujours le maître de ne pas publier ces actes , s'ils étoient autres qu'il ne les avoit supposés , ou , s'il les publioit , il pouvoit écrire contre leurs décisions , comme il le fit en effet. Au reste , il ne dissimule pas qu'il connoît toute l'amitié de Jean pour Pélage , mais il n'étend pas cet attachement jusqu'aux erreurs de celui-ci ; et pour preuve , il adresse à l'évêque de Jérusalem une réponse qu'il a faite contre une proposition erronée de Pélage , par laquelle celui-ci prétendoit que la grâce n'étoit que le don naturel du libre arbitre qui nous vient de Dieu.

On ne tarda pas à recevoir en Afrique , de

---

(1) *S. Augustin. epist. 179 ad Joann.*

l'évêque Innocent , les réponses aux trois lettres qui lui avoient été écrites (1). « Il confirme le concile de Carthage et celui tenu par les Pères de Milévis. Il les loue tous à la fois de ce qu'ils ont respecté l'ancienne règle ecclésiastique, qui ordonne de consulter l'évêque de Rome sur les affaires en contestation, quelles qu'elles puissent être, parce qu'il porte la charge de toutes les églises de la catholicité. Il est satisfait de voir que les africains n'ont point négligé les droits du siège apostolique, qui ne permettent pas qu'aucune question, même dans les provinces les plus éloignées, soit résolue sans la participation de l'évêque qui occupe ce siège: ce pasteur désirant continuellement imiter, autant qu'il le peut, le grand apôtre duquel lui vient cette autorité suprême. » Innocent au reste, après avoir ainsi satisfait à ce qui l'intéressoit le plus dans cette querelle, jugea à propos de condamner Pélage et Céleste, auteurs des nouvelles opinions hérétiques, et il les priva, eux et leurs adhérents, de la communion ecclésiastique jusqu'à résipiscence. « Il croit absolument faux, dit-il, les actes du concile de Diospolis, qu'on lui

Innocent, évêque de Rome, condamne Céleste et Pélage.

---

(1) *S. Augustin. epist. 181 ad Aurelium; 182 ad Sylvan., etc.; et 183 ad Aurel. Augustin., etc.*

a envoyés : il regarde cette assemblée orientale comme si elle n'avoit jamais eu lieu. Il désire en outre que Pélage se fasse absoudre, non en faveur de ces actes, mais au moyen d'un repentir sincère de ses erreurs, et par un heureux retour à la foi de ses pères. J'ai lu, ajoute Innocent, le livre de Pélage, et je le trouve reprehensible en tout point : je n'y vois rien qu'on puisse louer avec fondement. » C'est-là la décision fameuse dont Augustin se glorifie en plusieurs endroits (1), et de laquelle il a toujours, depuis cette époque, cherché à se faire un appui dans les différends qu'il eut dans la suite avec les pélagiens. Gennadius parle (2) de ce décret qui fut confirmé par Zozime, successeur d'Innocent, et par toute l'église.

Horreurs rapprochées aux pélagiens.

Nous ne parlerons pas ici des massacres et des incendies, dont le pélagianisme fut cause en Palestine, puisque le lecteur est déjà suffisamment convaincu de la nécessité de ces scènes cruelles et tragiques, chaque fois qu'il s'agit de disputes religieuses entre les chrétiens. Les nouveaux sectaires cherchèrent, dit Augustin (3), à vexer de toutes les

---

(1) *S. Augustin. cont. Julian. lib. 1, cap. 4 et passim.*

(2) *Gennad. lib. de scriptorib. eccl. c. 44.*

(3) *S. Augustin. de gest. Pelag. in fin.*

manières possibles, les serviteurs et servantes de Dieu, commis aux soins du prêtre Jérôme. Des maisons religieuses furent incendiées, un diacre fut tué, et l'on en vint enfin au point de faire des tentatives pour ôter la vie à Jérôme lui-même, l'antagoniste le plus terrible des pélagiens en cette province. Innocent, averti de ces scènes séditeuses par des vierges consacrées à Dieu, s'en plaignit à Jean, évêque de Jérusalem, et le reprit de ce qu'il laissoit au diable un assez grand pouvoir, pour qu'il commît de pareilles horreurs sur les fidèles qui composoient le troupeau de cet évêque. Il en écrivit également à Jérôme. Mais nous avons sur cette époque un sujet plus intéressant à traiter, c'est le changement subit et total de scène dans l'église, et dont fut cause la mort de l'évêque de Rome. Céleste, chassé d'Ephèse (1), où il s'étoit retiré, se rendit à Rome à cette nouvelle, afin d'éviter, autant qu'il étoit en lui, le blâme que la condamnation générale des évêques africains lui avoit attiré de toute part. A peine arrivé dans cette ville (2), il accuse d'ambiguité, devant l'évêque Zozime récemment élu, le jugement

---

(1) *S. Augustin. cont. duas epist. pelag. l. 2.*

(2) *S. Augustin. ibid.*

que les Pères de Carthage et de Numidie avoient porté contre lui. Il cite Paulin, son accusateur, au tribunal apostolique. Il se plaint de calomnies, faux soupçons, et demande enfin et pour la dernière fois la révision du procès religieux que ses ennemis lui ont intenté. Zozime convoqua alors tous les évêques et les prêtres qui se trouvoient à Rome, et le clergé romain lui-même. On y examina, dans un concile tenu à cette seule fin, tout ce qui avoit été agité jusqu'alors dans la cause de Céleste; et après avoir lu son exposition de foi, on le déclara catholique et orthodoxe, parce que, dit Augustin, sans manifester ses dogmes, il avoit professé un dévouement sans bornes aux ordres du siège apostolique, et qu'en dernier lieu il s'étoit référé à tout ce qu'on auroit définitivement jugé. Zozime (1) écrivit à Aurélius et aux évêques d'Afrique à ce sujet. « Il faut toujours prier le seigneur, dit-il, dans sa lettre, pour que le siège de Rome, qui doit répandre sa lumière sur toute la terre, ne soit pas lui-même obscurci. Nous avons, continue-t-il, porté une attention scrupuleuse non-seulement sur le symbole de la croyance de Céleste, mais encore sur

Zozime, évêque de Rome, admet Céleste.

---

(1) *S. Augustin. oper. in append.*

tous ses écrits et sur ses paroles mêmes. Il prétend n'avoir jamais connu qu'en passant les évêques Héros et Lazare. Vous deviez rechercher, avec un peu plus de soin, si ces deux personnages méritoient, par leur caractère et par leur vie passée, qu'on les crût aussi facilement, sur-tout lorsqu'absents eux-mêmes, ils accusoient des absents qui ne pouvoient point se défendre. Je remarque au contraire qu'il en est tout autrement. Héros et Lazare, ordonnés évêques par fraude dans les Gaules contre la volonté du peuple, étrangers, inconnus des fidèles qu'ils prétendoient gouverner, se sont enfin rendus justice à eux-mêmes en abdiquant. Nous les déposons maintenant de la prêtrise, et les privons de la communion sacerdotale. Il avertit ensuite les évêques, ses collègues, en vertu de l'autorité du siège apostolique, et en faveur de l'amour qu'il leur porte de se pénétrer un peu mieux à l'avenir des loix et des préceptes des saintes écritures. » C'est ainsi que la lutte s'établissoit peu-à-peu, et que l'évêque de Rome cherchoit, par tous les moyens imaginables, à consolider sa suprématie sur les églises d'Afrique. Il étoit moins difficile de le faire en cette province, qu'il ne l'eût été dans l'Orient. Quoique nous ayions vu jusqu'à présent toutes les entre-

Héros et Lazare, évêques gaulois.



prises de ce genre infructueuses, par-tout où elles avoient été tentées, il y avoit cependant plus d'espoir de réussite à Carthage qu'à Constantinople, non que l'évêque de Rome eût un droit plus incontestable sur cette première ville que sur le siège de la seconde, mais parce que, réunis sous un seul gouvernement, ou du moins n'en ayant pas un séparé, l'Italie devoit toujours avoir la prépondérance sur l'Afrique. Nous avons vu Innocent affecter la primatie, en accordant d'ailleurs tout le reste aux carthaginois. Zozime manifesta les mêmes prétentions; il les porta jusqu'à défendre qu'on disputât à l'avenir sur ce que le siège apostolique avoit une fois arrêté, et il contredit encore les conciles des évêques qu'il prétendoit dominer. C'étoit trop vouloir à la fois, et on pourroit nommer cette conduite au moins arrogante, si, d'après les témoignages des auteurs catholiques, on veut bien l'exempter, ainsi que le concile diospolitain, du reproche d'hérésie (1). Aussi Zozime se relâcha-t-il bientôt en quelque chose de ce qui lui importoit le moins. Il examina une seconde fois la formule de Céleste (2); il la trouva pleine de

---

(1) *Facund. hermian. l. 7, c. 3.*

(2) *S. Augustin. de peccato original. c. 5, 6, 7 et 23.*

propositions hérétiques, et écrite dans un esprit de tenacité et d'obstination dans ses anciennes erreurs, qui l'avoit porté à ne répondre qu'aux articles sur lesquels on ne l'avoit point interrogé. Cependant Zozime continua à traiter Céleste avec la plus grande douceur, et lui accorda deux mois pour devenir plus sage et pour en écrire aux évêques africains. Il persista cependant, dans la condamnation des deux évêques gaulois, Héros et Lazare, dont nous avons déjà parlé, et il les démit réellement, quoiqu'absents, sur la seule déposition de Céleste et de Patrocle. Ce dernier, lors du renvoi de l'évêque Héros, avoit occupé le siège d'Arles par la faveur de Constance, général dans les Gaules, dont il étoit l'ami et le familier (1).

Sur ces entrefaites étoient arrivées à Rome des lettres de l'évêque Praylus (2), successeur de Jean à Jérusalem, par lesquelles il recommandoit Pélage à Zozime. Ces lettres étoient accompagnées d'une formule de foi du même Pélage, et d'un écrit où il se la-voit avec adresse, du reproche de rejeter et le baptême des enfants et la grâce. Zozi-

---

(1) *S. Prosper. in chron. an. 414.*

(2) *S. Augustin. de grat. Christ. cap. 30, 32 et 33; de peccato. original. c. 17 et 21.*

Un concile  
à Rome reçoit  
Pélage.

me fit réciter publiquement les unes et les autres, approuva leur catholicité, et les déclara tellement claires, qu'elles ne laissoient aucun motif à de mauvaises interprétations, même de la part des plus méchants. Il écrivit de nouveau aux évêques Aurélius, Augustin, et leurs partisans, ennemis de Pélage. Il témoigna sa douleur de ce qu'on avoit osé condamner un homme d'une foi aussi pure, et il s'acharna derechef contre Héros et Lazare, avec encore bien plus d'aigreur qu'auparavant. « Lorsque le prêtre Céleste a été examiné devant nous, dit-il (1), nous vous en avons fait part. Maintenant nous recevons, sur l'affaire de Pélage, des lettres du successeur du saint évêque Jean, sur le siège de Jérusalem. Pélage nous a écrit lui-même. Combien notre joie n'a-t-elle pas été grande, quand nous avons ouï la lecture de ces actes, absolument semblables à ceux de Céleste. Les évêques assemblés avec nous en étoient émus jusqu'aux larmes. Je vois que Pélage a été également calomnié par Héros et Lazare. Ne savez-vous donc pas encore suffisamment quels sont ces brouillons, ces éternelles causes de discordes et de troubles? Ignorez-vous l'histoire de leur vie et la sen-

---

(1) *S. Augustin. oper. in append.*

tence de condamnation dont ils ont été frappés ? Apprenez du moins à connoître cette dernière par l'autorité du siège apostolique, et en peu de mots prenez une idée de leur caractère et de leurs mœurs. Le métier d'accusateur est déjà une habitude invétérée chez Lazare. Il a noirci, avec une malignité diabolique dans plusieurs conciles, notre collègue Britius, évêque de Tours. Pröculus, évêque de Marseille, a été forcé de condamner Lazare comme calomniateur, dans un concile tenu à Turin. Tel est Lazare, et Héros ne diffère de lui en aucun point. Il est donc d'une indécence incontestable que vous prêtiez l'oreille à des inculpations aussi dénuées de fondement, et faites par de pareils charlatans. Ce sont des pestes publiques qui ont troublé l'Afrique entière, et ôté la tranquillité à tout l'univers chrétien, pour satisfaire à leurs passions dérégées. D'ailleurs, continue Zozime, Céleste et Pélage se sont rendus à l'obéissance due au siège apostolique. Où sont Héros et Lazare ? Pourquoi ne se présentent-ils pas également, s'ils veulent que désormais leurs noms ne fassent plus rougir de honte au souvenir des forfaits qui ont nécessité leur déposition ? » Les Pères africains s'étoient assemblés à la réception de la première lettre de l'évêque de Rome, je

Décision contraire à Carthage.

veux dire celle qui regardoit Céleste seulement. Ils commencèrent par écrire à Zozime, en le priant de suspendre sa décision jusqu'à ce qu'il eût pu être suffisamment instruit. Cependant ils crurent en nombre jusqu'à deux cent quatorze (1), et portèrent les décrets qui, l'année suivante, fournirent matière aux huit canons anti-pélagiens qu'embrassèrent enfin les empereurs Arcadius et Honorius, toute la catholicité, et Rome elle-même. Le concile alors fit connoître à Zozime, par une lettre synodique, qu'il avoit approuvé formellement le décret d'Innocent, évêque de Rome; que Céleste devoit prendre le même parti, s'il désiroit être absous, et qu'une adhésion, en termes généraux et vagues, ne seroit point admise. Les Pères rappellèrent à l'évêque de Rome le jugement de son prédécesseur sur les actes du concile diospolitain, et répondirent au reproche d'avoir trop légèrement condamné Céleste, par celui que s'étoit attiré Zozime, en l'absolvant avec la même légèreté.

Concile général d'Afrique.

Enfin l'an 418 se tint le concile général

---

(1) *S. Prosper. lib. adv. capitul. gallor. ad obj. 8; cont. collator. c. 10, etc.; et in chronic. ad ann. 420.*

Dans ce dernier ouvrage, S. Prospère compte 217 Pères au concile de Carthage.

d'Afrique sur une affaire qui, par ses nombreux incidents, étoit devenue d'un intérêt majeur pour cette province. L'évêque Aurélius, d'une part, et de l'autre Donatien, primat de la Byzacène, y occupoient les premières places, et environ deux cent vingt autres pasteurs (1) formoient le corps de cette importante réunion. On y publia huit canons contre le pélagianisme. Il ne fut plus permis de dire qu'Adam étoit né mortel; on décida qu'il ne l'étoit devenu que depuis sa chute, et que tous les enfants des hommes avoient participé, en venant au monde, à un crime que le baptême seul pouvoit effacer. Ce n'est pas tout; comme l'esprit humain se borne rarement à une opinion, quelque extravagante et déraisonnable qu'elle soit, sans en chercher une plus extravagante et plus déraisonnable encore, le concile fit un neuvième canon (le troisième en rang) qui poussa les choses dans un excès absolument opposé à l'opinion émise par les pélagiens sur le baptême. Il condamna ceux qui, pour concilier l'orthodoxie avec l'humanité, avoient inventé depuis peu un lieu de repos hors du ciel, pour les enfants morts avant l'acte qui devoit les constituer chrétiens (2). Zozime

---

(1) *Phot. in bibloth. c. 53.*

(2) *S. Augustin. de anim. lib. 2, c. 12; et epist. 190 ad Optatum.*

n'avoit pas daigné répondre à la première lettre du concile précédent : il ne répondit que très-brièvement aux deux épîtres synodiques à la fois, et lorsqu'il eut aussi reçu celle du concile africain ; encore ne le fit-il que pour exalter sa puissance et sa dignité, en termes magnifiques, sans presque toucher au fond de la question. « Malgré notre suprême autorité, dit-il aux Pères d'Afrique, qui fait que personne ne peut appeler de nos sentences, nous vous avons cependant communiqué nos sentiments et notre conduite, en faveur de la fraternité. »

Dispute sur  
les canons de  
Nicée.

Il est important, avant de finir l'article de ce concile, de faire remarquer au lecteur le mémoire qu'y fit présenter Zozime par ses envoyés. Il vouloit qu'on renouvelât les canons de Nicée sur la légitimité des appels au siège de Rome, et le pouvoir qu'avoit celui-ci de faire décider les affaires de toutes les églises par des légats nommés à cet effet. Il ordonnoit enfin, ou de condamner un certain évêque africain appelé Urbain, parce qu'il avoit injustement déposé un de ses prêtres, ou de l'envoyer à Rome pour s'y voir juger définitivement. Les Pères du concile, au contraire, condamnèrent en premier lieu le prêtre; ils absolvèrent ensuite Urbain qui, selon eux, n'avoit nullement transgressé les

règles de la justice. Sur ces entrefaites, Boniface, successeur de Zozime, avoit pris possession du siège de Rome. Il ne devoit sa consécration qu'à l'empereur Honorius et au détriment d'Eulalius, son compétiteur, pour lequel on s'étoit une autre fois battu à Rome, comme du temps de l'évêque Damase (1). Les Pères du concile prièrent Boniface de ne plus se mêler à l'avenir, comme l'avoit fait Zozime, de ce qui ne le regardoit en aucune manière; ils promirent cependant d'observer avec exactitude et scrupule ce qu'on demandoit d'eux au nom du synode de Nicée, sauf, comme le dit Augustin lui-même dans l'assemblée, un examen plus exact des canons de ce premier concile œcuménique. En effet, on expédia d'Afrique des commissaires chargés de demander ces mêmes canons à Cyrille, évêque d'Alexandrie, et à Atticus, alors patriarche de Constantinople. Ils furent rapportés au nombre de vingt; on n'en avoit jamais connu d'autres dans l'Orient. Ils étoient traduits en langue latine, et les évêques africains répondirent à Célestin, évêque de Rome, après Boniface, qu'ils ne contenoient rien qui eut rapport aux prétentions du siège apostolique. « Au contrai-

---

(1) Voyez chap. 12 de cet ouvrage.



re, continuoient les Pères africains, le concile de Nicée dit clairement (1), que tout clerc déposé par un évêque, ne peut plus être reçu dans la communion de l'église, par aucun autre évêque : on désiroit par conséquent, que l'évêque de Rome ne prêtât plus aussi facilement l'oreille aux plaintes qu'on lui adressoit, et ne réconciliât plus ceux à l'excommunication desquels il n'avoit eu aucune part ; ce qui étoit absolument en opposition aux décrets du premier concile de Nicée. » Je rappellerai ici au lecteur que le concile de Sardique fut le seul qui eut admis les principes que l'évêque Zozime réclama en cette circonstance, et que les africains ne reconnoissoient aucunement cette assemblée ; ils la confondoient avec celle de Philippopolis, dont les Pères avoient pris le même titre. Le concile des orthodoxes à Sardique, s'étoit tenu dans la juridiction du consubstantialiste Constant, et avoit été composé d'évêques ses sujets (2) ; il avoit eu besoin du siège de Rome, où résidoit alors l'unique espoir et la dernière ressource des chrétiens consubstantialistes ; cette assemblée avoit par conséquent accordé

---

(1) *Concil. Nicæen. c. 5.*

(2) Voyez chapitre 6 de cet ouvrage.

libéralement au siège apostolique, les plus grands avantages (1) et les privilèges les plus étendus. Zozime, pour en profiter, cita les Pères de Nicée, plus connus et plus respectés parmi les fidèles. On s'aperçut d'abord que cette citation étoit controuvée, et pour comble d'infortune, on en découvrit la source dans les décrets d'un concile que l'on croyoit entièrement illégitime, et dont les évêques avoient en effet admis à la communion, les donatistes, adversaires les plus odieux qu'eussent les catholiques africains à cette époque. Il n'en fallut pas davantage pour que pendant bien long-temps le résultat des prétentions *ultramarines* fût absolument nul en Afrique.

Cependant, pour en revenir à la lettre de Zozime, dont nous avons parlé plus haut, cette arrogance et cet orgueil auroient difficilement pu se soutenir, si Rome n'eût appelé une autre fois la politique à son secours. Elle céda sur le dogme aux évêques ses compétiteurs, aimant mieux paroître inconséquente que de risquer encore ses prétentions à la suprématie. Elles lui étoient rarement disputées par les sièges auxquels elle accordoit tout le reste. C'est encore là une

---

(1) *Concil. sardicens. c. 7.*

Loix contre  
les pélagiens.

Zozime les  
anathématise.

des raisons de ces changements subits de doctrine et d'opinions, que j'ai déjà reprochés à l'ancienne capitale, comme dus seulement à son ignorance. Dans l'affaire des pélagiens, les évêques d'Afrique étoient trop bien d'accord, pour ne pas l'emporter sur Rome. Les empereurs se mirent également du côté des africains, et dès-lors le siège apostolique fut de leur avis, bien plus encore qu'ils ne l'étoient eux-mêmes. Honorius (1) porta une loi qui exiloit Pélage, Céleste et tous leurs partisans. Il ordonna à Aurélius, évêque de Carthage, de sévir contre eux, et d'exiger en tous lieux des signatures contre leur hérésie. (2). Zozime les condamna également, dans une longue épître qu'il écrivit à tous les évêques. Il y rapporta et les accusations de Paulin le diacre, et la sentence portée contre eux par son prédécesseur Innocent. En vertu de ce décret, les enfants morts sans baptême, furent condamnés aux peines éternelles sans rémission, et la grâce de Dieu particulière, et partielle pour tous les actes de la vie, devint de stricte nécessité. Le lecteur

---

(1) *S. August. de peccat. origin. c. 17 et passim; epistol. 190 ad Optat; S. Prosper. cont. collator. cap. 41.*

(2) *S. Augustin. epist. 201 ad Aurel.*

judicieux aura peu de peine à prévoir les réclamations des pélagiens , lorsqu'ils apprirent une condamnation aussi honteuse pour l'autorité dont elle émanait, qu'inattendue pour ceux qui devoient en être les victimes. Ils accusèrent de prévarication l'évêque de Rome Zozime (1), et tout son clergé, comme le rapportent les catholiques, dont les écrits seuls peuvent nous guider, dans le labyrinthe de cette intrigue religieuse. Julien sur-tout, un des évêques africains du parti de Pélage, prit la défense des nouveaux persécutés. C'étoit un homme d'un esprit mordant et satyrique (2); il étoit également instruit dans les lettres grecques et latines; il avoit beaucoup d'amis, et ne les devoit qu'à la bonté avec laquelle il avoit secouru les indigents, lors de la grande famine d'Afrique; action louable que ses adversaires tâchèrent de noircir, en lui prêtant des motifs de cabale et d'intérêt de secte, et en l'accusant de n'avoir cherché qu'à se faire des partisans. On vouloit forcer en tous lieux les évêques à souscrire l'édit de Zozime (3). Julien s'y refusa, et il fut déposé. Dix-huit de ses collègues suivirent son

Plaintes de  
Julien.

---

(1) *S. August. cont. Julian. l. 1, c. 4; l. 6, c. 12.*

(2) *Gennad. lib. de script. eccl. c. 46.*

(3) *S. Augustin. cont. duas epist. pelagian. l. 1, c. 1, et l. 4, c. 12.*

exemple. Ils se plaignoient de ce que l'on extorquoit des signatures, chez les pasteurs les plus simples et les moins capables de juger la question, sans jamais vouloir les rassembler en concile (1). Julien réclama contre toutes ces irrégularités. Il écrivit à Zozi-me, et lui envoya une profession de foi presque pélagienne. Il reconnut, à la vérité, la mort comme un héritage d'Adam, notre premier père ; mais il s'obstina à nier le péché originel ou naturel, comme on le nommoit indifféremment alors. Il se récria avec force, sur le changement spontané de conduite de la part de Zozime qui n'avoit point entendu les accusés, et au moment même où ceux-ci imputoient à la seule calomnie, la plupart des crimes dont leurs ennemis se plaisoient à les charger. Mais tout fut inutile : le parti une fois sérieusement pris, il ne s'agissoit plus de tergiverser. Zozime condamna et déposa tous ceux qui osoient appeller de sa dernière sentence. Les pélagiens s'en référèrent au premier concile général, et se plaignirent publiquement de ce qu'on avoit eu la cruauté de le leur refuser. Ils imputèrent cette dureté à la seule bonté de leur cause (2),

---

(1) *S. Prosper. de ingratis, ad fin. c. 8.*

(2) *S. Augustin. cont. Julian. lib. 3, c. 1; cont. duas epist. pelagian. l. 1, c. 24.*

qui ne permettoit pas d'en venir à une explication aussi solennelle. Augustin prétendoit au contraire, que l'erreur pélagienne ne se trouvoit pas parmi les hérésies infiniment rares, qui méritoient l'honneur d'une assemblée œcuménique. Enfin les nouveaux sectaires demandèrent à Honorius lui-même des juges, afin de pouvoir se disculper de la condamnation, sous laquelle ils gémissaient. Tous leurs efforts furent vains. Le décret de Zozime fut gravé sur des tables de pierre, et lu dans la suite au concile d'Ephèse (1). Honorius réprima les pélagiens par la rigueur des loix. Alors leur antipathie pour les catholiques ne connut plus de bornes. Ils les nommèrent hautement *traducionistes*, à cause de la doctrine du péché originel; et de ce qu'ils admettoient la nécessité de la grâce, ils les appellèrent *fatalistes* et *manichéens* (2): ils évitèrent toute communication avec une secte aussi exécrationnelle à leurs yeux. Ils se séparèrent alors pour la première fois de l'église (3); et la persécution engendra de nouveau son résultat accoutumé, les schismes et la haine. Les pélagiens ne parvinrent ja-

---

(1) *Phot. biblioth. c. 54.*

(2) *S. Augustin. cont. duas epist. pelagian. ; et oper. imperfect. cont. Julian. l. 1, c. 6, in append.*

(3) *S. August. serm. 181, cont. pelag. et passim.*

mais à s'établir d'une manière aussi stable que l'avoient fait, avant eux, la plupart des autres sectes. Néanmoins ils eurent pendant quelque temps leurs évêques et leurs prêtres. Comme ils n'avoient point de lieu de réunion, une grande partie de ces sectaires alloit communier avec les catholiques. Ils étoient en horreur à ceux de leur secte qui vouloient se montrer plus rigides observateurs de la doctrine nouvelle; et les chrétiens dominants, quand ils parvenoient à les découvrir, les punissoient avec sévérité, comme sacrilèges.

Alors naquit une guerre d'écrits et d'injures entre les deux partis : Augustin et Julien étoient les coryphées de cette lutte de sectaires. Le dernier traite assez mal l'évêque d'Hippone; il l'accuse de brigues, de cabales et d'intrigues de toute espèce (1). Il prétend que ce pasteur ne réussissoit dans ses desseins que par le moyen des femmes, qu'il savoit employer à propos en faveur de ses opinions. Augustin, d'un autre côté, pousse sa doctrine jusqu'à l'extrême. Non content du système de la grâce, il fixe encore le dogme de la prédestination la plus absolue, dans un ouvrage qu'il compose sur cette matière (2).

Prédestination

(1) *S. Augustin. in append.*

(2) *S. Augustin. lib. de corrept. et grat.*

Il cherchoit ainsi à dérouter ses adversaires, et il vouloit leur ôter jusqu'à la consolation de conserver la plus légère ombre des sentiments qu'ils avoient défendus avec tant d'acharnement. En effet, sous le nom de sémi-pélagiens, les moines d'Adrumète et les gaulois de Marseille réclamoient de toutes parts contre les innovations de l'évêque d'Hippone. Vitalis, prêtre carthaginois, avoit donné naissance à cette subdivision nouvelle. Leurs dogmes consistoient à attribuer aux hommes un commencement de croyance, en faveur de laquelle toutes les grâces leur étoient départies par la Divinité (1). Ils vouloient également que la persévérance fût un effet des facultés humaines. A la vérité, ils admettoient le péché originel, mais ils soutenoient qu'on pouvoit se guérir par soi-même d'une pareille tache. Les sémi-pélagiens prétendoient que les dogmes d'Augustin sur la prédestination des saints, étoient éminemment hérétiques et contraires à la doctrine de tous les Pères de l'église. Hilaire, évêque d'Arles à cette époque (2), grand admirateur d'ailleurs de l'évêque d'Hippone, professoit les sentiments que nous venons de décrire.

Sémi-pélagianisme.

---

(1) *S. Augustin. epist. 107 ad Vital. ; et epist. 226 ad August.*

(2) *S. Augustin. oper. epistol. 225 ad August. papam.*



Efforts des  
puissances ci-  
vil et religieuse  
contre l'héré-  
sie.

Quoi qu'il en soit , les pélagiens , quelque nom qu'ils prissent , se virent bientôt chassés , honnis et méprisés , dans tous les lieux où le christianisme exerçoit son influence. On employa contre eux la politique de tous les temps et de tous les pays , c'est-à-dire celle qui établit des liaisons et de l'intimité entre les hommes déjà diffamés dans l'opinion publique , et ceux que l'on veut également perdre. On donna pour précurseurs à Pélage , Origène (1) dont la cause s'étoit récemment traitée , Priscillien (2) , Jovinien (3) , Théodore , évêque de Mopsveste (4). Jérôme joignit à ceux-ci son propre ennemi Rufin , prêtre d'Aquilée ; et Mercator lui donna un autre Rufin ( le syrien ) , pour instituteur. Les pélagiens avoient aussi voulu essayer , quoiqu'en vain , d'intéresser quelques églises particulières en leur faveur. Ils s'étoient rendus à Constantinple , l'an 417 , pour séduire l'esprit plus facile des orien-

---

(1) *Paul. Oros. apolog. cont. pelagian. ; Mar. Mercator. in præfat. commonit. et passim. ; S. Hieron. advers. pelagian. et passim.*

(2) Voyez chap. 14 de cet ouvrage.

(3) Jovinien prétendoit que l'homme ne pouvoit pas pécher , contre les manichéens qui lui refusoient la faculté de ne point pécher.

(4) Voyez chap. 16 de cet ouvrage.

taux ; mais ils furent condamnés et renvoyés par Atticus, qui étoit alors patriarche. On les anathématisa ensuite en Palestine et en Cilicie. En 424, Céleste se rendit à Rome, dans l'espoir d'un changement d'opinions et de politique, de la part d'un pontife nouveau : on refusa de l'entendre. Il prit alors le parti de se diriger derechef vers Constantinople, et il parvint à intéresser le patriarche Nestorius en sa faveur, au point de lui faire écrire à ce sujet à Célestin son collègue. Mais celui-ci demeura inébranlable, et, l'an 430, il répondit indirectement à la demande de Nestorius, par des louanges outrées du patriarche Atticus, de sainte mémoire, prédécesseur de ce dernier (1), et qui avoit condamné les pélagiens. L'autorité civile n'étoit pas demeurée muette pendant cet intervalle. En 425, Valentinien III ordonna à Patrocle, évêque d'Arles, de déposer les évêques gaulois qui étoient soupçonnés de pélagianisme. Mercator les accusa en 429, près de l'empe-

---

(1) J'emploie ici et en d'autres passages encore, les mots de prédécesseur et successeur, quoique souvent les personnages que je désigne, n'aient point précédé immédiatement ceux avec qui je les mets en regard, ou qu'ils ne leur aient point immédiatement succédé. Je crois que cette petite inexactitude historique ne nuira que bien peu à l'objet que je me suis proposé en cet écrit.

reur Théodose II, et parvint à faire chasser tous les pélagiens de Constantinople. Céleste disparoît alors entièrement de la scène. On ne parle plus des autres chefs qui, renvoyés de toutes parts, trouvèrent, au moins à ce que l'on suppose, un asile dans les Gaules. Julien fut de ce nombre. C'est dans cette province, sur-tout vers le midi, que la doctrine condamnée avoit conservé le plus de sectateurs ; mais ce fut aussi là qu'on travailla le plus à les détruire. La Bretagne se rendit bientôt également suspecte (1). Les évêques catholiques gaulois y envoyèrent en 429, des missionnaires chargés de remédier à ce désordre naissant. Il paroît que leurs tentatives furent en partie infructueuses, puisque vers l'an 447, ils se virent obligés de les renouveler une autre fois. Les pélagiens furent enfin nommément compris dans la condamnation générale, lancée à Éphèse, en 431, contre les hérésies (2), par les évêques qui composoient ce troisième concile œcuménique. Ces hérétiques furent confondus avec les ariens et les nestoriens, dans une seule sentence (3). L'é-

---

(1) *S. Prosper. cont. collat. c. 41, et chron. an. 432; Constant. presbyt. in vit. German. episcop. antisiod. l. 1, n° 19, 23 et 24, et l. 2.*

(2) *Mar. Mercator. commonit. adv. pelag.*

(3) *Concil. ephes. œcum. III act. 7.*

vêque de Rome Célestin contribua beaucoup à cette sévérité, qui certes ne fut pas à cette époque l'unique cause de la conversion de quelques-uns des pélagiens (1). Nous apprenons après cela que Julien (2), sous prétexte de corriger plusieurs points de sa doctrine, chercha, en 439, à rentrer dans le sein de l'église. Sixte III, qui surveilloit alors les fidèles de Rome, lui résista puissamment, par les conseils du diacre Laon. On n'étoit pas dans l'habitude d'accorder la communion aux pélagiens de cette époque, à moins d'une abjuration formelle et expresse de toutes leurs erreurs, comme nous le voyons par une lettre écrite vers l'an 444 (3). A la fin du V<sup>e</sup> siècle, cette hérésie étoit encore considérée comme la plus dangereuse de toutes celles qui avoient troublé l'église, et contre laquelle il falloit bien se garder de perdre de vue les décisions des empereurs romains et des évêques (4). C'étoit principalement en Dalmatie que le pélagianisme venoit de se remonter. On trouve encore pendant bien long-temps, dans l'histoire, des documents dont on s'est servi, soit

---

(1) *Possid. in gestis S. Augustin. c. 18.*

(2) *S. Prosper. in chron. ann. 442.*

(3) *S. Leon. Pp. epist. 6 ad aquilejens. episcop.*

(4) *Gelas. Pp. I, epist. 5 et 6 ad Honorium.*

Cette lettre est écrite en 493.

pour prévenir les fidèles trop crédules contre les opinions pélagiennes, soit pour se disculper du reproche de les avoir admises. Tels sont la profession de foi des moines scythes, adressée à Constantinople en 519, aux légats d'Hormisdas, évêque de Rome; leurs anathèmes, remis au même pontife, l'année suivante; les lettres écrites, vers l'an 523, par les évêques africains exilés en Sardaigne (1); le concile d'Orange II, en 529; la lettre de Boniface II à Césarius, évêque d'Arles, en confirmation de ce concile; et enfin la vie du même évêque (2), où il est dit expressément qu'à cette époque encore, plusieurs pasteurs dans les Gaules lui résistoient ouvertement sur la doctrine de la grâce. A Arles sur-tout, le sémi-pélagianisme trouvoit le plus de défenseurs; et ce qu'on décidait dans cette ville, devenoit bientôt le motif d'une décision contraire à Orange.

Voilà ce que les catholiques se sont efforcés de se persuader. Après que les disputes sur cette matière se furent apaisées entièrement, on reprit naturellement pour guide les opinions qu'on avoit eues d'abord, avant

---

(1) *Vid. epist. synod. episcop. african. in Sardin. exul. ad Joann., etc., apud S. August. in append.*

(2) *Cyprian. vit. Cæsar. episcop. arelatens. l. 1, n° 35.*

de s'être examiné sur cet article; et il arriva, comme il est assez d'usage dans des matières aussi compliquées et aussi abstraites, que lorsqu'on eût épuisé tous les raisonnements possibles, on en revint par apathie, à la raison et au sentiment dont on s'étoit écarté, et qu'on avoit eu l'art d'éloigner le plus qu'on avoit pu. Il ne valoit réellement pas la peine de faire tant de chemin, pour retourner de nouveau sur ses pas.

## CHAPITRE XVII.

*Nestorius et Eutychès.*

IL n'y a point de folie , point d'extravagance qui ne soit passée par la tête des hommes. Celui qui n'en seroit pas tout-à-fait persuadé pourroit aisément s'en convaincre par une lecture réfléchie de cet ouvrage. Il y verroit les opinions humaines , formant une espèce de roue entr'elles , se présenter l'une après l'autre à l'entendement. La vérité se trouve dans le nombre ; mais quand elle réussit à se rendre maîtresse de notre intelligence , ce n'est point tant par sa beauté et par sa force naturelle , que pour la seule raison que son tour est venu. Bientôt elle cède la place à l'opinion qui la suit en rang , quoique souvent elle lui soit toute opposée ; et ne reparoîtra momentanément de nouveau sur l'horizon , que lorsque nous aurons une autre fois épuisé le cercle des erreurs et du mensonge. La vérité ici bas est sujette à la mode et au caprice : elle est modifiée à l'infini par

les intérêts différents, et les diverses passions de ceux qui la connoissent ; elle en reçoit l'être , et est replongée par eux dans un profond oubli. La vérité, parmi les hommes , doit se soumettre aux loix qui règlent tout ce que les hommes se sont approprié ; elle y est sous la domination du changement et de l'inconstance : elle perd son plus beau titre aussitôt qu'elle a touché notre sol corrompu , son immutabilité.

La certitude de cette axiome seroit aussi fatale dans la pratique qu'elle est désolante et honteuse pour ceux qui la considèrent avec attention , si les hommes se laissoient réellement conduire dans le cours de la vie par les opinions et les systèmes : heureusement il en est tout autrement. Les hommes n'accordent jamais leurs actions avec leurs principes ; ils sont même rarement assez conséquents pour vouloir accorder leurs principes avec leurs actions. Les événements humains sont le résultat de causes bien plus stables et plus régulières, que ne le sont les productions variées de notre intelligence. Les idées et la croyance peuvent se modifier à l'infini , et laisser les hommes toujours les mêmes. Une société d'ariens ne seroit essentiellement pas plus irrégulière qu'une société de consubstantialistes. On n'est point ma-

Les hommes sont guidés par leurs passions et non par leurs principes.



tériellement obligé de se conduire plus ou moins mal , suivant que l'on unit ou que l'on sépare davantage la nature divine de la nature humaine de Jésus-Christ. On n'excitera pas nécessairement de plus grands désordres dans un état pour n'admettre qu'une seule volonté dans le fils de Dieu. C'est du choc seulement de ces divers systèmes que naîtront à la fois les maux les plus cruels, l'affoiblissement des empires , et enfin leur ruine totale. L'opinion , reine du monde , est réduite à se gouverner elle-même , lorsqu'elle est isolée , et son influence sur la marche des événements devient nulle : elle brise et renverse tout ce qui lui est opposé, dès qu'elle rencontre quelque obstacle. On veut la diriger ou la détruire, et bientôt on est englouti dans le précipice qu'elle creuse sous nos pas. Est-ce au danger de l'opinion qu'il faut attribuer ces maux ? Ne seroit-il pas plus juste de les mettre sur le compte des passions des hommes que cette opinion favorise, ou dont elle sait se prévaloir , et au mauvais régime des gouvernements, qui se trouvent en conflit avec elle ?

Nous verrons dans ce chapitre plusieurs exemples frappants de ce que j'avance. Pour bien comprendre ce qu'il renferme , et le lier au reste de l'histoire ecclésiastique rap-

portée dans les chapitres précédents, il faut remonter jusqu'à l'époque où l'origénisme dispa­roît pour la première fois, et cède, comme je l'ai dit alors (1), la place à des sectes plus attrayantes, par cela seul qu'elles étoient nouvelles. Je ne puis plus maintenant, comme au commencement de cet ouvrage, passer d'un concile à l'autre, et des détails d'une hérésie à ceux qui concernent une autre hérésie. Je suis obligé d'écrire toute entière l'histoire religieuse de ce temps, sans en négliger la moindre circonstance, parce que tout est trouble, dissensions, guerre théologique, et que de concile à concile, parmi la foule d'erreurs, au milieu desquelles je me fraie une route, je ne dois pas abandonner un seul instant le fil qui me conduit; je ne puis passer sous silence aucune des disputes qui préparent pour le lecteur l'intelligence facile de la dispute qui va suivre. Il y a plus encore; il faut faire connoître les personnages qui doivent remplir les premiers rôles. Il faut rappeler à la mémoire ce qu'on a dit d'eux en d'autres occasions, si déjà il en a été parlé dans le cours de cet ouvrage, ou raconter les actions au moyen desquelles ils ont enfin présidé aux

---

(1) Voyez chap. 15 de cet ouvrage.

horreurs qui forment les détails de l'hérésie dont nous nous occupons actuellement. Par exemple, Nestorius, évêque de Constantinople, doit partager avec Cyrille d'Alexandrie toute notre attention, lorsque nous commencerons le récit des dogmes divers, inventés sur les natures de Jésus-Christ. Il est nécessaire de désigner une autre fois le premier, comme le persécuteur violent des novatiens, des ariens, des macédoniens et des *quatordécimanes* d'Asie (1). Il faudra répéter que le second étoit, en digne successeur de Théophile, l'ennemi juré de tout ce qui ressembloit à l'origénisme ; qu'il avoit, pour cette raison, abhorré Jean Chrysostôme, jusque bien long-temps après la mort de ce patriarche (2), et qu'il joignoit l'ambition la plus démesurée aux fureurs de l'intolérance (3). Il usurpa tellement les droits des gouverneurs civils de l'Egypte, qu'Oreste, préfet d'Alexandrie (4), ne put souffrir plus long-temps un aussi dangereux abus. Il fit punir publiquement un prêtre accusé par les juifs d'avoir excité le peuple contr'eux. Cyrille reprocha aux juifs ce recours à l'autorité sé-

---

(1) Voyez chapitres 2, 3 et 13 de cet ouvrage.

(2) Voyez chap. 15 de cet ouvrage.

(3) Voyez chap. 3 de cet ouvrage.

(4) *Socrat. l. 7, c. 13.*

culière. Ils se révoltèrent contre les chrétiens, et en massacrèrent un grand nombre. Alors l'évêque, de sa propre autorité, les chassa de la ville, et livra leurs biens au pillage de la populace, malgré les efforts d'Oreste qui ne voyoit qu'avec peine, dit Socrate, la ville se dépeupler, et Alexandrie perdre à la fois un si grand nombre de familles, les plus riches et les plus considérables; dès-lors on ne vit plus qu'horreurs et que massacres des deux parts. Les juifs des environs d'Antioche avoient crucifié un enfant chrétien (1). Cette atrocité fit naître en Syrie les maux qui affligoient l'Egypte: chrétiens et juifs s'entre-déchirèrent sans pitié; les derniers seuls furent punis. Cependant le préfet d'Alexandrie étoit devenu l'implacable ennemi de Cyrille, et cherchoit tous les moyens de lui nuire. Les moines de Nitria en Egypte, que nous avons vu ligués avec Théophile, son prédécesseur, contre l'évêque Dioscore et ses frères les Longi (2), arrivèrent en foule à son secours. Ils attaquèrent, au nombre de cinq cents, le char du préfet à coups de pierres, et l'un deux, nommé Ammonius,

Émeute et massacres à Alexandrie.

---

(1) *Socrat. l. 7, c. 16*; *S. Theophan. chronogr.*

(2) *Socrat. l. 7, c. 14.*

Voyez chap. 15 de cet ouvrage.

le blessa à la tête. Il fut arrêté par ordre d'Oreste, et mourut dans les tourments. Oreste en écrivit à Constantinople : Cyrille, de son côté, envoya une relation contraire, et, en attendant la réponse de la cour, il exposa dans l'église, à la vénération des fidèles, le corps d'Ammonius, comme les restes d'un saint et d'un martyr. Tous les chrétiens, dit l'historien qui me fournit ces détails, n'étoient pas de son avis sur cet article.

L'évêque Cyrille assassine Hypatie.

Encore un trait sur le caractère de Cyrille, et j'entre en matière. Il étoit jaloux de voir le concours extraordinaire qu'attiroient les leçons de la fameuse philosophe platonicienne Hypatie (1), et il la fit lâchement assassiner. L'auteur païen (2), qui rapporte cette cruauté de l'évêque d'Alexandrie, fait rejailir la vengeance des dieux sur toute la race impériale, pour avoir laissé impuni un pareil forfait. Socrate (3) met le meurtre d'Hypatie sur le compte d'un lecteur de l'église de Cyrille, nommé Pierre, qui supposoit que cette philosophe étoit la seule cause des dif-

---

(1) Fille de Théon le philosophe et disciple de Plotin.

(2) *Damasc. vit Isidor. philosoph.*; *vid. Phot. biblioth. c. 181 et 242*; *et apud Suidam, in Hypat.*; *Vales. in not. ad Socrat. hist. eccl. l. 7, c. 15.*

(3) *Socrat. l. 7, c. 15.*

férends entre l'évêque et le préfet Oreste. Il avoue cependant qu'un pareil crime couvrit de honte et d'ignominie Cyrille lui-même et tout son clergé. L'arien Philostorgius (1) accuse de ce forfait la secte entière des consubstantialistes.

A la même époque, Anastase, prêtre favori de Nestorius (2), avoit avancé, dans ses leçons sur l'écriture-sainte, que Marie ne devoit point se nommer la *mère* de Dieu. Cette proposition excita quelques murmures dans l'assemblée. En effet on s'étoit servi dans la primitive église du terme que vouloit proscrire Anastase (3); je ne saurois dire si c'étoit en y attachant la même signification que lui donnèrent les catholiques, après leurs disputes sur les deux natures de Jésus-Christ. Quoi qu'il en soit, Nestorius soutint le prêtre qu'il protégeoit. On l'accusa de vouloir remettre en vogue les dogmes de Paul de Samosates et de Photin. Socrate ne croit pas qu'il partageoit l'opinion de ces hérésiarques, mais seulement que le nom de *mère de Dieu*

Si Marie est  
mère de Dieu.

(1) *Philostorg. l. 8, n° 9.*

(2) *Socrat. l. 7, c. 32; Evagr. l. 1, c. 2.*

(3) *Euseb. vit. Constant. l. 3, c. 43; Alexandr. alexandr. epist. apud Theodorit. l. 1, c. 4; S. Dionys. alexandr. epist. ad Paul. samosat.; S. Gregor. Thaumaturg.; Origen., etc. etc.*

lui avoit fait peur, et avoit effarouché son esprit; qu'ensuite, pour soutenir sa première thèse et ne point nier la divinité de Jésus-Christ, il avoit été obligé de trop distinguer les deux natures du fils de Dieu, le seul dogme erroné que l'on pût lui reprocher avec fondement. Evagrius dit que Nestorius avoit puisé ses sentiments hérétiques dans ses conversations avec Théodore de Mopsveste, si loué d'ailleurs par les historiens ecclésiastiques Théodoret, évêque de Cyrus, et Nicéphore Calliste (1). On voulut même qu'un symbole de foi hétérodoxe, composé par l'évêque de Mopsveste, et que Mercator traduisit en latin, fût la seule cause du nestorianisme. Nous avons vu dans les deux chapitres précédents (2), combien on abusoit alors des fausses suppositions d'analogie entre les différentes sectes, afin de les faire croire toutes dérivées des hérésies qui inspiroient alors le plus d'horreur à la multitude, et réussir par ce moyen à les lui rendre également odieuses. Cyrille fut le pasteur de ce temps-là qui s'opposa le plus aux opinions de Nestorius. Il en écrivit à cet évê-

---

(1) *Theodorit. l. 5, c. 40; Nicephor. Callist., l. 14, c. 30.*

(2) Voyez chap. 15 et 16 de cet ouvrage.

que ; il lui fit écrire par Célestin, évêque de Rome, et celui-ci n'accorda au patriarche de Constantinople que dix jours pour éviter l'excommunication. Cyrille composa aussi douze chapitres (1), ou plutôt douze anathèmes contre les opinions nouvelles, et les envoya à Nestorius lui-même. Enfin quand il vit que tous ses efforts étoient inutiles , il prit le parti de s'adresser à la cour. Nestorius avoit déjà employé le même moyen. Théodose II s'étoit intéressé pour lui près de Cyrille, mais en vain. On demanda alors à grands cris un concile général, et l'empereur, en effet, le convoqua à Ephèse, l'an 431. Cyrille s'y rendit à la hâte. Il y arriva avec ses évêques provinciaux, ainsi que Nestorius, avant l'époque fixée. On ne pouvoit commencer l'assemblée sans le patriarche d'Antioche; et Jean, qui occupoit alors le siège de cette ville, n'avoit pas encore pu se rendre à Ephèse, d'abord vu la difficulté de réunir ses évêques provinciaux, dont le domicile étoit à une grande distance de la métropole, et puis à cause de l'éloignement où se trouvoit Antioche de l'endroit désigné

Les douze  
chapitres de  
Cyrille.

Concile d'É-  
phèse, troisiè-  
me œcuméni-  
que.

---

(1) *Nicephor. Callist. l. 14, c. 33.*

C'étoient douze chefs d'accusation, qui finissoient par autant d'anathèmes.



pour le concile. Enfin, après quinze jours d'attente (1), Cyrille d'Alexandrie, Juvenal, évêque de Jérusalem, et plusieurs autres évêques commencèrent à disputer avec Nestorius. Celui-ci, pour toute réponse aux objections de Cyrille, déclara qu'on ne le résoudroit jamais à confesser, qu'un enfant qui avoit été sujet à toutes les mutations des autres créatures, qu'on avoit vu âgé de deux mois, trois mois, etc., fût un Dieu. Il ajouta à cette déclaration qu'il ne vouloit pas communiquer avec ceux qui conservoient des opinions contraires aux siennes, et il se retira avec tous les évêques attachés à son parti. Cependant les sessions s'ouvrirent ; on cita trois fois Nestorius, et quand on se fut assuré qu'il ne vouloit point comparoître devant le concile, on examina ses lettres et ses propositions verbales ; enfin après bien des pleurs, comme s'exprime le concile lui-même, on déposa Nestorius, et l'on condamna ses blasphêmes.

Nestorius  
condamné.

Il est à remarquer que, parmi les deux cents Pères (2) qui composoient l'assemblée, Cyrille d'Alexandrie avoit été choisi par Célestin, évêque de Rome, pour le représenter. Malgré

---

(1) *Socrat. l. 7, c. 34 ; Evagr. l. 1, c. 2 et 4.*

(2) *Marcellin. com. in chron.*

cela, ce dernier envoya encore des légats particuliers, qui ne prirent place qu'après Cyrille. Nicéphore Calliste, auteur ecclésiastique qui écrivoit au commencement du XIII<sup>e</sup> siècle (1), prétend que, depuis cette époque, les patriarches d'Alexandrie avoient pris la mître et le titre de papes. Il auroit fallu pour cet effet, que le choix de Célestin n'eût été ni personnel ni momentané, et cependant il est très-probable au contraire, qu'il en fut ainsi eu égard à Cyrille. Quant au nom de pape, nous avons déjà averti le lecteur (2) du sens dans lequel ce mot doit être pris. La seule observation à faire, c'est que Nicéphore, en vertu de la mission de Cyrille, attribue aux évêques d'Alexandrie, le droit de juger toutes les églises du monde; ce qui nous prouveroit que du temps de cet écrivain, on reconnoissoit qu'un pareil droit étoit attaché au siège de Rome, si nous ne confrontions ce passage avec un autre du même auteur, et déjà cité dans cet ouvrage (3). Au reste, Nestorius déposé par Cyrille, déposa Cyrille à son tour (4). Il se

---

(1) *Nicephor. Callist. l. 14, c. 34.*

(2) Voyez chap. 4 de cet ouvrage.

(3) Voyez chap. 9 de cet ouvrage.

(4) *Socrat. l. 7, c. 34; Evagr. l. 1, c. 5; concil. ephesin. œcumen. III, part. 2, act. 1.*

L'évêque  
Jean s'oppose  
au concile.

plaignit à l'empereur des violences et de l'irrégularité des opérations de l'évêque d'Alexandrie, et dix évêques de son parti signèrent cette réclamation. Sur ces entre-faites étoit arrivé l'évêque Jean d'Antioche. Il se joignit aux nestoriens, avec tous les orientaux, et il forma un concile à part, composé de quarante-trois évêques qui condamnèrent Cyrille et Memnon, évêque d'Éphèse, pour les maux dont leur précipitation et leur légèreté avoient été la cause. Jean condamna également les autres Pères qui avoient assisté au premier concile, s'ils ne se hâtoient de se rétracter aussitôt, et d'anathématiser les anathèmes lancés contre Nestorius par l'évêque Cyrille. Il écrivit à l'empereur et intitula ses lettres, selon la fraude usitée en pareil cas : épîtres synodiques d'Éphèse; et Théodose qui les crut réellement telles, les reçut sans aucune difficulté. Les évêques déposés par Jean, s'adressèrent à leur propre concile, et eurent naturellement peu de peine à faire casser la sentence prononcée contre eux. Aussitôt réintégrés dans tous leurs droits, ils s'en servirent incontinent pour foudroyer Jean d'Antioche, ainsi que ses adhérents : Cyrille et les siens furent également déposés et excommuniés une autre fois. Parmi les orientaux démis avec Jean

Excommuni-  
cations.

d'Antioche, on remarquoit le savant Théodoret. On prétend qu'il s'emporta alors à toute outrance contre Cyrille, et qu'il composa la fameuse réfutation des douze chapitres de cet évêque (1). Cependant l'empereur ne savoit trop d'abord quel parti prendre, dans une affaire aussi embrouillée. Ce ne fut qu'après trois ans de doutes, qu'il se décida en faveur des ennemis de Nestorius, et réconcilia par ses lettres, les évêques Cyrille d'Alexandrie, et Jean d'Antioche. Ceux-ci confirmèrent la déposition du patriarche de Constantinople, et se rendirent réciproquement leurs évêchés.

Alors Nestorius fit entendre plus que jamais ses doléances, sur l'irrégularité du concile d'Ephèse (2), sur les intrigues et les machinations de Cyrille. Il prétendoit n'avoir inventé le mot de *mère du Christ*, que pour concilier en quelque sorte et faire taire les deux partis qui s'étoient élevés à Constantinople, dont l'un vouloit que Marie eût engendré Dieu même, et l'autre qu'elle ne fût que la mère de l'homme seulement. Le moyen

Plaintes de  
Nestorius.

(1) *Nicephor. Callist. lib. 14, c. 35; Theodor. lector. l. 2, n° 39.*

(2) *Evagr. lib. 1, cap. 7; Socrat. lib. 1, c. 34; Vincent. lirinens. commonit. cap. 17; Nicephor. Callist. l. 14, c. 36.*

qu'il employa à cet effet, fut de supposer deux Christ, l'un Dieu véritablement et né du Père, l'autre simplement homme, et qui devoit la vie à la mère. Il céda ensuite jusqu'à promettre de nommer dorénavant, Marie, mère de Dieu, d'après les décisions de ses adversaires. Mais il n'étoit plus temps; ses juges étoient inflexibles. « Un nombre infini d'exils furent prononcés contre lui, selon son propre témoignage, et des évêques chrétiens se montrèrent plus cruels que les barbares, par qui il avoit été une fois remis en liberté. » Evagrius rapporte les plaintes de Nestorius comme des blasphêmes, et des insultes faites aux magistrats. Il dit avoir lu dans un auteur, que les propositions de cet évêque déplurent tellement à Dieu, que la langue qui les avoit avancées, fut rongée par les vers, du vivant même de Nestorius. Enfin Théodose sanctionna par une loi les décrets des évêques.

Mais il arriva bientôt pour le nestorianisme, ce que nous avons remarqué souvent dans l'histoire des ariens; c'est qu'en combattant une opinion, on donnoit facilement dans l'opinion contraire. Quelquefois l'écrivain qui avoit pris ce parti extrême, réussissoit à le faire également adopter par toute l'église; et alors, en terrassant l'hérésie, il

fixoit également les dogmes du catholicisme : comme fit Augustin dans ses traités contre les pélagiens (1). Par fois aussi l'église choissoit un dogme mitoyen, soit que ceux qui la gouvernoient alors, fussent secrètement attachés aux erreurs qu'on venoit de proscrire, soit que le remède qu'on y apportoit, parût réellement être une erreur nouvelle. Son rôle étoit en ce cas plus difficile à bien remplir; et il se présentoit des circonstances à l'infini, où l'orthodoxie alloit se confondre avec l'un ou l'autre des sentiments hétérodoxes qu'elle avoit contredits. C'est ainsi que plusieurs consubstantialistes se rendirent suspects, les uns de sabellianisme, en s'opposant à Arius (2), les autres d'arianisme, en voulant éviter avec trop de soin la doctrine sabellienne. Il en fut de même à l'époque qui nous occupe maintenant. Euty-Eutychés. chès, *archimandrite* à Constantinople, avoit fait preuve de zèle contre Nestorius et sa doctrine, lors du concile œcuménique d'Ephèse. Il continua, après la tenue de cette assemblée, à vouloir prévenir par ses enseignements, les maux que l'hérétique avoit faits à l'église, et ceux qu'il pouvoit lui faire enco-

---

(1) Voyez chap. 16 de cet ouvrage.

(2) Voyez chap. 8 de cet ouvrage.

re. A cet effet, il avança (1) que les deux natures de Jésus-Christ, après son union (2), n'en avoient plus formé qu'une seule, et que son corps n'étoit point comme le corps ordinaire des hommes. Ses disciples se divisèrent bientôt entr'eux sur la question suivante: la nature divine a-t-elle entièrement absorbé la nature humaine, lors de l'union de la conception, de celle de la résurrection, ou enfin au moment de l'ascension (3)? Quoi qu'il en soit, Flavien, alors évêque de la capitale, assembla, l'an 448, cinquante-six évêques, et condamna Eutychès, sans avoir entendu sa défense. Celui-ci eut recours à l'empereur lui-même. Il prétendit que les actes du concile avoient été falsifiés par l'évêque de Constantinople. Trente évêques se réunirent de nouveau en concile, sous la présidence de Flavien, examinèrent les actes, les trouvèrent naturellement en règle, et ils indiquèrent un troisième concile à Ephèse, l'an 449.

Concile à Constantinople.

Concile du brigandage.

C'est celui qu'on a vulgairement appelé

(1) *Evagr. l. 1, c. 9; Nicephor. Callist. l. 14, cap. 47.*

(2) Après qu'il eut joint l'humanité à son essence divine.

(3) *Theodorit. in dialog.*

*le brigandage* (1). Il étoit composé de cent vingt-huit évêques, et présidé par Dioscore, patriarche d'Alexandrie, qui, pendant la vie de Cyrille, avoit été son ami et son diacre. Jules ou Julien y tenoit la place de l'évêque de Rome (2). Les choses étoient bien changées, et disposées d'une toute autre manière ici qu'à Constantinople. Dioscore, l'eunuque Chrysaphius, tout-puissant à cette époque, et l'impératrice Eudoxie s'étoient ligüés en faveur d'Eutychès. Des forces militaires étoient commandées, pour faire exécuter les décrets du concile, et on avoit sous la main, une armée de moines, afin qu'il n'y eût de décrété que ce qu'on avoit déjà résolu. Aussi, dans cette assemblée, l'opinion eutychienne fut confirmée sans aucune difficulté; Eutychès lui-même fut remis dans tous ses droits, et on déposa ses ennemis, c'est-à-dire, ceux qui avoient paru favoriser Nestorius, par leurs sentiments ou par leurs écrits. Tels furent Flavien, évêque de Cons-

---

(1) *Evagr. l. 1, c. 10; Nicephor. Callist. l. 14, cap. 47.*

(2) Il existe plusieurs lettres de Léon, évêque de Rome, à ce légat; et il n'y est pas dit un seul mot de la présidence qui auroit dû lui revenir de droit. Voyez entr'autres les épîtres 31, 61, 71 (ad Julian. episcop.) et la lettre 29, adressée au second concile d'Éphèse.



Constantinople, Ibas d'Edesse, Théodoret de Cyr (l'auteur de l'histoire ecclésiastique), Domnus d'Antioche, Eusèbe de Dorylée et plusieurs autres encore. Les ennemis de Nestorius, au contraire, étoient maintenant les plus fermes soutiens d'Eutychès, dans la réunion nouvelle. Juvenal, d'abord évêque d'Ephèse, puis transféré à Jérusalem, avoit combattu les opinions nestoriennes, dans le concile œcuménique de cette première ville. Il vouloit que Cyrille secondât ses projets ambitieux, contre Jean d'Antioche. En effet, il parvint ainsi à s'arroger les droits de patriarche, et à soustraire deux provinces à la juridiction de l'évêque Jean. Il se mit ensuite du parti d'Eutychès et de Dioscore. Au reste, aucun concile ne donna jamais des exemples de rage et de fureur religieuses, comme celui dont nous parlons. Les moines étoient parvenus au comble de l'insolence. Un d'eux (1), par ses vociférations, excita toute l'assemblée contre le patriarche Flavien. Dioscore et l'eunuque Chrysaphius se jettèrent sur le malheureux évêque, et le firent mourir sous leurs pieds (2). Il est à remarquer que ce con-

Le patriarche d'Alexandrie tue le patriarche de Constantinople.

(1) *Zonar. ann. tom. 3, in Theodos. II; Niceph. Callist. l. 14, c. 47.*

(2) Zonaras dit que l'évêque-patriarche Dioscore rua comme un âne sauvage, sur la poitrine du patriarche Flavien.

cile d'Ephèse, le plus universellement rejeté par tous les catholiques d'Orient et d'Occident, a cependant reçu dans les deux empires (1), une ratification indirecte. D'abord il n'avoit fait lui-même, en déposant Ibas d'Edesse et Théodoret, que confirmer la sentence prononcée une année auparavant à Béryte, contre ces évêques accusés de nestorianisme par leur propre clergé. Ensuite Maxime, que les Pères d'Ephèse substituèrent à Antioche au patriarche Domnus, et qu'Anatole, patriarche irrégulier de Constantinople, consacra également contre les règles de l'église; Maxime, dis-je, fut assuré dans sa nouvelle dignité, par Léon, évêque de Rome, lui-même (2). Il paya une pension à Domnus, sur

---

(1) De même que je me suis par fois servi de la dénomination d'empires d'Orient et d'Occident, alors que cette division n'existoit pas encore réellement dans la monarchie romaine, de même continuerai-je de l'employer, après l'entière extinction d'une de ses parties. En effet, on est si accoutumé au majestueux ensemble de la république des maîtres du monde, qu'on ne peut considérer d'abord les invasions des barbares que comme des changements momentanés, dans un ordre de choses plus stable, et qui ne sauroit tarder à reprendre bientôt sa vigueur première.

(2) *Vid. act. 10 concil. chalcedon.*

Quesnel (dissertat. 9 in oper. S. Leon. Pp.) rejette cette action comme supposée: Baluze (præfat. in concil. chalcedon. n° 32 et seqq.) en prend la défense.

les biens de son église; ce que les patriarches de Chalcedoine approuvèrent encore sans difficulté. Une autre singularité également remarquable dans l'histoire de ce concile, c'est qu'Anatole, apocrisaire d'Alexandrie à Constantinople, fut nommé et ordonné par Dioscore, contre tous les canons ecclésiastiques (1), pour remplacer Flavien sur le siège de cette ville, à condition qu'il soustrairait Dioscore et Chrysaphius aux recherches que l'empereur pouvoit faire sur le concile d'Ephèse. Anatole renia bientôt son maître et son bienfaiteur, et, dans un concile tenu à Constantinople l'an 450, il condamna publiquement Eutychès et sa doctrine, en recevant la lettre écrite à ce sujet à Flavien son prédécesseur. Il est vrai que pour se mériter également l'amitié de Léon, évêque de Rome, et de l'empereur Théodose, et posséder ainsi tranquillement la nouvelle dignité dont il venoit d'être investi, il ajouta à cette sentence, la condamnation des erreurs nestoriennes, que le monarque, d'abord ami de Nestorius, venoit de proscrire (2). Il paroît que ces éternelles contradictions réveillèrent un moment les plaisanteries des païens, contre la

Plaisanteries  
des païens.

---

(1) *Ex act. prim. synod. VII œcumen.*

(2) *Evagr. l. 1, c. 12.*

religion du Christ, car Evagrius l'excuse sur cet article (1), en disant qu'il seroit absurde de se moquer des chrétiens, dont les évêques se déposent les uns les autres, et ajoutent tous les jours quelque nouvel article à leur croyance; parce que le culte des gentils est encore bien plus extravagant et plus ridicule que le nôtre.

Nous voici arrivés au quatrième concile œcuménique, celui de Chalcédoine, un des plus célèbres pour le mal qu'il a fait, les persécutions dont il a été la cause, et la difficulté qu'on a éprouvée à le faire généralement recevoir. Les anathèmes du nouveau patriarche de Constantinople, et la condamnation de Théodose ne suffisoient point encore pour balancer les opinions eutychiennes, déjà répandues en Orient, à cause du concile général d'Éphèse qu'elles paroissent confirmer, et de la ratification qu'elles avoient si solennellement reçue, par le second concile de cette ville, sous Dioscore. D'ailleurs Théodose n'avoit point montré contre les hérétiques, le zèle que l'église demande en ces circonstances. On attendoit un règne plus heureux, et l'empereur Marcien, poussé par

Quatrième  
concile œcu-  
ménique.

---

(1) *Evagr. l. 1 ; c. 11 ; Nicephor. Callist. l. 14, cap. 48.*

Pulchérie, sa femme, se montra bientôt propre à remplir tous les souhaits des catholiques. En effet il se rendit aux demandes de Léon, évêque de Rome, lui accorda plein pouvoir en cette occurrence [ ce qui fut inséré dans les actes du concile (1) ], et, l'an 451 de l'ère vulgaire, il convoqua à Nicée, plus de six cents évêques. Léon se plaignoit surtout de ce que, lors de la dernière assemblée à Éphèse, on n'avoit pas attendu la lettre qu'il avoit écrite à Flavien, puisqu'elle seule renfermoit la véritable doctrine de l'église. Il avoit vu aussi avec peine, que Flavien avoit été persécuté aussicruellement, à cause de la haine des officiers de Théodose contre lui ; et il ajoutoit que l'on accusoit Dioscore, patriarche d'Alexandrie, d'avoir, pendant la durée du concile, fait mourir Flavien, à force de coups et de mauvais traitements. Deux évêques et un prêtre, qui faisoient l'office de légats du siège de Rome, déclarèrent d'abord aux sénateurs qui assistoient avec les Pères au concile de Chalcédoine, que leur évêque leur avoit expressément défendu de demeurer dans l'assemblée, si Dios-

---

(1) *Evagr. l. 2, c. 2, 4 et 18 ; Theodor. lector. l. 1, n° 3 et 4 ; Nicephor. Callist. l. 15, c. 2, 4, 5 et 7.*

core y siégeoit indistinctement avec eux. Il y avoit, outre celui-ci et les représentants de Léon, les patriarches Anatole de Constantinople, Maxime d'Antioche et Juvenal de Jérusalem. Selon l'historien Zonaras (1), Léon, Anatole et Juvenal présidèrent. On commença par lire la réclamation qu'Eusèbe, évêque de Dorylée, adressoit aux empereurs, sur la déposition illégitime prononcée contre lui, au second concile d'Éphèse, ainsi que celle de plusieurs autres évêques encore ; et sur les violences faites à Flavien, patriarche de Constantinople, par Dioscore, évêque d'Alexandrie. Ce dernier fut accusé d'être de connivence avec Eutychès, dans l'hérésie publiée récemment. « Le bon Dioscore, dit Eusèbe, n'a aucun égard à la justice, nulle crainte de Dieu : il a payé des satellites armés, pour soutenir sa cause à Éphèse, par la force et la terreur. » On récita alors les actes de ce concile, et Dioscore fut convaincu d'avoir rejeté la lettre que Léon, évêque de Rome ancienne, avoit envoyée à Flavien ; d'avoir déposé le pasteur de la nouvelle Rome, dans l'espace d'un seul jour, sans autre examen, et sans aucune observance des formes usitées en pareil cas. Sur ces faits, les séna-

---

(1) *Zonar. annal. vit. Marciani.*

teurs décrétèrent que la question sur la foi seroit remise au lendemain, devant un concile plus nombreux; que les évêques déposés précédemment, l'avoient été contre toute justice, et qu'en conséquence Dioscore, très-révérend évêque d'Alexandrie, les très-révérends évêques Juvenal de Jérusalem et Thalassius de Césarée en Cappadoce, etc., etc., étoient eux-mêmes déposés des sièges qu'ils occupoient. Basile, métropolitain de Séleucie en Isaure, siégeoit parmi eux. Il avoit souscrit à Constantinople, en 448, à la condamnation d'Eutychès. L'année suivante il anathématisa les *deux natures*, et Flavien qui les soutenoit; et maintenant il protestoit contre les violences de Dioscore.

Le lendemain, les légats de Léon prononcèrent également leur sentence. Ils condamnèrent Dioscore pour avoir reçu de sa propre autorité, dans la communauté des fidèles, Eutychès dont les sentiments erronés correspondoient avec les siens, et qui avoit déjà été légitimement excommunié par son évêque Flavien. Ce ne fut point comme hérétique, que l'on sévit contre Dioscore, mais bien comme contumace, et pour avoir violé les loix ecclésiastiques et les canons. Les envoyés de Rome motivèrent encore leur sentence contre Dioscore, sur ce que celui-ci

n'avoit point publié la lettre de Léon à Flavien, lors du concile d'Ephèse, malgré les demandes réitérées de ses collègues, et la promesse que lui-même en avoit faite. Ils dirent que, nonobstant tous les chefs d'accusation rapportés plus haut, ils étoient prêts encore à lui pardonner; mais qu'ils en furent empêchés, parce que depuis il avoit excommunié l'archevêque de Rome, Léon, et qu'enfin cité trois fois à Chalcédoine, il n'avoit point daigné comparoître, ni rendre compte de sa conduite. Ils le déclarèrent en conséquence démis de son siège, et le privèrent de toute fonction ecclésiastique. Les légats, à la fin de cette session, rendirent tous leurs droits aux autres évêques déposés avec Dioscore par les sénateurs, parce qu'on pouvoit supposer avec fondement que ces pasteurs n'avoient pas agi d'après leur propre impulsion. Observons, en passant, que ce concile offre un nouvel exemple de l'arrogance des occidentaux, poussée à un point auquel elle n'étoit pas encore parvenue. Ils profitoient avec adresse des circonstances et de la foiblesse de leurs émules. « Il plaît à Léon et à nous, disent les légats », et Anatole avec tous les autres pontifes s'empressent de ratifier leur jugement. On n'entendoit pendant les sessions d'autres noms,

Insolence des  
occidentaux.



d'autres autorités que celle de Léon et de Cyrille. Au reste, l'empereur Marcien , à la prière des Pères du concile , consentit à relâcher quelque chose de la sévérité des sénateurs , et il rendit leur siège à tous les évêques condamnés , comme sectateurs de Dioscore , à la même peine qui avoit frappé cet hérétique. Enfin le concile , après avoir annullé tout ce qui s'étoit fait par la seconde assemblée d'Ephèse , excepté l'ordination de Maxime , comme nous l'avons déjà dit , et après avoir en conséquence rendu les sièges de Cyrus et d'Edesse aux évêques Théodoret et Ibas , fit réciter et confirmer la formule de foi nicéenne et celle des cent cinquante Pères de Constantinople , « qui joignirent à la première , non ce qui y manquoit , mais l'explication que les hérésies nouvellement nées alors sur le St.-Esprit rendoient indispensable. » Ils ajoutèrent , en anathématisant les opinions nestoriennes et eutychiennes , qu'ils approuvoient contre les premières les lettres synodiques de Cyrille à Nestorius , et contre les secondes celle de Léon à Flavien. Ils confessèrent un seul et même Jésus-Christ , parfait dans sa divinité et parfait également dans sa nature humaine ; consubstantiel au Père , quant à l'une , et , pour ce qui regarde la dernière, consubs-

tantiel à nous-mêmes ; semblable en tout aux hommes , excepté le seul péché. Les Pères de Chalcedoine accordèrent deux natures à Jésus-Christ , immuablement *inconfuses* et inséparablement indivises ; chaque nature conservant sa propriété essentielle, et ne formant cependant avec l'autre qu'une personne ou hypostase. Ils déclarèrent que quiconque enseigneroit ou avanceroit des propositions contraires à ces dogmes, seroit déposé par le fait même, s'il étoit évêque ou clerc, et excommunié s'il étoit laïc ou moine. Il y avoit de cette dernière classe un nombre assez considérable au concile. Ils tergiversèrent long-temps sur l'article de la foi, et excitèrent même du tumulte dans l'assemblée. D'abord ils vouloient (1) que Dioscore obtînt sa grâce entière et sans condition, comme l'avoient obtenue tous ceux qui avoient péché avec lui. Les orientaux répondirent à cette prétention par des injures contre le patriarche Alexandrin. Ensuite les moines et les évêques d'Egypte refusèrent de souscrire les actes synodiques et la lettre de Léon, avant qu'on ne leur eût accordé un pasteur pour les diriger dans leur foi et dans leur

Dogme des  
deux natures.

---

(1) *Nicephor. Callist. in act. synod. IV œcumen. lib. 15.*

conduite. On cria de toute part de jeter les moines à la porte, parce qu'ils étoient l'opprobre du concile. Les évêques catholiques vouloient, en outre, que le syrien Barsumas parût dans l'assemblée, parce que ce chef séditieux de mille moines armés à Ephèse, avoit le premier donné le signal du meurtre de Flavien. Cependant les eutychiens se plainquirent que tout s'étoit fait par force au concile, et pour plaire à l'empereur ; les dogmes de Dioscore furent soutenus de nouveau ouvertement dans l'assemblée, ce à quoi Anatole remédia, en rappelant que la foi n'avoit pas été la cause de la condamnation du patriarche. On demanda alors s'il falloit croire avec Léon ou avec Dioscore ; « avec Léon, répondit la majorité des évêques ; » et sainte Euphémie elle-même (1), protectrice spéciale de ce quatrième synode œcuménique, confirma la décision des Pères par un miracle public et éclatant devant l'empereur, ce qui mit enfin un terme aux disputes. Vingt-sept canons reçus par les latins et les grecs furent le résultat de ce concile, et un vingt-huitième, reconnu par les orientaux seulement, y fut ensuite ajouté. Ce fut celui qui donna à l'archevêque de Constan-

---

(1) *Zonar. annal. in vit. Marcian.*

tinople la prérogative sur toutes les autres églises, sauf cependant la suprématie absolue du siège archiépiscopal de Rome. Constantinople s'arrogeoit réellement après l'ancienne capitale, tous les droits auxquels celle-ci prétendoit, et qu'elle ne vouloit que pour elle seule, comme l'évêque Léon le fit bientôt éprouver au foible Anatole, en profitant adroitement de la crédulité de l'empereur. Enfin les débats terminés, Marcien se rendit au concile, et y prononça le discours de clôture.

Je crois désormais assez inutile d'avertir le lecteur que les suites d'un concile doivent nécessairement être des troubles, des révolutions et des massacres. L'expérience aura assez prouvé, pendant la lecture de cet ouvrage, combien un tel résultat est inévitable. Cependant comme les détails varient à ce sujet, suivant les temps et les circonstances, je rapporterai ici les faits les plus considérables, auxquels les décisions de l'assemblée donnèrent lieu. Il faudra d'abord remarquer combien les formes de ce concile œcuménique, et le langage qu'il adopta, diffèrent de ce que nous avons vu jusqu'à présent. On retournoit à grands pas vers l'ignorance; on ne put éviter la férocité, sa compagne ordi-

Troubles et  
massacres à A-  
lexandrie.

naire. A Alexandrie (1), le parti de Dioscoré s'opposa avec violence à celui de Protérius, que le concile avoit donné pour successeur au premier. Des soldats furent envoyés pour faire cesser le tumulte : les chrétiens les forcèrent de se retirer dans le temple de Sérapis avec les magistrats de la ville qui vouloient également maintenir l'ordre, et les y brûlèrent, ainsi que tout l'édifice. On n'étoit pas plus tranquille dans la Palestine. Les moines de cette province, qui s'étoient trouvés présents au concile, continuèrent à leur retour, à professer publiquement l'eutychianisme, et leurs collègues demeurés dans la solitude suivirent cet exemple. Ils créèrent évêque de Jérusalem, le moine Théodose, en haine de Juvenal, eutychien d'abord, mais qui s'étoit rétracté au concile de Chalcédoine. Juvenal arriva dans ces entrefaites; l'empereur lui avoit rendu son siège par égard pour les Pères du quatrième concile, comme nous l'avons déjà dit, et Jérusalem devint la proie des dissensions religieuses les plus terribles pendant l'espace de vingt mois. Outre les massacres accoutumés en pa-

---

(1) *Evagr. l. 2, c. 5; Nicephor. Callist. lib. 15, c. 8 et 9.*

reille circonstance , on jettoit encore aux chiens , par raffinement de barbarie , tous ceux qu'avoit immolés la haine théologique. Les prêtres sur-tout furent les instruments et les principales victimes de ces désordres. Cependant il ne s'agissoit que d'une seule lettre, dit l'un des auteurs où je puise ces détails. Les uns vouloient que Jésus-Christ fût composé *de* deux natures mêlées entr'elles depuis l'union du verbe, les autres que son essence consistât à être *en* deux natures.

La mort de Marcien renouvela bientôt les malheurs d'Alexandrie (1). On y élut évêque Timothée , surnommé Élure , d'abord moine , puis prêtre dans cette ville. Protérius, le pasteur véritable, fut tué, et le peuple dévora ses entrailles. Timothée est accusé par les historiens d'être l'auteur de ce meurtre. Avant de le commettre, il usoit de maléfices, et se peignoit le corps pour aller de nuit ordonner à ses compagnons de ne pas communiquer avec le patriarche Protérius, et de consacrer au plus vite Elure; évêque d'Alexandrie. Les moines croyoient entendre un ange leur parler au nom de Dieu, et nous

L'évêque  
Protérius tué  
par les moines.

---

(1) *Evagr. l. 2, c. 8; Theodor. lector. l. 1, c. 8 et 9; Nicephor. Callist., l. 15, c. 16; S. Theophan. in chron.*

voyons de quelle manière ils obéirent à ses commandements. Cependant le clergé crut devoir avertir le nouvel empereur Léon de l'état des choses. Il dit que Timothée, dégradé légitimement, ainsi que quelques évêques égyptiens, par un concile provincial tenu à Alexandrie, pour avoir méprisé le concile de Chalcédoine, prêché hautement l'eutychianisme et l'apollinarisme, avoit poussé la rage jusqu'à anathématiser le même concile, se faire créer évêque d'Alexandrie par deux évêques récemment déposés, et avoit commis les violences les plus atroces et les plus condamnables. Les mêmes désordres se faisoient remarquer à cette époque dans l'église d'Antioche (1). Pierre (surnommé le foulon, parce qu'il exerçoit d'abord ce métier), quia-voit ouvertement professé en tous lieux l'eutychianisme, et attaqué le concile de Chalcédoine, se mit à la tête des apollinaristes d'Orient, qui, depuis le temps de Vitalis (2), de Mélétius et de Paulin, s'étoient réellement constitués en secte séparée, et chassa de l'évêché d'Antioche Martyrius qui l'occupoit alors. Il avoit d'abord à cet effet excité du

Désordres de  
l'église d'An-  
tioche.

---

(1) *Theodor. lector. lib. 1, cap. 20, 21 et 22; S. Theophan. in chronogr.; Nicephor. Callist. l. 15, cap. 28.*

(2) Voyez chap. 11 de cet ouvrage.

tumulte lui-même dans cette ville, et il l'y perpétua en quelque sorte, afin de consolider toujours de plus en plus son usurpation. Il commença par anathématiser quiconque n'e disoit pas que Dieu lui-même a été crucifié pour nous. Il ajouta au *trisagios* chanté dans les églises (1), la phrase qui exprimoit ce dogme; c'est ce qu'on appelloit *théopaschisme*. Cependant Martyrius se rendit près de l'empereur Léon, qui le reçut avec beaucoup d'égards et de respect. Il retourna à Antioche, et y trouvant les choses comme il les avoit laissées, c'est-à-dire dans le même état de révolution et de désordres, il renonça volontairement à l'épiscopat, et ne se réserva que le seul nom d'évêque. Pierre demeura ainsi libre possesseur de sa dignité nouvelle. Son premier soin fut d'ordonner évêque d'Apamée un pasteur déjà déposé avant cette époque. L'empereur alors, informé de ces différentes circonstances, envoya Pierre le foulon en exil. Léon chercha aussi à remédier aux troubles de l'église alexandrine. Ne voulant rien décider de son propre chef dans

Théopaschisme.

Mesures de l'empereur Léon.

---

(1) Le *trisagios* est une invocation conçue en ces termes : Dieu saint, Dieu fort, Dieu immortel, etc. Les théopaschites y ajoutèrent *qui a souffert pour nous*. Cette hérésie étoit une conséquence des dogmes d'Eutychès.



des affaires dont les résultats pouvoient devenir si funestes à l'empire, il écrivit (1) une lettre circulaire à tous les évêques et aux moines les plus connus et les plus renommés, afin qu'ils s'expliquassent sans détours, tant sur le concile de Chalcedoine que sur la nomination de Timothée Elure. A cet effet, il leur fit parvenir les actes du concile, et toutes les pièces instructives concernant l'affaire dont il vouloit les rendre juges. Il leur fit savoir en même temps combien il lui importoit de pouvoir maintenir la paix dans toutes les villes de sa domination, et il se recommanda à leur diligence et à leur sagacité. Léon, évêque de Rome, fut le premier à répondre, et bientôt ses collègues suivirent cet exemple. Tous également approuvèrent le concile de Chalcedoine, et s'élevèrent avec force contre l'ordination de Timothée, qu'ils ne voulurent pas même que l'on considérât comme chrétien. Syméon le *stilite*, moine célèbre de ces temps-là, excommunié d'abord à cause de sa conduite extravagante, et puis réhabilité dans tous ses droits (2); Syméon, dis-je, parmi les raisons qu'il allé-

---

(1) *Evagr. l. 2, c. 9.*

(2) *Theodor. lector. lib. 2, n° 41; Nicephor. Callist. l. 15, c. 19.*

guoit pour qu'on dût recevoir le concile de Chalcédoine, apporta celle du grand nombre de Pères qui y avoient assisté. « Puisqu'on daigne me consulter, dit-il, moi le plus abject et le plus vil des cénobites, moi, solitaire avorton, je répondrai que, si le St.-Esprit siège au milieu d'une réunion de deux ou trois personnes assemblées au nom de Jésus-Christ, il doit, à plus forte raison encore, avoir coopéré aux décisions de plus de six cents évêques. » Le seul Amphilochius, évêque de Sida, en condamnant, comme les autres pasteurs, l'élection d'Elure, blâma cependant avec assez de force le concile de Chalcédoine. On prétend (1) que, dans la suite, il se rétracta, et qu'il souscrivit aux actes de ce concile. Quoi qu'il en soit, Timothée, sur l'intrusion duquel tout le monde étoit d'accord (2), fut, vers le milieu du V<sup>me</sup> siècle, exilé à Gangris en Paphlagonie, où déjà se trouvoit Dioscore, son prédécesseur.

Dix-huit ans après, Basilisque (3) qui venoit d'arracher le trône de Constantinople à

Basilisque  
renverse tous  
les plans.

---

(1) *S. Eulog. episcop. alexandr. lib. 9, apud Phot. biblioth. c. 230.*

(2) *Evagr. l. 2, c. 11.*

(3) *Evagr. lib. 3, c. 4; Theodor. lector. lib. 1, c. 30 et 31; Nicephor. Callist., l. 16, c. 28.*

Concile de  
Chalcédoine  
anathématisé.

Cycliques.

l'empereur Zénon, rappella Timothée Elure. Pierre le foulon sortit du monastère des *accemites* ou *veilleurs*, où il s'étoit retiré, et se remit, en vertu d'un ordre impérial, en possession du siège d'Antioche. Les Alexandrins avoient envoyé une députation à la cour, pour demander avec impatience leur pontife : ils furent satisfaits. Le premier soin de Timothée fut de travailler à faire condamner universellement le concile de Chalcédoine, et anathématiser la lettre de Léon, évêque de Rome, également causes de ses longues souffrances. L'empereur Basilius y consentit aisément. Il écrivit, à cet effet, une épître à Timothée, archevêque d'Alexandrie, où il loua la foi des trois cent dix-huit Pères de Nicée, et soutint qu'on ne pouvoit, et qu'on ne devoit s'en tenir qu'à elle seule. Il donna cependant une égale force aux décisions des cent cinquante évêques assemblés à Constantinople, et aux Pères du concile d'Éphèse, qui avoient expliqué la formule du premier concile, contre les blasphèmes sur le St.-Esprit, et les opinions de Nestorius, quoique, selon lui, le symbole de Nicée pût suffire seul à renverser toute hérésie quelconque, et à conserver éternellement la paix et l'union dans l'église catholique. A l'égard de ce qui en dernier lieu avoit troublé la con-

corde entre les fidèles , savoir l'écrit de Léon et les explications du symbole données à Chalcedoine, Basilisque ordonna à tous les évêques de les anathématiser , et de les brûler , par-tout où l'on en trouveroit des exemplaires , comme avoient ordonné autrefois , dans des occasions semblables, les empereurs Constantin et Théodose le jeune (1). Basilisque voulut en outre, que tous les évêques souscrivissent sa lettre et les décisions qu'elle contenoit, afin d'assurer solidement par ce moyen, la tranquillité présente et future de son empire. « Il punira, dit-il, quiconque refusera de le faire; et condamne tous ceux qui désormais ne se contenteront pas , comme les évêques d'Éphèse, de la foi des trois cent dix-huit Pères, mais qui oseront encore dorénavant soutenir, ou seulement nommer les nouveautés pernicieuses inventées à Chalcedoine , à être déposés , s'ils étoient évêques ou prêtres, exilés et leurs biens confisqués s'ils étoient moines ou laïcs.

Cette lettre fut signée (2) par Timothée Élure, Pierre le foulon, alors évêque d'An-

---

(1) Vid. Socrat. lib. 1 ; Euseb. vit. Constantin. l. 3, c. 64 et 66 ; et (sur Théodos. II) concil. ephes. œcumen. III. part. 3, cap. 46.

(2) *Evagr. lib. 3, c. 5 ; Theodor. lector. lib. 1, c. 32 ; Nicephor. Callist. l. 16, c. 4.*

Concile d'Asie.

tioche, Anastase, évêque de Jérusalem, et un grand nombre d'autres jusqu'à environ cinq cents. Les évêques d'Asie, rassemblés à Éphèse l'an 477, répondirent par une synodique à Basilius pour le prier de ne se départir en rien de sa résolution première, et de ne pas permettre qu'on proposât dorénavant d'autre règle de foi à l'église, que celle contenue dans les lettres *cycliques* (c'est ainsi que l'on appelloit l'épître à Timothée). Ils dirent que « quoique les décisions de Chalcedoine parussent de peu de conséquence, elles avoient cependant déjà excité bien des troubles, et fait couler beaucoup de sang. Que pour ce qui les regardoit, ils assuroient l'empereur de leur entière soumission, et que, s'ils avoient souscrit les cycliques, ce n'étoit aucunement par crainte ni par flatterie, mais bien de leur propre mouvement, et avec la plus grande joie.» Outre cette adresse à Basilius, le concile d'Éphèse avoit encore pris les mesures les plus vigoureuses, pour seconder les projets de la cour. Acacius, évêque de Constantinople, le seul patriarche oriental qui refusât de souscrire les cycliques, et quelques autres évêques de son sentiment furent condamnés et déposés. On rendit la dignité patriarchale, ou plutôt primatiale, à Paul évêque d'Éphèse, qui en étoit privé de-

puis le concile de Chalcédoine. En effet, cette assemblée avoit décidé (1) que désormais l'évêque de Constantinople ordonneroit tous les métropolitains du diocèse d'Asie. Au reste, le concile d'Éphèse ( probablement présidé par le patriarche Timothée, puisqu'on osa y démettre un autre patriarche ) ne servit pas peu à accroître la réputation et le pouvoir de l'évêque d'Alexandrie. Il n'avoit pas, comme son prédécesseur Dioscore, embrassé simplement les opinions d'Eutychès; mais il les avoit encore modifiées, suivant son sentiment propre, et n'enseignoit ainsi que ce dont il étoit intimément convaincu lui-même. Il condamnoit le concile de Chalcédoine, parce qu'il avoit donné réellement deux natures à Jésus-Christ (2) : il condamnoit Eutychès, pour avoir nié, que le corps du Christ fût de la même nature que le nôtre. Aussi répondit-il ouvertement aux moines et autres eutychiens de Constantinople, qui le consultoient à ce sujet, que le verbe de Dieu étoit consubstantiel au Père, quant à la divinité, et consubstantiel aux hommes, quant à la nature humaine.

---

(1) *Concil. chalcedonens. œcumen. IV, act. 16; Nicephor. Callist. l. 16, c. 5.*

(2) *Leont. scholast. act. 5.*

Influence du  
pouvoir reli-  
gieux sur le ci-  
vil.

Anti-cycli-  
ques.

Mais bientôt la scène politique changea, et avec elle, l'aspect des événemens religieux. Ceux-ci commençoient à avoir une grande influence dans les affaires civiles. Il paroisoit que la religion chrétienne vouloit se venger du mal que le gouvernement lui avoit fait autrefois, en le rendant à son tour la proie des dissensions et des troubles. A force d'avoir été poussés et repoussés par les souverains, les pontifes chrétiens avoient acquis une certaine solidité, si l'on peut se servir d'une pareille expression; et le poids du patriarche de Constantinople n'étoit plus indifférent, dans la balance des révolutions sans cesse renaissantes, dans cette ville, où le peu de durée des règnes, le manque de régularité dans la succession au trône, et le grand nombre de prétendants à l'empire rendoient la moindre circonstance importante et souvent décisive. Zénon s'avançoit à grands pas vers la capitale, où Basilisque avoit irrité le peuple et les prêtres. Ce dernier chercha à calmer les esprits, en donnant des anti-cycliques, et en déclarant nul son premier édit, et tout ce qui s'étoit fait en vertu de cet ordre (1). Il condamna sans restriction Nesto-

---

(1) *Evagr. l. 3, c. 7; Theodor. lector. lib. 1, c. 34; Nicephor. Callist. l. 16, c. 6 et 7.*

rius et Eutichès ; mais tout fut inutile. Il avoit contre lui le patriarche Acacius : celui-ci, fort de la crainte du monarque, sans égard à la soumission de Basilisque, et à la loi qui lui rendoit à lui-même son siège, et tous ses droits, ameuta la populace et les moines, en faveur de Zénon, et, la même année encore du dernier concile d'Ephèse, il contribua beaucoup à l'anéantissement de l'empereur et de toute sa famille.

Cependant Zénon fit d'abord l'inverse de tout ce qu'avoit fait l'usurpateur du trône qu'il venoit de reconquérir. Les cycliques furent abrogées (1) : Paul fut chassé d'Ephèse, ainsi que le séditieux Pierre le foulon, d'Antioche. Les évêques d'Asie se hâtèrent d'envoyer de toutes parts des protestations de pénitence et de regrets au patriarche Acacius (2). Ils dirent que la force seule avoit pu les faire céder aux volontés de Basilisque, contre leur propre opinion ; qu'ils n'avoient jamais cru réellement autre chose, que ce qu'enseignoit le concile de Chalcédoine ; et ils confirmèrent la décision de cette assemblée. Callendion, nouvellement ordonné évêque d'An-

---

(1) *Evagr. l. 3, c. 8.*

(2) *Evagr. l. 3, c. 9 ; Nicephor. Callist. lib. 16, cap. 9.*



L'évêque  
d'Alexandrie  
s'empoison-  
ne.

tioche, à Constantinople même, par ordre de l'empereur Zénon, en opposition aux canons ecclésiastiques, anathématisa, et les circulaires de Basilisque (1), et Timothée Elure. Il en fit faire autant par tous les pasteurs sous sa dépendance. Il réunit les eustathiens aux catholiques, cent ans après la séparation qui eut lieu du temps de l'évêque Paulin (2). Dans la suite on l'accusa de théopaschisme. Sur ces entrefaites, Timothée s'étoit empoisonné (3), par la crainte que lui inspirait Zénon et surtout les évêques, ses protégés. Les suffragants d'Alexandrie mirent à sa place Pierre Monge, sans la participation de l'empereur. Pierre étoit eutychien, comme son prédécesseur. Il avoit été déposé, lorsqu'il n'étoit encore que simple diacre, et un seul évêque, hérétique comme lui, assista à son ordination. Il n'en fallut pas davantage, pour que Zénon le jugeât digne du dernier supplice, et lui substituât Timothée Salofaciole surnommé le catholique, qui avoit déjà été chassé du siège

(1) *Evagr. lib. 3, c. 10; Theodor. lector. l. 2, n° 1, 47 et 64; Victor. tunonens. chron.; S. Theophan. chron.; in gest. de nom. Acacii, edit. Jacob. Sirmond.; Simplic. Pp. epist. ad Acacium. constantinop. episcop.; Candid. Isaur. hist. l. 2; Nicephor. Callist. l. 15, c. 28, et l. 16, c. 11.*

(2) Voyez chap. 11 et 13 de cet ouvrage.

(3) *Liberat. in breviar. c. 16; Evagr. l. 3, c. 11.*

d'Alexandrie par Timothée Elure, lorsque celui-ci avoit pris, pour la seconde fois, possession de ce patriarcat.

Mais il ne jouit que pendant peu de temps de son triomphe. A sa mort (1) les alexandrins envoyèrent à Constantinople Jean l'économe (2), afin d'obtenir de l'empereur la permission de se choisir eux-mêmes un évêque à leur fantaisie. Zénon accorda cette grâce à Jean, mais sous condition qu'il ne cherchoit pas à monter sur le siège d'Alexandrie. De retour dans cette ville, et au mépris de son serment, l'économe n'eut rien de plus pressé que de répandre l'argent à pleines mains, parmi le clergé et le peuple, afin de se faire élire. Il y réussit, mais l'empereur le chassa avec mépris, et fit ordonner de nouveau Pierre Monge. Celui-ci alors sut gagner les bonnes grâces du souverain, en promettant de coopérer de tout son pouvoir, à ce que la cour jugeroit convenable, pour rétablir la paix dans l'église. A cet effet, il communiqua d'abord avec les *protériens*, c'est-à-dire avec les partisans de Timothée le catholique, et de son prédécesseur, Protérius, par

Parjure de  
Jean l'écono-  
me.

---

(1) *Evagr. l. 3, c. 12 et 13 ; Liberat. diacon. in breviar. c. 17 ; Nicephor. Callist. l. 16, c. 11.*

(2) Dignité dans l'église orientale, la plus voisine à celle de patriarche.

lequel, il avoit été lui-même dégradé de la dignité dont il étoit alors décoré. Il reçut aussi l'*hénoticon* ou le concordat.

**Hénoticon.**    On appelloit ainsi une lettre écrite par Zénon (1) aux évêques, clercs, moines et peuples d'Alexandrie, d'Égypte, de Lybie et de la Pentapole. L'empereur cherchoit par ce moyen, à calmer enfin d'une manière stable, les troubles et les révolutions qui affligeoient depuis si long-temps la monarchie grecque, et sur-tout la province d'Égypte. « La seule vraie foi, disoit-il, est celle de Nicée, confirmée par les cent cinquante Pères de Constantinople. L'unité dans la croyance produit la paix qui, à son tour, fait naître les plus grands biens pour les peuples. Les dissensions religieuses au contraire sont causes des malheurs les plus terribles. Celles qui ont déjà eu lieu dernièrement, ont fait mourir sans baptême, un nombre considérable d'hommes, et davantage encore, sans la participation aux mystères de la communion, faute de pasteurs pour les leur administrer légitimement. Le sang a coulé de toutes parts. Pour terminer ces maux à jamais, et en faire disparoître jusqu'aux traces, nous ordonnons

---

(1) *Evagr. l. 3, c. 14; Nicephor. Callist. l. 16, cap. 12.*

qu'il n'y ait plus dorénavant d'autre foi reçue, que celle publiée dans le premier concile œcuménique, et ratifiée ensuite à Constantinople, comme l'ont voulu les Pères d'Éphèse eux-mêmes, assemblés pour la condamnation de Nestorius. Nous anathématisons avec eux, les dogmes de cet hérétique, ainsi que ceux d'Eutychès, et nous recevons les douze chapitres que Cyrille, de son vivant archevêque d'Alexandrie, publia contre le nestorianisme. Nous vous avons écrit cette lettre, ajoutoit l'empereur, en terminant son instruction, non pour innover la moindre chose dans la foi, mais dans la seule vue de vous satisfaire. Nous anathématisons également tous ceux qui penseroient d'une manière contradictoire aux opinions que nous venons d'exprimer, ou qui ont soutenu autrefois des sentiments opposés, soit à Chalcédoine, soit dans quelqu'autre concile.» Cet écrit de Zénon, loin de calmer la tempête, ne fit qu'en augmenter encore la violence. Il a été jugé par les auteurs ecclésiastiques, suivant le degré de partialité qui dirigeoit leur plume, et le plus ou moins de passion qui les animoit. L'un (1) s'emporte avec violence, de ce que ce décret ne fait mention, ni

---

(1) *Facund. hermianens. l. 12, c. 4.*

de la lettre de Léon, ni du concile de Chalcédoine, ni enfin des deux natures dont le Christ est composé, ou qui forment son essence. Un autre (1) démontre clairement que l'hénoticon ne contient rien que de fort orthodoxe; jugement que l'église a confirmé en quelque manière, par son silence sur cette fameuse exhortation impériale. Au reste, ce concordat fut signé par tous les patriarches, excepté par celui de Rome, Félix(2).

Jean se plaint  
inutilement à  
Rome.

Quoi qu'il en soit, Jean, évêque déposé d'Alexandrie, alla à Antioche où il prit des lettres du patriarche Calendion, et de là se rendit à Rome (3). Il y excita du tumulte, en publiant les torts qu'il prétendoit lui avoir été faits par l'empereur. Il se plaignit de n'avoir été dépossédé de son siège, que pour avoir défendu la lettre de Léon et le concile de Chalcédoine, et parce qu'on vouloit lui donner un successeur d'opinions hétérodoxes. Simplicius, alors évêque de l'ancienne capitale, s'adressa à Zénon; mais il en reçut bientôt une réponse, qui prouvoit que Jean n'avoit été renvoyé que pour son

---

(1) *Natal. Alexandr. sæcul. V, c. 3, art. 15, n<sup>o</sup> 4; et dissertat. 18.*

(2) *Theodor. lector. l. 2, n<sup>o</sup> 50.*

(3) *Evagr. lib. 3, c. 15; Liberat. diac. breviar. cap. 18.*

parjure. Vers le même temps, arrivèrent à Constantinople les accusations de Calendion (1), sur Pierre le foulon, son prédécesseur. Le nouveau patriarche craignoit que celui-ci ne parvînt enfin à le chasser lui-même, et à cet effet, il cherchoit à l'éloigner, en le faisant passer pour un adultère et un perturbateur du repos public. Il écrivit en conséquence à Zénon, et à Acacius, évêque de Constantinople, que Pierre avoit anathématisé publiquement à Alexandrie, le concile de Chalcédoine. Mais bientôt Calendion fut accusé lui-même d'avoir suivi le parti du tyran, contre l'empereur, et cette tache, bien plus réelle et plus importante aux yeux du souverain, le fit chasser d'Antioche. Cette ville avoit depuis quelque temps, beaucoup souffert à cause de ses évêques. Il n'y régnoit que désordre et confusion, depuis que Pierre le foulon en avoit, pour la première fois, quitté le siège (2). Un certain Étienne, en 479, y fut assassiné par les hérétiques, et son cadavre fut traîné dans l'Oronte. Les trou-

Évêques  
d'Antioche.

---

(1) *Evagr. l. 3, c. 16; Nicephor. Callist. l. 16, cap. 13.*

(2) *S. Theophan. in chron.; Simplic. Pp. epist. 14 ad Zenonem, 15 et 16 ad Acacium; Candid. Isaur. hist. c. 2; Felic. Pp. III, in libell. damnat. Acacii; Gelas. Pp.; Liberat. diacon., etc., etc.*

bles occasionnés par cette mort, devinrent si grands, que Zénon fut obligé de faire ordonner à Constantinople, le patriarche, successeur de celui-ci (Étienne II), par Acacius patriarche de la capitale. Peu de temps après, le concile oriental substitua à Étienne II, Calendion qui fut consacré de la même manière, et dans la même ville, pendant que les antiochiens se créaient un évêque chez eux, dans Jean Codonat, transféré dans la suite au siège de Tyr, par le patriarche de Constantinople. Cependant, comme nous venons de le dire, on mit une autre fois Pierre à la place de Calendion. Il souscrivit l'hénoticon de l'empereur, et donna des lettres de communication à Pierre Monge, évêque d'Alexandrie (1). Acacius en fit autant; Martyrius, patriarche de Jérusalem, suivit son exemple, et l'Orient crut pouvoir enfin respirer en paix. Cependant Pierre d'Alexandrie (2) anathématisa ouvertement, dans l'église même, le concile de Chalcédoine et la lettre de Léon, et quelques évêques se séparèrent aussitôt de la communion de ce patriarche. Acacius envoya des commissaires chargés d'exa-

---

(1) *Epistol. Gelas. Pp. ad oriental. episcop. et passim.*

(2) *Phot. biblioth. c. 42.*

miner la conduite de Pierre; et ils rapportèrent des actes, que plusieurs alexandrins avoient signés, par ordre de leur évêque, et dans lesquels celui-ci étoit absolument déclaré innocent de tout ce dont on se plaisoit à le charger. « Il a appris d'Acacius lui-même, écrivit-il à l'évêque de Constantinople (1), que la foi de Chalcédoine est absolument la même, que celle des trois cent dix-huit Pères de Nicée, expliquée par les cent cinquante évêques du second concile œcuménique; et ainsi il reçoit la première spontanément, et sans que personne l'y ait forcé. Il n'attribue qu'à la méchanceté des moines, et à la légèreté du peuple qu'il est appelé à conduire, tous les bruits fâcheux répandus sur son compte, et l'accusation d'avoir déplacé les reliques de Timothée Salofaciote, son prédécesseur; ce qui, ajouta-t-il, seroit un délit, punissable également devant Dieu et devant les hommes.» On reprocha à Pierre d'Alexandrie (2), outre les crimes déjà rapportés, ceux d'avoir encore effacé les noms de Timothée et de Protérius, des diptyques

---

(1) *Evagr. lib. 3, c. 17; Theodor. lector. l. 2, n° 44 et 45; Nicephor. Callist. lib. 16, cap. 14; Cedren. in chron.*

(2) *Victor. tunonens. in chron.; Liberat. diacon. cap. 18.*



ou catalogues canoniques, et d'y avoir remis Dioscore et Timothée Élure. Enfin Libératus prétend, qu'après une entière conviction de tous les forfaits de Pierre Monge, Acacius contracta tout à coup avec lui une liaison intime, et le combla de louanges les moins méritées. C'est ce que l'évêque de Rome, Félix (1), reprocha bientôt ouvertement au patriarche de Constantinople, à l'occasion suivante.

Différends  
entre le siège  
de Rome et ce-  
lui de Const-  
antinople.

A l'instigation de Jean (2), que nous venons de voir chassé du siège d'Alexandrie, Félix avoit expédié deux évêques à Constantinople, sous le titre de légats, pour demander à Zénon la confirmation du concile de Chalcédoine, la démission de Pierre Monge, et l'envoi d'Acacius à Rome, afin qu'il y pût répondre par lui-même, devant le siège apostolique, aux accusations de Jean. Cyrille, chef ou archimandrite d'une association de moines, à Constantinople, ne cessoit d'écrire à Félix pour se plaindre de la lenteur qu'on apportoit dans une affaire aussi importante. L'évêque de Rome lui répondit aussitôt, et

---

(1) *Felic. Pp. III, epist. ad Acacium, seu insentent. damnat. adv. Acacium, constantinop. episc.*

(2) *Evagr. l. 3, c. 18, 20 et 21; gest. de nomin. Acacii; Pp. III, epistol. 7 ad Vetraniion. apud. Sirmond.; Nicephor. Callist. l. 16, c. 15 et 16.*

ordonna à ses légats de concerter avec lui toutes leurs opérations. Il écrivit également à Zénon. La lettre ne traitoit que du concile de Chalcédoine et des persécutions d'Hunnéric contre les consubstantialistes africains. Il s'adressa en même temps au patriarche Acacius. L'empereur fit bientôt avertir Félix qu'il seroit injuste et ridicule tout à la fois d'avoir le moindre égard aux réclamations de Jean l'économe; que cet évêque, démis pour faux serment, s'étoit depuis lors rendu coupable de toute espèce de délits politiques et religieux, tandis que Pierre, au contraire, avoit été élu à la dignité de patriarche, après un mûr examen, et suivant toutes les règles ecclésiastiques. « D'ailleurs, ajoutoit Zénon, Pierre a souscrit la formule de Nicée, approuvée par le concile de Chalcédoine; et, en un mot, moi-même, Pierre d'Alexandrie et toutes nos églises, nous recevons et confirmons le très-saint synode, quatrième œcuménique, qui correspond exactement à celui de Nicée. » D'un autre côté, cependant, Cyrille et tous les archimandrites de Constantinople, les évêques et le clergé d'Egypte écrivirent à Rome que Pierre étoit un hérétique, et que tous ceux qui communiquoient avec lui méritoient la même dénomination. Ils firent plus encore; ils allè-

lorsqu'il écrivoit à l'évêque de Rome, Simplicius (1), « que Pierre étoit convaincu d'hérésie, qu'il étoit le fils des ténèbres, et que, comme tel, il avoit été déposé », tandis qu'il n'en étoit rien, et que même l'empereur n'avoit jamais été averti des désordres dont on se plaignoit à cette époque. Cependant la lettre d'Acacius à l'évêque de Rome ne contenoit que l'exacte vérité. Le patriarche de Constantinople fut toujours l'ami et le correspondant de Simplicius, et il communiqua en tout temps avec lui. Il s'excusa facilement de quelques petites irrégularités dont nous avons parlé plus haut, et dans lesquelles la nécessité et des circonstances difficiles l'avoient entraîné; et Simplicius ne cessa de le regarder, comme n'ayant qu'un seul et même sentiment avec lui, sur les troubles qui agitoient alors l'église. Pierre d'Antioche, d'abord condamné par deux conciles orientaux de cette ville, le fut une troisième fois par Acacius, au sujet de l'ordination illégitime de l'évêque d'Apamée. Il le fut ensuite deux autres fois à Rome, et nommément par l'évêque Félix, l'an 484, comme nous venons de le rapporter. Ce pontife pensoit tout au-

---

(1) *Acac. epist. ad Simplicium episcop.*

trement sur le compte d'Acacius, que ne l'avoit fait son prédécesseur (1). Il ne voulut jamais communiquer avec lui ; il l'appella hérétique, fourbe, hypocrite, et fauteur de Pierre. Il est dit, dans la sentence de déposition envoyée par Félix à Acacius, « que le premier a su tellement lier ce patriarche par ses anathèmes, qu'il ne pourra plus désormais se délier entièrement. » Les moines de Constantinople se chargèrent de remettre cet écrit, au nom de l'évêque de Rome. Ils le firent en effet ; mais plusieurs d'entre ces téméraires furent massacrés par les amis d'Acacius (2), et le patriarche rendit une excommunication à Félix pour celle qu'il en avoit reçue. Gélase, successeur de cet évêque de Rome, dit une autre fois dans ses lettres (3), « que le pasteur Acacius ne communiqua jamais avec Pierre. » Il rappella l'évêque Misène, un des légats de Félix, quoiqu'il se fût avoué coupable dans le concile de 484. Anastase, autre évêque de Rome, avoit voulu é-

Excommuni-  
cations.

---

(1) *Vid. epist. Simplic. et Felic. Pp. III; epist. synod. ad Simplic. Pp., in excerpt. de nomin. Acac.*

Voyez aussi la réponse de Simplicius (collect. roman. ed Luc. Holstein. p. 194.)

(2) *Nicephor. Callist. lib. 16, cap. 17; Cedren. in chron.*

(3) *Anastas. biblioth. vit. pontif. roman.*

galement rappeler Acacius et Pierre d'Alexandrie ; mais il en fut puni par Dieu lui-même, à ce que prétend l'historien des pontifes romains, et plusieurs prêtres de son église s'étoient déjà séparés de sa communion, parce qu'il avoit traité avec un ami du même patriarche de Constantinople.

Cette guerre indécente d'écrits et d'injures devoit naturellement être suivie de troubles plus réels ; il y en eut en effet à Alexandrie (1). Le schisme y prenoit de jour en jour de nouvelles forces. Outre les partisans du concile de Chalcédoine et ses ennemis, il éclata encore parmi ces derniers une nouvelle division, celle des *dioscorites*, qui anathématisoient ouvertement et sans restriction le quatrième concile, et celle des *ésaïans*, qui, selon le décret de Zénon, se contentoient d'une indifférence parfaite sur cet article. La haine des partis alloit même jusqu'à ne pas vouloir entrer dans la maison de ceux d'un parti contraire. Pierre se rangea publiquement du parti des premiers. Il condamna de nouveau le concile de Chalcédoine, l'écrit de Léon et tous ceux qui refusoient de reconnoître Dioscore et Timothée Elure, com-

---

(1) *Evagr. lib. 3, c. 22, 23 et 29 ; Nicephor. Callist. l. 16, c. 17 et 25.*

me patriarches réguliers et légitimes. Il chassa les moines qui ne vouloient pas communiquer avec lui. On se plaignit à l'empereur, qui fut obligé de s'en tenir à de simples menaces, et qui ne put aucunement réussir, même par la force armée, à faire rentrer le patriarche dans son devoir.

Mais enfin les trois brouillons, l'évêque de Constantinople, celui d'Alexandrie et l'évêque d'Antioche meurent, et lèguent à leurs successeurs leurs sièges et leurs discordes. L'empereur Zénon ne tarde guères à les suivre. Euphémus, patriarche de Constantinople, s'oppose alors à l'élection d'Anastase qu'il appelloit un hérétique, jusqu'à ce que celui-ci eût promis par écrit de recevoir le concile de Chalcédoine. Sans égard à cet engagement, aussitôt qu'il fut créé empereur des grecs, Anastase déclara sagement (1) qu'il ne vouloit innover en rien dans les affaires religieuses. Il laissa à chacun son opinion première, et menaça seulement de toute sa colère quiconque troubleroit la tranquillité publique. Il y avoit à cette époque une interruption absolue de toute communication entre les africains, les orientaux et les peuples d'Oc-

Schisme dans toute la chrétienté.

---

(1) *Evagr. lib. 3, c. 30; Theodor. lector. l. 2, c. 6 et 8; Nicephor. Callist. l. 16, c. 25.*

cident : l'Afrique et l'Orient, outre cette scission générale, gémissaient encore sous les maux que portent avec eux les haines particulières. On s'y anathématisoit continuellement, ou en faveur du quatrième concile, ou par haine des décrets émanés de cette assemblée, ou enfin pour indécision sur une question aussi peu importante. L'hénoticon étoit l'égide de ceux qui suivoient le troisième parti, que l'on a prétendu favorisé par l'empereur Anastase lui-même. Ce qui est certain du moins, c'est qu'il ne cessa de sévir contre les évêques, de quelque sentiment qu'ils fussent, aussitôt que le moindre tumulte dans l'état résultoit de leurs querelles théologiques. Il fut bientôt obligé de chasser le patriarche Euphémus. Cet évêque (1), dépositaire du secret de l'empereur pendant la guerre qu'il fit aux isauriens, trahit la confiance de son maître, et s'attira ainsi sa trop juste colère. Cependant les isauriens furent vaincus. Anastase en avertit d'abord le patriarche, en lui écrivant que ses prières avoient perdu ses propres amis. A son retour à Constantinople, il convoqua un concile sur la trahison d'Euphémus, le fit déposer et ex-

---

(1) *Theodor. lector. lib. 2, cap. 9, 10 et 12; S. Theophan. in chronogr.*

communier, et mit à sa place Macédonius, prêtre constantinopolitain. Le peuple se révolta. Menaces et supplications furent employées près d'Anastase en faveur d'Euphémus (1); mais tous les efforts furent inutiles. Macédonius souscrivit l'hénoticon à l'instigation de l'empereur; et, du consentement de celui-ci, il donna des lettres de sûreté à Euphémus, afin que ce patriarche se rendît sans crainte jusqu'au lieu de son exil. A cette faveur, il ajouta encore de l'argent pour la route, et il eut la délicatesse de ne paroître devant l'évêque disgracié, qu'après s'être dépouillé lui-même des marques de sa dignité nouvelle. Outre les pas importants qu'on venoit de faire vers une réconciliation générale, Macédonius voulut encore envoyer des lettres synodiques à Rome, par un sénateur de cette ville nommé Festus, qui se trouvoit pour affaires à Constantinople: il en fut empêché par l'empereur. Festus se chargea, au contraire, pour le gouvernement grec d'une commission assez difficile à remplir. Elle consistoit à faire signer l'hénoticon de l'empereur Zénon à Anastase,

---

(1) *Theodor. lector. lib. 2, cap. 13, 15 et 17; Liberat. diacon. breviar. c. 18; Victor. tunonens. chron.; S. Theophan. chronogr.; Nicephor. Callist. t. 16, c. 35.*



lors évêque de Rome. Le sénateur n'arriva en Italie qu'après la mort d'Anastase, et, pour satisfaire à sa promesse, il fit ordonner, à force d'intrigues et de présents, au siège de l'ancienne capitale, un certain Laurent, dont il espéroit disposer ensuite à sa volonté; mais, d'un autre côté, on éliroit Symmaque. C'est en cette occurrence que Théodoric, goth et arien, fut obligé de pourvoir à la légitime consécration de l'évêque catholique de Rome, comme nous l'avons rapporté plus haut (1). Symmaque demeura vainqueur dans cette lutte: il laissa l'évêché de Nocéra à son compétiteur Laurent; mais, comme celui-ci ne cessoit de prétendre encore au siège de la capitale, Symmaque le déposa et l'envoya en exil. Ainsi, après trois ans de schismes et de dissensions, de rapines et de massacres, Rome, sous la protection des barbares, reprit une autre fois sa tranquillité première.

Massacres à Rome.

Cependant le grand schisme duroit toujours (2). Les occidentaux vouloient que les anathèmes lancés en conciles généraux contre Nestorius, Dioscore et Eutichès, enveloppassent encore Acacius, Pierre Monge et leurs

---

(1) Voyez chap. 13 de cet ouvrage.

(2) *Evagr. l. 3, c. 31*; *S. Theophan.*; *Cedren.*; *Nicephor. Callist. lib. 16, cap. 27 et 28*; *Theodor. lector. l. 2, n° 20.*

successeurs. De cette manière les excommunications et les haines qui en sont la suite, devoient se perpétuer éternellement, et passer jusqu'à la postérité la plus reculée, avec les évêchés qu'elles avoient une fois atteints. Il arriva bientôt un nouveau sujet de brouille, qui excita toujours de plus en plus la discorde et les troubles. On seroit tenté de croire qu'il falloit, à cette époque fatale destinée au malheur de l'empire romain, une compensation qui fît souffrir aux grecs, les maux de l'Italie alors déchirée par les barbares. Xénaïas, chassé autrefois par Calendion pour hérésie, et ordonné, quoique non baptisé, évêque d'Hiérapolis, par Pierre le foulon (1) (la consécration devant en ce cas, selon Pierre, tenir lieu de baptême) ; Xénaïas, dis-je, accuse de *nestorianisme* Flavien, évêque d'Antioche. Celui-ci répond à cette attaque par une condamnation spontanée et formelle de Nestorius et de sa doctrine. Xénaïas insiste : il juge nestoriens tous ceux qui jadis s'étoient montrés contraires à Cyrille et au sentiment peut-être outré, que cet évêque d'Alexandrie manifestoit, quoique l'église alors n'eût encore rien décidé sur leur compte; et il demande que Flavien condam-

Xénaïas.

---

(1) *Ex act. 5 synod. œcumen. VII.*

ne également Diodore de Tarse, Théodore de Mopsveste, Théodoret de Cyrus, Ibas d'Edesse, etc. L'évêque d'Antioche se rend une seconde fois à ses désirs. Enfin il prétend que le concile de Chalcédoine n'a été composé que de fauteurs et de partisans de Nestorius; que ses décisions sentent le nestorianisme, et il le présente, en troisième lieu, à la censure de Flavien, de même que tous ceux qui admettoient deux natures en Jésus-Christ. Xénaïas n'est pas satisfait, aussi pleinement cette fois que les deux premières. Flavien tergiverse, et n'ose point s'opposer nettement à un concile général, malgré les efforts de Xénaïas, et d'une poignée de moines armés, dont il se servoit pour se faire obéir en cette circonstance. On s'adresse à Macédonius, évêque de la capitale. Celui-ci rend compte de sa foi. Il se soumet au concile de Nicée, et aux décisions des Pères de Constantinople, sur lesquels personne ne disputoit : il condamne Nestorius et Eutychès que tout le monde condamnoit avec lui. Mais il ne parle aucunement des synodes d'Ephèse et de Chalcédoine, les seuls motifs de querelles dans ce siècle infortuné. Les moines de Constantinople se séparent bientôt de la communion de leur patriarche Macédonius, parce qu'il accordoit trop à Xénaïas; et celui-ci fait exi-

ler Macédonius et Flavien, pour ne pas avoir accédé à toutes ses prétentions. Cet acte de déposition fut signé dans un concile de la capitale, et quelques auteurs racontent (1), qu'outre les décrets déjà rapportés, on y lança aussi une sentence d'excommunication, contre tous ceux qui tenoient aux deux natures de Jésus-Christ, et contre Léon, évêque de Rome; contre son écrit ou tome, comme on l'appelloit alors, et enfin contre le concile de Chalcédoine. Il me paroît difficile à croire qu'Anastase, dont la modération est reconnue, ait en un moment abjuré ses principes, et agi d'une manière toute opposée au caractère que l'histoire nous a laissé de cet empereur. J'abandonne au lecteur judicieux la solution de ce problème.

Le patriarche Macédonius exilé.

La véritable raison de l'exil de Macédonius, selon l'auteur que je copie (2), est la promesse dont nous avons parlé plus haut, qu'Anastase, en montant sur le trône, avoit remise écrite et signée de sa main, au patriarche Euphémus, pour se laver du soupçon de tenir à aucune des hérésies qui avoient cours alors, et principalement au manichéisme.

(1) *Victor. tunonens. chron.*; *S. Theophan. in chronogr.*

(2) *Evagr. l. 3, c. 32*; *Nicephor. Callist. l. 16, cap. 26.*

me. Ce papier important étoit demeuré entre les mains de Macédonius, et il ne voulut jamais le rendre à l'empereur : on procéda alors à son jugement. Il fut chargé publiquement de plusieurs crimes, et entr'autres de celui d'avoir voulu faire violence à des jeunes gens de la capitale. L'accusation tomba d'elle-même, par les preuves que fournit Macédonius de son impuissance, au moins pour cette espèce de délits. Il n'en fut pas moins exilé. Théodore le *lecteur* (1) qui ne fait chasser Macédonius, que pour son obstination à ne pas vouloir anathématiser le concile de Chalcédoine, raconte qu'Anastase fit d'abord sonder Hélie évêque de Jérusalem. Celui-ci n'assembla point de concile, comme l'empereur le demandoit, mais il répondit de son chef, en anathématisant Nestorius, Eutychès, Diodore, Théodore, et le synode de Chalcédoine. Macédonius résista plus vigoureusement, et dit qu'il ne pouvoit consentir aux volontés de l'empereur, qu'avec l'approbation d'un concile général, présidé par l'évêque de Rome. Cette réponse accroît la rage d'Anastase. Il ôte le droit d'asile à la grande église, et l'accorde aux églises des hérétiques.

---

(1) *Theodor. lector. lib. 2, n° 23, 24, 26, 27 et 28.*

Cependant il s'élève, à Constantinople, des troubles qui menaçoient également et l'empereur et l'état. (Nous les rapporterons plus bas, avec l'historien Evagrius). Comme la religion en étoit le principal mobile, Anastase se voit forcé de faire prier humblement de se rendre au palais, le patriarche Macédonius qu'il avoit juré de ne plus jamais revoir. Macédonius a l'imprudence de saisir ce moment, pour lui faire des reproches sanglants sur sa conduite. Anastase feint de se réunir à l'église et à son pasteur; mais le tumulte apaisé, il fait enlever de nuit le patriarche, et l'envoie en exil. N'oublions pas d'avertir ici (1), que la condamnation de Flavien ne put s'exécuter, sans qu'Antioche ne vît une autre fois le sang couler dans son enceinte. Les moines et le peuple avoient pris parti dans la dispute. Le concile de Chalcédoine est attaqué et défendu les armes à la main; mais enfin le peuple l'emporte, et des milliers de moines vont grossir les flots de l'Oronte. Une autre armée de solitaires syriens arrive dans ces entrefaites. Flavien avoit été élevé parmi eux; et, d'une opinion opposée à celle que défendoient Xénaïas et les moines vaincus, ils étoient bien résolus de venger le concile

Moines tués  
à Antioche.

---

(1) *Nicephor. Callist. l. 16, c. 27.*

et leur collègue, de toutes les tentatives faites contr'eux jusqu'alors. Les massacres se renouvellent; une quantité immense de fidèles périt dans cette lutte sanglante, et Flavien est renvoyé d'Antioche, par ordre de l'empereur. On lui substitue Sévère (1), et Timothée succède à Macédonius dans le patriarcat de Constantinople. Ces dépositions continues augmentoient encore le nombre des schismes, et subdivisoient à l'infini les sectes chrétiennes qui, toutes entr'elles, se haïssoient d'aussi bon cœur, qu'elles avoient jamais été haïes en général par les païens et par les juifs. La violence exercée contre Macédonius et Flavien, fut approuvée en quelques endroits, et désapprouvée en d'autres. Quelques-uns encore blâmèrent également tout ce qui s'étoit fait, et tout ce qui pourroit se faire, en des circonstances aussi défavorables, et refusèrent de communiquer avec qui que ce fût. On rejetta en tous lieux les lettres synodiques de Sévère, celles de Timothée, quoi qu'il communiquât avec Sévère, furent reçues mais non pas généralement.

L'orage alloit toujours grossissant de plus en plus, et menaçoit d'une destruction totale et prochaine. Les évêques d'Épiphanie et

---

(1) *Evagr. l. 3, c. 33; S. Theophan. chronogr.*

d'Aréthuse (1) déposèrent Sévère, de leur autorité privée, et lui notifièrent sa sentence. Anastase voulut les faire exiler; mais il se désista bientôt de ce projet, en apprenant que le peuple étoit résolu de défendre ses pasteurs, et que beaucoup d'autres évêques étoient dans leur parti. Sévère demeura sur le siège d'Antioche, mais les moines de la Palestine coururent, de ville en ville, susciter des désordres au nom de l'orthodoxie. Ils voulurent qu'on honorât les quatre conciles œcuméniques, comme les quatre évangiles. Ils déclarèrent qu'ils étoient prêts à verser tout leur sang pour la bonne cause. L'empereur alors chasse Hélié de Jérusalem, parce qu'il refusoit de communiquer avec Sévère. Il place sur ce siège une de ses créatures, qu'il fallut bientôt réduire par la force armée, comme il avoit fait de son prédécesseur. L'empereur Anastase est effacé du catalogue canonique des saints ou des fidèles, par ceux qui le croient ennemi du concile de Chalcédoine, et on l'anathématise publiquement à Jérusalem. Timothée, par haine de Macédonius (2), avoit introduit à Cons-

---

(1) *Evagr. lib. 3, c. 34; Nicephor. Callist. l. 16, c. 31, 33, 34 et 35.*

(2) *Theodor. lector. l. 2, n° 32, 33 et 48.*



tantinople, l'habitude (déjà en usage à Antioche, pour le même motif, depuis Pierre le foulon) de réciter le symbole de Nicée journallement à toutes les collectes; ce qui d'abord ne se pratiquoit qu'une seule fois l'année. Timothée se rendit ensuite dans un des convents de Constantinople, pour y consacrer un archimandrite. On refusa son ministère dans cette ordination, jusqu'à ce que l'évêque eût anathématisé les ennemis du concile de Chalcédoine; et cet anathème fut prononcé à l'instant, sans éprouver la moindre difficulté. L'archidiaque Jean, alors en guerre avec le patriarche qui l'avoit accusé de manichéisme, fut témoin d'une scène aussi ridicule, et accusa à son tour Timothée près de l'empereur. Celui-ci fit à l'évêque les reproches les plus sanglants sur son hypocrite duplicité, et la conférence se termina par l'anathème que lança de nouveau Timothée, contre tous ceux qui recevoient le quatrième concile.

Cependant l'évêque Sévère (1), ou Anastase lui-même, selon quelques-uns, fait un dernier effort contre les chalcédoniens. Des

---

(1) *Evagr. l. 3, c. 44, etc.*; *Cedrèn. in chron.*; *Nicephor. Callist. l. 16, c. 45*; *S. Theophan. chron.*; *Phot. biblioth. c. 228*; *Marcellin. com. in chron.*; *Zonar. in annal.*

schismatiques ( c'est ainsi qu'on appelloit les adversaires de ceux-ci ) sont introduits de force dans l'église patriarchale de Constantinople. Ils chantent le *trisagios* des théopaschites, en y ajoutant ce que nous avons rapporté plus haut. Alors le peuple ne connoît plus de frein. Il se lève en masse , insulte l'évêque et l'empereur , et en un instant, éclate la sédition la plus terrible dont Macédonius étoit le chef, soit qu'il n'eût point été réellement exilé, soit qu'il ne se fût pas encore éloigné de la capitale. Une quantité innombrable de chrétiens demeura victime de cette révolution subite. On parcourut les rues pour massacrer les nouveaux adversaires de la Trinité : on mit le feu à plusieurs quartiers de la ville. Enfin Anastasè se vit obligé de comparoître devant ses sujets , comme suppliant , et sans les marques ordinaires de sa dignité. On le força de reprendre les rênes de l'empire , et le tumulte ne se renouvella plus pendant la vie de ce souverain. Au reste , le *trisagios* (1) qui fut la cause de l'éroulement presque total de la domination romaine en Orient, étoit de l'invention de Pro-

Révolution  
à Constantino-  
ple.

---

(1) *Jov. monach. lib. 6 , cap. 25 , apud Phot. in biblioth. ; S. Ephræm. patriarch. antiochen. ibid. ; Balsamon. , etc. , etc.*

clus, évêque de Constantinople. Il le tenoit, dit-on, des anges, hormis la phrase théopaschite, qui cependant, depuis Pierre le foulon, avoit été adoptée dans toute la chrétienté, si l'on en excepte les provinces occidentales et Constantinople.

Anastase veut  
le bien de l'é-  
glise.

Encore un mot sur Anastase, avant de passer au thrace Justin, son successeur. Nous avons tout lieu de croire qu'Anastase ne vouloit que le bien et la tranquillité de l'église en général. Mais il arriva, ce qui est souvent la suite de la modération, lorsqu'elle n'a pas la puissance réelle pour se faire respecter et craindre tout à la fois, qu'il succomba sous les efforts contraires des deux partis, entre lesquels il s'étoit placé. Ni les eutychiens, ni les catholiques ne furent contents de son gouvernement : il leur falloit un prince qui lâchât la bride à leurs passions et à leurs vengeances. De là les révoltes, et enfin la perte d'Anastase. Outre les scènes que j'ai décrites, il eut encore à souffrir par la rébellion de ses peuples, en plusieurs autres circonstances. Il n'entre pas dans mon sujet de donner des détails sur cet article, parce que les prêtres ne furent point le bras dont on se servit principalement. Telle fut la révolte de Vitalien. Il doit suffire au lecteur de savoir, que la religion en fut ou la cause première ou du

moins le prétexte. L'empereur étoit trop faible pour ne pas devoir promettre, tantôt à l'un tantôt à l'autre des deux partis théologiques, ce qu'on étoit parvenu à exiger de lui avec tant d'impériorité; il étoit trop juste et trop humain pour ne pas violer sa promesse, dès qu'il s'agissoit de sacrifier la moitié de son peuple à une autre moitié d'opinion diverse. Mais les choses en étoient venues au point qu'il devoit être enfin la victime d'une lutte, désormais trop inégale. Nous verrons bientôt que Justin et Justinien ses successeurs, moins scrupuleux que l'empereur Anastase, n'eurent plus à concevoir les mêmes craintes. Cependant par la règle qu'adoptèrent toujours dans leurs raisonnements, tous les partis quels qu'ils fussent, les eutychiens prétendirent qu'Anastase avoit favorisé les catholiques, et ceux-ci dirent qu'il avoit toujours été l'ennemi le plus dangereux du concile de Chalcédoine. J'en ai déjà donné des exemples. J'ajouterai encore qu'on le faisoit passer même pour le défenseur de la doctrine d'Eutychès et de Dioscore (1). Un témoignage contraire le plus précieux certes et le plus impartial, et que nous a conservé Théodore le lecteur, est celui de l'historien ecclé-

---

(1) *Leont. scholast. de sect. act. 5.*

siastique, Jean, ennemi du concile de Chalcédoine. Cet écrivain dit (1) : que Sévère fut contraint de jurer par écrit à l'empereur, qu'il ne condamneroit jamais le quatrième concile œcuménique, afin de pouvoir par cette promesse sacrée, se rendre digne du siège d'Antioche. L'évêque jura, pour fausser bientôt son serment.

Orthodoxie  
cruelle de Jus-  
tin et de Justi-  
nien.

Enfin l'orthodoxe Justin reçut les légats de l'évêque de Rome, Hormisdas (2), quoiqu'Anastase les eût toujours repoussés ; et pour se réconcilier, lui et son peuple avec l'église universelle, il permit aux catholiques opprimés de son empire, de prendre la vengeance la plus entière et la plus éclatante sur les adversaires du concile de Chalcédoine ; lui-même se créa le principal instrument de ces haines théologiques. Il chassa (3) d'abord Sévère de son siège, pour raison d'hérésie, et par inimitié particulière. Cet évêque ayant osé tourner l'empereur lui-même en ridicule, il lui fit couper la langue. Après cela, Jus-

---

(1) *Theodor. lect. l. 2, n° 31 et 59 ; Nicephor. Callist. l. 16, c. 29.*

(2) *Anastas. biblioth. vit. Hormisd. Pp. ; Paul. diacon. breviar. l. 17.*

(3) *Evagr. lib. 4, c. 4 ; Liberat. diacon. c. 19 ; Baron. annal. ad ann. 519, n° 145 ; Nicephor. Callist. l. 17, c. 2.*

tin donna une loi qui ordonnoit de déposséder quiconque n'accéderoit point purement et simplement au quatrième concile. Sous Justinien, on prêcha absolument la même doctrine (1), et les troubles commencèrent à renaître. Antime, évêque transféré de Trébizonde à Constantinople, et Théodore, évêque d'Alexandrie, soutenoient encore ouvertement le dogme d'une seule nature en Jésus-Christ. Agapet, patriarche romain, envoyé alors à Constantinople par Théodahat, roi des goths, dispute avec Antime, demeure victorieux, et réussit à faire exiler son rival (2). Depuis lors Justinien embrassa l'opinion d'Agapet, et malgré la protection de l'impératrice Théodora, les eutychiens et les *acéphales* furent dépossédés et anathématisés avec Sévère et tous leurs partisans, par un concile dont l'église entière adopta les décisions. Il est vrai que la déposition d'Antime, soutenue par les évêques de Rome, Silvérius et Vigile (3), quoique celui-ci eût acheté le pontificat par la promesse formelle

Concile.

---

(1) *Evagr. l. 4, c. 9, 10 et 11; Constitut. novell. 42, coll. 4, tit. 21; Nicephor. Callist. l. 17, c. 7 et 9.*

(2) *Anastas. biblioth. vit. Agapit. Pp.; Paul. diacon. breviar. l. 17; Zonar. annal. vit. Justinian.*

(3) *Anastas. biblioth. vit. Silver. et Vigil. Pp.; Paul. diacon. breviar. l. 17.*

faite à l'impératrice Théodora, avant son ordination, de rappeler d'exil le patriarche eutychien ; il est vrai, dis-je, que cette déposition fut cause du malheur de ces deux évêques ; mais ces événements peu considérables furent absolument personnels, et ne troublèrent en rien l'intervalle de paix qu'il y eut alors dans l'église, et qu'exigeoit nécessairement la disposition des circonstances. Les troubles religieux tourmentoient à cette époque, et, de concert avec les invasions des barbares, épuisoient le malheureux empire romain. Ces deux maux qui se succédoient continuellement les uns aux autres, achevoient de consumer les méprisables lambeaux d'un colosse qui occupoit jadis le monde entier. Les conquêtes de Justinien accrurent encore le désordre. Cet agrandissement momentané, sans rétablir les provinces orientales, acheva de perdre entièrement l'Occident. Les persécutions de cet empereur remplirent les sièges d'évêques plus orthodoxes, à la vérité, que leurs prédécesseurs, mais non moins violents et tout aussi méchants. Je n'en donnerai qu'un seul exemple. Paul, qui avoit succédé à Théodose, évêque d'Alexandrie (1), en 538, fut déposé pour meur-

---

(1) *Liberat. diacon. c. 23 ; Procop. hist. Arcan.*

tre, en 541. D'ailleurs l'orthodoxie ne gaignoit rien, comme nous l'avons toujours vu, par ces éternelles et inutiles loix qui fixoient la croyance, ni par les proscriptions qui en étoient la suite. Tous les efforts qu'on avoit faits pour éteindre le nestorianisme et l'euty-chianisme n'avoient servi qu'à les séparer plus nettement du corps de l'église, et il est assez probable que ces deux sectes dureront (la première dans la Chaldée et l'autre dans l'Abyssinie, où elles s'étoient d'abord principalement fixées) aussi long-temps que le nom chrétien. Elles s'étoient répandues aussi rapidement, et leur établissement avoit acquis avec promptitude un pareil degré de solidité, parce qu'elles pouvoient toutes deux citer des conciles généraux à leur appui. Il y eut des écoles publiques pour le dogme qu'elles enseignoient. Zénon abolit celle de doctrine nestorienne à Edesse (1).

On n'espéroit enfin plus qu'en un concile général pour remettre les affaires de l'église; mais les nestoriens et les eutychiens étoient déjà tombés dans l'oubli, et trop méprisés, pour permettre aux véritables théologiens d'exercer, par leur moyen, toute la haine et la cruauté dont ils étoient capables. On avoit

---

(1) *Theodor. lector. l. 2, n° 5 et 49.*



besoin d'un motif nouveau qui réveillât les esprits, et les portât une autre fois aux désordres accoutumés : on le trouva dans l'origénisme. Je renvoie le lecteur à la fin du chapitre (1) où je traite de tout ce qui a rapport à cette secte. En commençant au règne de Justinien seulement, il pourra suivre, par ordre chronologique, les malheurs qui, dans le VI<sup>e</sup> siècle, accablèrent également l'état et l'église.

---

(1) Voyez chap. 15 de cet ouvrage.

---

## CHAPITRE XVIII.

### *Les Monothélites.*

**R**IEN n'est plus dangereux que de raisonner juste, quand on a une fois posé un principe erroné. Si tous les hommes étoient conséquents dans leur manière de conclure d'un axiome à un autre axiome, et de régler leurs démarches d'après le système entier de leurs connoissances, le premier faux pas de l'intelligence humaine eût nécessairement entraîné l'aveuglement total et la perte du monde. Nous avons déjà touché, dans un autre passage, l'influence de l'erreur spéculative sur les actions des hommes; et, pour ne nous occuper ici que de la théorie seulement, nous avouerons que les suites de cette même erreur ne sont également pas aussi terribles pour l'entendement qu'elles le devroient être, si tout s'y conformoit avec exactitude aux règles que cette faculté sublime se prescrit à elle-même. Mais cependant l'expérience de tous les âges a prouvé jusqu'à quel

Conséquences de la consubstantialité.

point sont incalculables les résultats d'une première faute, lorsque l'objet sur lequel elle tombe est de nature à intéresser vivement l'esprit et à réveiller les passions. L'église n'eut pas plutôt joint le dogme de la consubstantialité des trois Personnes de la Trinité, avec celui déjà reçu, touchant l'incarnation de l'une d'elles, que l'on fut naturellement conduit à examiner dans quelle relation se trouvoient entr'elles l'humanité réunie de cette manière à l'essence divine. De là les hérésies nées sur les deux natures : la première qui les séparoit jusqu'à supposer une personnalité réelle à chacune, et la seconde qui croyoit devoir les confondre dans une seule et même personne ; de là les maux du nestorianisme et de l'eutychianisme. Cette dernière secte parut triompher un instant, et il fallut aussitôt fixer l'époque où le mélange des deux natures s'étoit opéré. Une recherche aussi absurde résulteroit nécessairement de ce qu'on avoit cru à une confusion véritable. Bientôt l'église admit une personne et deux natures distinctes. Il fallut alors savoir si chacune d'elles avoit son action et sa volonté particulière, ou s'il n'y en avoit qu'une seule pour toutes les deux. Dès que, parmi les articles de foi, on eut placé la substance unique de Jésus-Christ et sa

double nature, on ne fut plus ni ridicule ni inconséquent de demander si la volonté suivait l'unité de la première, ou la duplicité de la seconde. Voilà comment, depuis les subtilités ariennes, on se vit forcé de marcher de conclusion en conclusion, et d'hérésie en hérésie, jusqu'à celle qui fait le sujet de ce chapitre. Le tableau qui résulte des inconsidérations de nos ancêtres ne seroit que risible, s'il n'étoit encore suivi des forfaits les plus atroces, et si chacune des erreurs que nous retraçons n'étoit déjà marquée dans l'histoire avec des traits de sang.

J'ai déjà fait remarquer, dans un des chapitres précédents (1), que presque toujours avant la naissance d'une hérésie, et par conséquent du dogme contraire qui l'accompagne nécessairement, les opinions des fidèles sur cet article, étoient aussi raisonnables et aussi claires que le pouvoient permettre les lumières et les dispositions de leur siècle. Il en étoit de même, lorsque l'hérésie et le dogme catholique cédoient ensemble la place à des disputes nouvelles, et retournoient dans leur premier néant. Alors l'oubli de ce qui étoit passé, ou l'imprévoyance de ce qui alloit suivre, amenoit les combinaisons les

---

(1) Voyez chap. 16 de cet ouvrage.

plus curieuses pour un spectateur philosophe, et causoit des actions dont l'inconsistance frappoit sur-tout celui qui les mettoit en regard avec la science universelle et l'immutabilité, dont l'église s'est toujours vantée; actions très-raisonnables cependant, quand on ne jette les yeux que sur leur résultat matériel, sans égard au raisonnement erroné dont elles sont le produit. Je ne citerai qu'un seul exemple, pour servir de preuve à tout ce que j'avance. L'origénisme venoit de laisser momentanément le champ libre aux disputes de Nestorius, et les fameuses querelles sur le mariage des prêtres, dont nous parlerons plus loin, n'avoient point encore acquis un degré suffisant d'intérêt, quand le besoin des fidèles d'Egypte exigea un pasteur éclairé, prudent et sage, qui eût quelque influence civile sur les peuples, et qui sût à la fois réparer les désordres de l'église de cette province, et en prévenir de nouveaux. Les chrétiens de Cyrénée (1) élirent alors évêque le philosophe platonicien Synésius, païen et très-attaché aux préjugés de son école; et Théophile, patriarche d'Alexandrie, ne fit aucune difficulté, malgré tous ces motifs d'ir-

Synésius, évêque platonicien.

---

(1) *Evagr.*; *Nicephor. Callist. lib. 14, cap. 55*; *Phot. biblioth. c. 26.*

régularité, de le consacrer sur-le-champ et, pour ainsi dire, malgré lui (1). Le même Théophile que nous avons vu si fougueux et si extravagant en d'autres circonstances, et principalement en celles qui regardoient l'origénisme, ne sent pas le moindre scrupule maintenant, en ordonnant un évêque qui pensoit sur bien des articles, comme avoit pensé Origène; un évêque qui ne cachoit ni ses sentiments ni ses principes; qui étoit marié, et déclaroit sans feinte, vouloir conserver publiquement le libre usage des droits que lui donnoient sur sa femme, la nature et la loi. Théophile passe sur toutes ces considérations, quelque graves qu'elles soient, et profite de la seule exception que les canons des apôtres lui accordent, pour violer d'abord les décisions de ces apôtres eux-mêmes (2), le concile de Nicée et celui de Sardique. C'est ainsi que le philosophe Synésius sembla élu, par une volonté spéciale de la Divinité; et on le laissa sans peine, croire fermement, avec Pla-

---

(1) Les ordinations forcées n'étoient pas rares. Proclus, patriarche de Constantinople, avoit ordonné ainsi, pendant le règne de Théodose le jeune, le préfet du prétoire, Thalassius (vid. Socrat. l. 7, c. 48; Nicephor. Callist. l. 14, c. 41).

(2) *Canon. apost. 79; S. Paul. epist. ad Timoth. I, c. 3, v. 6.*

ton, comme il le désiroit, la préexistence des ames, l'éternité du monde, et la résurrection des morts, prise seulement dans un sens mystique (1), en opposition au dogme abominable de la résurrection de la chair : ce sont ses propres expressions. On n'eut aucun égard à ses protestations sur son entière ignorance des vérités du christianisme. On lui permit de ne pas abandonner la femme qu'il avoit épousée légitimement, disoit-il, devant Dieu et devant les hommes, et avec laquelle il ne prétendoit pas vivre clandestinement, comme un adultère. Il put faire des enfants, selon sa volonté expresse et émise devant le patriarche Théophile; et l'intervalle de raison qu'il rencontra parmi les chrétiens, par la disposition momentanée des circonstances, le fit ordonner évêque, parce que, dit Nicéphore Calliste, l'église n'a point de loix fixes, et qu'elle sait s'accommoder aux besoins des fidèles et suivant les événements. Je laisse au lecteur à juger si les raisons que je donne des divergences sur la discipline, sont solides ou du moins probables; ou s'il faut recourir au moyen employé par le cardinal Ba-

---

(1) *Synes. epist.* 105 *ad frat.*, 11 *ad presbyter.*, 13 *ad Petrum presbyt.*, 57 *cont. Andronic.*, 66 *ad Theotim.*, 67 *ad eumd.*, etc., etc.

ronius (1), de nier le fait, malgré le témoignage des écrivains, et de prendre les raisons données sérieusement par le philosophe évêque, pour de simples excuses et des badinages sans conséquence.

Nous avons déjà vu commencer depuis long-temps, la fameuse rivalité entre les sièges de Rome et de Constantinople. Lors des affaires sur l'eutychnisme, et à la fin des disputes sur Origène, elle fut portée à un point qui bientôt devoit en faire résulter des effets, dont nous rapporterons le principe dans ce chapitre, et qui, dans la dernière partie de cet ouvrage, se termineront par le fameux schisme qui sépara à jamais l'Orient de la communion romaine. Cette rivalité se mon-

Querelles sur  
les diptyques.

---

(1) *Baron. annal. an. 410.*

(2) Voyez chap. 17 de cet ouvrage.



des fidèles. Hormisdas enfin, vers l'an 521, plus prudent et plus sage que ses prédécesseurs, remit au patriarche de Constantinople même, le soin de calmer une querelle aussi épineuse; et dès-lors les prétentions des évêques de Rome, sur cet article, ne souffrirent plus aucun obstacle, jusqu'à la naissance du *monothélisme*. L'église générale sembla respirer un moment, et n'endura, sous les règnes de Justinien et de Justin II, que les troubles, dont le lecteur a vu les détails dans les chapitres qui traitent de ces empereurs. Tibère (1) vit éclater la révolte du peuple de Constantinople: après avoir brûlé vifs les parents et les amis du magistrat païen Anatole, on voulut encore massacrer le souverain et le patriarche, plus modérés que la populace dans cette émeute théologique. Sous Maurice (2), il y eut à Constantinople, l'an 587, un concile où fut jugé Grégoire, évêque d'Antioche, accusé par un laïc devant le juge séculier, d'adultère avec sa propre sœur, et de plusieurs autres crimes contre l'ordre et la tranquillité publique. Il en appella à l'empereur et au synode, et là, comme au concile de Chalcédoine, les séna-

---

(1) *Evagr. l. 5, c. 18.*

(2) *Evagr. l. 6, c. 7.*

teurs prirent place avant les évêques, quoique cependant nous les voyions nommés à Constantinople après les patriarches. Jean *le jeûneur* (1), évêque de la nouvelle capitale, y prit le titre de patriarche œcuménique, ce dont l'évêque de Rome, Pélage II, ordonné sans le consentement de l'empereur (2) [Rome étoit alors assiégée par les lombards], le reprit avec aigreur, en cassant, par l'autorité de St.-Pierre, tout ce qui s'étoit fait au concile, et en défendant expressément à son apocrisaire à Constantinople, de célébrer à l'avenir les mystères avec le patriarche de cette ville. Phocas, assassin et successeur de Maurice, raccommoda cette affaire dans un de ses différends avec son propre patriarche, en accordant le même privilège (usurpé en Orient, et reçu par un long usage), comme une prérogative due au patriarche romain, Boniface, qui le demandoit avec instance (3). Sous la tyrannie de cet empereur (4), il y eut une autre fois des troubles entre les chré-

Patriarches  
universels.

(1) *S. Gregor. magn. l. 5, epist. 21 ad Const. august.*

(2) *Anastas. biblioth. in vit. Pelag. II; Paul. diacon. breviar. l. 18.*

(3) *Anastas. biblioth. in vit. Bonifat. III.*

(4) *Nicephor. Callist. lib. 18, cap. 44; Zonar. annal. vit. Phocæ; Paul. diacon. hist. miscell. lib. 17.*

tiens et les juifs d'Antioche. Les derniers demeurèrent les vainqueurs, et répandirent à torrents le sang de leurs adversaires. C'est dans une de ces tragédies religieuses que l'évêque Anastase perdit la vie : les juifs payèrent cet attentat par la mort d'une partie des leurs, et le renvoi du reste, toutefois après la mutilation de quelque membre, suivant l'usage de ces temps barbares.

Ignorance  
naturelle au  
siège de Ro-  
me.

C'est ici le cas de rappeler au lecteur ce que nous avons dit touchant la propension de l'évêché de Rome vers l'ignorance, propension naturelle à tous les sièges occidentaux, mais principalement à celui de l'ancienne capitale. Les pasteurs qui occupoient ce dernier siège n'avoient pu acquérir par eux-mêmes, pendant le règne des empereurs païens, les lumières et les connoissances qu'avoient les évêques qui surveilloient des troupeaux moins considérables, mais plus indépendants (1). Le peu de savoir répandu parmi les hommes, lors de la conversion de Constantin, quitta Rome avec la cour. Livrés à eux-mêmes, les évêques de cette ville pensèrent à augmenter sans cesse leur influence religieuse, et nullement leur sagesse théologique. La preuve évidente de ce que j'a-

---

(1) Voyez chap. 4 de cet ouvrage.

vance se trouve dans la quantité extraordinaire de Pères de l'église, tous orientaux, sans qu'on en ait pendant long-temps un seul romain à leur opposer. D'ailleurs, avec des circonstances pareilles, le climat favorisoit toujours plus le génie des peuples de l'Orient. Ils avoient l'esprit naturellement plus délié et plus subtil, comme, en mille endroits, l'histoire des anciens temps nous le prouve sans réplique. Qu'on joigne à cela les causes particulières déjà indiquées et les perpétuelles invasions de barbares dans l'Italie, et l'on aura peu de peine à croire à la différence totale qui devoit, pour l'instruction et le savoir, nécessairement exister entre l'évêque de Rome et celui de Constantinople. D'après ce que nous venons de dire, et ce qui déjà a été rapporté dans cet ouvrage, le lecteur intelligent et attentif ne pourra plus s'étonner, ni de l'ignorance qui distinguoit ordinairement le siège de Rome ancienne, ni du pouvoir extraordinaire de l'évêque qui le remplissoit. Ce pouvoir, toujours le même en Occident, croissoit ou diminuoit pour les orientaux, selon le plus ou moins d'énergie du souverain qui tenoit les rênes de l'empire. Héraclius, dont les entreprises religieuses nous occuperont dans ce chapitre, n'étoit certes pas de nature à cé-

Héraclius,  
empereur.

der la moindre de ses prétentions. Aussi pendant son règne , les querelles , les haines , les injures , les schismes et les massacres se renouvelèrent-ils une autre fois dans toute leur horreur, pour les latins et pour les grecs. Il est temps d'exposer au lecteur les principes et le commencement de l'hérésie qui en fut l'origine et la cause.

Couronné, comme ses prédécesseurs, par la main du patriarche , au commencement du VII<sup>e</sup> siècle (1), l'empereur Héraclius marche contre les persans , les ennemis les plus acharnés du nom romain à cette époque. Il avoit fait fondre les vases des églises (2), afin de pouvoir subvenir aux frais d'une guerre désormais insoutenable sans ce secours pour des peuples épuisés, et il avoit prouvé ainsi en quelque manière qu'il ne regardoit le pouvoir religieux que comme un soutien et un appui de la puissance civile et suprême. Cependant les chrétiens n'avoient pas à se plaindre en cette circonstance ; c'étoit leur cause aussi bien que la sienne , et celle de

(1) *S. Theophan. chronogr. p. 250.*

L'empereur Léon , dont nous avons parlé dans le chapitre précédent, fut le premier qui se soumit à cette cérémonie. Elle passa dans la suite d'Orient en Occident, avec l'empire.

(2) *S. Theophan. chronogr. p. 254.*

tout l'empire qu'Héraclius vouloit venger. Les persans, encore païens, détestoient les disciples du Christ. Ils avoient vendu aux juifs (1) tous les prisonniers faits à Jérusalem, et qui professoient le christianisme: les juifs, par ce moyen, en avoient massacré quatre-vingt-dix mille. Quoi qu'il en soit, Héraclius revint vainqueur de cette expédition, la vingtième année de son règne, et l'Orient alloit enfin goûter quelques moments de repos et de bonheur, si, par une fatalité attachée à cet âge, l'empereur n'eût voulu joindre encore à ses lauriers militaires ceux d'un controversiste zélé et d'un chrétien orthodoxe, dans toute l'extension de ces termes. A son arrivée à Hiérapolis (2), le syrien Athanase, patriarche des *jacobites* (3), vint à sa rencontre. La conversation ne roula naturellement que sur les matières de religion, alors si à la mode. L'eutychnisme étoit encore dans toute sa vigueur. La Syrie sur-tout lui avoit donné une retraite sûre, et sous les noms de *théodoriens*, *monophysites*, *théopaschites*, *sévériens*, *acéphales*, *jacobites*, *aphthartodocites*, *agnoètes*, et d'une infinité d'autres en-

Origine du  
monothélisme.

---

(1) *Zonar. annal. in vit. Heracl.*

(2) *S. Theophan. chron. p. 274.*

(3) Ce nom leur vient de Jacob, moine syrien, qui prêcha l'eutychnisme dans sa patrie.

core (1), les partisans d'une seule nature en Jésus-Christ continuoient à enseigner leurs dogmes, et on s'étoit enfin lassé de les persécuter avec la même vigueur, comme on l'avoit fait lorsqu'ils répandirent pour la première fois leurs ridicules assertions. Les nestoriens, ennemis de ces derniers, et directement opposés à leurs principes, n'étoient eux-mêmes pas détruits. Nous avons vu l'empereur Zénon leur enlever l'école publique d'Edesse. Héraclius les chassa de la grande église de cette ville (2), et rendit aux catholiques l'exercice du culte dominant. Il voulut aussi essayer de vaincre les principaux eutychiens par la douceur, et voici comment il s'y prit. Il promit d'abord à Athanase le patriarchat d'Antioche, si celui-ci vouloit reconnoître le concile de Chalcédoine, et admettre les dogmes

(1) *Nichephor. Callist. l. 18, c. 45.*

Cet auteur compte douze sectes eutychiennes principales, qui se divisèrent dans la suite, dit-il, en plusieurs milliers d'hérésies. Les monophysites syriens existoient encore dans la Thrace, où on les avoit transportés du temps de S. Théopha-ne (chronogr. p. 354). Ils y récitoient le trisagios des théospaschites, et sous ce point de vue, on les confond par fois avec les *pauliciens* ou *paulianistes* (vid. concil. nicæn. cap. 19; et Balsamon. commentar. )

(2) *S. Theophan. chronogr. pag. 273 ; Zonar. annal.*

catholiques que les Pères y avoient fixés. Cet adroit syrien consentit sans aucune difficulté ; mais ardent à s'instruire à fond dans la croyance d'une secte dont il embrassoit les opinions, le patriarche jacobite demanda à l'empereur si l'on étoit obligé d'accorder à Jésus-Christ, avec ses deux natures, deux volontés et deux opérations distinctes. Héraclius demeure embarrassé à cette question inattendue. Il se résoud cependant à y satisfaire, mais il veut avant cela pouvoir entendre les opinions des évêques les plus célèbres de son empire. Il écrit à Serge, alors patriarche catholique de Constantinople, et lui soumet ses doutes. Serge en confère avec Cyrus, évêque de Phasis (1), et tous deux devenus raisonnables, d'après les principes exposés dans l'introduction de ce chapitre, décident qu'une seule volonté et une action simple doivent amplement suffire à la personne de Jésus-Christ, comme elles suffisent ordinairement à tous ceux qui en sont doués. Ce dogme nouveau, ou, pour mieux s'exprimer, nouvellement émis, quoiqu'il eût toujours été tacitement reconnu par tous les fidèles ; ce dogme, dis-je, ne devenoit une inconsé-

---

(1) Ville de la Colchide, sur le fleuve du même nom.



Opposition  
des papes.

quence que lorsqu'on le comparoit avec celui que l'église avoit adopté sur les deux natures de la seconde Personne divine. Mais celles-ci n'étoient plus défendues avec la même tenacité, et le monothélisme n'eut aucune peine à faire, dans l'Orient, des progrès rapides. Déjà Athanase partageoit intérieurement la même opinion que le patriarche de Constantinople. Il le fit ouvertement quand l'empereur eut enfin déclaré sa propension pour les opinions récemment énoncées. Héraclius en écrivit à Rome. L'évêque de cette ville (1), qui croyoit ne devoir plus désormais avoir grand'chose à craindre ou à espérer de l'empire d'Orient, se déclara naturellement pour le dogme qui découloit de celui que ses prédécesseurs avoient enfin réussi à faire adopter comme catholique. Cette conduite étoit le résultat nécessaire de l'inflexibilité de l'église romaine, et son indépendance, presque totale de tout pouvoir séculier à

---

(1) S. Théophane qui se trompe assez souvent dans les noms-propres, l'appelle Jean. Mais Honorius occupoit à cette époque le siège de Rome. Il fut, comme nous le verrons, plus souple dans la suite; et cela peut s'expliquer, en mettant sa première roideur sur le compte de la place qu'il desservoit, et en lui rendant propre la modération qui le fit céder aux circonstances.

cette époque, ne contribuoit pas peu à la nourrir toujours de plus en plus dans ces sentiments. Héraclius, au reste, ne se relâcha en rien de ses prétentions, quoiqu'il eût rencontré de la résistance. Il profita de la première vacance du siège patriarcal d'Alexandrie, pour y placer, après la mort de George, le monothélite Cyrus. On préluda par des écrits à des combats plus sérieux. Le monothélisme fut exposé et défendu victorieusement par les pasteurs qui s'en étoient déclarés les chefs.

Cette nouvelle lutte réveilla le souvenir du fameux concile de Chalcédoine, quatrième œcuménique, la source et l'origine de tous les troubles qui déchirèrent l'Orient, pendant plus de deux cent cinquante ans. Les sectateurs d'une seule volonté en Jésus-Christ, ne pouvoient point alors être comptés parmi les hérétiques, puisque l'église en corps ne s'étoit pas expliquée sur leur compte. Les eutychiens, tant jacobites que sévériens et autres, purent donc s'égayer à leur aise, sur la conduite des catholiques de leur siècle, ou des chalcédoniens, comme ils les appelloient. « Ce n'est pas nous, disoient-ils, qui avons cherché à communiquer avec les partisans du quatrième concile; ils ont d'eux-mêmes reconnu leur tort, et pour jouir de notre

communion, ils se sont rapprochés le plus possible de notre doctrine. Car pour raisonner juste, il eût fallu admettre deux volontés, comme deux natures. Ils n'en admettent qu'une seule, et par conséquent ils croient à une seule nature, comme nous. »

Le moment d'assembler des conciles étoit déjà arrivé : depuis long-temps nous eussions vu la scène s'animer par des assemblées semblables à celles rapportées dès le commencement de cet ouvrage ; mais le malheur des temps rendoit ces réunions plus difficiles qu'elles ne l'avoient jamais été. Les continuelles inondations de barbares, dans l'une ou l'autre partie de l'empire, mettoient à cette époque, des empêchemens presque insurmontables aux communications entre les diverses provinces ; et la foiblesse du gouvernement central qui permettoit à chacun de se régler à peu près comme il le jugeoit à propos, avoit, en quelque manière, fait disparaître la nécessité de ces communications. Mais il n'étoit point d'obstacle que la rage de la controverse ne réussît à vaincre entre les chrétiens. La guerre théologique commença par un concile provincial, tenu à Alexandrie, l'an 633, par le nouveau patriarche Cyrus, en faveur des monothélites. Le seul moine Sophronius s'opposa au nouveau

Concile monothélite.

dogme : voyant tous ses efforts inutiles , il retourna à Jérusalem l'année suivante , et devenu évêque de cette ville à la mort du patriarche Modeste , il se hâta de faire triompher sa propre opinion , dans une assemblée qu'il convoqua à cet effet. Les dogmes monothélites y furent condamnés , et l'on envoya à Rome et à Serge , patriarche de Constantinople , des lettres synodiques , qui contenoient cette décision. Celui-ci étoit à cette époque en grande correspondance avec le pape Honorius , sur la question qui divisoit les chrétiens et l'empire ; il en obtint enfin des moyens propres à pallier les opinions à la fois trop hétérodoxes et trop extrêmes que les deux partis avoient proposées à ce sujet. Cette douceur et cette tolérance d'Honorius lui méritèrent dans la suite , et long-temps après sa mort , les noms d'hérétique et de fauteur des dogmes erronés de son temps. Les conciles VI (1) , VII et VIII œcuméniques le condamnèrent même publiquement , avec les patriarches orientaux , alors chefs du monothélisme. Il avoit , à la vérité , imposé silence à Cyrus , évêque d'Alexandrie , qui n'admettoit qu'une volonté unique dans la seconde Personne divine ; mais il ne l'a-

Les monothélites condamnés.

Honorius , pape hérétique.

---

(1) *Phot. biblioth. c. 19.*

voit point excommunié. Il n'avoit point aidé à répandre les opinions contraires, qui bientôt finirent par faire reconnoître leur catholicité; et il n'excita jamais personne à lancer des anathèmes contre les pasteurs ses contemporains, moins raisonnables que lui sur un pareil sujet. Je doute que le cardinal Bellarmin (1) et sur-tout le cardinal Baronius (2), de Marca, le père Pagi et d'autres encore aient fait un grand éloge du pape Honorius, aux yeux des personnes sensées, en le lavant du soupçon d'hérésie. Ils se sont seulement opposés au sentiment des siècles plus voisins de cette malheureuse époque, et qui tous nous représentent le pontife romain comme un véritable monothélite, plus modéré, il est vrai, mais tout aussi prononcé que Serge, Cyrus et leurs adhérents. Quoi qu'il en soit, l'empereur Héraclius, selon Théophane (3), s'aperçut aussi, mais un peu tard, des maux que son zèle inconsidéré pour l'église, et son obstination alloient faire naître dans cette même église et dans tout l'empire. Il recourut à un remède, le seul bon, certes, en pareille occurrence, s'il en eût pu résulter jamais

---

(1) *Bellarmin. tom. 1, controv. 3, l. 4, c. 11.*

(2) *Baron. annal. eccl. an. 680 et 681.*

(3) *S. Theophan. chronogr. p. 275.*

**L'effet désiré : il défendit par un édit, de parler désormais ou d'une seule, ou des deux natures en Jésus-Christ ; de sa volonté unique ou double. Comme ce parti étoit le plus sage et le plus modéré, il ne contenta personne, et ce qui arrive ordinairement en un cas semblable, ne manqua pas d'avoir lieu en cette circonstance ; Héraclius fut considéré comme un hérétique par les monothélites et par les chalcédoniens. Les sévêrites, qui avoient cru pouvoir déjà être comptés comme membres de l'église universelle, firent entendre publiquement leurs plaintes et leurs murmures, et jusques dans les bains et autres placés de réunion de la capitale. « Les catholiques, dirent-ils, après avoir professé jusqu'à présent les dogmes abominables de Nestorius, paroisoient enfin être devenus plus sages; et, en embrassant l'opinion d'une seule opération dans le Christ, ils alloient aussi bientôt convenir avec nous de celle qui ne lui accorde qu'une seule nature. Maintenant ils ont perdu le sens une autre fois; et même leur chute actuelle est bien plus terrible que la première, puisqu'ils admettent indifféremment les deux doctrines, et ne confessent plus ni une ni deux natures en Jésus-Christ. » Au reste, le monothélisme étoit une**

Défense de parler des volontés de Jésus-Christ.

Ecthèse.

opinion tellement naturelle aux chrétiens de l'empire grec, que les changements et les révolutions diverses arrivés chez eux, n'en opérèrent aucune à cet égard, dans la croyance du clergé et des peuples. Ils étoient retournés vers l'eutychianisme, que des circonstances particulières leur avoient fait momentanément abjurer. Le patriarche de Constantinople avoit envoyé en Italie, au nom de l'empereur, l'an 640, l'*ecthèse* ou exposition de la doctrine monothélite, qu'il vouloit que tous les évêques et principalement ceux d'Italie, souscrivissent, afin de mériter leur ordination. Sévérius, alors évêque de Rome, refusa nettement son consentement, et même, pendant le peu de mois qu'il occupa le siège apostolique, il tint un concile contre le nouveau décret impérial. A la mort de Serge, Pyrrhus nommé patriarche de la capitale, suivit les dogmes professés par son prédécesseur, et y mit même plus d'acharnement encore que n'avoit fait celui-ci. Après cette mutation en arriva une autre plus considérable, puisqu'elle renouvelloit absolument la face politique des choses, mais dont l'influence cependant ne changea pas les événemens religieux de cette époque. Je n'en parlerai ici que parce que le religion y joua aussi son rôle. Héra-

clius, en mourant, laissa à Constantin son fils, les rênes de l'empire (1). Mais avant qu'il eût pu s'affermir sur le trône, l'impératrice Martine, nièce d'Héraclius, et sa seconde femme, en vertu des dispenses accordées par le patriarche de Constantinople; Martine, dis-je, qui vouloit que la couronne passât à Héracléon, fruit de son mariage avec l'empereur défunt, conspira avec le patriarche Pyrrhus, et d'accord entre eux, ils empoisonnèrent Constantin, l'an 641 de l'ère vulgaire. Mais le sénat et le peuple n'étoient point entrés dans la conjuration. Bientôt ils renversèrent toute l'œuvre, en chassant le patriarche, Martine et son fils, et ajoutèrent à cet acte de rigueur et de justice tout à la fois, la cérémonie en usage dans ces siècles barbares (2), celle d'arracher la langue à l'impératrice ambitieuse, et de couper le nez à Héracléon. Constant, fils de Constantin (3), est placé sur le trône de la monarchie grecque, et l'hérétique Paul s'assoit sur le siège patriarchal de la nouvelle Rome.

Barbaries politiques.

Alors l'église d'Occident renouvela ses efforts, et lança de terribles anathèmes contre

---

(1) Zonar. *annal. in vit. Constantin.*

(2) S. Theophan. *chronogr. p. 283.*

(3) Zonar. *annal. in Constant.*



Conciles occidentaux.

Conversion du patriarche Pyrrhus.

l'hétérodoxie soutenue par les peuples, ses rivaux. Jean, évêque de Rome, assembla un nombreux concile, et, comme on se l'imagine, y fit condamner les monothélites et tous leurs partisans. Les africains suivirent bientôt cet exemple, et les provinces de la Bysacène, de Numidie, de Mauritanie, etc., n'épargnèrent pas davantage ni les *monophysites* anciens, ni les novateurs hardis qu'on vouloit leur donner pour successeurs. Après ces actes de sévérité, l'expatriarche Pyrrhus porta ses pas en Afrique. Le malheur l'avoit disposé à la foiblesse et à la dévotion. Il ne put résister aux preuves convaincantes que l'abbé Maxime lui donna sur l'orthodoxie que les seuls occidentaux avoient le bonheur de connoître dans ce siècle infortuné. Déjà presque converti, Pyrrhus passe à Rome. Il y présente au pape Théodore [fils d'un autre Théodore, évêque de Jérusalem (1)], qui venoit alors de remplacer Jean IV dans l'évêché de l'ancienne capitale, une formule de foi aussi catholique qu'on pouvoit le désirer. Je n'accuserai point ici la sincérité des sentiments de Pyrrhus ; mais il me paroît assez probable qu'outre le salut dans l'autre monde, le patriarche exilé attendoit encore pour récu-

---

(1) *Anastas. biblioth. in vit. Theodor.*

pérer les biens de celui-ci, que le pontife romain lui accordât de grands secours. Mais ils n'étoient plus ces temps où les évêques de la vieille Rome déposoit et remettoient à leur volonté les pasteurs de la nouvelle, et ce pouvoir, avant de s'éteindre enfin entièrement, ne devoit plus se remontrer que très-rarement pendant les foibles restes de communication religieuse qui existoient encore entre les deux empires. Le pape Théodore reçut, sans aucune difficulté, Pyrrhus dans le sein de l'église; mais il ne put en faire davantage pour ce patriarche, et celui-ci, dès son arrivée à Ravenne, c'est-à-dire aussitôt qu'il eût remis les pieds sur le territoire grec, se hâta de reprendre une autre fois ses opinions premières. Alors Théodore ne connoît plus de ménagements: il ne met aucune borne à son emportement et à ses vengeances; et pour faire coopérer autant qu'il étoit en lui, le ciel même à son aveugle rage, il donne le premier l'exemple le plus terrible (en le considérant dans le sens de l'évêque) et le plus curieux pour l'observateur impartial dont les annales théologiques aient fait mention jusqu'à cette époque. Théodore se rend au tombeau de saint Pierre: là il condamne Pyrrhus, le dépose, l'anathématise, ainsi que tous ceux qui communi-

Pyrrhus condamné.

queroient jamais avec lui; et, l'an 648, il signe, comme s'exprime Théophane (1), cet acte authentique avec le sang vivifiant de Jésus-Christ, pris dans un calice qu'il s'étoit fait apporter pour cet effet. Le même trait de la fureur des évêques de Rome contre les patriarches de Constantinople, rebelles à leurs prétentions de suprématie, se renouvella une autre fois sous un aspect semblable dans le huitième concile œcuménique, l'an 869 (2), lors de la condamnation de Photius, dernière occasion qu'eurent les occidentaux de vexer les peuples de l'Orient.

Outre ces preuves de sévérité de la part de Théodore contre Phyrus, le pape écrivit encore à Paul, patriarche de la ville royale, afin qu'il renonçât à ses opinions erronées. Tous ses efforts furent vains, et l'on procéda à Rome, sous l'autorité du siège apostolique, à la déposition de l'évêque obstiné. Ce fut alors que l'empereur Constant, pour arrêter les révolutions politiques que le dernier schisme religieux venoit d'occasionner, publia le fameux *type* ou ordonnance, par lequel il défendit de s'occuper de pareilles

---

(1) *S. Theophan. chronogr. p. 275 et 286.*

(2) *Nicet. David. in vit. Ignat. patr. Constantinop.*

Voyez chap. 19 de cet ouvrage.

disputes à l'avenir. Son but étoit de rappeler par ce moyen à l'obéissance les peuples d'Italie et d'Afrique, que le monothélisme avoit aliénés des orientaux, sujets comme eux, de l'empire grec. Cette intention fut méconnue par le pape Théodore. Il refusa le type, et ne le considéra que comme une subtilité abominable avec laquelle l'hérésie tendoit à se glisser peu-à-peu dans les ames. Il poussa le fanatisme jusqu'à défendre à ses apocrisaires à Constantinople (1) d'y célébrer désormais les mystères de la religion chrétienne. L'année suivante, Olympius, alors exarque de Ravenne, voulut forcer les évêques occidentaux à signer le type de son maître. Il n'y réussit pas mieux que n'avoit réussi le pape lui-même à faire rétracter de ses opinions monothélites le patriarche de Constantinople.

Cependant Paul meurt, et Pyrrhus remonte une autre fois sur le siège de la capitale. Sur ces entrefaites, Martin avoit succédé à Rome à l'évêque Théodore, sans l'approbation de l'empereur, ce dont les grecs firent dans la suite un crime au nouveau pape. L'abbé africain, Maxime, se rendit alors en Italie (2). Il y excita une ardeur et un zèle

---

(1) *Anastas. biblioth. in vit. Martin.*

(2) *S. Theophan. in chronogr. p. 276.*

Concile à Rome. infatigable contre les monothélites : bientôt Martin convoqua un concile de cent cinquante évêques, la neuvième année du règne de Constant, et les patriarches Serge, Pyrrhus, Cyrus et Paul y furent de nouveau publiquement dégradés et anathématisés. L'erreur des monothélites y fut condamnée avec l'écthèse d'Héraclius et le type de Constant; et on y reconnut définitivement deux volontés et deux opérations dans la personne divine de Jésus-Christ. L'empereur Constant, apprenant cette témérité religieuse, ne peut plus contenir sa fureur. Il fait saisir le pape Martin et l'abbé Maxime; et tous deux transportés à Constantinople, après des tourments aussi longs qu'horribles, sont envoyés ignominieusement en exil, l'an 655. On épuisa sur eux tous les raffinements de barbarie : Maxime eut la langue et la main coupées (1), et plusieurs évêques occidentaux moururent dans les supplices. Ce n'étoit nullement là le moyen d'établir en Italie la doctrine alors en vogue dans la cour orientale; aussi le pape Eugène (2), élu pendant la vie même de Martin, rejetta-t-il l'épître synodique et l'exposition de foi du nouveau patriarche de

Proscriptions religieuses.

(1) *S. Theophan. chronogr. p. 286.*

(2) *Anastas. biblioth. in vit. Eugen.*

Constantinople; et ce qu'il y a de remarquable en cette circonstance, c'est que l'aversion et la fureur du peuple romain contre les orientaux étoient parvenues à un tel point, qu'elles eussent forcé le pape à se conduire comme il le fit en effet, quand même il n'en auroit pas eu l'intention. Mais de même que la puissance civile étoit alors influencée par le pouvoir religieux, de même celui-ci répandoit à son tour les malheurs de son influence sur les événements politiques. Constant (1), à force de fanatisme et de cruauté, et plus encore par les tourments infligés à Martin de Rome, à Maxime d'Afrique, et aux deux Anastase, ses principaux disciples; Constant, dis-je, se rendit tellement odieux à ses sujets d'Orient, qu'il forma enfin le projet de fuir à la fois leur haine et leur présence, et de transporter de nouveau en Italie le siège de l'empire romain et le séjour des monarques qui le gouvernoient. Il n'eut point le temps d'exécuter ce projet, pour le moins aussi insensé que celui de Constantin (si mal à propos surnommé le grand), lorsqu'il établit à Constantinople sa résidence et sa cour. Constant fut assassiné en Sicile.

Enfin, effrayé par les malheurs qui de tou-

---

(1) *S. Theophan. chronogr. pag. 292.*

te part accabloient l'empire, et l'entraînoient à grands pas vers une ruine prochaine et totale, Constantin, empereur des grecs, surnommé Pogonate, résolut de faire adopter dans l'Orient la croyance qui ne rendoit pas, dans le VII<sup>m</sup>e siècle, les provinces occidentales beaucoup plus heureuses ; ce dont il auroit pu se convaincre s'il y avoit bien réfléchi (1). Il auroit fallu des déterminations toutes différentes, des réglemens d'une efficacité particulière, pour remédier à cette époque aux affaires délabrées de la monarchie grecque ; et peut-être même, après tant de secousses et des pertes aussi réelles et aussi considérables, étoit-il désormais impossible que l'empire romain se rétablît encore dans toute sa splendeur, par les seules forces humaines. Mais dans les cas désespérés, tout changement, quel qu'il soit, paroît un bien réel, et souvent la circonstance qui devra amener la catastrophe la plus terrible, est accueillie avec le même enthousiasme que celui qu'exciteroit la certitude d'une délivrance absolue et complète. Quoi qu'il en soit, ce fut au moins là, selon Théophane (2), le projet de Constantin et le but des muta-

---

(1) *Zonar. annal. in vit. Constant. Pogonat.*

(2) *S. Theophan. chronogr. p. 299.*

tions qu'il chercha à introduire dans la croyance religieuse de ses peuples. Pour y parvenir, il reçut avec honneur les légats du pape Agathon (1), et les exhorta à ne rien faire par esprit de parti ou de vengeance, par fureur ou par fanatisme. Il espéra qu'animés tous également par un désir sincère de paix et de concorde, les évêques renonceroient enfin aux vaines disputes de philosophie et de métaphysique, pour ne s'attacher qu'à la foi simple et pure des écritures saintes, des Pères de l'église et des conciles. C'est dans cette disposition, dit l'auteur grec que je viens de citer, que l'empereur Constantin Pogonate renversa les opinions impies et erronées des patriarches constantinopolitains Serge et Pyrrhus, et qu'il convoqua le sixième concile général. Cette assemblée œcuménique, composée de deux cent quatre-vingt-neuf évêques, et tenue l'an 680, s'appuya principalement sur les décisions des nombreux conciles que l'on venoit de tenir en Occident pour lui préparer les voies : elle ratifia le dogme des deux volontés en Jésus-Christ et de ses deux actions, et lança les mêmes anathèmes, dont nous avons parlé lors du synode de Rome, sous l'évêque Mar-

Sixième concile œcuménique.

---

(1) *Anastas. biblioth. in vit. Agathon.*



tin. Le seul nom du pape Honorius, comme je l'ai déjà dit, y fut adjoint à ceux des autres hérétiques orientaux (1). Les monothélites avoient d'abord exposé leurs dogmes (2) devant les Pères du concile; ils avoient produit, pour preuves des opinions qu'ils soutenoient, tous les passages qu'ils croyoient leur être favorables, parmi lesquels se trouvoit, comme autorité eutychienne, la lettre du pape Vigile, adressée au patriarche Ménas de Constantinople, et lue pendant les sessions du cinquième concile général. Toutes leurs citations furent reconnues insuffisantes; les codes, conciles et lettres qu'ils produisoient furent déclarés falsifiés dans tous les sens. On leur opposa les vénérables Pères Jean Chrysostôme, patriarche de Constantinople, Cyrille et Athanase d'Alexandrie, Ambroise, etc., et tous ceux enfin qui paroisoient avoir émis les deux *opérations*, sur lesquelles on disputoit alors. Outre les légats du siège apostolique, George, patriarche de Constantinople, Pierre d'Alexandrie, George de Jérusalem et Macaire d'Antioche assis-

---

(1) *Vid. concil. œcum. VI, act. 13 et 16; S. Leon. Pp. II, epist. ad Hervig. reg., etc.; Adrian. Pp. allocut. 3 apud. synod. VIII, act. 7; synod. VIII, act. 10, etc., etc.*

(2) *Anastas. biblioth. in vit. Agathon.*

toient à ce concile. Le dernier soutint le monothélisme de tout son pouvoir, et eut nécessairement le dessous dans une assemblée dont la convocation n'avoit d'autre but que la destruction des monothélites. On fit tous les efforts imaginables pour que l'évêque de Jérusalem pliât au sentiment du plus grand nombre; mais ce fut en vain. Pour dernière tentative, on lui lut l'épître synodique d'Agathon, adressée au concile, et qui contenoit la décision du pontife romain. Alors Macaire poussé à bout, bien loin de confesser deux volontés, refusa même d'en reconnoître une seule, et déclara nettement qu'il ne vouloit pas disputer sur une pareille matière. Cependant ses écrits prouvoient suffisamment qu'il avoit toujours professé le monothélisme; en conséquence on le condamna, et après l'avoir déposé on l'envoya chargé d'anathèmes finir sa vie dans un couvent de moines. L'orthodoxe Théophane prit sa place, et l'empereur défendit au patriarche George de recevoir à l'avenir dans sa communion l'évêque déposé. George, voyant la disposition des choses, se conforma en tout aux sentiments du siège apostolique, et le concile termina sa session. Il s'étoit tenu sous la présidence de l'empereur et des saints évê-

ques, selon l'historien Théophane<sup>(1)</sup>. Zonaras le fait présider par le patriarche Agathon de Rome, par celui de Constantinople, et enfin par celui d'Antioche ; les villes d'Alexandrie et de Jérusalem se trouvoient alors entre les mains des sarrazins.

Canons du  
concile trul-  
lien.

Il est à cette époque une remarque très-importante à faire sur les décisions du concile *trullien* assemblé par le patriarche Calinique, vers l'an 692 (1), pour remédier au défaut de canons touchant la discipline ecclésiastique, dont ni le cinquième synode, sous Justinien, ni le sixième que nous venons de rapporter, n'avoient fait mention. Cependant l'église et ceux qui l'administroient avoient bien plus besoin de préceptes et de réglemens de conduite que de dogmes. Les derniers n'étoient déjà que trop nombreux et trop embrouillés ; les autres étoient incon-

---

(1) *S. Theophan. chronogr. p. 301 et seqq.*

(2) S. Théophane place ce concile vingt-sept ans après le synode sixième œcuménique, la deuxième année du second règne de Justinien Rhinotmète. Ces deux époques ne coïncident pas trop bien ensemble, puisque cet empereur remonta sur le trône, l'an 705. Elles conviennent encore moins avec le temps fixé par la plupart des auteurs ecclésiastiques pour la convocation du concile trullien.

nus et négligés dans toute la chrétienté. Ce fut à un pareil abus que le concile trullien ou *penthecte* résolut de mettre un frein durable. Sans rien innover dans les anciens canons, il ne chercha qu'à renouveler et à remettre en vigueur les décrets de l'église primitive. L'Orient ne fut aucunement étonné des décisions qui en émanèrent; c'étoient des loix déjà connues et observées auparavant, auxquelles on donnoit une autre fois la vie et l'activité. Je n'en citerai que peu d'exemples. Le concile trullien (1) permet l'usage de leurs femmes aux prêtres mariés avant d'être entrés dans les ordres: il cherche à réprimer, autant qu'il est en lui, l'insolence et la méchanceté des moines, en leur ordonnant de se tenir tranquilles dans leurs solitudes, et d'y vivre enfin comme leur nom et leur institution le demandent; il reconnoît quatre-vingt-cinq canons des apôtres, et réproûve les constitutions apostoliques, jugement dont la dernière partie avoit déjà été émise deux cents ans auparavant, par Gélase, évêque de Rome (2). Le canon sur le mariage des prêtres, et ceux relatifs à

---

(1) *Vid. concil. penthect. can. 2, 12, 42, 52 et 55.*

(2) Voyez chap. 4 de cet ouvrage.

l'abstinence commandée ou défendue le samedi, articles sur lesquels les églises romaine et orientale étoient depuis long-temps en dispute, ne furent jamais reçus par la première. Cependant les légats du pape Serge (1) avoient assisté au concile trullien, et en avoient souscrit les actes. Il étoit de plus revêtu de la signature de l'empereur et de celles de tous les patriarches, et de tous les évêques les plus recommandables de la monarchie grecque (2), tels que Paul de Constantinople, Paul d'Alexandrie, George d'Antioche, Anastase de Jérusalem, Basile, métropolitain de Crète et vice-gérant du siège de Rome, etc.; etc. Finalement les peuples de l'Orient ne doutèrent jamais de la légitimité des canons trulliens (3), et les papes, dans la suite, n'osèrent ni les improuver ouvertement, ni même les corriger quand on les en prioit (4) : ils ne manquèrent pas néanmoins de les citer à leur appui, quand les circons-

---

(1) *Anastas. biblioth. in vit. Sergii; Paul. diac. breviar. l. 18.*

(2) *Matth. Blastar. in nomocanon. proœm.*

(3) *Synod. VII œcumen. act. 4.*

(4) *Anastas. biblioth. in vit. Joann. VII.*

Anastase accuse le pape en cette circonstance, de timidité et de fragilité humaine.

tances l'exigeoient, et qu'ils leur paroissoient favorables (1).

Cependant une nouvelle révolution se préparoit dans l'empire. Justinien II n'étoit aimé ni des prêtres ni des moines, et le lecteur judicieux en comprendra facilement le motif. Dès l'an 695 (2), une faction toute religieuse le précipita du trône. Léontius lui fit couper le nez, et se mit à sa place. Mais rien n'étoit stable dans cette malheureuse monarchie. Dix ans après cette tragédie, une autre peut-être plus juste, mais non moins cruelle, ramena Justinien dans sa capitale (3) : il s'y vengea d'une manière horrible de tous ses ennemis, et relégua à Rome le patriarche de Constantinople, Callinique, après l'avoir fait aveugler.

Bientôt Philippicus se ceint la tête du bandeau impérial. A peine monté sur le trône, l'an 711, il fait tous ses efforts pour renverser le système d'orthodoxie, qui depuis trente ans environ avoit rétabli une espèce de communication entre les deux parties de l'empire.

---

(1) Le pape Adrien, en écrivant à l'empereur Charlemagne, cite, comme autorité, le canon 82 du concile trullien.

(2) *S. Theophan. chronogr. p. 307 et 308.*

(3) *S. Theophan. chronogr. pag. 313 ; Paul. diacon. breviar. l. 18.*

Le sixième  
concile abrogé.

re. La haute fortune à laquelle il venoit de s'élever (1) lui avoit été prédite par un moine, partisan du système oriental, et celui-ci en avoit, en même temps, exigé la promesse formelle de ne s'occuper pendant son règne qu'à détruire de fond en comble, et jusqu'à la mémoire du sixième concile œcuménique, qu'il appelloit la plus abominable des choses. Philippicus, fidèle à ses engagements, convoque, l'an 712, un concile nombreux d'évêques et d'abbés, et y fait publiquement abroger le sixième concile. Théophane décore le synode de Philippicus du nom de réunion insensée, et nous apprend que l'empereur, après avoir chassé Cyrus, patriarche catholique de Constantinople, lui subrogea Jean, fauteur de l'hérésie, et instrument déhonté de la méchanceté qui triomphoit alors à la cour. Une année après (2), il y eut encore un autre concile également maltraité par l'auteur de la chronographie. Jean de Constantinople, André, métropolitain de Crète, et le métropolitain de Cysique, Germain (qui bientôt, comme nous le verrons, devoit changer de rôle), s'étoient réu-

---

(1) *S. Theophan. chron. p. 302 et 319; Zonar. annal. in vit. Philippic. Bard.*

(2) *S. Theophan. chronogr. p. 302 et 320.*

nis à plusieurs autres évêques pour secourir de tout leur pouvoir les intentions du gouvernement. Le sixième concile est condamné une autre fois et anathématisé ouvertement, ainsi que tous les Pères qui y avoient assisté, et qui s'étoient déclarés alors contre le monothélisme. Le pape Constantin (1), malgré les difficultés sur les canons du concile trullien, s'étoit porté à Constantinople au commencement de son pontificat; il y avoit vécu avec l'empereur Justinien Rhinotmète dans la plus grande intimité. Bientôt il ne montra plus la même tolérance. Il fit peindre à Rome les six conciles œcuméniques, et les y exposa à une égale vénération des peuples, contre les entreprises impies et téméraires de Philippicus. Cet acte d'hostilité aussi prononcée, non-seulement sépara momentanément les romains de la communion religieuse des grecs, mais il les soustraya encore à l'obéissance civile qu'ils leur devoient. Nous verrons, dans le chapitre suivant, comment les papes surent enfin profiter des circonstances et de leur orthodoxie, pour se délivrer totalement et à ja-

---

(1) *Anastas. biblioth. in vit. Constantin. ; Paul. diacon.*



mais de la dépendance d'une nation qui leur étoit devenue si odieuse.

Germain, patriarche, transféré à Constantinople.

L'an 715 (1), le même Germain, métropolitain de Cysique, qui venoit de se déclarer si ouvertement contre un concile œcuménique, est transféré au patriarcat de la capitale de l'empire. L'acte de sa translation est assez curieux pour mériter d'être rapporté ici; il est conçu en ces termes: « Par les suffrages et le consentement des pieux prêtres et diacres, du saint clergé, du sacré sénat et de tout le peuple chrétien de cette cité impériale, spécialement protégée par la providence, la grâce divine qui supplée à ce qui manque, et remédie à tout ce qui n'est pas parfait, transfère Germain, très-saint métropolitain de Cysique, à l'évêché de Constantinople. . . . Cette translation a eu lieu en présence de Michel, saint prêtre et apocrisaire du siège apostolique, des autres prêtres et des évêques, sous le règne d'Artémius. »

Ce patriarche réputé seulement orthodoxe, bien long-temps après cette époque, c'est-à-dire pendant que Léon l'Isaurien gouvernoit l'empire, et lorsque Germain s'opposa à la

---

(1) *S. Theophan. chronogr. p. 322; Zonar. ann. in vit. Artem; Paul. diacon. breviar. l. 18.*

nouvelle hérésie contre les images, comme nous le verrons dans le chapitre suivant; ce patriarche, dis-je, ne demeura pas long-temps sur le siège de la capitale, après y être monté pour la première fois. Théodore le chassa, l'an 716 (1), ainsi que l'empereur Artémius qui le protégeoit. Le nouveau monarque fit repeindre le sixième concile, ce qui le remit généralement en honneur, et cette circonstance, aidée du temps et de la lassitude, condamna enfin les partisans d'une seule volonté en Jésus-Christ, à l'obscurité la plus profonde. Cependant, sous Constantin Copronyme, vers le milieu du VIII<sup>e</sup> siècle, le patriarchat d'Alexandrie étoit encore monothélite. Cosmas, alors évêque de cette ville (2), fut le premier qui abjura les opinions qu'on y professoit depuis le patriarche Cyrus.

Fin du monothélisme.

Après le règne de Théodose, naquit une hérésie nouvelle (celle des iconoclastes) qui, par les troubles et les malheurs qu'elle entraîna à sa suite, fit bientôt oublier le monothélisme, et les ridicules sujets de disputes qu'il avoit occasionnés. Voici, je crois, ce qui peut y avoir donné lieu. Mahomet, dès le règne d'Héraclius, avoit enfanté en Orient

Mahomet.

(1) *S. Theophan. chronogr. p. 323.*

(2) *Cedren. chron ; S. Theophan. chron. p. 349.*

une secte de fidèles , qui menaçoit de faire en peu de temps une révolution semblable à celle déjà opérée dans ces belles contrées, par le christianisme. Ce changement étoit dans l'ordre des choses, et ne tarda pas à s'opérer. De même que les chrétiens avoient vu disparaître presque totalement devant eux les religions usées des juifs et des gentils, de même les mahométans firent rentrer dans la poussière les restes des gentils et des juifs, et portèrent aux chrétiens un coup, dont ils ne se relevèrent plus dans ces provinces. Ce n'étoit pas que le culte du Christ fût encore dans la décrépitude , et que le poids des siècles le précipitât vers le néant et vers l'oubli; mais il avoit souffert des maux horribles, par les divisions intestines qui s'étoient sans cesse succédées pour le détruire; il avoit le sein déchiré par ses propres enfants, qui, jusqu'à cette époque, avoient été ses ennemis les plus cruels. Outre le brillant attrait de la nouveauté, et la force que lui donnoient l'union et la jeunesse, le mahométisme avoit encore l'avantage inappréciable d'être plus adapté à l'esprit des orientaux. Les partisans de cette secte ne furent pas d'abord persécuteurs des chrétiens, par instinct et sans aucun motif. Cela n'avoit jamais eu lieu de quelque religion que ce pût être, et des raisons

quelconques plus ou moins mauvaises, et bâties pour la plupart sur l'humaine politique, précédoient toujours les proscriptions du fanatisme. Par exemple les arabes, d'après le témoignage de Théophane lui-même (1), permirent dans le principe, aux chrétiens d'Antioche, de se choisir un patriarche; et peu de temps après, ils le reléguèrent au loin, pour correspondances illicites avec les grecs. Quoi qu'il en soit, le philosophe ne s'étonnera aucunement de la victoire complète que la croyance mahométane remporta enfin, dans les provinces orientales, avec tant de promptitude, sur tous les rivaux qui osèrent lui disputer le pas. L'Occident auroit également plié sous son influence, si des circonstances politiques, étrangères à mon sujet, n'y eussent mis alors un puissant obstacle.

Je n'aurois point fait ici mention d'une secte si opposée au christianisme, et par conséquent contre laquelle aucun concile ne fut convoqué, si les idées de réforme qu'elle fit naître parmi les chrétiens mêmes, n'eussent occasionné les troubles dont j'entretiendrai le lecteur, dans le chapitre suivant, l'avant-dernier de cet ouvrage. Ainsi que les gentils

---

(1) *S. Theophan. chronogr. p. 349 et 361.*

avoient cherché à faire paroître moins déraisonnable la croyance de leurs pères, lorsque les disciples du Christ l'emportoient sur eux en raison, et paroissoient devoir bientôt l'emporter encore en force et en puissance; de même les chrétiens tentèrent de dépouiller leur culte des superstitions qui le déparoiérent lorsqu'on le mettoit en parallèle avec la religion des mahométans, de peur que la simplicité affectée par leurs rivaux, n'occasionât également leur propre ruine. Nous allons voir pourquoi ces louables essais demeurèrent sans aucun résultat réel.

---

## CHAPITRE XIX.

### *Les Iconoclastes.*

ME voici arrivé à la dernière partie du pénible travail que je me suis proposé à moi-même. J'aurai peu souvent eu l'occasion de réveiller des sensations agréables chez mes lecteurs : mon but est rempli, si j'ai pu leur faire faire des réflexions utiles. Parmi les dix-neuf chapitres de cet ouvrage, ou, pour mieux s'exprimer, parmi les dix-neuf tableaux des suites de la folie et de la méchanceté humaines, tableaux tous plus horribles et plus dégoûtants les uns que les autres, l'hérésie des iconoclastes, pour être mise la dernière, n'occupera pas la moindre place, ni la moins distinguée entre toutes celles qui l'ont précédée en rang. Je prierai ici celui qui voudra prendre une idée exacte des choses, et juger sans prévention les disputes religieuses du siècle

**Il faut juger  
les hommes a-  
vec les préju-  
gés de leur siè-  
cle.**

dont nous parlons maintenant, de reporter un moment les yeux sur l'histoire générale des époques que nous avons parcourues ensemble. Il n'est point de causes plus fréquentes et plus ordinaires d'erreur, dans les décisions des hommes, que celle de vouloir appliquer nos préjugés actuels aux temps éloignés, où l'on devoit nécessairement considérer les choses sous un tout autre point de vue. Au risque de pécher contre la sagesse présente, et contre les données nouvellement acquises, il faut absolument, pour porter un jugement sain et impartial, adopter momentanément les coutumes, les mœurs et les connoissances du siècle, sur les opérations duquel on veut décider sans passion. A cet effet, on doit parfaitement connoître ce siècle, et toutes les relations qu'il a eues avec ceux qui l'ont précédé. J'en proposerai un exemple. Le christianisme étoit toujours demeuré tellement obscur, depuis la naissance de cette secte, et même encore après la conversion des empereurs, que les historiens païens du quatrième siècle ne citent ni cet important changement opéré par Constantin dans l'ordre accoutumé des choses, ni les nombreuses et fréquentes assemblées des évêques chrétiens, qui l'accompagnèrent. Cette singularité inexplicable pour qui n'emploie que la façon de

voir actuelle, cesse d'être une énigme, si l'on réfléchit un instant aux points de contact qui avoient pu exister jusqu'alors, entre les gentils et les disciples du Christ. Les seconds avec leur doctrine mystérieuse, étoient regardés comme ne formant pas une religion à part. On la prenoit, comme nous en avons averti le lecteur (1), pour une secte particulière de philosophie, confondue alors avec les charlatans de toute espèce, dont la Grèce, l'Égypte, et la Chaldée infectoient la capitale du monde. Et, pour rappeler une autre fois ce que nous avons avancé dans un des précédents chapitres (2), Constantin lui-même parut croire qu'il pouvoit rester en partie attaché à la religion de ses pères, et n'en être pas moins compté parmi les chrétiens. La cause du peu d'importance que l'on mettoit au christianisme à cette époque, est claire pour toute personne un peu versée dans la lecture des anciens écrivains de cette secte. Comme elle doit encore servir à l'intelligence de ce chapitre, je l'indiquerai au lecteur aussi brièvement que le sujet me le permettra. Les chrétiens, dans leur origine, ne con-

Les chrétiens primitifs n'avoient ni temples ni autels.

(1) Voyez chap. 3 de cet ouvrage.

(2) Voyez chap. 7 de cet ouvrage.



ne espèce. C'est pourquoi leur prétention hautement manifestée de vouloir renverser le culte reçu dans l'empire, sans le pouvoir remplacer par aucune des choses crues nécessaires alors pour constituer une religion; c'est pourquoi, dis-je, cette prétention fut un sujet éternel de plaisanteries pour les païens. Qu'on parcoure Tertullien, Origène, Minucius Félix, Arnobe, Lactance, et une infinité d'autres auteurs, on y verra les objections faites par les gentils aux nouveaux frères, sur ce qu'ils n'avoient ni autels, ni aucune représentation connue. Dès qu'on leur reproche l'adoration d'un signe quelconque, ils se hâtent de se laver d'un soupçon aussi abominable à leurs yeux. C'est ainsi qu'ils se défendent sans cesse d'adorer la croix (1). Ils n'admettoient pas même les superstitions qui avoient un rapport plus immédiat avec la Divinité. Lactance (2) dit avec emphase, que Dieu n'a pas besoin de lumières. La primitive église ne permettoit point d'avoir des peintures dans les oratoires et lieux d'assemblée, « pour que ce qu'on adore, dit-elle (3), ne soit pas sur les murailles.» C'est ainsi en-

---

(1) *Minut. Felic. Octav.*; *S. Cyrill. adv. Julian*; *S. Ambros. etc.*

(2) *Lactant. l. 6, c. 2.*

(3) *Concil. eliberin. c. 36.*

core qu'Eusèbe (1) parle d'une statue de Jésus-Christ, élevée selon la coutume des païens (2) : ce sont ses propres expressions. Le concile d'Elvira étoit allé jusqu'à défendre les signes extrêmes de vénération, que les fidèles avoient coutume d'émettre en l'honneur des saints et des martyrs (3). Il ne veut pas qu'on allume des cierges dans les cimetières, de peur d'inquiéter les esprits des trépassés. Les chrétiens se retiroient, à la vérité, dans des antres, des cryptes, pour y célébrer leurs mystères : ils se rassembloient dans leurs cimetières, pour y faire des oraisons. Mais ces rites cachés et extraordinaires ne frapportoient point la multitude, et ne ressembloient d'ailleurs en rien aux idées qu'on avoit pu se former jusqu'alors, des cérémonies augustes et publiques de ce qu'on ap-

---

(1) *Euseb. hist. eccl. l. 7, c. 18.*

(2) S. Théophane (chron. p. 41) dit la même chose. Il étoit grand partisan des images, et mourut pour les défendre ; mais il partageoit, avec tous les orientaux, l'horreur la mieux sentie et une aversion insurmontable pour les statues.

(3) *Concil. eliberin. c. 34.*

Les Pères croyoient que les âmes des martyrs et des saints demeuroient dans les tombeaux, sous les autels, jusqu'à ce que Dieu vengeât leur mort (vid. S. Cyprian. de lapsis ; ad Quirin. l. 3 ; Tertullian. de resurrect. carn. c. 25 ; de animâ, c. 55 et 58 ; adv. Marcion. l. 4, c. 34).

pelloit une religion. De même que les chrétiens (1) regardoient comme une espèce de folie et d'ivresse, le culte que les païens adressoient à des choses inanimées, ceux-ci étoient loin de concevoir que la simplicité du christianisme dût remplacer un jour leurs imposantes superstitions.

Elle ne les remplaça, en effet, que pendant bien peu de temps. Bientôt la secte nouvelle, enflée par le triomphe qu'elle avoit enfin si glorieusement remporté après beaucoup de travaux et de sacrifices, négligea son originalité première. Professée par des hommes, elle adopta les défauts qui ont toujours défiguré les institutions humaines, dès qu'elle ne fut plus retenue par le ressort puissant de la crainte, qui jusqu'alors lui avoit fait conserver son caractère primitif et presque surnaturel. Elle n'évita d'abord que la ressemblance avec le judaïsme, sur les ruines duquel elle établissoit son édifice; elle prit l'aspect le plus opposé à celui que le gentilisme portoit avec lui, aussitôt qu'elle eut joint à ses propres ennemis la haine de tous les peuples de la terre. Cependant elle cessa de redouter également les juifs et les païens(2);

---

(1) *Origen. cont. Celsum*, l. 1, n° 5.

(2) Les chrétiens se servoient de l'ancienne loi

elle s'appropriâ, sans le moindre scrupule, pour son propre usage, tout ce qui put lui convenir dans le culte des uns et des autres, et celui qui voulut combattre le christianisme, n'eut plus besoin que d'employer contre lui les mêmes armes, dont cette secte se servoit autrefois pour terrasser ses adversaires. Je n'en donnerai qu'une seule preuve : les chrétiens maudissoient la superstition païenne, et le culte suprême que les peuples accordoient aux objets créés par leurs pro-

Christianisme  
combattu avec  
ses propres ar-  
mes.

---

des juifs, quoiqu'elle fût détruite par l'article principal de leur loi nouvelle. S. Cyprien s'appuie sur un réglemeut du Deutéronome (vid. l. 22), qui défend l'échange des habits entre personnes de sexes différents. Il fonde sur cette prohibition sa sévérité contre les histrions, sévérité confirmée, probablement pour le même motif, par le concile trullien (concil. in trullo, c. 51). Comme je me suis par fois emporté contre la religion mosaïque, dans cet ouvrage (voyez chap. 11 de cet ouvrage, *et alibi*), je ferai remarquer ici au lecteur, que je ne l'ai fait que d'après les saints Pères les plus estimés dans l'église. Il suffira, pour ne pas scandaliser ceux qui veulent sanctifier le judaïsme, au moyen des emprunts que le christianisme lui a faits; il suffira, dis-je, de me mettre à couvert, derrière la respectable autorité de Saint Athanase. Il dit clairement (contr. gregal. Sabelli), « que la loi des juifs, quoiqu'entièrement opposée à celle des gentils, n'est pas pour cela ni plus religieuse ni plus sainte. »

pres mains. Les *iconoclastes* détestèrent, six siècles après, la même abomination dans leurs frères, les catholiques. Il est probable, au moins, je le supposerai ici, pour ne pas offenser les esprits trop scrupuleux, que les uns le firent avec aussi peu de fondement que l'avoient fait les autres. Aucun païen de bon sens, aucun catholique éclairé n'attacha certes jamais la puissance suprême et absolue à de vaines représentations, à des simulacres inanimés; mais les chrétiens du peuple pouvoient avoir poussé la superstition à un point insoutenable, comme l'avoit fait autrefois la populace d'entre les gentils; et peut-être, sous l'empereur Léon, le remède contre ce mal étoit-il devenu aussi nécessaire qu'il l'avoit été avant la destruction de l'idolâtrie.

Influence  
monstrueuse  
du pouvoir  
religieux sur  
le civil.

Pour juger plus impartialement encore les temps dont nous parlons maintenant, et concevoir avec plus de facilité le grand acharnement des empereurs contre toutes les superstitions nouvelles en masse, et principalement contre le culte des images et l'institution des moines, il faut ajouter aux diverses considérations rapportées plus haut, celle de l'influence monstrueuse à cette époque du pouvoir religieux sur le pouvoir civil, influence que ces superstitions augmentoient

sans cesse, et rendoient de jour en jour plus dangereuse. J'ai déjà dit, en parlant de Constantin (1), que sa conversion mit le puissant ressort du fanatisme entre d'autres mains que les siennes; que les moyens de diriger les esprits du peuple se partagèrent entre le gouvernement et une classe d'hommes, presque toujours étrangers à ce gouvernement, et qui lui étoient même souvent opposés en tous les points. On travailla, depuis cet empereur, à diminuer ce qu'on croyoit remarquer d'excessif dans cette influence nouvelle. On voulut porter remède à un mal qu'il auroit fallu ne jamais commettre. Tous les efforts furent vains, ou du moins n'eurent qu'un succès précaire et momentané. Licinius, d'abord l'émule, puis l'ennemi de Constantin, ne put réussir à tenir en bride, dans sa partie de l'empire, les prêtres que son collègue d'un autre côté flattoit à toute outrance (2). Nous avons mis sur le compte de la politique cette sévérité si naturelle à un souverain, qui prétendoit être, et demeurer toujours le maître chez lui. Cependant toutes ses dispositions ne peuvent être considérées sous cet aspect. La dé-

Loix sans vigueur contre le clergé.

(1) Voyez chap. 7 de cet ouvrage.

(2) *Euseb. vit. Const. l. 1, c. 51 et 53.*

cence qu'il vouloit qu'on observât dans les réunions mystiques (1), sa prohibition expresse faite aux évêques d'enseigner la religion nouvelle aux femmes, et les personnes de ce sexe qu'il préposa à un pareil ministère, ne pouvoient avoir d'autre but que le seul bien de l'église. Mais ces mesures gênoient la liberté du clergé; elles demeurèrent sans effet. Julien chercha en vain à réprimer l'avidité des prêtres chrétiens pour les donations de toute espèce (2); Valentinien, son successeur, dut une autre fois chercher à prévenir que le corps des ecclésiastiques acquît en même temps trop de richesses et de puissance, et arrêter par tous les obstacles imaginables leur avarice et leur rapacité (3). Il voulut aussi que les moines, fidèles à ce qui doit être le premier but de leur institution, cessassent de troubler les villes, et qu'ils retournassent de nouveau pratiquer dans la solitude les vertus que leur profession et leur nom requéroient. Valens,

---

(1) Il vouloit que les femmes fussent séparées des hommes. Le concile d'Elvira (can. 35) avoit défendu aux femmes de veiller dans les cimetières avec les hommes, de peur d'abus.

(2) *Julian. august. epist. ad bostrens.*

(3) *Cod. theodos. lib. 16, tit. 2, l. 17 et 20, de episc. eccl. et cler. ; et lib. 16, tit. 3, l. 1, de monach.*

son frère, les soumit aux réglemens militaires (1), et punit ceux qui, en refusant de servir, se montrèrent rebelles à ses ordres. Ces loix n'outrepassèrent pas le règne des empereurs que nous venons de nommer.

D'un autre côté, le pouvoir des moines et des prêtres étoit devenu excessif. Nous en avons vu des exemples dans les derniers chapitres (2). Les dogmes qui les rendoient nécessaires, croissoient tous les jours en nombre, et acquéroient ainsi par la foiblesse des hommes et le puissant mobile de l'habitude, un degré de force qui bientôt n'auroit plus connu d'obstacles. Outre l'idolâtrie des catholiques, pour me servir ici d'une expression iconoclaste, les fidèles avoient encore la fureur des reliques, fureur qui peu-à-peu étoit parvenue à un point dont on se formeroit difficilement une idée, et qui augmentoit naturellement le respect et la vénération pour les ministres qui en possédoient l'entrepôt. A cela se joignit la commémoration des vivants pour les morts. On porta tellement loin l'abus de croire qu'il n'y avoit aucune différence entre les fidèles encore de

Action et réaction des superstitions sur ceux qui les prêchent.

---

(1) *Paul. diacon. breviar. l. 11.*

(2) Voyez chapitres 15 et 17 de cet ouvrage *et alibi.*



ce monde, et ceux qui venoient de le quitter, sans avoir satisfait à tous leurs devoirs (soit qu'on ne leur connût que le désir seulement d'être chrétiens, soit que, chrétiens en effet, ils n'eussent pas profité de l'indulgence que la religion accordoit alors dans les derniers moments de la vie à ceux qu'elle avoit retranchés du nombre des élus); cet abus, dis-je, devint tellement insoutenable, qu'il fut enfin nécessaire d'y mettre des bornes. On défendit de baptiser et de faire communier les morts (1); il fallut se contenter de leur rendre seulement le droit à la communion (2). Cependant l'église n'avoit jamais, dans les premiers siècles, favorisé ouvertement même cette dernière habitude, et elle l'avoit par fois formellement réprouvée. Tertullien (3) avoue que le dogme qui établit une espèce de relation entre les vivants et les morts, au moyen de laquelle ceux-ci sont aidés par l'intercession des autres, existoit de tout temps, mais qu'on ne la basoit que sur la seule tradition. Augustin et Jean Chry-

---

(1) *Concil. carthagin. c. 4; concil. carthag. III, c. 6; concil. in trullo c. 83; concil. antisiodorens. can. 12.*

(2) *Concil. arelatens. II, c. 12; concil. vasens. I, c. 11, etc.*

(3) *Tertullian. de coron. milit. c. 3.*

sostôme en parlent avec beaucoup de réserve. L'hérétique Aérius (1) condamnoit hautement les bonnes œuvres faites par les fidèles, dans l'intention que nous venons de décrire; et Cyprien (2), évêque de Carthage, prétend enfin qu'une fois sortis de ce monde, il n'y a plus aucun moyen de pénitence, aucun lieu à la satisfaction. Cependant les trois dogmes cités dans ce paragraphe se soutenoient les uns les autres, se donnoient ainsi mutuellement une nouvelle vigueur, et la fortifioient journellement à leur tour, chez une classe d'hommes qui ensuite profitoient de ces dangereux moyens, selon leur caprice et à leur gré. C'est le moment que les empereurs choisirent pour renverser tout l'édifice. Nous allons voir quel fut le succès de ces tardifs efforts.

Sans parler ici des disputes légères qui s'étoient élevées en Orient contre les images et le culte qu'on leur adressoit, sous l'empereur Anastase, vers l'an 485 [disputes où ce culte fut également défendu avec chaleur et attaqué avec force, principalement par l'évêque d'Hiérapolis, Philoxène ou Xénaïas, dont

---

(1) *S. Epiphan. hæres. 75.*

(2) *S. Cyprian. ad Demetrian.*

Léon l'isaurien.

nous avons déjà eu occasion de parler (1)], j'en viendrai d'abord au règne de Léon l'isaurien, le premier antagoniste vraiment redoutable qu'eut l'idolâtrie chrétienne, comme on l'appelloit alors, et le fondateur de l'hérésie des iconoclastes. Il n'y eut pas le moindre intervalle entre les maux dus à cette guerre théologique, et ceux qu'avoit causés le monothélisme, puisque Léon succéda immédiatement à Théodore, dernier empereur dont j'aie parlé dans le 18<sup>e</sup> chapitre.

Baptême forcé.

Le premier exploit du nouveau monarque fut de forcer les juifs (2) et les *montanistes* à se faire baptiser. Il en retira le profit que méritoit une pareille tyrannie, c'est-à-dire que les juifs se purifièrent de leur initiation, comme d'un sacrilège et d'un crime, et que les montanistes, au désespoir de leur apostasie, se rétinrent entre eux pour se brûler en cérémonie avec les compagnons de leur doctrine et de leurs malheurs. A cette scène infortunée succédèrent les maux que le mahométan Izid, chef des arabes, fit souffrir aux chrétiens qui se trouvoient sous sa domination. Un juif lui

(1) *Nicephor. Callist. l. 16, c. 27.*

Voyez chap. 17 de cet ouvrage.

(2) *S. Theophan. chronogr. p. 336.*

avoit persuadé de détruire entièrement le culte des images, et de les enlever de toutes les églises, où les disciples du Christ leur accordoient quelque honneur. Il lui promettoit en récompense quarante ans d'un règne brillant et exempt de toute traverse. Izid se hâta de publier l'édit qui devoit lui valoir de si grands avantages ; il commença la proscription, et la mort vint bientôt lui enlever à la fois ses espérances, et la faculté de nuire désormais à ses semblables. Mais l'exemple étoit donné : les images avoient perdu leur crédit, dès qu'une secte, par sa prétendue pureté, en avoit condamné également l'usage et les abus. Jamais elles ne se seroient relevées de ce choc, si les persécutions et les cruautés ne leur avoient donné une autre fois de l'intérêt et de la valeur. Béser, chrétien renégat, et captif des sarrasins pendant quelque temps, devient l'ami et le confident de l'empereur Léon. Il le pousse bientôt (1) à faire aux images des chrétiens une guerre aussi cruelle que celle que leur faisoient les arabes eux-mêmes. L'évêque de Nacolie en Phrygie, homme ignorant et d'un méchant naturel (selon Théophane), se joignit à eux. Des menaces aux effets il n'y eut que bien

---

(1) *S. Theophan. chronogr.*, p. 337.

Édit icono-  
claste.

Le pape se  
révolte contre  
l'empereur.

peu de chemin à faire. Léon émit et publia, l'an 726, son premier décret contre les images (1). Grégoire II, alors pape de Rome, écrivit à l'empereur, à ce sujet, aussitôt qu'il eut appris sa détermination. Léon avoit ordonné à Grégoire, son sujet, de proscrire en tous lieux l'idolâtrie, et d'abattre les signes qui la réveilloient chez les chrétiens, s'il vouloit encore mériter ses bonnes grâces à l'avenir. Bien loin d'obéir, l'évêque de Rome répond à la cour une lettre très-forte, pour dissuader l'empereur de son entreprise téméraire et impie. Il l'avertit qu'un souverain, quel qu'il soit, ne peut casser de sa propre autorité les saintes décisions de l'église; et, en attendant que Léon ait pris une résolution, Grégoire défend aux romains de reconnoître dorénavant l'empereur des grecs, et de lui payer les tributs ordinaires. Léon avoit essayé de faire assassiner le pape des latins, et ceux-ci, sous le gouvernement des ducs particuliers qu'ils se choisirent, se soustrayèrent à jamais à l'obéissance des orientaux. Ils avoient voulu même créer d'abord un empereur de leur façon, et le conduire

---

(1) *S. Theophan. chronogr. pag. 338; Anastas. biblioth. in vit. Gregor. II; Paul. diacon. breviar. lib. 18.*

à Constantinople, mais ils s'en tinrent ensuite à une détermination plus sage, et à laquelle nous pouvons raisonnablement croire que les papes contribuèrent beaucoup de leur côté, vu le grand profit qu'ils en devoient retirer dans la suite. Ce qui en résulta pour le moment fut un schisme en Italie, entre les partisans de l'empereur et ceux de l'influence papale, schisme dont les malheureux effets ne se firent pas moins sentir à la religion qu'à la politique. Il occasionna d'abord une ligue offensive et défensive entre les romains et la nation lombarde (souvent décorée par eux du titre de barbare et d'infâme), contre l'orgueilleuse puissance des grecs.

Cependant les persécutions et les massacres étoient commencés à Constantinople (1). L'empereur et son favori Bésér paroissoient n'avoir plus rien à craindre pour le salut de l'état, si ce n'est le tort que lui faisoit le culte accordé aux images. Celles-ci furent abattues en tous lieux, par ordre supérieur. Toutes les écoles de dogmes chrétiens, établies par saint Constantin le grand, selon les expressions de Théophane, sont détruites en un seul jour. Il y

---

(2) *S. Theophan. chronogr. pag. 339; Anastas. biblioth. in vit. Gregor. II; Zonar. annal. vit. Leon. isaur.*

Rebellions et  
massacres.

en avoit une principalement appelée des *studites* (1), et dont le chef portoit le nom de docteur œcuménique. Léon livre aux flammes le monastère, avec les moines qu'il contenoit, et l'immense bibliothèque qui y étoit adjointe. Alors le peuple à la vue d'innovations aussi barbares, se révolte enfin. Il veut d'abord porter la rébellion jusqu'à attenter aux jours de son souverain; et parvient à massacrer les satellites envoyés pour enlever la statue du Sauveur, de la porte *d'airain*, au haut de laquelle elle se trouvoit placée. Il fallut punir les plus mutins. De là les mutilations de membres, selon l'horrible coutume de ces temps-là, les fustigations, les exils et les tourments de toute espèce, infligés à des hommes coupables, sans aucun doute, quand on les considéroit sous un certain rapport, mais qu'il falloit aussi regarder d'un autre côté, comme des martyrs et des saints. Tellement s'étoit accrue l'éternelle contradiction entre les puissances séculière et religieuse! Après cette scène sanglante à Constantinople, une seconde plus terrible encore, eut lieu dans une autre partie de l'empire. Les habitants des Cyclades, par zèle pour les images, et par amour pour le culte qu'on

---

(1) Monastère fondé par Studius.

leur rendoit, et qui s'étoit identifié à leurs yeux avec les principaux dogmes de la foi chrétienne, conspirèrent contre la personne de l'empereur, et échouèrent dans ce criminel projet. Cet effort inutile contre l'autorité souveraine, bien loin de ralentir la chaleur des persécutions, ne fit que l'animer encore davantage. Les images et leurs défenseurs furent compris dans un seul arrêt de proscription; et pour étendre de plus en plus le système réformateur nouvellement adopté, on attaqua à la fois l'intercession de la vierge, des martyrs et des saints, on ôta aux reliques leur efficacité primitive, et Léon déclara également idolâtres les empereurs chrétiens ses prédécesseurs, et les peuples qu'il étoit appelé à gouverner.

Ce fut alors que commencèrent les inimitiés de Léon avec le patriarche Germain. Remonté de nouveau sur le siège de Constantinople, ce pasteur sut bientôt, malgré ce qui s'étoit passé, usurper le nom de très-saint que lui donna Théophane (1). Il ne le mérita certes que bien long-temps après, et lorsqu'il eut opposé une généreuse résistance aux innovations de la cour. De même que je recule son orthodoxie de mon propre mouvement,

Différends  
entre Germain  
et Léon.

---

(1) *S. Theophan. chronogr. p. 335, 339 et 341.*



je me crois également autorisé à mettre sur le compte des auteurs qui écrivirent la vie de ce patriarche, les prophéties faites après coup, et qu'on lui attribua. Dans le temps qu'il vivoit encore en bonne harmonie avec Léon, il tint sur les fonts baptismaux le fils de l'empereur, qui, sous le nom de Constantin Copronyme, gouverna depuis la monarchie grecque. Un accident ordinaire aux enfants en bas âge, fit prédire à Germain que Constantin troubleroit par ses crimes la tranquillité de l'église, comme il avoit troublé et sali les eaux du baptême. Il n'en fallut pas davantage à Germain pour décorer le fils de son maître, du nom odieux de précurseur de l'antechrist. Au reste, le patriarche étoit tellement persuadé de l'infailibilité de sa prophétie, qu'il voulut une autre fois la répéter à l'empereur lui-même. Sondé par celui-ci sur ses intentions concernant le culte des images, il demeura inflexible; et, tout en reprochant au monarque le mal qu'il avoit déjà fait à l'église, il lui dévoila cependant un avenir bien plus terrible. Il lui parla d'un souverain dont l'antechrist devoit se servir pour exécuter ses desseins, d'une manière plus efficace encore que celle qu'il avoit employée en se servant de Léon lui-même. . . . . L'empereur, après une sortie aussi indécente, vou-

lut exiler le patriarche, comme un turbulent et un séditieux. Il paroît cependant qu'il s'en tint aux simples menaces pour le moment, puisque nous voyons Germain, après cela, assister à un concile convoqué contre les images. Ce fut en cette occasion, que, ne pouvant résister davantage, il préféra abdiquer pour ne pas être obligé de se rendre; et après avoir dit que, sans un concile général, sa conscience ne lui permettoit pas de rien innover dans la foi et dans les cérémonies de la religion chrétienne, il se retira tranquillement chez lui. Pendant que Germain se sacrifioit ainsi, à Constantinople, au culte des images, Grégoire combattoit également pour elles à Rome, et enlevoit, dit Théophane, l'Italie et tout le couchant à la domination grecque. Léon, pour ses folles entreprises, fut anathématisé par les orientaux et les occidentaux. Le pape Grégoire consolida de cette manière, dans un concile, la rébellion dont il étoit le chef.

Alors la fureur de Léon ne connoît plus de bornes. Il nomme Anastase patriarche de Constantinople (1). Celui-ci écrit au pape sur

---

(1) *S. Theophan. chronogr. pag. 343 ; Anastas. biblioth. in vit. Gregor. II ; Paul. diacon. breviar. lib. 18.*

son élection, et en est repoussé avec aigreur. Grégoire même l'excommunie solennellement et le dépose de sa dignité nouvelle. Il fait aussi des reproches sanglants à l'empereur sur sa conduite, et persiste toujours dans la révolte qu'il avoit entamée. Léon, par le conseil d'Anastase, retranche du patriarcat romain tous les évêchés de l'empire grec, situés dans la Calabre, l'Illyrie, la Sicile, etc. (1), ne voulant pas que le pape, qui refusait chez lui l'influence politique des orientaux, pût encore exercer sa juridiction religieuse dans les provinces soumises à la domination impériale. Cet exemple avoit déjà été donné une fois lors du monothélisme, quand l'empereur Constantin accorda l'indépendance ou l'*autocéphalie* à l'évêque de Ravenne, vers l'an 666 (2). Ce premier essai ne produisit que le schisme partiel de l'exarchat : celui tenté par l'empereur Léon, jetta les fondements du grand schisme oriental, auquel le patriarche constantinopolitain, Photius, mit la dernière main, comme nous le verrons dans le chapitre suivant. Quoi qu'il en soit, les peuples de l'Orient, aussi innocents que

Origine du  
grand schisme.

---

(1) *Hadrian. Pp. epist. ad Carol. reg., in fine concil. nicæn. II, œcumen. VII.*

(2) *Rubeus, hist. ravennat.*

malheureux dans cette affaire, payèrent bientôt par des torrents de sang la résistance du pape aux ordres de la cour. Tous les adorateurs des images, clercs, moines, laïcs, furent recherchés avec soin, et périrent dans les supplices. Léon voulut encore se venger personnellement des outrages que les papes ne cessoient de lui faire. Il équipa une flotte formidable contre l'Italie; mais l'Adriatique engloutit à la fois son espoir et ses vengeances. En effet, Grégoire III (1), successeur du pape du même nom, avoit également soutenu les prétentions et les opinions du siège de Rome. Il avoit même envoyé comme légat, aux empereurs Léon et Constantin, son fils, un prêtre qui devoit les réprimander sur leur impiété, et l'hérésie née au sujet des images. Le prêtre romain, ébloui par la puissance des monarques grecs, n'osa point remplir cette dangereuse commission, et retourna vers son évêque sans avoir rien fait de ce qui lui avoit été ordonné. Le pape le déposa; mais le concile assemblé alors à Rome, plus modéré que son chef, condamna seulement le légat timide à faire une seconde fois le voyage de Constantinople. On l'empêcha d'y arriver, et il fut détenu en Si-

---

(1) *Anastas. biblioth. vit. Gregor. III.*

cile par les grecs encore maîtres de cette île, à l'époque dont nous parlons. Cependant Grégoire convoque un nouveau concile. Quatre-vingt-treize évêques, des prêtres, le clergé, et le peuple y assistent; et le résultat en est l'excommunication prononcée contre quiconque osera encore à l'avenir s'opposer au culte des images de Dieu, de Jésus-Christ, de sa mère, des apôtres et de tous les saints qu'une ancienne tradition ordonne d'honorer. On envoya ces décisions en Orient, mais elles demeurèrent également arrêtées dans la Sicile, et ceux qui s'étoient chargés de les remettre aux empereurs, furent maltraités et chassés injurieusement. Le pape en écrivit à Léon et au patriarche Anastase; mais ni le pontife latin, ni l'empereur ne pouvoient à cette époque s'occuper sérieusement de querelles aussi éloignées. Le premier ne songeoit qu'à ses propres intérêts, et travailloit alors, avec toute l'ardeur dont il étoit susceptible, à augmenter les donations faites autrefois à l'église par les grecs, les lombards, etc., ou à récupérer celles qu'elle avoit perdues. Léon étoit assez occupé par les troubles qui agitoient ses propres provinces. En mourant, l'an 741, il laissa pour héritage à son fils Constantin Copronyme, ses fureurs et ses vengeances.

Je n'ajoute pas foi à tout ce qu'ont écrit

les auteurs catholiques (1) sur Constantin ; mais je ne saurois me dissimuler cependant qu'il fut réellement un méchant homme et un mauvais empereur. Ses horribles persécutions, pour un peu plus ou moins d'honneurs accordés à des peintures, sont les preuves les plus évidentes et les plus sûres de la petitesse de son esprit et de la barbarie de son ame. Je supposerai encore que le culte des images étoit devenu insoutenable. Il valoit encore mieux cependant le tolérer momentanément que de dépeupler aussi cruellement l'empire. Il eût fallu d'abord délivrer celui-ci de ses ennemis naturels, beaucoup plus dangereux alors que l'adoration des saints et des reliques. Après cela, en éclairant peu-à-peu le peuple, on seroit parvenu, sinon à le faire renoncer à ses superstitions, du moins à les faire diminuer infiniment. Quelque grave qu'on nous dépeigne le mal, le remède étoit encore bien pire. On se seroit corrigé avec le temps, et, si cela étoit devenu absolument impossible, il étoit préférable qu'on ne se corrigeât jamais. Une persécution ne sauroit être justifiée; elle n'admet point d'excuses.

Constantin  
Copronyme.

---

(1) *S. Theophan. chronogr. pag. 346 ; Nicephor. in chronic. ; Zonar. annal. in vit. Constantin. Copronym.*

Changements  
politiques.

A peine Constantin est-il monté sur le trône, qu'il est obligé d'en descendre. Artabasde (1), son beau-frère, manifeste des prétentions sur l'empire, et le sort des armes favorise sa révolte. Alors le patriarche Anastase oublie sa propre hérésie, et l'amitié qui le lioit au monarque disgrâcié. Dès qu'Artabasde est le plus fort, le pasteur, à la tête du peuple de Constantinople, maudit Constantin, flatte le monarque orthodoxe et tous ceux que celui-ci protège. Ce n'est pas tout. Pour mériter de plus en plus les bonnes grâces du vainqueur, le méprisable évêque jure, par un morceau de la croix de Jésus-Christ qu'il tenoit à la main, que Constantin avoit voulu introduire dans l'église le dogme de Paul de Samosates, et qu'il avoit osé dire devant lui que le sauveur étoit un homme ordinaire, né de Marie, comme lui-même qui devoit le jour à l'impératrice Marie, sa mère. Le peuple, alors révolté de l'impiété d'une pareille proposition, proclame Constantin indigne de l'empire, et le déclare déchu de tous ses droits à perpétuité. Cette momerie ne nuit pas beaucoup aux affaires de l'empereur dépossédé (2), puisque nous le voyons deux ans

---

(1) *S. Theophan. chronogr. p. 347 et 348; Zonar. annal.*

(2) *S. Theophan. chronogr. p. 352, 355, 358 et 359.*

après remporter une victoire complète sur ses ennemis , et, de retour dans sa capitale , y exercer les vengeances les plus atroces contre ceux qui avoient échappé à la première rage du vainqueur. La mort même ne mettoit pas à l'abri de ses poursuites, et il portoit jusque dans les tombeaux ses mains sacrilèges. Il fit crever les yeux au patriarche Anastase , l'exposa publiquement à la risée et aux insultes de la populace , puis il le remplaça de nouveau sur le siège pontifical de Constantinople. Il continua la guerre contre les images et leurs adorateurs , comme si la peste, qui affligoit alors ses malheureux sujets, n'étoit pas encore assez prompte à les détruire. Il préluda aussi par diverses assemblées particulières à un concile général qu'il vouloit bientôt assembler contre ses adversaires , et dans lequel il prétendoit rendre universels ou catholiques les dogmes qu'il professoit. Il travailla , en attendant , à attirer le clergé et les peuples dans son parti, et le succès répondit presque entièrement à son espérance.

Cependant les affaires d'Italie s'embrouilloient tous les jours davantage. Il n'y avoit plus entre les romains et les lombards, la même harmonie que , contre l'ordre naturel des choses , des circonstances particulières



Septième  
concile œcu-  
ménique des  
iconoclastes.

les avoient forcés de contracter momentanément. Le pape Etienne II (1) demande à l'empereur Constantin, de le délivrer enfin des barbares et d'Astolphe, leur roi. Mais l'empereur à des intérêts aussi pressants, préfère la réunion ridicule de son concile général. Trois cent trente-huit évêques s'assemblent, l'an 754, à Constantinople (2), dans le palais d'*Hiérie* (3). Aucun des patriarches des sièges de Rome, d'Alexandrie, d'Antioche ou de Jérusalem n'assistoit à ce synode présidé par Théodose, évêque d'Éphèse, et par Pastillas, évêque de Pergis, vu la mort d'Anastase, patriarche de la capitale. La première opération de Constantin, pendant les six mois que dura ce concile, fut de nommer et de proclamer lui-même patriarche œcuménique, le moine Constantin qui, à cette époque, étoit évêque de Sylée. Les Pères alors se constituèrent en septième concile œcuménique, et abolirent définitivement le culte des images. Les défenseurs de l'idolâtrie, savoir : Germain, George de Chypre et Jean Chrysorrhoeas, surnommé Damascène, furent publiquement anathématisés. Nous verrons

---

(1) *Anastas. biblioth. in vit. Stephan. II.*

(2) *S. Theophan. chronogr. pag. 359 ; Zonar. annal.*

(3) Maison impériale à Constantinople.

bientôt en Orient le résultat de ces décrets. La négligence de l'empereur, sur les affaires des provinces occidentales, lui fit perdre à jamais le reste des droits qu'il avoit encore conservés sur l'exarchat de Ravenne. Le Pape (1) rebuté par les grecs, s'étoit adressé au roi de France, Pépin. Il étoit même allé en personne, implorer le secours de ce puissant monarque. Ses demandes ne furent pas vaines. Les lombards eurent le dessous, et l'église romaine, pour la première fois, entra réellement dans le gouvernement temporel des peuples, malgré le dépit et la douleur des grecs, à la vue de la puissance des francs qui dispoient ainsi à leur gré des diverses parties de l'empire, et auxquels cependant ils n'étoient pas en état de résister ouvertement. Constantin chercha, pour se consoler, à exciter Pépin contre les images et le pape qui les protégeoit. Un concile tenu à Gentilli, et composé d'évêques francs et des envoyés de l'empereur grec, ne décida, à ce qu'il paroît, ni pour les iconoclastes, ni contre leur doctrine. On s'y amusa à des questions bien moins importantes (2).

Sur ces entrefaites, Constantinople voyoit

Proscriptions  
religieuses.

---

(1) *Anastas. biblioth. vit. Stephan. II.*

(2) Voyez chap. 20 de cet ouvrage.

recommencer, avec une nouvelle fureur, les proscriptions religieuses (1), auxquelles l'empereur se croyoit plus autorisé que jamais, d'après les décrets des Pères de son concile. L'évêque d'Epiphanie venoit de passer dans le parti de Constantin. Il fut aussitôt anathématisé et déposé par Théodore, patriarche d'Antioche, par Cosmas d'Alexandrie, et par leurs suffragants. Pour renverser tout d'un coup les idoles qu'il détestoit, l'empereur pensa alors un moment à attaquer jusque dans sa racine, le respect qu'on avoit pour la vierge et les saints serviteurs de Dieu, en proposant une autre fois, pour cette première, le nom de *mère du Christ* simplement. Mais le patriarche lui objecta jusqu'à quel point Nestorius s'étoit rendu odieux, en émettant un pareil dogme, et Constantin se désista de son entreprise. Il demanda sur ce point le secret au pontife, et se contenta de pousser avec vigueur la guerre contre les images. Il l'étendit le plus qu'il lui fut possible, et chercha à envelopper dans la ruine de l'idolâtrie, tout ce qui pouvoit servir à la faire renaître, à la soutenir ou à la propager. C'est ainsi qu'après avoir, par des cruautés inouïes, exigé

---

(1) *S. Theophan. chronogr. p. 363, 365 et seqq. ad 375; Nicephor. in chron.; Zonar. annal.*

du clergé sous sa domination, le serment de se rendre en tout à ses désirs (serment que le patriarche prêta solennellement, sur un morceau de la croix de Jésus-Christ), Constantin abolit les moines par un édit, et les força à rentrer dans le monde. Mais toutes les actions de cet empereur devoient avoir leur côté ridicule, et être en même temps marquées au coin de la barbarie la plus atroce. Non content d'avoir vidé les couvents, Constantin força les moines à se marier incontinent. Il leur donna même à chacun une femme de sa propre main, et les contraignit à passer ainsi avec elles publiquement en revue devant le peuple de Constantinople, dans l'espoir qu'une démarche aussi éclatante les empêcheroit de retourner dorénavant à ce qu'il appelloit leurs superstitions premières. Presque tous obéirent. Les autres périrent dans les tourments et les supplices, ou furent envoyés en exil, après qu'on leur eût préalablement crevé les yeux, coupé le nez ou la langue, et qu'ils eurent souffert en tout genre, les mutilations inventées dans ces siècles barbares. Les monastères furent d'abord détruits ou incendiés; on se contenta ensuite de les adjuger au fisc, et de les vendre. Ce n'est pas tout encore; Constantin fait abattre les croix placées sur les égli-

Les moines  
forcés au ma-  
riage.

Destruction  
des reliques.

ses, défend les réunions de nuit, brûle les écrits des Pères de l'église qu'il croit contraires à ses sentiments, et abolit les prières à la vierge et aux saints, soit écrites, soit mentales. Les seules paroles de : « mère de Dieu, viens à mon aide, » sont punies par des raffinements de barbaries et par la mort. La destruction des reliques suivit de près cette proscription générale. On punit comme impies et sacrilèges, tous ceux qui osoient encore en porter sur eux. Les exils, les mutilations, les supplices recommencèrent; et tous ceux qui refusèrent de signer le *tome* synodique, ou les décrets des iconoclastes et de leur septième concile œcuménique, perdirent la vie dans les tourments. Le patriarche Constantin accusé d'avoir mal parlé de la personne de l'empereur, fut chassé de la capitale. Ses lâches complaisances pour son exécration maître ne purent l'empêcher de tomber enfin dans la disgrâce, et sa brillante fortune se termina par les souffrances les plus affreuses, qu'on eût encore mises en usage. L'eunuque Nicé-  
tas, en dépit des canons ecclésiastiques, occupa le siège de Constantinople, après Constantin.

Concile à  
Rome.

Avant de rapporter la mort de l'empereur Constantin, je ne veux pas passer sous silence, un concile occidental tenu à Rome pen-

dant son règne, et qui, quoique convoqué sur un sujet absolument étranger aux disputes alors à la mode, rendit cependant aux images le tribut de vénération et de respect qu'on leur croyoit dû, en décidant que ce culte étoit ordonné par la religion chrétienne, et en anathématisant le concile grec assemblé récemment contre elles. Les romains avoient déposé le pape Constantin, créé malgré eux, par le duc de Spolète (1). Aidés des rois de France, fils de Pépin, ils élurent un pontife nouveau, dans la personne d'Etienne IV. On commença par arracher les yeux à Constantin, puis douze évêques francs, joints aux pasteurs italiens, et présidés par Étienne, se réunirent pour juger en dernier ressort, une querelle que le fait avoit déjà terminée. Constantin s'avoua coupable, et demanda sa grâce en pleurant. Mais comme il avoit des prêtres pour juge, le pardon devenoit impossible. On lui reprocha la faute énorme, d'avoir de plein saut, passé de l'état de laïc à la dignité d'évêque, contre les canons ecclésiastiques. (Le lecteur se souviendra, en combien d'autres circonstances, ces canons avoient été violés). Les Pères du concile accablèrent le malheureux pape, d'injures et de

---

(1) *Anastas. biblioth. in vit. Stephan. IV.*

coups. Constantin aveugle, et maltraité de la sorte par ses collègues, fut jetté hors de l'enceinte sacrée; et cet acte de barbarie se termina par une espèce de scène burlesque et des plus ridicules. Les évêques italiens, Étienne à leur tête, après la disparition de Constantin, se prosternèrent au milieu de l'assemblée, et, en répandant un torrent de larmes, ils avouèrent leurs crimes, et la lâcheté qu'ils avoient commise, en recevant l'eucharistie des mains de l'anti-pape (c'est ainsi qu'ils nommoient Constantin), lorsqu'il occupoit encore le siège de Rome. Ils l'obtinent sans difficulté, et alors furent promulgués les canons qui vouloient que l'évêque de l'ancienne capitale de l'empire, avant de parvenir à cette dignité, eût préalablement passé par celles de diacre, prêtre et cardinal : on anathématisa tous ceux qui oseroient s'élever contre une disposition pareille. Je demande au lecteur si cette disposition a été plus religieusement observée, que tous les autres décrets de l'église. Quoi qu'il en soit, après ces importants événements, on lança contre les iconoclastes, les excommunications dont j'ai parlé plus haut.

Enfin, l'an 775, Constantin Copronyme (1)

---

(1) *S. Theophan. chronogr. p. 378, 379 et 382; Zonar. annal. vit. Leon.*

termina sa carrière et ses fureurs : la lâcheté, caractère ordinaire d'une ame cruelle, lui fit invoquer à sa mort, les mêmes saints, en haine desquels il avoit fait répandre tant de sang, pendant sa vie. Léon IV, son successeur, se déclara d'abord catholique, selon le sens donné à ce terme, dans la suite. Il se montra ami de la vierge, dit Théophane, et choisit les évêques de son empire, parmi les abbés les plus distingués. La joie des orthodoxes fut alors sans égale. Ils jurèrent solennellement sur le bois de la croix, de ne reconnoître désormais pour leurs souverains et leurs maîtres, que Constantin, fils de Léon, et sa race à perpétuité. Pour comble de bonheur, le catholique Paul venoit de succéder au patriarche de Constantinople, Nicétas; mais à l'improviste, on n'entendit encore parler de toutes parts dans l'empire, que d'arrestations et de supplices pour adoration des images.

Léon IV.

L'an 780, Constantin prit les rênes de l'empire grec<sup>(1)</sup>, sous la tutèle et la régence de sa mère Irène. Cette princesse altière et ambitieuse, contrariée dans ses goûts religieux par Léon IV, son mari, n'eut rien de plus

Constantin et Irène.

---

(1) *S. Theophan. chronogr. p. 383, 385 et 386; Zonar. annal. vit. Iren. et Constant.*



pressé, à la mort de celui-ci, que d'adopter une conduite toute opposée concernant le tort qu'avoient souffert, selon elle, les images et les moines. Elle répara le mal fait à la religion, dit Théophane, c'est-à-dire qu'elle protégea une secte au détriment de l'autre, ce qui n'empêcha nullement les deux sectes d'exister encore, de continuer entr'elles leurs disputes, de nourrir toujours des haines réciproques, et de donner journellement lieu à des troubles et à des massacres nouveaux. Le patriarche Paul venoit de mourir. Je l'ai nommé orthodoxe, lors de son élection; cependant il n'acquit cette épithète que lorsque l'impératrice eut formellement exprimé son intention de s'opposer aux iconoclastes. Alors l'évêque de Constantinople pleura le péché qu'il avoit commis, en montant sur le siège de cette ville, je veux dire sa promesse avec serment de n'adorer jamais les images. Il avoit attendu qu'Irène se déclarât *iconolâtre*, pour faire pénitence du crime d'avoir exercé les fonctions de pasteur pendant la persécution contre les saints. Quoiqu'il en soit de la sincérité de sa dernière conversion, il mourut moine, et indiqua à Irène un concile général, comme le seul remède à prendre en cette circonstance, pour calmer enfin les malheurs des fidèles et de l'église.

Tarasius, désigné patriarche après Paul, suivit exactement les intentions de son prédécesseur. Il refusa la consécration, à moins qu'on ne lui promît expressément la convocation d'un prochain synode œcuménique. L'impératrice et le nouveau pontife (1) en écrivirent de concert au pape et aux autres évêques de la chrétienté. Adrien occupoit alors le siège de Rome. Il étoit monté au plus haut degré de puissance et de gloire, auquel aucun pasteur de son église eût pu encore prétendre. Désiré, roi des lombards (2), s'étoit désisté de ses hostilités contre la ville de Rome, par la seule crainte de la malédiction ecclésiastique. Charlemagne avoit couronné l'œuvre, en confirmant une autre fois, après la victoire complète qu'il remporta sur les lombards, les donations considérables faites par son père Pepin à Saint-Pierre, pour me servir d'un terme consacré à cette époque. Les intérêts spirituels et temporels de l'église étoient absolument confondus dans ce siècle barbare, et le roi de France, après avoir comblé de biens le successeur du premier des apôtres, et mu par le même principe de religion, écrivit à l'impératrice Irène sur le culte

---

(1) *S. Theophan. chronogr. p. 388.*

(2) *Anastas, biblioth. in vit. Adrian.*

dû aux images des saints. Celle-ci venoit alors de convoquer son concile. Adrien se hâta d'y envoyer des légats pour le représenter. Les patriarches Jean d'Antioche et Thomas d'Alexandrie profitèrent de la trêve non encore expirée avec les arabes, pour se rendre en personne à Constantinople. Mais, au moins pour le moment, tous ces apprêts furent absolument inutiles. La protection accordée aux iconoclastes leur avoit donné naissance; la contradiction les avoit fortifiés dans leur sentiment. Ils ne purent souffrir que, d'un seul coup de plume, on ruinât ainsi leurs prétentions et leur système. A peine les patriarches et les évêques se furent-ils réunis à Constantinople, en présence des empereurs et des cathécumènes (1), afin d'y examiner les saintes écritures, pour et contre l'opinion alors débattue, qu'excités par quelques évêques, des troupes de gens armés, et une grande foule de peuple arrivèrent, l'épée nue à la main, et menacèrent d'égorger tous les pasteurs et les abbés présents au concile, s'ils ne dissolvoient de suite une assemblée aussi contraire aux enseignements de la religion chrétienne, et du saint concile œcuménique tenu sous l'empereur Constantin. On envoya

---

(1) *S. Theophan. chronogr. p. 389.*

des soldats contr'eux, mais ils refusèrent d'obéir à leurs chefs, et s'unirent aux mutins. Alors le patriarche de Constantinople, les évêques orthodoxes et les abbés se retirèrent, du lieu destiné au synode, dans le sanctuaire le plus reculé de l'église, et le peuple chanta victoire, sans que, par un bonheur inoui dans un pareil tumulte, il y eût eu la moindre goutte de sang de versée. On ne fit de mal à qui que ce fût, et tout le monde se retira tranquillement chez soi. Mais les catholiques ne renoncèrent pas pour cela à leurs projets. Le concile fut transporté de Constantinople à Nicée (1), et se tint réellement dans cette dernière ville, l'an 787. C'est celui qu'on a depuis nommé le septième oecuménique, en opposition au concile général, que les évêques iconoclastes, sous Constantin Copronyme, avoient décoré du même titre. Il étoit composé d'environ trois cent cinquante Pères. Les patriarches, ou leurs représentants, avoient été retenus par l'impératrice jusqu'à cette époque, et ils commencèrent l'ouverture des sessions, aussitôt que Tarasius se fut transporté de la capitale dans le lieu désigné pour l'assemblée. L'hérésie nouvelle

Les iconolâtres réunis en septième concile oecuménique.

---

(1) *S. Theophan. chronogr. pag. 390; Anastas. biblioth. in vit. Adrian.; Zonar. annal.*

y fut proscrite, et on anathématisa trois fois les patriarches constantinopolitains Anastase, Constantin et Nicéas, tous trois iconoclastes. On forma un décret des décisions du concile; il fut ratifié par la signature des empereurs, traduit en langue latine et envoyé au pape Adrien.

Les troubles politiques de cette époque sont tellement liés avec les affaires de religion, que je ne puis me dispenser, pour l'entière intelligence de cette histoire, d'entrer dans quelques détails à ce sujet. Deux ans après le concile général des catholiques, naquirent les différends entre Constantin et sa mère Irène (1). Elle eut d'abord le dessus, et se vengea cruellement des conseillers qui avoient voulu réveiller l'ambition du jeune empereur; mais ce triomphe fut de courte durée. Les troupes rougissoient d'obéir à une femme. Ils demandèrent Constantin pour chef, et l'ambitieuse Irène, en se retirant, laissa le champ libre à son fils, qui put alors faire souffrir aux partisans de la régente les mêmes barbaries dont elle avoit usé envers les amis de l'empereur. Depuis son avènement au trône, Constantin ne cessa de com-

---

(1) *S. Theophan. chronogr. pap. 393 et 396; Zonar. annal.*

mettre des imprudences qui le conduisirent nécessairement à sa ruine, sur-tout à cause du voisinage de la malicieuse impératrice dont, malgré la barbarie de ce siècle, il avoit négligé de se défaire. Elle sut se conserver l'attachement des moines et des iconolâtres, que son fils n'avoit pas la politique de ménager également, peut-être parce qu'il les connoissoit trop attachés à l'ancien système des choses, ce que nous avons vu souvent, en rapportant les diverses mutations religieuses occasionnées par les seules intrigues de gouvernement. Le nouvel empereur ajouta à ces fautes celle plus grande encore de répudier Marie, sa première femme, pour épouser Théodote. La pieuse Irène, comme l'appelle

Ruses et  
cruautés d'I-  
rène.

---

(1) *Ignat. diacon. in vit. S. Taras. patriarch. c. 7, n° 30 et seqq.; narrat. de S. Theodor. studit.*

ouvertement contre Constantin, de peur des innovations que l'empereur, ainsi contredit, eût pu introduire dans le régime de l'église. La plaie des iconoclastes étoit trop récente pour ne pas craindre que le moindre signe, de la part du souverain, ne redonnât une autre fois à cette hérésie toute sa première vigueur. Il aima mieux tolérer le divorce que Constantin appuyoit encore sur l'adultère dont il prétendoit que sa femme s'étoit rendue coupable, et sur les projets vrais ou prétendus qu'elle avoit eus de lui ôter la vie. Ce fut par les mêmes considérations que l'économe Joseph (second personnage de l'église de Constantinople après le patriarche) assista publiquement au mariage de l'empereur avec Théodote, et plaça sur la tête de Constantin la couronne nuptiale. Mais tout le clergé et les moines principalement ne furent point de l'avis de leur évêque. Platon d'abord, préposé à un des principaux couvents de la capitale, se sépara ouvertement de la communion du patriarche Tarasius, parce qu'il communiquoit avec l'empereur et avec le prêtre qui avoit été présent aux noces de Théodote, et parce qu'il avoit

---

*auctor. Michael. monach. c. 19 et seqq.; S. Theodor. studit. in S. Platon. orat. funèbr.*

donné son assentiment à ce que l'impératrice Marie fût renfermée dans un monastère. Constantin punit et exila Platon, ainsi que tous les moines. Cette sévérité ne fit qu'encourager et enhardir les autres abbés, collègues de celui qu'on venoit de déporter. Théodore, chef des studites, excommunia formellement l'empereur pour cause de bigamie, et donna pour prétexte de sa sévérité la grande multitude d'imitateurs que l'exemple du souverain avoit déjà fait naître dans l'empire. Alors Irène croit le moment venu pour exécuter enfin ses projets dénaturés. L'an 797, aidée par la faction des mécontents, moines pour la plupart, elle se rend maîtresse de la personne de son fils, et lui fait crever les yeux d'une manière si barbare, que peu de jours après l'opération, il mourut dans les souffrances les plus cruelles.

N'oublions pas de faire observer ici au lecteur que, trois ans avant la catastrophe de Constantin, il y avoit eu à Francfort un concile général de trois cents évêques francs, germains, italiens et espagnols: ils s'y étoient rassemblés pour examiner la cause de Félix, évêque d'Urgel, qui, après avoir rétracté ses opinions hérétiques, s'étoit de nouveau remis à les enseigner publiquement. Elles consistoient en une espèce de nestorianisme, et

Concile de  
Francfort.



si je n'en ai point parlé, en traitant de l'histoire de cette secte, c'est qu'elles se trouvent placées à une époque hors du cadre que je me suis tracé pour cet ouvrage (1) : d'ailleurs, malgré les lumières qui commençoient alors à renaître, sous la protection de Charlemagne, les disputes religieuses qui s'élevèrent dans son royaume, ne portent pas avec elles le même intérêt que celles nées en Orient sur le même sujet. Quoi qu'il en soit, les Pères de Francfort examinèrent les décisions du septième concile œcuménique des iconolâtres à Nicée, et sans égard aux légats du pape Adrien qui y avoient assisté, sans égard à l'approbation donnée aux décrets de cette assemblée par le même pape, ils émirent une sentence absolument contraire, par laquelle le culte des images fut déclaré impie, et qui condamna tous ceux qui y avoient donné leur assentiment. Les canons du concile de Nicée II, quoique sanctionnés par le siège apostolique, furent solennellement abrogés. Charlemagne envoya à Rome les actes du sy-

---

(1) Je ne devois, d'après mon titre, aller que jusqu'au grand schisme d'Occident, déjà indiqué plus haut. Ce que j'ajoute maintenant, est pour terminer l'histoire des iconoclastes, auxquels ce chapitre est spécialement consacré, et pour les raisons exprimées plus loin (chap. 20 de cet ouvrage).

node de Francfort, et le pape les jugea tellement importants, et eut une peur si grande de s'engager dans une dispute avec des pasteurs qui, quoique francs et barbares, n'étoient nullement à mépriser alors pour l'Italie plus ignorante et plus barbare encore, qu'il traîna l'affaire en longueur, et ne donna jamais une réponse décisive. Mais revenons à l'empire d'Orient.

L'horrible tragédie, dont nous avons entretenu en dernier lieu le lecteur, y fut bientôt suivie de la chute d'Irène elle-même (1). Elle avoit fait déposer de la prêtrise l'économe Joseph ; et le très-saint patriarche Tarasius (comme l'appelle Théophane), toujours prêt à changer de rôle, se prêta sans difficulté à ce petit manège. Lorsque Nicéphore eut remplacé la cruelle impératrice, et qu'à la mort de Tarasius un autre Nicéphore fut monté sur le siège patriarcal de Constantinople, Joseph fut réhabilité et remis dans tous ses droits. Platon et Théodore se séparèrent alors une autre fois de la grande église constantinopolitaine. Outre les raisons déjà rapportées, ils en alléguèrent une autre encore pour motiver leur nouveau schisme :

Nicéphore,  
empereur.

---

(1) *S. Theophan. chronogr. p. 402, 405, 407 et 409 ; Zonar. anal. in vit. Nicephor.*

c'étoit l'irrégularité du patriarche Nicéphore, qui de laïc étoit passé immédiatement à la première dignité épiscopale. L'empereur n'osa pas d'abord les envoyer en exil, à cause du grand nombre de leurs partisans tous rappelés et honorés sous Irène. Théodore le studite gouvernoit plus de sept cents moines. Cependant lorsque l'évêque de Thessalonique, nommé Joseph, et frère de Théodore, se fut joint aux mécontents, la chose parut trop sérieuse pour qu'on la négligeât davantage, et Nicéphore fit assembler un concile qui les renvoya tous de la capitale. Ce succès rendit l'empereur plus hardi. Outre sa prévention pour les manichéens (1), de la superstition desquels il se prévaloit en quelques circonstances, Nicéphore, quoique iconolâtre, n'empêcha pas que, sous son règne, on prêchât hautement contre les images. Un hermite, nommé Nicolas, se montrait alors le plus ardent à les poursuivre. Il fut aimé de l'empereur, ainsi que tous ceux qui professoient sa doctrine, ce qui n'étoit pas une des moindres causes des vexations qu'éprouva alors le patriarche. Les biens de l'église furent enlevés; les richesses des évêques et des moines devinrent des récompenses mi-

---

(1) *S. Theophan. chronogr. p. 413.*

litaires, et enfin Nicéphore alla jusqu'à dire, contre la persuasion du clergé de ce siècle, que l'empereur est toujours le maître suprême, pourvu qu'il sache user de son pouvoir sagement, et avec vigueur.

Michel succéda à Nicéphore (1), l'an 811. Par la raison ordinaire en ces circonstances, il contredit la politique et les principes de son prédécesseur, et favorisa le parti qui venoit d'être persécuté, pour persécuter celui qui avoit été en honneur. Les moines et le patriarche furent réconciliés entr'eux, sous ce règne, et le dernier communiqua avec Léon III, évêque de Rome; ce dont il avoit toujours été empêché par l'empereur Nicéphore. A l'instigation du patriarche, et de quel-

Persécutions  
de Michel.

ques autres dévots zélés, Michel décréta la peine de mort contre tous les manichéens ou pauliciens et les *athinganes* (2) de son em-

(1) *S. Theophan. chronogr. p. 419.*

(2) Ces *athinganes* étoient des charlatans égyptiens, qui existent encore de nos jours. Dans la plupart des langues modernes, on leur donne le nom de la nation d'où ils tirent leur origine. Les italiens ont conservé la dénomination ancienne, en les appelant *zingani* ou *zingari* (vid. del Rio, lib. 3, part. 1, quæst. 4, sect. 2; l. 3, part. 1, quæst. 4, sect. 5; lib. 4, c. 2, quæst. 7, sect. 11, et *disquisit. magicar. cap. 4, quæst. 5, sect. 3*).

pire. Cependant des conseillers perfides, dit Théophane, réussirent à empêcher que cette louable sévérité n'eût son effet, sous prétexte que les hérétiques pouvoient se repentir; chose que l'auteur grec jugeoit absolument impossible, si c'étoit une conversion sincère et durable que l'on désiroit d'eux. « Ces novateurs, continue-t-il, prétendent que les ecclésiastiques ne peuvent pas prononcer la peine de mort contre les hérétiques, ni même demander que d'autres la prononcent à leur réquisition. Cependant l'apôtre Pierre fit mourir Anania et Sapphira, Paul jugea les hérétiques dignes du dernier supplice, etc. » Il paroît qu'enfin les chrétiens du sentiment de Théophane [ que je prie le lecteur de comparer avec celui de Martin, évêque de Tours (1) ], l'emportèrent sur leurs adversaires, puisque, d'après le témoignage de l'historien lui-même, quelques têtes sautèrent en cette circonstance.

Massacres.

Il en résulta des troubles et des révolutions (2). Les manichéens et athinganes se joignirent aux *iconomaches*, et formèrent un parti séparé dans l'état, une rébellion complète contre la puissance légitime. Depuis le

---

(1) Voyez chap. 14 de cet ouvrage.

(2) *S. Theophan. chronogr. p. 420.*

septième concile œcuménique des iconolâtres, sous l'impératrice Irène, les ennemis de cette secte n'avoient cessé de faire corps entr'eux, et de conspirer contre les catholiques et contre leur doctrine. Quelques-uns même habitoient la capitale. L'imprudente rigueur de Michel fut le signal des massacres. Le fils de saint Constantin Copronyme (c'est ainsi que les iconoclastes appelloient cet empereur) furent mis à la tête de l'entreprise. On renversa de nouveau les images de toutes parts; l'habit monastique fut insulté. Les adultères, les viols, les parjures, les meurtres, les rapines, les discordes renaquirent dans tout l'empire, au milieu de ces troubles religieux. Enfin Michel demeura vainqueur. Les hérétiques furent chassés avec ignominie; on arracha les yeux au fils de Constantin, et l'hermite iconoclaste, Nicolas, eut la langue coupée.

Enfin Léon l'arménien monta sur le trône des grecs, l'an 813, et fut couronné empereur (1), par le patriarche Nicéphore, dans le temps même que Constantinople étoit assiégée par les bulgares. Léon s'imagina que l'idolâtrie des chrétiens étoit la seule cause

Léon l'arménien, iconoclaste.

---

(1) *S. Theophan. chronogr. p. 431, 435 et 436; Zonar. annal. in vit. Leon. armen.*

de leurs continuelles défaites. Il le prouva, en citant des exemples d'empereurs iconolâtres vaincus, et d'iconoclastes au contraire toujours suivis de la victoire; de même que les chrétiens de la primitive église, à l'imitation des juifs leurs premiers parents, attachoient à leur propre orthodoxie, le bonheur auquel leurs adversaires, par la raison opposée, ne pouvoient, selon eux, jamais atteindre. C'est ainsi que les hommes sont dans tous les siècles aveuglés par les mêmes préjugés ! Des paroles, l'empereur Léon passa bientôt aux faits. Il s'adjoignit Jean Hilylas, et le moine Antoine. Les livres qui traitoient des images furent recherchés avec soin de toutes parts; on compulsâ tous les passages qui parloient de leur culte, et il demeura évident, que le précepte qui forçoit à les adorer, ne se trouvoit écrit en aucun endroit. L'empereur appelle alors devant lui le patriarche, qui refuse d'entrer en dispute avec ses émules. Léon lui dit que tout le peuple grec demande avec instance l'abolition de l'idolâtrie et des images; et d'abord il envoie lui-même des soldats pour insulter à ces dernières, les lapider et les couvrir de boue. Il fait enlever aussi la statue du sauveur, déjà abattue par Léon l'isaurien, mais qui avoit été remise une autre fois à sa place, sous le

règne de l'impératrice Irène. Les évêques et les moines qui se trouvoient dans la capitale, soumettent au patriarche leurs doutes, et lui exposent les passages expliqués dans un sens favorable aux hérétiques. Ces erreurs sont bientôt redressées, et les pasteurs chrétiens jurent devant leur chef, de persévérer jusqu'à la mort, dans les opinions qu'il leur donnoit comme catholiques. Le patriarche fait aussi faire à l'empereur des remontrances graves, sur sa conduite, et l'adroit Léon qui ne croyoit pas que le moment fût venu de s'expliquer catégoriquement comme il l'entendoit, ne répondit à l'évêque qu'en adorant lui-même une image qu'il portoit dans son sein.

L'empereur fit cependant tenter les évêques, les uns après les autres (1), et malgré leur serment, il les trouva presque tous favorables à ses desseins. Il fit alors enlever de nuit le patriarche, et feignant qu'il avoit fui de son propre mouvement, Léon procéda aussitôt à l'élection d'un pasteur moins négligent et plus attaché aux intérêts de son troupeau. Théodote fut nommé, et il s'occupa d'abord à séduire, au milieu des repas

---

(1) *S. Theophan. chronogr. p. 440 et 442; Leon. grammat. apud S. Theophan. pag. 446 et seqq. ad 452; Zonar. anal. in vit. Theophil.*



Violences  
commises dans  
un concile.

et des fêtes, les plus rigoureux de ses collègues. Léon, sur ces entrefaites, convoqua en faveur des iconoclastes, un concile général, où l'on anathématisa de nouveau les patriarches adversaires de ceux-ci. On y commit, selon le témoignage des écrivains iconolâtres, des violences atroces contre les évêques qui ne voulurent point se rendre au sentiment dominant à cette époque. Ils furent foulés aux pieds et, tout couverts de sang et de blessures, on les livra entre les mains des soldats commis à leur garde, en attendant qu'on pût les envoyer en exil. En vertu des décrets de cette assemblée, les images furent arrachées et brûlées de toutes parts; et les vases sculptés mêmes furent brisés sous les pieds des satellites de Léon. Tous ceux qui osèrent parler dans un sens contraire à celui de la secte en faveur, eurent la langue coupée; on les frappa de verges; on confisqua leurs biens, et ils furent chassés ignominieusement loin de leur patrie. On admit les accusations les moins fondées et les plus vagues, contre quiconque refusoit de communiquer avec les iconoclastes. Michel l'amorrhéen, qui prit, en 820, les rênes de l'empire, suivit le même système, pendant huit ans que dura son règne; et Théophile, son fils, empereur prudent et sage, selon l'historien Zonaras, mar-

cha sur les traces de son prédécesseur, pendant douze autres années encore. Ce n'étoit cependant plus alors la superstition que l'on vouloit détruire, puisqu'on la remplaçoit par une superstition plus odieuse que la première. Jean le *syncelle* (1), patriarche de Constantinople, et iconoclaste, se vantoit d'être sorcier. Il invoquoit les démons, et prédisoit l'avenir à l'empereur.

Je ne veux pas passer sous silence les principes iconoclastes qui avoient pénétré jusqu'en France, et à Rome même, à cette époque. En 824, un concile nombreux tenu à Paris avoit, à la vérité, confirmé quelques-uns des décrets du concile de Nicée II, septième œcuménique; mais il s'étoit opposé à presque tous les autres, et les Pères y avoient jugé sur l'abus de l'adoration des images, à-peu-près dans le sens qu'avoient exprimé une année auparavant, à la cour occidentale, les envoyés grecs de l'empereur Michel. Trente ans après, Anastase, élu pape de Rome, concurremment avec Benoît III, qui demeura vainqueur dans cette lutte; Anastase, dis-je, reconnu d'abord par les envoyés impériaux, brisa les statues dans l'église de Saint-Pierre,

Iconoclastes  
d'Occident.

---

(1) Syncelle veut dire ami et commensal du patriarche.

et fit gratter les images qui y étoient peintes. Cette tentative n'eut aucune suite en Occident.

Michel et  
Théodora.

Enfin Michel (1), fils de Théophile, renouvela, sous la tutelle de l'impératrice Théodora, les révolutions religieuses déjà mentionnées sous le règne d'Irène et de son fils Constantin. Comme Irène, Théodora adoroit les images du vivant même de l'empereur, son mari. Elle en rétablit également le culte, rappella les prêtres, les évêques et les moines exilés pour opinion, sous Théophile. Le patriarche Jean céda la place à l'orthodoxe Méthodius. Celui-ci, accusé de viol, se lava de tout soupçon par le moyen si souvent mis en usage dans l'histoire ecclésiastique, en des circonstances pareilles, et qui peut-être n'aura qu'une seule fois véritablement eu lieu. Il démontra son impuissance, et en dévoila les raisons, respectables à tous égards, puisqu'il la devoit, disoit-il, au secours de Saint-Pierre lui-même, qui n'avoit connu d'autre remède pour délivrer à l'avenir le patriarche des tentations charnelles. Depuis lors, les catholiques de l'Orient furent à l'abri de toute insulte de la part des iconoclas-

---

(1) *Leon. grammat. apud S. Theophan. p. 458 ; Zonar. annal. in vit. Theodor.*

tes , leurs adversaires , et les images y rentrèrent tellement dans leurs prérogatives premières , que l'empereur Romain (1) , à la fin du Xe siècle , ne sut trouver d'autre défense contre les ennemis de l'état qu'en s'affublant d'une robe ôtée à une statue de la vierge , et qu'il mit , en pleurant , sur sa tête.

Iconolâtrie  
des orientaux.

Voilà où allèrent aboutir tous les efforts des chrétiens grecs , ennemis de l'idolâtrie et des images. Ils s'étoient enfin conformés à cet égard aux enseignements de l'église romaine , au moment même qu'ils se séparoient de la communion religieuse de cette église. Leur orthodoxie , en ce point , ne servit pas peu dans la suite à les rendre plus haïssables encore aux turcs mahométans , leurs vainqueurs.

---

(1) *Leon. grammat. apud S. Theophan. p. 500.*

---

## CHAPITRE XX.

*Grand schisme entre les églises grecque  
et latine.*

---

JE n'ai que peu de faits à ajouter à ceux rapportés dans les dix-neuf chapitres précédents, et ils n'ont plus besoin d'être accompagnés par aucune introduction quelconque, par aucune réflexion préliminaire. Ce n'est pas une hérésie nouvelle que je cherche à développer ; ce ne sont plus des conciles nécessaires à l'intelligence de mon plan, et compris dans le cadre désigné par le titre de cet ouvrage, que j'expose dans cette vingtième et dernière section. Je me suis étendu, à la fin de l'hérésie des iconoclastes, plus que ne l'exigeoient de moi mes propres promesses, pour ne rien laisser ignorer au lecteur sur des sectaires auxquels il avoit pu accorder quelque intérêt. Je dois faire de même dans cette courte conclusion, à l'égard de l'histoire du grand

schisme occidental, afin qu'on ne puisse pas désirer en vain aucun des détails qui terminèrent enfin irrévocablement la communication entre les deux églises. L'Orient étoit le théâtre où les adversaires des images avoient joué principalement leur rôle. J'ai raconté aussi d'un seul trait les événements qui se passèrent successivement dans cet empire, jusqu'à la fin des disputes iconomaches. Je vais m'occuper maintenant des provinces de la nouvelle monarchie européenne. C'est là où le schisme fameux prit son origine, et où l'on trouve réunis tous les motifs qui le perpétuèrent à jamais. Je pourrai ainsi ne plus devoir interrompre le fil de ma narration, lorsque je rendrai compte des affaires de l'Occident, à l'égard desquelles désormais, pour atteindre enfin le but que je me suis proposé, je ne représenterai plus les révolutions de la Grèce, que comme de simples accessoires.

Plus de quarante ans avant les horribles boucheries orientales que j'ai rapportées en dernier lieu dans le chapitre précédent, avoit été conclue en Italie, la négociation qui devoit à jamais ôter aux empereurs grecs toute prétention sur le siège primitif de la puissance romaine. Cette importante révolution dans la disposition des choses, fut la vérita

Motifs réels  
du schisme oriental.

ble cause du grand schisme religieux entre les deux communions chrétiennes de l'empire, et non les querelles sur la procession du St.-Esprit, dont je parlerai plus bas, et sur lesquelles les pontifes romains se montrèrent par fois assez souples, ni le mariage des prêtres, admis par les orientaux, dont on trouve également de nombreux exemples dans l'église latine, et principalement à Milan, au milieu du XI<sup>e</sup> siècle. Ce ne fut qu'à cette époque, il est vrai, que le schisme se déclara enfin ouvertement, et cessa de s'envelopper des ténèbres qui jusqu'alors l'avoient en quelque sorte rendu douteux. Le fougueux Grégoire VII excommunia, en 1078, l'empereur Nicéphore Botoniate, ce qui suppose que le pape se croyoit encore alors de la même communion que le monarque grec. Mais tout le mal datoit de la séparation politique d'intérêt entre les deux parties désormais réellement distinctes de la domination romaine. Quelquefois les empereurs orientaux se plaignirent ouvertement du titre qu'ils disoient usurpé par leurs collègues, comme sous Louis II et Otton I. Mais il faut nécessairement remonter plus haut pour trouver l'origine de ces dissensions : depuis Charlemagne, le mécontentement des grecs, quoique le plus souvent tacite par des raisons for-

cées de foiblesse et de prudence, n'en fut pas moins réel, et il entraîna indispensablement après lui la scission religieuse. C'est-là le terme que je me suis proposé à ces considérations sur l'histoire des conciles. Les soins de l'impératrice Théodora, et la lassitude venoient enfin d'étouffer l'hérésie des iconoclastes, et, avec son règne, je finis le chapitre qui concerne ces sectaires. Charlemagne, couronné empereur d'Occident, avoit rendu nécessaire la séparation des communions religieuses, grecque et latine, tant que le chef de cette dernière voudroit toujours s'obstiner à prétendre sur tous ses collègues une suprématie absolue. Ici cesse la grande communauté chrétienne. Il existe dès ce moment deux églises catholiques, dont l'une, dorénavant trop divisée d'intérêt avec les événements qui changèrent l'état de l'Europe, n'a plus pour nous le même attrait, et n'excite plus aussi puissamment la curiosité des lecteurs. L'autre, soumise à un chef irréfragable et absolu, n'admet plus dans son sein ni troubles ni querelles. D'ailleurs la politique occupa bientôt entièrement ce chef, et le pape devint tellement jaloux de l'influence civile qu'il exerçoit sur son troupeau, c'est-à-dire sur tous les peuples qui reconnoissoient

Empire d'Occident.



sa divine mission, qu'il n'avoit plus le temps de s'embarrasser de ce que jadis on entendoit sous le même nom dans la primitive église, savoir l'ensemble des ames, au salut desquelles l'évêque devoit spécialement veiller. Aussi les conciles, qui suivirent d'abord le grand schisme, ne portèrent-ils, pendant long-temps, que sur la seule discipline ecclésiastique, jusqu'à ce qu'une disposition toute nouvelle des choses, eût rendu indispensable une nouvelle réforme totale. Je pourrois donc ici terminer l'œuvre que j'ai entreprise. Mais pour que le lecteur n'ait rien à désirer dans ce travail, pour ne négliger aucune des circonstances propres à rendre plus complet le tableau que je présente au public, j'ajouterai au chapitre sur les iconoclastes une courte conclusion, où je rapporterai en abrégé les occasions rares, pendant lesquelles la communication religieuse entre l'Occident et l'Orient sembla momentanément se renouer, les raisons qui y avoient donné lieu, et enfin les prétextes sur lesquels on basa principalement le schisme réel, qu'il étoit aussi impossible d'éteindre entièrement que de faire disparaître encore la division politique entre les deux empires.

Ignace et  
Photius.

Au patriarche Méthodius venoit de suc-

céder à Constantinople, Ignace (1), qui professoit les mêmes sentiments que son prédécesseur. Il reprit publiquement sur sa conduite scandaleuse le César Bardas, accusé de vivre en adultère avec sa belle-sœur. Ignace fut chassé pour son audacieuse sincérité, et Photius prit sa place. C'étoit l'homme le plus savant de son siècle, et il en étoit en même temps le plus adroit. Il avoit aussi quelque influence parmi les saints, selon les auteurs de cet âge, puisqu'à son intercession, la Vierge brisa les vaisseaux des russes qui se trouvoient alors dans le port de Constantinople. Photius devoit son exaltation à Bardas. Il chercha à le défendre des embûches qu'on lui tendoit, en faisant signer avec le sang du calice, par l'empereur Michel et son favori Basile, la promesse de ne point attenter à la vie du César. Le serment fut violé, et Photius ne put se défendre d'en faire des reproches à Basile, lorsque celui-ci, par un nouveau meurtre, fut monté sur le trône d'Orient. Le schisme avec Rome existoit par le fait, mais on n'avoit rien prononcé encore à ce sujet, et la communication avoit lieu

---

(1) *Leon. grammat. chron. apud S. Theophan. pag. 460, 463 et seqq.; Anastas. biblioth. in vit. Benedict. III, et Nicol. I; Zonar. annal. in vit. Michael.*

de nouveau momentanément , aussi souvent que l'intérêt de l'un ou de l'autre des partis le requéroit. L'empereur Michel avoit envoyé des présents à St.-Pierre de Rome, pendant que Benoît III siégeoit dans cette ville : il en avoit fait autant sous le pontificat de Nicolas I, et en même temps il avoit demandé des légats apostoliques pour juger le différend du siège patriarchal grec entre Photius et Ignace. Les évêques Radualde et Zacharie partent pour Constantinople. Le pape les charge d'examiner à fond les affaires , tant de la déposition d'Ignace que de l'intrusion de son adversaire, avec défense expresse de communiquer avec le patriarche actuel, accusé sur-tout d'avoir été ordonné évêque de laïc et militaire qu'il étoit auparavant. Ce n'étoient point là les intentions de l'empereur ni du pontife oriental. Ils corrompent les envoyés de Nicolas, les font communiquer avec l'église grecque, et parviennent même à leur faire ordonner Photius de nouveau, après avoir confirmé la déposition d'Ignace. Le pape alors, furieux de voir s'évanouir une autre fois les beaux projets qu'il avoit formés, en faveur de sa défailante suprématie dans les provinces orientales de la chrétienté, écrit à l'empereur Michel et à Photius pour avoir des instructions plus dé-

taillées, et refusa son adhésion à ce qui avoit eu lieu, jusqu'au moment où il pourroit l'approuver avec connoissance de cause. Il commença, en attendant, par condamner les légats, dans un concile tenu à Rome à cet effet; et, voyant que ses représentations n'avoient aucune suite à Constantinople, il condamna Photius lui-même, comme usurpateur du siège de cette ville. Il en fut naturellement excommunié et déposé à son tour, et les actes du concile où cela eut lieu, furent envoyés par les grecs en France, avec une exhortation de la part de l'empereur et du patriarche, pour que le roi et ses peuples se séparassent de la communion d'un pape, aussi légitimement anathématisé dans un synode oecuménique.

Cependant Michel meurt, l'an 867, et Basile, orthodoxe par esprit de vengeance, chasse Photius, comme adultère, et remet Ignace sur son siège. Adrien II, sur ces entrefaites (1), avoit succédé au pape Nicolas I. Des envoyés de Photius et d'Ignace s'embarquent pour Rome, afin d'y prouver leurs droits, et

---

(1) *Leon. grammat. chron. apud S. Theophan. pag. 471; Anastas. biblioth. in vit. Adrian. II; Zanar. annal. vit. Basil. macedon.*

recevoir leur sentence définitive (1). Les légats du premier périssent dans le trajet, à la réserve de Méthodius qui bientôt se fait chef d'un troisième parti. Quoi qu'il en soit, on se rassemble en concile, à Rome. Le synode qui avoit ratifié la nomination de Photius, et les actes rédigés ensuite par celui-ci, sont condamnés également. Le patriarche déposé devient aux yeux des Pères latins, le ministre du démon et un Syméon nouveau, qui mérite (comme le mérita autrefois le monothélite Pyrrhus) de voir les anathèmes qu'on lui lance, écrits avec le sang de Jésus-Christ. Le *spathaire* (2) impérial, confesse, devant le pape, que le diable doit nécessairement habiter en personne, dans un livre écrit par l'adversaire d'Ignace. Enfin la rage contre Photius devint telle, qu'il fallut purger la mémoire du pape Nicolas I, sur le soupçon qu'il avoit pu ne pas être assez contraire au

---

(1) Je ne rapporte qu'en abrégé ce qui regarde Photius et Ignace, pour les raisons données plus haut. Celui qui désirera s'instruire plus à fond de ce qui concerne ces deux émules, et les détails du huitième concile œcuménique des occidentaux, doit consulter David Nicéas (in vit. Ignat. patriarch. constantinop.), auteur contemporain de ces dernières querelles entre les deux églises.

(2) Ce que nous nommons aujourd'hui garde-du-corps. Le chef s'appelloit *protospathaire*.

patriarche constantinopolitain. L'ouvrage de celui-ci, et tout ce qu'il avoit fait pendant son pontificat, est examiné une troisième fois : ses écrits sont lus, condamnés et brûlés. Des légats apostoliques partent alors pour la capitale de l'empire grec, et portent des lettres d'Adrien II, que Basile reçoit et baise respectueusement. On demande la réunion de l'église orientale avec la communion latine; ce que les légats refusent d'accorder, si on ne leur présente préalablement par écrit, un acte qui les assure à la fois de la soumission de leurs émules, de leur orthodoxie, et du désir ardent qu'ils nourrissent d'être reconnus par le pape, et par ceux qui communiquent avec lui. Ces prétentions outrées étoient, pour le moins, imprudentes, dans les circonstances critiques où se trouvoient alors les deux peuples l'un envers l'autre. On voulut bien encore y satisfaire, vu le besoin personnel qu'Ignace avoit du siège de Rome, pour se soutenir contre le rusé Photius, son rival. Les latins expliquèrent aux grecs ce qu'ils entendoient par l'acte de soumission, exigé par les légats, chose qui paroissoit absolument neuve, dit l'historien des papes lui-même; et cet acte fut présenté, dans le concile de Constantinople IV, considéré comme le huitième œcuménique par l'église romai-

Huitième concile œcuménique des latins à Constantinople.

ne, et le dernier où les deux communions parurent momentanément marcher d'accord. Mais cet accord étoit simplement particulier à quelques personnages : le clergé ni le peuple en son entier, ne la partageoient aucunement. Parmi les nombreuses preuves de cette vérité, je dirai seulement que les actes du concile général, donnés à examiner et à traduire au bibliothécaire latin, Anastase, furent trouvés falsifiés en plusieurs endroits par les grecs. On avoit tâché d'y voiler le plus possible, la démarche humiliante que l'église orientale venoit de faire. Le peuple n'avoit point consenti au libelle (1) présenté, pendant la durée du concile, par le patriarche aux légats du pape : il le fit assez voir par des libelles contradictoires, et dans lesquels on se plaignoit amèrement à l'empereur, du honteux assujettissement qui soumettoit les grecs au pontife romain. La grande raison étoit toujours l'envie excitée par le nouvel empire que les orientaux refusoient de reconnoître, comme le confesse Anastase; et par conséquent l'impossibilité pour les grecs, d'admettre l'influence religieuse d'un évêque, sujet de ce même empire qui s'élevoit sur les ruines du

---

(1) Ce mot signifie ici *acte*, ou écrit public. Je m'en suis encore servi dans le même sens.

leur. Chaque petite circonstance dénotoit de plus en plus la rivalité entre les deux églises, et pour ce qui regardoit les affaires de l'Orient, les grecs finissoient naturellement par juger en dernier ressort, les matières que les latins prétendoient être de leur seule compétence. Les bulgares récemment convertis à la foi, demandoient au concile de Constantinople à quelle juridiction patriarchale ils devoient être soumis. Les légats romains ne manquèrent point de décider en faveur du pape, et, malgré la jalousie et le dépit des grecs, Ignace fut forcé de plier devant ses bienfaiteurs. Mais les bulgares ne faisoient pas partie de l'empire d'Occident, et les prêtres latins, contre les décrets de leur huitième concile, durent bientôt céder la place à des pasteurs envoyés par leurs adversaires.

A la mort d'Ignace (1), Photius remonta une autre fois sur le siège patriarchal de Constantinople, et il put à loisir, consolider le schisme avec une église, de laquelle il avoit reçu tant de mortifications. Son premier soin fut de convoquer un synode, réputé le huitième œcuménique par les grecs, et qui abolit et anathématisa solennellement, l'an 879, le

Concile réputé huitième œcuménique par les grecs.

---

(1) *Zonar. annal.* ; *Leon. grammat. chronogr. apud S. Theophan. p. 472.*



huitième concile général des latins, sous l'empereur Basile et le pape Adrien II. Tous les auteurs grecs, compilateurs de conciles, ne comptent pas d'une autre manière (1). Il est assez étonnant, après cela, de voir que le pape Jean VIII ne fit point de scrupule, dans ce concile, d'admettre à sa communion, le même Photius, par le moyen des légats qu'il avoit envoyés à cet effet à Constantinople, et qui s'y joignirent aux autres patriarches, adulateurs du pontife grec; et l'on remarquera, avec non moins d'étonnement, que le cardinal Césari, dans le concile général de Florence, sous Eugène IV, l'an 1439, abandonna et condamna, sans aucune difficulté, sur les raisons que lui apportoit Marc, alors évêque d'Éphèse, le huitième concile œcuménique, convoqué en faveur d'Ignace, contre le patriarche Photius. Cependant le pape de Rome avoit présidé lui-même ce concile par ses légats, au milieu des grecs, et au moment que ceux-ci exaltoient le plus leurs prétentions d'indépendance et leur autorité religieuse. C'est ainsi que jusqu'à la fin de cet ouvrage, je n'aurai rapporté que des contradictions et des incertitudes, sur tous les sujets que j'y aurai traités. Au reste, l'harmonie entre Photius et le

---

(1) *Zonar.* ; *Balsamon.* ; *Nilus, etc.*

siège de Rome, ne fut que momentanée; et elle a été blâmée généralement par tous les écrivains de l'église latine, au point que le cardinal Baronius fait naître de la foiblesse du pape Jean VIII, en cette rencontre, l'histoire fabuleuse de la papesse du même nom. Quoiqu'il en soit, le patriarche oriental ne devoit plus céder au pontife romain, et celui-ci ne pouvoit décemment renoncer, à une époque aussi brillante pour lui, aux prétentions émises dans un temps beaucoup moins prospère. Depuis Grégoire III, le véritable créateur de la puissance des papes, les biens ecclésiastiques étoient devenus inaliénables (1). On pouvoit donner continuellement au clergé, et il étoit impossible de rien reprendre jamais. Ce corps qui acquéroit sans cesse, devenoit tous les jours puissant de plus en plus; et n'avoit aucunement à craindre que les petites restitutions qu'il étoit de temps en temps dans le cas de devoir faire, pussent être de quelque conséquence pour l'avenir. D'ailleurs les intérêts divers des puissances politiques le mettoient toujours en état, sous la protection de l'une ou de l'autre d'elles, de récupérer bientôt au centuple, ses concessions momentanées; et il payoit sans peine par sa for-

Fondement  
de la puissance  
religieuse en  
Europe.

---

(1) *Anastas. biblioth. in vit. Gregor. III.*

midable influence religieuse, tous les services qu'on lui avoit rendus. Les francs d'abord, qui tenoient des papes leur gigantesque puissance en Europe, devinrent l'égide de la papauté, et les empereurs de cette nation, eurent bientôt à soutenir les pontifes chrétiens contre leur propre famille, souveraine à la vérité, mais qui n'étoit point décorée du titre suprême, devant lequel devoient plier les souverains eux-mêmes. Serge II (1), en 844, sut établir avec finesse une distinction aussi délicate, en jurant fidélité au maître absolu de l'Occident, de Rome et de la Lombardie, serment qu'il refusoit au roi lombard. C'étoit là un degré pour arriver à combattre tous les princes de l'Europe, les uns avec les armes des autres, et enfin à les fouler également tous à la fois sous les pieds, dans la personne de leur chef, comme il arriva, lors de la guerre monstrueuse entre le sacerdoce et l'empire. Léon III (2) devoit tout à Charlemagne, et il éleva ce monarque à la plus haute dignité que les peuples connussent en Occident. L'empereur y fut dès-lors le premier magistrat, comme le pape étoit le souverain pontife. Ils dépendoient l'un de l'autre, mais seulement

Relations des  
empereurs et  
des papes.

---

(1) *Anastas. biblioth. in vit. Serg. II.*

(2) *Anastas. biblioth. in vit. Leon. III.*

pour se soutenir mutuellement. L'empereur régnant légitimoit l'élection du pape, en la confirmant, comme le faisoit l'empereur grec avant cette époque; et le pouvoir du monarque à son tour, n'étoit ratifié aux yeux des peuples, que lorsqu'il avoit reçu la couronne des mains du pape. Dès que ce dernier voulut, ou parut vouloir empiéter sur les droits de l'autre, il reçut parfois, au commencement de ce nouvel arrangement des choses, des leçons qui lui apprenoient le danger de cet abus de son pouvoir, par l'abus que l'empereur aussi auroit pu faire du sien. Ce fut ainsi (1) que les évêques francs outrepassèrent les bornes de leur dépendance ecclésiastique, en menaçant de l'excommunication, Grégoire IV, l'an 833, si celui-ci violoit la fidélité qu'il devoit à Louis le pieux, alors empereur. Léon IV (2) vit, en 855, l'empereur Louis juger, dans Rome même, un magistrat accusé d'avoir trahi les francs, et d'avoir conspiré en faveur des grecs, les anciens maîtres de cette capitale. Mais Nicolas I jugea aussi, huit ans après, avec la même autorité, les évêques gaulois, Theutgaud et Gonthier,

---

(1) *Astronom. in vit. Ludovic. pii, ann. 833.*

(2) *Anastas. biblioth. in vit. Leon. IV.*

sujets de l'empereur Lothaire II (1), et cassa à Rome, les actes du concile de Metz, qui avoient permis le divorce au roi de Lorraine. Il est à remarquer que les mêmes légats, séduits par Photius à Constantinople, avoient été envoyés en France en cette occurrence, et s'y étoient laissés également corrompre. La décision du siège apostolique fut reçue sans difficulté, dans l'empire d'Occident. Nous avons vu quel fut son effet sur les orientaux, à la même époque, et ce seul exemple doit suffire au lecteur, pour lui faire comprendre toutes les révolutions qui, dans les deux églises, ne firent désormais que consolider de plus en plus le nouvel état des choses, et vers lequel la disposition des circonstances politiques leur avoit fait prendre une tendance aussi vigoureuse.

Je ne rappellerai pas ici le célèbre concile de Latran IV, douzième œcuménique, en 1215, dans lequel les patriarches de Constantinople et de Jérusalem se réunirent à plus de mille évêques et abbés d'Europe, parce que la monarchie grecque se trouvant alors

---

(1) Je considère dans ce tableau général, l'empereur d'Occident, comme maître réel de toute cette partie de la monarchie romaine.

entre les mains des princes latins, appaisoit momentanément les dissensions politiques et religieuses entre les deux empires. Je me contenterai d'indiquer brièvement le prétexte du grand schisme, après en avoir démontré en général les causes véritables ou principales. Je veux parler de la fameuse question sur la procession du Saint-Esprit. Le symbole, dit *de Nicée* (1), faisoit procéder la troisième personne divine du Père seulement, et il paroît que dans la primitive église, il n'y eut jamais de difficultés à ce sujet. La chose étoit assez clairement exprimée, dans la formule de foi, et il eût été trop facile aux Pères de Constantinople, de lever toute ambiguïté sur une pareille matière, en ajoutant d'eux-mêmes les deux mots qui firent ensuite toute la querelle, pour qu'on pût concevoir le moindre doute sur un oubli ou une réticence volontaire. Epiphane (2), pour ne pas parler ici des autres auteurs ecclésiastiques grecs, dit toujours que le Saint-Esprit procède du Père seulement; et, s'il ajoute encore qu'il *reçoit* du Fils, c'est certainement en donnant à la seconde phrase, un autre sens qu'à la

Procession du  
Saint-Esprit.

(1) Voyez chap. 13 de cet ouvrage.

(2) *S. Epiphani. hæres. 62, 67 et 74.*

S. Jean (c. 15 et 26) s'étoit exprimé de la même manière.

première, puisque sans ce motif il n'auroit pas eu besoin de deux expressions différentes. Comment l'église latine confondit enfin la double procession de l'Esprit-Saint, et à quelle époque cela eut lieu, seroit, je crois, une recherche aussi pénible qu'inutile, pour le but de cet ouvrage. Il suffira de savoir que les grecs firent, en 766, des reproches sur une pareille falsification du symbole de Nicée, aux évêques francs du concile de Gentili, convoqué sur le différend touchant l'adoration des images (1). En 809, la dispute prit une vigueur nouvelle. Elle avoit été réveillée par un moine de la Palestine, et fut examinée à Aix-la-Chapelle, par les occidentaux qu'elle regardoit plus particulièrement. Les Pères du concile laissèrent la décision de cette affaire au pape Léon III, qui ne voulut jamais souffrir que l'on ajoutât le *filioque* à la formule de foi catholique, dans la crainte d'irriter encore davantage les grecs, déjà assez exaspérés contre l'église latine à cette époque, pour des motifs plus graves et plus importants. Le patriarche Photius ensuite ne contribua pas peu à animer cette querelle, par ses virulents écrits, dans lesquels il combattoit à la fois ce qu'il appelloit l'hérésie la-

---

(1) Voyez chap. 19 de cet ouvrage.

tine, et le pape de cette nation, qui seul alors étoit à craindre pour lui. Plus il mettoit de différence entre les croyances des deux peuples, plus il fortifioit le schisme, et, par conséquent, plus il étoit assuré dans sa dignité nouvelle. Sous Urbain II, l'an 1098, les grecs disputèrent une autre fois, sur la même matière, avec les latins, dans un concile de cent quatre-vingt-cinq évêques, tenu à Bari (1). La question fut de nouveau agitée, en 1274, au concile de Lyon, seizième œcuménique, devant cinq cents évêques, et plus de mille prêtres et moines distingués. Michel Paléologue, par la crainte que lui inspiroient les croisés occidentaux, voulut s'y faire un appui, dans la personne du pape Grégoire X. Il lui accorda (2) en conséquence, sur le Saint-Esprit, tout ce que le pontife romain exigea : ce qui le rendit tellement odieux aux grecs, ses sujets, qu'à sa mort, ils lui refusèrent la sépulture. Andronic, son fils, brûla les écrits de Michel, touchant cette concession religieuse ordonnée par la politique; et les évêques orientaux réunis en synode par les soins du nouveau monarque, rendirent

---

(1) *Lup. Protospat. in chronogr. neapolit. ; et Eadmer. in vit. S. Anselm.*

(2) *Nicephor. Callist. in dedicat. oper. ; et Joan. Bapt. Egnat.*



à l'Esprit-Saint sa prérogative première de ne procéder que du Père seulement. Enfin, pour ne pas fatiguer le lecteur par des détails inutiles, je dirai que, peu d'années avant la prise de Constantinople par les turcs, et l'entière extinction de la monarchie grecque, Jean Paléologue, alors empereur, et le patriarche de Constantinople cherchèrent en Europe des secours contre les musulmans, et qu'à cet effet, ils voulurent d'abord réconcilier les deux églises; ce qui eut réellement lieu à Florence, l'an 1439, dans le dix-huitième concile œcuménique. Ici les latins, par une singularité assez difficile à motiver en cette circonstance, furent plus souples que leurs adversaires; et ceux-ci ne voulurent céder en aucune manière, que lorsque les évêques occidentaux eurent assuré, qu'ils détestoient également la croyance de deux causes dans la Trinité consubstantielle. Les grecs, à la réserve de Marc, métropolitain d'Ephèse, avouèrent enfin la double procession du Saint-Esprit, quand on leur eut promis que le Père demeurerait toujours, malgré cela, cause unique des deux autres personnes divines. Cependant cette réunion prétendue des deux églises, réunion si désirée et opérée d'une manière aussi brillante et aussi solennelle, ne s'étendit pas au-delà de la ville de Flo-

rence, et les grecs, esclaves des turcs, persévèrent dans leur schisme.

Je termine ici mes réflexions avec la matière qui y a donné lieu. Après cette époque, l'histoire ecclésiastique changea absolument de caractère et d'aspect, et je laisse à d'autres écrivains, plus hardis et plus habiles que moi, le soin de porter sur les siècles suivants les yeux de la philosophie et de la critique. Je finis, en suppliant une autre fois le lecteur, comme je le fais dans mon discours préliminaire, de ne pas méconnoître les sentiments qui ont guidé ma plume dans cet ouvrage. Je rapporte sans voile, il est vrai, les foiblesses et les crimes des prêtres du premier âge; mais je proteste de nouveau que je regarde ces imperfections de la nature humaine comme absolument étrangères à la religion, sous l'égide de laquelle on cherche toujours à cacher leur laideur. Je laisse à décider au public, éclairé, si en rendant aux hommes le service essentiel de les prémunir de plus en plus contre la méchanceté de leurs semblables, je n'aurai pas également bien mérité de la religion elle-même, que j'ai tâché ainsi de soustraire au blâme inconsidéré des impies. Le seul reproche que l'on pourroit me faire avec droit, seroit

Conclusion.

celui de n'avoir jamais, dans une matière aussi grave que celle que j'ai traitée, donné de solution sur les problèmes concernant les dogmes qui paroissent les plus importants. Mais ce reproche sera pour moi la louange la plus recherchée et la plus agréable. J'ai voulu, par ces considérations philosophiques, apprendre à mes contemporains combien de maux le manque d'indulgence et l'ignorante inflexibilité entraînent à leur suite. Nous sommes tous sujets à nous tromper; et ce n'est qu'en pardonnant les erreurs des autres, que nous méritons qu'on nous pardonne celles dont nous nous rendrons certes coupables à notre tour. Je ne tranche que sur les mauvaises actions. Les intolérants et les persécuteurs sont à mes yeux la classe d'hommes la plus à craindre, et, pour tâcher de les rendre seuls odieux à mes lecteurs, j'ai dû donner moi-même l'exemple que je voulois qu'ils suivissent, celui de respecter toutes les opinions humaines quelles qu'elles fussent, et de ne condamner que ceux qui vouloient être exclusivement respectés. Puissent les races futures, devenues enfin plus sages et plus modérées, ne plus fournir dorénavant à l'histoire des traits semblables à ceux que je rapporte! Tous mes

vœux seroient remplis , si j'avois , en écrivant ces réflexions , la certitude qu'elles contribueront un jour à hâter une révolution aussi désirable.

FIN.



---

# TABLE DES MATIÈRES.

---

## SECOND VOLUME.

---

<b>CHAPITRE XII. Les consubstantialistes oppri- més.</b>	<b>Page. 1</b>
Parallèle des empereurs Valens et Valenti- nien.	2
Concile de Lampsaque.	4
Réunion des macédoniens et des consubstan- tialistes.	5
Les évêques asiatiques se séparent de nouveau.	7
Chute des eunomiens.	8
Concile consubstantialiste à Rome.	9
Et en Illyrie.	11
Trinité consubstantielle.	<i>Ibid.</i>
Les évêchés héréditaires.	13
Schisme des apollinaristes.	14
Vitalis.	15
Élection d'Ambroise, évêque de Milan.	17
Deux évêques à Rome.	18
Massacres.	<i>Ibid.</i>
Persécutions à Constantinople.	19
Mort d'Athanase.	21

Horreurs commises à Alexandrie.	22
Insolence des ariens.	23
Nouveau baptême.	24
Valens ralentit son fanatisme.	25
L'Occident consubstantialiste.	26
CHAPITRE XIII. Fin de l'arianisme.	28
Comment il faut écrire l'histoire.	<i>Ibid.</i>
Inutilité de la lecture.	29
Constantin.	32
Constance.	<i>Ibid.</i>
Julien.	33
Valens.	<i>Ibid.</i>
Vicissitudes de l'arianisme.	35
Les ariens persécutent.	36
Proscriptions sémi-ariennes.	37
Les macédoniens se séparent des consubstantialistes.	39
Troubles de l'église d'Antioche.	<i>Ibid.</i>
Parjure de l'évêque Flavien.	43
Second concile œcuménique.	44
Grégoire de Naziance.	<i>Ibid.</i>
Symbole sur le Saint-Esprit.	48
Comparaison de l'évêque de Rome ancienne, avec celui de la nouvelle Rome.	50
Concile à Rome.	51
Subtilité de l'évêque Damase.	52
Concile et troubles de Constantinople.	55

DES MATIÈRES.	429
Fin du schisme d'Antioche.	57
Persécutions de l'impératrice Justine.	59
Acharnement des évêques ariens et catholiques.	60
Proscriptions contre les gentils.	<i>Ibid.</i>
Violences et massacres.	62
Persécutions partielles contre les ariens.	64
L'arianisme divisé à l'infini en Orient.	67
L'Occident arien et esclave.	68
Cruauté des vandales et des alains.	69
Tolérance des barbares d'Italie.	70
Théodoric.	71
Guerre pontificale à Rome.	<i>Ibid.</i>
L'évêque Jean, ambassadeur des goths.	72
Ariens des Gaules.	73
Douceur des goths d'Espagne.	<i>Ibid.</i>
Lâcheté et perfidie des grecs.	74
CHAPITRE XIV. Priscillien.	76
Tendance du christianisme vers la mysticité.	77
Une société ne peut se fonder sur le crime.	78
Le mystère favorise les passions.	79
Dogmes des gnostiques.	81
Leurs crimes.	82
Provinces infectées.	85
Influence des femmes.	<i>Ibid.</i>
Diaconisses.	87
Vierges consacrées.	89



Gnosticisme d'Espagne.	92
Priscillien.	<i>Ibid.</i>
Facilité de découvrir les hérésies à cette époque.	93
Concile de Sarragosse.	95
Les catholiques recourent au bras séculier.	97
Procula.	98
Les priscillianistes rebutés à Rome et à Milan.	<i>Ibid.</i>
Nullité de Gratien.	99
Maxime, tyran des Gaules.	100
Concile de Bordeaux.	<i>Ibid.</i>
Acharnement de l'évêque catholique Ithacius.	101
Martin, évêque de Tours.	102
Priscillianistes condamnés à mort.	103
Faction ithacienne.	104
Persécutions générales.	105
Martin communique avec les ithaciens pour sauver les hérétiques.	106
Pénitence de Martin.	110
Communion primitive des chrétiens.	<i>Ibid.</i>
CHAPITRE XV. Les origénistes.	117
Mélange du christianisme et de la philosophie.	<i>Ibid.</i>
Incertitude de l'église sur les livres sacrés.	119
Apocalypse.	120
Amours des anges.	122
Origène.	123
Conciles contre Origène.	124

Ses admirateurs.	126
Ses ennemis.	128
Jean Chrysostôme, évêque de Constantinople.	130
Corporéité de Dieu.	132
Différends des évêques Épiphane et Jean de Jérusalem.	136
Conciles qui condamnent les écrits d'Origène.	138
Concile <i>ad quercum</i> .	140
Massacre des moines.	141
Émeute à Constantinople.	142
Chrysostôme exilé.	143
Canons ariens reçus par les catholiques.	145
Joannites.	147
Ils sont persécutés.	148
L'évêque de Rome excommunie l'empereur Arcadius.	<i>Ibid.</i>
Justinien anti-origéniste.	151
Conciles à Constantinople.	152
Origène anathématisé.	<i>Ibid.</i>
Les trois chapitres.	154
Cinquième concile œcuménique.	157
Vigile, pape eutichien.	160
Doutes sur le cinquième concile.	161
Schismes en Occident.	162
Justinien apthartodocite.	164
Édit de Justin sur la foi.	166
CHAPITRE XVI. Les pélagiens.	168

<b>Le libre arbitre est une vérité de sentiment.</b>	168
Augustin, évêque et fataliste.	171
Pélage et Céleste.	173
Dogmes de Céleste condamnés.	175
Pélage absous à Diospolis.	178
Concile à Carthage contre les pélagiens.	182
Concile à Milévis.	184
Innocent, évêque de Rome, condamne Céleste et Pélage.	187
Horreurs reprochées aux pélagiens.	188
Zozime, évêque de Rome, admet Céleste.	190
Héros et Lazare, évêques gaulois.	191
Un concile à Rome reçoit Pélage.	194
Décision contraire à Carthage.	195
Concile général d'Afrique.	196
Dispute sur les canons de Nicée.	198
Loix contre les pélagiens.	202
Zozime les anathématise.	<i>Ibid.</i>
Plaintes de Julien.	203
Prédestination.	206
Sémi-pélagianisme.	207
Effort des puissances civile et religieuse contre l'hérésie.	208
<b>CHAPITRE XVII. Nestorius et Eutychès.</b>	214
Les hommes sont guidés par leurs passions, et non par leurs principes.	215
Émeute et massacres à Alexandrie.	219

L'évêque Cyrille assassine Hypatie.	220
Si Marie est mère de Dieu.	221
Les douze chapitres de Cyrille.	223
Concile d'Éphèse, troisième œcuménique.	<i>Ibid.</i>
Nestorius condamné.	224
L'évêque Jean s'oppose au concile.	226
Excommunications.	<i>Ibid.</i>
Plaintes de Nestorius.	227
Eutychès.	229
Concile à Constantinople.	230
Concile <i>du brigandage</i> .	<i>Ibid.</i>
Le patriarche d'Alexandrie tue le patriarche de Constantinople.	232
Plaisanteries des païens.	234
Quatrième concile œcuménique.	235
Insolence des occidentaux.	239
Dogmes des deux natures.	241
Troubles et massacres à Alexandrie.	244
L'évêque Protérius tué par les moines.	245
Désordres de l'église d'Antioche.	246
Théopaschisme.	247
Mesures de l'empereur Léon.	<i>Ibid.</i>
Basilisque renverse tous les plans.	249
Concile de Chalcédoine anathématisé.	250
Cycliques.	<i>Ibid.</i>
Concile d'Asie.	252
Influence du pouvoir religieux sur le civil.	254

Anti-cycliques.	254
L'évêque d'Alexandrie s'empoisonne.	256
Parjure de Jean l'économe.	257
Hénoticon.	258
Jean se plaint inutilement à Rome.	260
Évêques d'Antioche.	261
Différends entre le siège de Rome et celui de Constantinople.	264
Excommunications.	269
Schisme dans toute la chrétienté.	271
Massacres à Rome.	274
Xénaïas.	275
Le patriarche Macédonius exilé.	277
Moines tués à Antioche.	279
Révolution à Constantinople.	283
Anastase veut le bien de l'église.	284
Orthodoxie cruelle de Justin et de Justinien.	286
Concile.	287
CHAPITRE XVIII. Les monothélites.	291
Conséquences de la consubstantialité.	292
Synésius, évêque platonicien.	294
Querelles sur les diptyques.	297
Patriarches universels.	299
Ignorance naturelle au siège de Rome.	300
Héraclius, empereur.	301
Origine du monothélisme.	303
Opposition des papes.	306

DES MATIÈRES.	435
Concile monothélite.	308
Les monothélites condamnés.	309
Honorius, pape hérétique.	<i>Ibid.</i>
Défense de parler des volontés de Jésus-Christ.	311
Ecthèse.	312
Barbaries politiques.	313
Conciles occidentaux.	314
Conversion du patriarche Pyrrhus.	<i>Ibid.</i>
Pyrrhus condamné.	315
Type impérial.	316
Concile à Rome.	318
Proscriptions religieuses.	<i>Ibid.</i>
Sixième concile œcuménique.	321
Canons du concile trullien.	324
Le sixième concile abrogé.	328
Germain, patriarche, transféré à Constantinople.	330
Fin du monothélisme.	331
Mahomet.	<i>Ibid.</i>
CHAPITRE. XIX. Les iconoclastes.	335
Il faut juger les hommes avec les préjugés de leur siècle.	336
Les chrétiens primitifs n'avoient ni temples ni autels.	337
Christianisme combattu avec ses propres armes.	341
Influence monstrueuse du pouvoir religieux sur le civil.	342

Loix sans vigueur contre le clergé.	343
Action et réaction des superstitions sur ceux qui les prêchent.	345
Léon l'isaurien.	348
Baptême forcé.	<i>Ibid.</i>
Édit iconoclaste.	350
Le pape se révolte contre l'empereur.	<i>Ibid.</i>
Rebellions et massacres.	352
Différends entre Germain et Léon.	353
Origine du grand schisme.	356
Constantin Copronyme.	359
Changements politiques.	360
Septième concile œcuménique des iconoclastes.	362
Proscriptions religieuses.	363
Les moines forcés au mariage.	365
Destruction des reliques.	366
Concile à Rome.	<i>Ibid.</i>
Léon IV.	569
Constantin et Irène.	<i>Ibid.</i>
Les iconolâtres réunis en septième concile œcuménique.	373
Ruses et cruautés d'Irène.	375
Concile de Francfort.	377
Nicéphore, empereur.	379
Persécutions de Michel.	381
Massacres.	382
Léon l'arménien, iconoclaste.	383

DES MATIÈRES.	437
Violences commises dans un concile.	386
Iconoclastes d'Occident.	387
Michel et Théodora.	388
Iconolâtrie des orientaux.	389
CHAPITRE XX ET DERNIER. Grand schisme entre les églises grecque et latine.	390
Motifs réels du schisme oriental.	391
Empire d'Occident.	393
Ignace et Photius.	394
Huitième concile œcuménique des latins à Constantinople.	399
Concile réputé huitième œcuménique par les grecs.	401
Fondements de la puissance religieuse en Eu- rope.	403
Relations des empereurs et des papes.	404
Procession du Saint-Esprit.	407
Conclusion.	411

FIN DE LA TABLE.



---

## ERRATA.

---

1<sup>er</sup> Vol., page 39, Thraseaus, *lisez* Thraséas.  
Idem, page 229, *lisez* 225.







